

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMMUNICATION ET GOUVERNANCE DE LA FORÊT EN CÔTE D'IVOIRE PAR LE
MÉCANISME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS ISSUES DE LA DÉFORESTATION ET
DE LA DÉGRADATION DES FORÊTS (REDD+) : ENTRE STRATÉGIES DE
COMMUNICATION ET DÉFIS DE CONSCIENTISATION ET DE SYNERGIE

THÈSE PRÉSENTÉE

COMME EXIGENCE PARTIELLE DU DOCTORAT EN COMMUNICATION

PAR

KARIM DIOMANDÉ

Février 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Au professeur Oumar Kane nous adressons toute notre profonde gratitude pour ses incessants conseils, encouragements, soutien et le suivi entier des travaux de cette thèse. Ce fut un long chemin parsemé de difficultés, d'espoir et de désespoir, de découragements et de soubresauts. Il est cet enseignant émérite qui a su nous orienter vers la communication environnementale. Sa disponibilité et sa patience légendaires ont été pour nous une source de motivation et de persévérance sur la route de cette aventure de la quête de la connaissance scientifique. Cette thèse n'aurait pu voir le jour sans votre concours et soutien inestimables. Merci pour tout !

Toute notre gratitude va à l'endroit des enseignants et agents du département de communication de l'UQAM qui nous été d'un soutien important durant toutes nos études doctorales.

Nous demeurons sans cesse redevable à notre cher frère et ami Ibrahim Hamani Souley, que nous avons rencontré pour la première fois à Londres et avec qui nous partageons quasiment le même destin. Nous lui devons ces remerciements pour sa sincérité, pour avoir cru en nous et pour nous avoir toujours prodigué de sages conseils. Il est celui qui nous a toujours encouragé dans cette aventure. Son apport à cette thèse reste inestimable. Merci frère !

Nos remerciements vont à l'endroit de M. Kamaté André, directeur du Laboratoire des Sciences de la Communication, des Arts et de la Culture de l'UFHB, des professeurs Jean-Jacques Bogui et Konan Eugène respectivement des départements de communication et de géographie à l'Université Félix H. Boigny.

Nous remercions sincèrement le directeur général de la Sodefor, M. Sangaré Mamadou, le directeur général de l'Environnement et du développement durable, M. Aboua Gustave, le coordonnateur de REDD+CIV, M. Ahoulou Kouamé Ernest, le Lieutenant Col. Issa Diarrassouba de L'OIPR, Bakayoko Siaka et l'ensemble des participants à cette recherche.

Enfin, nos remerciements s'adressent à toute la communauté « Solidarité Sakina », singulièrement à Ouattara Moussa, Cissé Mouhamed Lamine et Koné Zakaria pour leur accompagnement spirituel.

DÉDICACE

À la mémoire de mes défunts parents Diomandé Daouda et Diomandé Manignan,

Qui ont fait de moi ce que je suis aujourd'hui,

Puisse Dieu leur accorder sa miséricorde,

À mon épouse Soumahoro Mamadon,

À mes enfants Diomandé Issiaka, Diomandé Fatoumata et Diomandé Daouda,

À mes grands frères Diomandé Zoumana, Diomandé Kassim, Diomandé Siaka et Diomandé Abdoulaye.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	ix
LISTE DES CARTES, FIGURES ET TABLEAUX	x
CARTES	x
FIGURES.....	x
LISTES DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	xi
RESUMÉ	xiii
ABSTRACT.....	xiv
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I: RELATIONS NORD-SUD ET COMMUNICATION : UNE CHRONOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	6
1.1 L'avènement du paradigme de développement : Le discours du président Truman.....	7
1.2 La communication internationale.....	9
1.3 Théories en lien avec le développement	11
1.3.1 La théorie de la modernisation.....	11
1.3.2 La théorie de la dépendance.....	12
1.3.3 La théorie de la diffusion des innovations	14
1.3.4 La théorie de la globalisation.....	16
1.3.5 L'Économie politique de la communication (ÉPC).....	18
1.4 Une nouvelle trajectoire du développement : le développement durable	19
1.4.1 La conférence de Paris en 1968	19
1.4.2 La Conférence de Stockholm 1972.....	20
1.4.3 La prise en compte du climat par la lutte contre la déforestation	21
1.4.4 Vers un développement à étiquette sociale et écologique.....	24
1.4.5 Présentation de la Côte d'Ivoire : Superficie, population et économie	26
CHAPITRE II: PROBLÉMATIQUE	30

2.1	Éléments de définitions.....	30
2.1.1	Communication.....	30
2.1.2	Développement	33
2.2	Question disciplinaire : Communication, développement et environnement	37
2.2.1	Communication pour le développement	39
2.2.2	Communication participative pour le développement (CPD).....	40
2.2.3	Communication pour les changements sociaux	42
2.3	Avènement du développement durable.....	44
2.3.1	Déforestation et dégradation de l’environnement en Afrique.....	47
2.3.1.1	Définitions de la déforestation	47
2.3.1.2	La déforestation : De la colonisation aux années d’indépendance.....	48
2.3.1.3	Déforestation et changement climatique.....	49
2.3.2	Moteurs de la déforestation au Sud.....	51
2.3.2.1	Agriculture et pauvreté.....	51
2.3.2.2	Agro-industrie et expansion des cultures de rente ou d’exportation.....	52
2.4	Mécanismes de lutte contre le changement climatique : MDP et REDD	54
2.4.1	Le Mécanisme de développement propre (MDP)	54
2.4.2	Mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) et enjeux associés	56
2.4.2.1	Phases d’implémentation du mécanisme REDD+	57
2.4.2.2	La REDD+ et les concepts d’internationalité et de transnationalité	58
2.4.2.3	Implémentation de la REDD+ et genèse de conflits	61
2.5	Côte d’Ivoire : Éveil d’une conscience environnementale	63
2.5.1	Émergence des initiatives de gestion de l’environnement en Côte d’Ivoire	63
2.5.2	Côte d’Ivoire : De la déforestation à la gouvernance des forêts	65
2.5.3	Initiatives de lutte contre la déforestation : Plan directeur forestier (PDF), Commissions paysans-forêts (CPF), Déclaration de la politique forestière (DPF)	67
2.6	Enjeux de gouvernance.....	69

2.7 Enjeux de participation	72
2.8 La communication : une dimension centrale de la lutte environnementale	76
2.8.1 Articulation entre communication et environnement.....	76
2.8.2 Approches théoriques de la communication environnementale (Com-env).....	77
2.9 Justification, questions et objectifs de recherche	81
2.9.1 Justification de la recherche.....	81
2.9.2 Questions de recherche	85
a. Question générale.....	85
b. Questions spécifiques.....	85
2.9.3 Objectifs de recherche.....	86
a. Objectif général.....	86
b. Objectifs spécifiques	86
CHAPITRE III : CADRE THÉORIQUE	87
3.1 Le Développement durable	87
3.2 Crise environnementale/crise écologique	91
3.3 Ressources (naturelles)	93
3.4 La gouvernance	97
3.5 Notion de participation	105
3.6 Stratégies de communication	108
CHAPITRE IV: MÉTHODOLOGIE.....	111
4.1 Approche méthodologique : recherche qualitative	112
4.1.1 L'entame du terrain.....	114
4.1.2 Premières prises de contact : Formalisation.....	117
4.2 Échantillonnage.....	118
4.2.1 Technique d'échantillonnage	118
4.2.2 L'effet de boule de neige.....	119
4.3 Technique de collecte de données : l'entrevue semi-dirigée	120

4.4 La grille d’entrevue.....	121
4.5 Le déroulement des entrevues.....	123
4.6 Consentement des participants et certificat d’approbation éthique.....	127
4.7 Analyse de données.....	127
4.7.1 Stratégie d’analyse : Analyse de contenu thématique (ACT).....	128
4.7.2 Préparation des données brutes : Transcription des données	129
4.7.3 Traitement automatisé des données	130
4.7.4 Analyse de documents (documentation grise)	131
CHAPITRE V : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS : UN PROCESSUS AXÉ SUR UNE VOLONTÉ DE COMMUNICATION DU SEP-REDD ?.....	134
5.1 La communication pour informer, éduquer, sensibiliser pour un changement de comportement dans la lutte contre la déforestation en Côte d’Ivoire par la REDD+.....	135
5.2 Typologie des stratégies de communication mobilisées par la REDD+ pour la réduction de la déforestation en Côte d’Ivoire	137
5.2.1 Tournées d’information et de sensibilisation	138
5.2.2 Rencontres (réunions, ateliers, conférence, colloque).....	141
5.2.3 Relais et alliés	142
5.2.4 Proximité (Corps à corps ou affiliation).....	145
5.2.5 La formation des acteurs	148
5.2.6 Les points focaux	151
5.2.7 Focus groups	152
5.2.8 Visibilité des actions	153
5.2.9 Donner la parole aux villageois.....	155
5.3. Les outils et canaux de communication utilisés dans le cadre du processus REDD+.....	160
5.4 Formes et ramification de la communication dans le processus de gouvernance de la REDD+	171
5.4.1 Formes de communication de la REDD+	171
5.4.1.1 Communication officielle (formelle) de la REDD+.....	171

5.4.1.2 Communication ouverte (avec les populations).....	173
5.4.2 Ramification (circularité) de la communication entre groupes d'acteurs au sein de la gouvernance de la REDD+	173
5.4.2.1 Communication intragroupe (à l'intérieur des groupes d'acteurs).....	174
5.4.2.2 Communication intergroupe (entre les groupes d'acteurs)	175
5.4.2.3 Le Sep-redd au cœur de la circularité d'information entre les acteurs.....	176
CHAPITRE VI : RÔLES ET REGARD DES ACTEURS SUR LE PROCESSUS DE GOUVERNANCE DE LA REDD+.....	179
6.1. Rôles des différentes catégories d'acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire	179
6.2 Enchevêtrement des rôles.....	198
6.3 Regard des acteurs sur le processus de gouvernance de la REDD+	204
6.3.1 Perception des acteurs sur la communication de la REDD+ (Sep-redd).....	205
6.3.2. Perceptions des acteurs de l'approche participative du processus REDD+	212
6.3.3 Manque de synergie ou de coordination	216
6.3.4 Ancrage institutionnel de la REDD+	218
6.3.5 Regard sur le changement climatique	220
6.3.6 Une gouvernance à l'épreuve des défis de communication, de participation et de synergie d'action	222
CHAPITRE VII : INTERPRETATION	224
7.1 La participation au cœur de la gouvernance du développement durable	224
7.1.1 Une participation qui, malgré tout, demeure restrictive.....	226
7.1.2 Une participation limitée par le (s) rôle (s) des acteurs dans le processus REDD+ CIV	228
7.2 D'importants efforts de communication déployés pour la mise en œuvre de REDD+ CIV	230
7.2.1 Une communication qui reste à renforcer	231
7.2.2 Une circularité de la communication entachée par un manque de ressources	232
7.3 Une absence de conjugaison des actions de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire	234
7.4 Entre développement économique et exploitation des ressources forestières: le dilemme ivoirien ?	236

CONCLUSION GÉNÉRALE.....	239
ANNEXES.....	246
Annexe 1 : Formalisation (lettre de demande de collaboration).....	247
Annexe 2 : Grilles d’entrevue (des 7 catégories d’acteurs) pour la collecte de données	253
Annexe 3 : Formulaire de consentement.....	261
Avez-vous des questions sur la recherche ?	263
Annexe 4 : Certificat d’approbation éthique et avis final de conformité	266
Annexe 5 : Extraits du Décret de création de la CNREDD+	269
Annexe 6 : Photos de terrain.....	276
BIBLIOGRAPHIE.....	280

AVANT-PROPOS

Les préoccupations environnementales n'ont cessé de croître depuis la tenue du « Sommet de la Terre » à Rio en 1992. Le Développement durable est ce nouveau paradigme censé apporter des solutions viables et durables à la crise environnementale et climatique via la réduction des gaz à effets de serre. Le caractère mondial de cette crise contemporaine enclenche la prise d'initiatives et de politiques nationales et internationales (bilatérales et multilatérales) entre les pays développés et les pays en développement à l'effet d'une atténuation des aléas climatiques sur la planète Terre. Le mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) fait partie de ces initiatives internationales introduites dans les pays tropicaux pour lutter contre la déforestation, une des causes des émissions de gaz à effets de serre. Faisant partie des piliers de la gouvernance du développement durable, la communication joue un rôle central dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre le changement climatique (information, conscientisation, sensibilisation, éducation, etc. des citoyens).

La Côte d'Ivoire est un « pays forestier » de l'Afrique de l'Ouest dont la forêt subit depuis plus de trois décennies une pression massive en termes de déforestation. REDD+CIV est cette initiative à laquelle le pays a adhéré dans l'espoir de restaurer sa forêt et de freiner la déforestation pour le bien-être du climat, des populations rurales et de la biodiversité.

Cette thèse s'inscrit dans la lignée des études en communication environnementale. Elle porte sur la dimension communicationnelle de la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par la REDD+. Elle nous a amené sur le terrain, dans une démarche qualitative axée sur la réalisation d'entrevues semi-dirigées afin de comprendre les stratégies de communication, les rôles et les perceptions des acteurs dans le processus de mise en œuvre de cette initiative, et ce à partir de leur propre point de vue. La recherche contribue à l'accroissement des connaissances scientifiques dans le champ de la communication environnementale. Son apport se situe au niveau de la mobilisation de stratégies et d'outils de communication développés pour une meilleure prise en compte de tous les acteurs dans la gestion des problèmes environnementaux.

LISTE DES CARTES, FIGURES ET TABLEAUX

CARTES

Carte (1.1) : Carte de réduction de la forêt ivoirienne sur les périodes 1986-2000 et 2015 (p. 28)

FIGURES

Figure (2.1) : Modèle de transmission (Émetteur-Récepteur) de Shannon et Weaver (p.31)

Figure (2.2) : Les trois dimensions de la communication environnementale (Nature/environnement, communication et Sphère publique (p.76)

Figure (3.1) : Les cinq piliers du développement durable (p.99)

Figure (5.1) : Fréquence des stratégies de communication (p.155)

Figure (5.2) : Mention des stratégies de communication du Sep-redd par les acteurs (p.156)

Figure (5.3) : Canaux et outils de communication du Sep-redd (p.166)

Figure (5.4) : Circularité d'information entre les acteurs du processus REDD+ (p.173)

Figure (6.1) : Représentation des rôles des acteurs (p.200)

Figure (6.2) : Récapitulatif des perceptions des acteurs sur la communication de la REDD+ (p.208)

TABLEAUX

Tableau (2.1) : Moteurs de la déforestation en Côte d'Ivoire (p.64)

Tableau (2.2) : Facteurs directs et indirects de la déforestation en Côte d'Ivoire (p.65)

Tableau (4.1) : Récapitulatif du nombre des acteurs dans les sept groupes stratégiques (p.121)

Tableau (4.2) : Grille d'analyse de la documentation grise (p.131)

LISTES DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ANADER	: Agence National de Développement Rural
ANDE	: Agence Nationale de l'Environnement
AOF	: Afrique Occidentale Française
APFNP	: Association des propriétaires de forêts naturelles et plantations
APV/ FLEGT	: Accord de partenariat volontaire/ Forest Law Enforcement Governance and Trade
BAD	: Banque Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
BNETD	: Bureau National d'Étude Technique et Développement
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CIAPOL	: Centre Ivoirien Anti-Pollution
CN	: Comité National
CNRA	: Centre National de la Recherche Agronomique
CN-REDD	: Commission Nationale de Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts
CO ₂	: Dioxyde de Carbone
COM-Env	: Communication Environnementale
CPD	: Communication Participative pour le Développement
CPF	: Commissions Paysans-Forêt
CTI	: Comité Technique Interministériel
DPF	: Déclaration de Politique Forestière
EGES	: Émissions de gaz à effet de serre
GES	: Gaz à Effet de Serre
GIEC	: Groupe Intergouvernemental pour l'Environnement et le Climat
ICF	: Initiative Cacao-Forêt
INGT	: Institut National de Géographie Tropicale
INS	: Institut National de la Statistique d'Abidjan
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement durable
MINEF	: Ministère des Eaux et Forêts
MPD	: Mécanisme de Développement Propre
NFR	: Niveau de Référence des Forêts
OIPR	: Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OI-REN	: Observatoire Ivoirien pour la Protection des Ressources Naturelles
PDF	: Plan Directeur Forestier
PDL	: Plan de Développement Local
PED	: Pays En Développement
PIF	: Programme d'Investissement Forestier
PNAE	: Plan National d'Action pour l'Environnement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUED	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
PRM	: Projet REDD+ de la Mé

PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD+	: Réduction des Émissions Issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
REDD+CIV	: REDD+ Côte d'Ivoire
R-PP	: Readiness Preparation proposal
SEP-REDD	: Secrétariat exécutif permanent de la REDD+
SIC	: Sciences de l'information et de la communication
SNPREF	: Stratégie nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts
SN-REDD+	: Stratégie nationale REDD+
SODEFOR	: Société de développement des forêts
UNREDD	: Organisation des Nations unies pour la REDD
WWF	: World Wildlife Fund

RESUMÉ

Cette thèse porte sur les enjeux de la gouvernance du développement durable, plus précisément les enjeux communicationnels dans le processus de mitigation du changement climatique par la lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire. La recherche s'est focalisée sur l'opérationnalisation du mécanisme international de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) à travers projet pilote de la Mé au sud-est du pays. Le pays est en voie de perdre sa forêt du fait d'une expansion accrue de ses cultures de rente (café, cacao, hévéa, palmier à huile, coton, etc.). De 15 millions d'hectares dans les, années 1900, le pays se retrouve aujourd'hui avec moins de 2 millions d'hectares de forêts. Cette perte importante de la forêt ivoirienne due principalement à la cacaoculture dont le pays occupe le premier rang mondial a sonné l'alarme au sein de la communauté internationale. Le pays s'est engagé il y a une décennie dans le mécanisme REDD+, et ce dans l'ultime espoir de reconstituer de sa forêt.

Cette thèse s'intéresse principalement à l'analyse et à la compréhension des stratégies de communication développées par la REDD+ pour la mise en œuvre du processus de lutte contre la déforestation. Elle explore les rôles des différents groupes d'acteurs et leurs perceptions relativement audit processus. Cette recherche adopte une perspective qualitative avec une collecte de données qui repose sur les entretiens semi-dirigés.

La thèse discute la participation et le manque de synergie dans la gouvernance de la forêt. Les résultats mettent en lumière les différents rôles assumés par les acteurs étatiques et non étatiques identifiés ainsi qu'une mobilisation de la communication par la REDD+ à travers le déploiement de diverses stratégies et canaux de communication. En résulte un enchevêtrement de rôles entre les différents acteurs du processus qui coexiste avec un manque de synergie. Il ressort de ce travail que la communication de la REDD+ reste peu effective au regard de ses effets sur le comportement des populations. La participation des acteurs est soit limitée dans sa portée, soit elle consiste en actions sporadiques sans continuité. Sur le plan théorique, la thèse propose d'ajouter « le Politique » comme un cinquième pilier du développement durable.

Mots-clés : Côte d'Ivoire ; Forêts ; Gouvernance ; Communication environnementale ; REDD+ ; Développement durable, Changement climatique.

ABSTRACT

This thesis is about the challenges of the governance of sustainable development, more specifically it deals with the communication challenges in the process of mitigating climate change through fighting deforestation in Côte d'Ivoire. The research has highlighted the implementation of the REDD+ mechanism through the pilot-project of 'la Mé' located in the south-east of the country. The country is on the verge of losing its forest due to an increased expansion of its cash crops (coffee, cocoa, rubber, palm oil, cotton, etc.). Estimated at 15 million hectares in the 1900s, the country is now left with less than 2 million hectares of forests. This vertiginous loss of the Ivorian forest, chiefly due to cocoa farming, in which the country ranks first in the world, has triggered the attention and the intervention of the international community. The country signed a decade ago its commitment to the international mechanism for Reducing emissions from deforestation and forest degradation (REDD+) with an ultimate view to restoring its forest.

This thesis is mainly concerned with the analysis and understanding of the communication strategies designed by REDD+ in the implementation process of fighting deforestation. It examines the roles of different stakeholder groups and their perceptions of the process itself. This research adopts a qualitative perspective with data collection based on semi-structured interviews.

The thesis discusses participation and the lack of synergy in the forest governance. The findings highlight different roles played by identified state and non-state actors in addition to a mobilization of communication by REDD+ through the deployment of various communication strategies and channels. As a result of this, it portrays the overlapping roles among these actors in a coexistence with no synergy. This work shows that REDD+ communication remains ineffective given its barely perceptible effect on the behaviors of the populations. It also reveals that the participation of actors in the implementation of the REDD+ mechanism is either restricted in its view or consists of sporadic field actions without any continuity. Finally, on the theoretical aspect, the thesis proposes to add up "The Politique" as a fifth pillar of sustainable development.

Keywords: Governance, Environmental Communication, Forests, REDD+, Côte d'Ivoire, Sustainable Development.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les relations Nord-Sud, longtemps marquées par un rapport de domination et d'exploitation du premier sur le dernier, vont prendre une autre trajectoire prenant en compte les préoccupations de développement et de la protection de l'environnement à partir des années 1970. Cette trajectoire va conduire à la consécration du développement durable (Sarrasin, 2013). Il s'agit d'un nouveau type de développement qui arrime à la fois les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Autrement dit, il prône la durabilité dans la gestion des ressources naturelles de sorte qu'elles soient profitables aux générations actuelles et futures.

La déforestation est un phénomène qui représente une menace pour la santé du climat mondial au regard du rôle important des forêts dans la purification de l'air (séquestration du dioxyde de carbone et des gaz à effet de serre, GES). Face à une telle préoccupation globale qui ne cesse de s'amplifier dans les pays forestiers, notamment au Sud, une politique de gouvernance des forêts verra le jour en 1986 sous la houlette de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) : le mécanisme de Réduction des Émissions Issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+).

En effet, depuis sa création en 2008 le mécanisme REDD+ qui repose sur une compensation financière des pays forestiers a été implanté dans plusieurs pays tropicaux du Sud global (Jodoin, 2017a) dont le Cameroun (Gakou-Kakeu *et al.*, 2023), la Côte d'Ivoire (Dierckxsens, 2017), le Gabon et le Madagascar (Maniatis *et al.*, 2011), (Brimont *et al.*, 2017). À propos du Cameroun, la recherche de Gakou-Kakeu *et al.* (2023) s'est intéressé à l'opérationnalisation du processus REDD+ dans le pays. Les auteurs partent du constat selon lequel la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts est foncièrement liée à l'usage des terres dans ce pays. Les résultats de leur recherche exposent un dysfonctionnement des politiques nationales du mécanisme traduit par des conflits fonciers entre différents ministères et l'insécurité au niveau de l'exploitation forestière. L'étude suggère finalement qu'une meilleure intégration du mécanisme REDD+ à l'usage du foncier passe par une réelle volonté politique d'application des normes du processus et l'information de toutes les parties prenantes. Au Madagascar, Brimont *et al.* (2017) se penche sur le volet de la conservation de la mise en œuvre des projets pilotes REDD+ au sud du pays. L'étude relève l'inconsistance des compensations destinées aux populations paysannes dont la précarité de

la vie est sans conteste. À partir des données d'études antérieures, les auteurs établissent un écart entre les pertes des populations dues aux efforts de conservation des forêts et la manne financière pour la compensation. L'étude propose une compensation financière individualisée des ménages; constituant ainsi « un filet de sécurité » pour ces populations paysannes très (Brimont *et al.*, 2017). Il en est de même pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+ au Cambodge où les populations indigènes réclament leur compensation financière dans le cadre de leurs efforts consentis pour la conservation et des actions en faveur du climat (Cannon, 2023). Quoique reconnaissant au mécanisme le mérite de financer des projets de développement local et indigène, l'auteur met en relief la volonté de ces populations à participer aux débats sur les enjeux de la conservation et de ceux du climat. Autrement dit, elles revendiquent leur présence aux discussions au sein de la communauté internationale afin de mieux cerner les zones d'ombre (volets) de la REDD+ tel que le calcul de l'emprunte ou du crédit carbone ou encore le paiement basé sur le résultat.

Cette thèse s'insère dans la lignée des travaux sur la communication environnementale, la sous-discipline de la communication qui se situe à l'articulation des préoccupations communicationnelles et de celles de l'environnement (Kane, 2016). Elle adopte une approche pratique qui vise à comprendre et à apporter des solutions concrètes aux enjeux de communication qui interviennent dans le cadre de la résorption des problèmes environnementaux. Dans le cadre de la gouvernance de la forêt, la communication environnementale trouve son intérêt dans l'étude et la compréhension des rapports entre les différents acteurs de ce processus dit participatif et inclusif et la proposition de solutions alternatives d'ordre communicationnel. À cet égard, selon Meisner (2015), « le degré auquel nous communiquons les uns avec les autres à propos des questions environnementales impactera sur la façon dont nous traitons la crise écologique ». [notre traduction, p.2]. Cet auteur met en relief la centralité de la communication en tant qu'une des avenues pour la résorption des préoccupations environnementales sur la planète. Plus particulièrement il insiste sur le mode opératoire selon lequel cette communication se fera. C'est d'ailleurs ce qui va déterminer le résultat de la lutte contre ladite crise. Autrement dit, l'atteinte de solutions durables à la crise écologique passe nécessairement par la mise en œuvre de stratégies de communication à même de déclencher un changement de comportement et de culture vis-à-vis de la nature. Cependant, la communication articulée avec la participation semble ne pas être au cœur de bon nombre d'initiatives de lutte environnementale, notamment au Sud. La gouvernance des questions environnementales y

rencontre des difficultés liées parfois au manque de sensibilisation ou encore à une absence de participation (Contamin et Memel-Fotê, 1997; Ballet *et al.*, 2009; Nguinguiri, 1999; Traoré, 2018). Cette recherche aborde la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire. Elle se penche plus spécifiquement sur la dimension communicationnelle de l'opérationnalisation du projet pilote REDD+ dans la région de la Mé en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire est un pays de l'Afrique de l'Ouest dont la forêt est en voie de disparition du fait d'une exploitation extensive et sans contrôle (Bertrand, 1983). Entre autres causes liées à cette perte importante de la forêt ivoirienne, la cacao-culture en est citée comme le principal moteur (La Tribune Afrique, 2022)¹, suivie des défrichements, de l'agrobusiness, de l'exploitation de bois de rente, etc. Le pays est passé de 16 millions d'hectares de forêt en 1990 (Ministère des Eaux et forêts, 2018) à 3.5 millions en 2015, puis à 2 millions en 2018 (Kassoum, 2018). Conscient de la quasi-disparition de son patrimoine forestier, le pays a mis en place des initiatives en vue de restaurer son couvert forestier. Pour plusieurs raisons, notamment celle liée à la gouvernance, ces initiatives n'ont pu aboutir au regard de la gravité de la situation. Fort de cette réalité alarmante, et dans un souci de restaurer son couvert forestier, le pays a adhéré en 2012 au mécanisme REDD+, un processus de gouvernance participative et inclusive impliquant toutes les parties prenantes concernées par la forêt. Une Commission Nationale REDD+ (CN-REDD+) est créée pour analyser, conseiller et orienter la mise en œuvre du processus. Cela dit, comprendre le rôle de la communication en termes stratégiques dans un tel processus participatif demeure une question centrale pour sa mise en œuvre effective. D'où le point focal de cette thèse qui porte sur la compréhension des stratégies de communication de la REDD+ dans le processus de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire.

Cette recherche entend, dans un premier temps analyser et comprendre le rôle de la communication dans la gouvernance de la forêt ivoirienne par la REDD+. Ensuite, elle vise spécifiquement à identifier et à cerner la particularité des stratégies de communication adoptées et mises en œuvre

¹ La Côte d'Ivoire est un pays à vocation agricole : elle occupe le rang de premier pays producteur mondial de cacao avec 40% de l'approvisionnement mondial, selon le magazine « La Tribune Afrique », un site internet spécialisé sur les questions de stratégies et d'économie en Afrique. En tant que premier producteur de cacao mondial, le pays entend réduire l'impact de la production de sa matière première sur l'environnement en favorisant un cacao de qualité et durable qui aura moins d'effets sur l'environnement. Pour ce faire, le pays est en phase de mettre en place un système de traçabilité qui permettra de surveiller le cacao depuis les zones de production (les champs de production) jusqu'à la commercialisation.

par la REDD+ dans le cadre de ce processus de lutte contre la déforestation. L'objectif de la thèse est d'appréhender le(s) rôle(s) de chacun des groupes stratégiques impliqués dans l'implémentation de l'initiative REDD+. Cet objectif découle d'une des questions de départ, à savoir quel est le rôle joué par l'État et les parties prenantes dans la mise en œuvre du processus REDD+? La réponse à cette question apportera un éclairage sur la gouvernance de la REDD+ tout en faisant ressortir des aspects liés à la participation et à l'implication des acteurs. Enfin, la recherche veut analyser et comprendre les perceptions des acteurs sur la mobilisation des stratégies de communication de la REDD+.

Dans le cadre de cette recherche doctorale sur la thématique environnementale en rapport avec la communication, six (6) concepts centraux sont discutés : il s'agit du *développement durable*, de la *crise écologique*, des *ressources naturelles*, de la *gouvernance*, de la *participation* et de *stratégies de communication*. La mobilisation de ces concepts a pour visée de percevoir les enjeux autour de la lutte pour la préservation de l'environnement mondial afin d'avoir une saine appréciation des actions et solutions qui sont proposées à cet effet.

La perspective qualitative a été adoptée pour mener à bien cette recherche. Le choix de cette approche s'explique par le fait qu'elle permet d'avoir d'une meilleure appréciation de différents enjeux, notamment communicationnels de la gouvernance d'un phénomène social du point de vue des acteurs concernés (Flick, 1999) . En d'autres termes, cette approche est la mieux indiquée pour analyser et comprendre les stratégies de communication, les rôles et les perceptions des acteurs à propos de la gouvernance de la forêt par la REDD+. La collecte des données s'est déroulée de la mi-mars à la mi-août 2021 en Côte d'Ivoire dans les régions d'Abidjan et de la Mé situées au sud-est du pays. Cette phase empirique a permis de réaliser des entrevues avec les différents acteurs (étatiques et non étatiques) impliqués dans la mise en œuvre du processus REDD+CIV. Ces entrevues qualitatives ont aidé à comprendre les stratégies développées par le Sep-redd vis-à-vis de ces acteurs. Elles sont déterminantes pour une meilleure implication de l'ensemble des acteurs, y compris les populations rurales.

Ces stratégies d'approche des acteurs en disent beaucoup sur le déroulement du processus. L'approche de l'analyse de contenu thématique (Wanlin, 2007) a été utilisée pour le traitement du corpus. Ce matériau a été ensuite traité à l'aide du logiciel QDA miner afin de faciliter le travail

d'analyse et d'interprétation. L'analyse et l'interprétation de ces données ont permis de percevoir le développement de différentes stratégies (la sensibilisation, rencontres, la proximité, formation des acteurs, les relais, etc.) et outils (site internet, médias audiovisuels, courriel, courriers, affiches, etc.) de communication.

La présente thèse se décline en six grandes parties. La première partie situera le contexte du développement et du développement durable en lien avec les enjeux de communication. La deuxième partie est consacrée à la problématique et comprend les questions et objectifs de la recherche. Dans la troisième partie, nous précisons notre cadre conceptuel. Ensuite, l'approche méthodologique sera abordée dans la quatrième partie. L'analyse et la présentation des résultats se feront dans la cinquième. Enfin, la dernière partie sera consacrée à la synthèse et à l'élargissement des perspectives.

CHAPITRE I: RELATIONS NORD-SUD ET COMMUNICATION : UNE CHRONOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les relations Nord-Sud s'articulent depuis plusieurs décennies autour des questions de développement. La prétendue « volonté » des pays développés, en particulier les États-Unis et leurs alliés occidentaux de venir en aide aux pays en développement, notamment ceux d'Afrique, ne cesse de susciter des critiques de la part de certains chercheurs à l'échelle internationale (Latouche, 2001; Servaes, 1991 ; Tehranian, 1979). Le continent africain se trouve plus que jamais enfoncé dans un sous-développement dont les conséquences se révèlent dramatiques pour ses populations. Mais outre la problématique du développement centrée sur le Global South (Dados et Connell, 2012)², l'on assiste à l'émergence du concept de « développement durable ». En effet, depuis plus de trois décennies, les questions liées à la protection de l'environnement se trouvent au cœur des débats sur le développement durable auxquels prennent part différents acteurs, notamment les décideurs politiques, les institutions financières, les ONG et la société civile (Gemenne, 2015). La protection de l'environnement est devenue plus que jamais une préoccupation mondiale au vu des menaces dont elle fait l'objet (Cox, 2010). À cet égard, la problématique du développement dans le Sud, plus précisément en Afrique, se complexifie du fait de cette préoccupation pour le développement durable.

Ainsi, le contexte du développement reste marqué par deux événements majeurs, précurseurs des relations Nord-Sud. Il s'agit du discours du président américain Truman en 1949 et la Conférence de Stockholm en 1972 en Suède. Mais à l'intérieur de ces deux événements phares, l'on assiste à la naissance et à l'émergence de théories communicationnelles qui vont non seulement contribuer à implanter et à promouvoir l'idéologie prônée par le développement, mais aussi les préoccupations liées à la préservation de l'environnement mondial.

² Selon Dados et Connell (2012), le terme Global South est employé pour décrire les régions de l'Amérique latine, l'Asie, l'Afrique et l'Océanie autrefois appelées le Tiers-monde et qui ont une vision commune du développement et des relations internationales. Cette dénomination marque une réorientation des intérêts accordés aux questions de développement et de différences culturelles vers celles de la géopolitique et des relations de pouvoir.

1.1 L'avènement du paradigme de développement : Le discours du président Truman

Le « Développement » constitue l'une des grandes problématiques contemporaines qui, depuis plusieurs décennies, marque les relations Nord-Sud. Le paradigme de « développement » d'origine étatsunienne naît à la faveur du discours du président Truman prononcé en 1949. Le « point IV »³ de ce fameux discours qui évoque pour la première fois le développement fait l'apologie de la suprématie américaine au sortir de la 2^e guerre mondiale et proclame ainsi la « volonté » des États-Unis et de leurs alliés européens de venir en aide aux pays pauvres dits « sous-développés » dans le cadre des Nations unies (Rist, 1996). Ce discours qui expose à la fois la puissance militaire et économique des États-Unis pose les jalons d'une politique d'exploitation savamment orchestrée des pays faibles. « L'amélioration de la croissance économique dans les pays sous-développés » dont il est question dans ledit discours sera perçue par plusieurs comme un prétexte pour exploiter ces pays.

Mais plusieurs décennies après, le paradigme de développement ne cesse d'être l'objet de critiques de la part de nombreux chercheurs (Favreau, 2004 ; Latouche, 2001 ; Rist, 1996 ; Servaes, 2008 ; Tehranian, 1979). Son implantation dans le Sud s'articule autour de théories et modèles de développement économique (libéralisme, programme d'ajustements structurels, etc.) et de communication, principalement le modèle diffusionniste de Rogers (Rogers, 1963) et la communication pour le changement social qui, d'ailleurs vont tous concourir à la consolidation d'une idéologie dont la substance repose sur exploitation des pays du Sud par ceux du Nord (Rist, 1996). Ces différents modèles s'inscrivent tous dans la logique de promotion d'une idéologie axée sur le capitalisme ; un système économique dont le principe fondamental s'appuie sur l'accumulation de capitaux par les plus puissants au détriment des faibles (Dardot et Laval, 2014). C'est donc un type de développement « fabriqué » par l'Occident (Rist, 1996) qui va totalement

³ À l'occasion du discours annuel traditionnel du 20 janvier 1949, le président étatsunien Truman aborde le « Point IV » de son discours, un discours qui en substance faisait éloge de la suprématie américaine va changer le cours de l'histoire des pays du Sud à travers l'annonce du « développement ». En voici un extrait : « Il nous faut lancer un programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avance scientifique et notre progrès industriel au service de l'amélioration et de la croissance des régions sous-développées. Plus de la moitié des gens de ce monde vivent dans des conditions voisines de la misère. Leur nourriture est insatisfaisante. Ils sont victimes de maladies. Leur vie économique est primitive et stationnaire. Leur pauvreté constitue un handicap et une menace tant pour eux que pour les régions prospères. Pour la première fois de l'histoire, l'humanité détient les connaissances techniques pratiques susceptibles de soulager la souffrance de ces gens » (Rist, 1996, p. 118).

mépriser et occulter les valeurs sociales et culturelles des populations du Sud. Ainsi, derrière la notion de « développement » se cache l'idée de domination et d'exploitation économique. Cette dernière matérialisée depuis toujours par un déséquilibre manifeste au niveau des échanges commerciaux en faveur Nord (Vellas, 1981), montre assez bien la domination de celui-ci sur le Sud.

À cela s'ajoute la politique des Programmes d'ajustements structurels (PAS) née dans les années 1980 qui a non seulement affecté considérablement la politique sociale des pays du Sud (réduction des investissements de l'État dans le secteur public : santé, éducation, logement, etc.), mais a aussi occasionné leur mise sous un régime économique sévère au regard du remboursement de la dette (Rist, 1996), occasionnant ainsi une exploitation intense et abusive des ressources forestières et agricoles (Dardot et Laval, 2014). Ainsi, les politiques de développement dans le Sud après 60 ans auront été un échec pour les pays en développement (Favreau, 2004). *A contrario*, elles ont surtout contribué à l'extension de la suprématie et à la domination politique, économique et culturelle des pays développés au nom de l'idéologie libérale (Latouche, 2001a). En conséquence, les populations du Sud, notamment celles africaines dans leur majorité, restent encore sous le poids de la paupérisation. Au regard d'une telle constatation, le paradigme du développement à coloration néolibérale comporterait des contradictions si l'on observe l'état actuel des populations dans les pays en développement (PED) : pauvreté galopante des populations, difficulté d'accès à de meilleurs services de santé, manque de véritables systèmes d'éducation, etc. Ainsi, tenter d'apporter une solution à cette triste situation sociale mériterait un réexamen du concept de développement au vu de la réalité empirique qui prévaut jusqu'aujourd'hui dans nombre de pays du Sud, notamment ceux d'Afrique. Ce nouveau paradigme qui établit une relation de bipolarité entre les pays du monde (les pays « développés » et les pays « sous-développés ») va désormais orienter, voire définir les actions des premiers envers les derniers. Autrement dit, les pays développés vont imprimer l'étiquette de « sous-développés » à d'autres pays dits du tiers monde pour pouvoir y justifier leur intervention (Rist, 1996).

Cela dit, la problématique du développement a été depuis sa naissance associée aux enjeux de communication. Ainsi, la communication internationale (abordée dans les prochaines lignes) est cette tradition de recherche issue des théories de la communication qui s'est donné pour objet d'étude la compréhension des relations internationales à travers l'échange d'information entre les nations en rapport avec les enjeux de développement (Masmoudi, 1979).

1.2 La communication internationale

L'on peut difficilement aborder en sciences sociales les problématiques de communication en lien avec les enjeux de développement sans épiloguer sur l'interdiscipline qu'est la communication internationale. Mais pour la cerner, il apparaît utile et logique de saisir le concept de communication dans un premier temps. La communication fait l'objet d'une multiplicité de définitions. L'une d'entre elles est celle proposée par Naylor (2004) qui la définit comme un processus d'échange d'informations entre individus à travers l'usage des moyens techniques (mass médias : radio - télévision). Cette définition succincte de la communication met en évidence un rapport de production et de partage d'informations entre individus *stricto sensu* et *lato sensu* entre sociétés. Partant de cet acquis, l'on apprend d'ores et déjà que la communication loin d'être un phénomène statique franchit les barrières frontalières (Loum, 2017). Selon cet auteur, le terme communication en lui-même comporte un volet « transpatial ». Cela se comprend à travers les migrations des peuples sur toute l'étendue de la terre. Pour lui donc, l'ajout du qualificatif « international » paraît une évidence dans la mesure où « la communication ne saurait être cantonnée à un pays ou une région donnés qui alors en auraient l'exclusivité » (p.6). Autrement dit, il s'explique par les besoins liés à l'existence et à la constitution des sociétés humaines depuis l'aube des temps, laissant ainsi apparaître certaines dynamiques, notamment les échanges, les voyages, etc. Alors, tout en nous inscrivant dans la perspective de Loum, nous pouvons affirmer que la « communication internationale » peut être perçue comme un domaine de recherche dont l'objet porte sur l'étude et l'analyse des rapports d'échanges entre individus, sociétés, nations, etc. dans une dynamique d'usage des technologies de l'information et de communication. Les relations internationales sont une des thématiques qui se trouvent au centre du champ de recherche de la communication internationale.

Les origines de la communication internationale restent très lointaines. Pour Agbobli (2015), elles se situent à l'origine de l'humanité, dans la mesure où la communication est à la fois une capacité et une pratique foncièrement rattachées à l'essence humaine. Une pratique exercée depuis toujours par des individus, groupes, nations diverses, etc. D'où, pour reprendre les termes d'Agbobli, « les origines de la communication internationale remontent aux origines de la communication elle-même » (p.68). Aussi, la pratique de la communication internationale dont la langue et la religion

furent des symboles (*Ibid*) était-elle soutenue par une idée d'universalisme dans le partage des valeurs et cultures humaines (Mattelart, 1996). Enfin, pour Mowlana (1997) la communication internationale trouve son ancrage dans les recherches en relations internationales.

L'un des objets d'étude du champ de la communication internationale fut le déséquilibre en matière de circulation de l'information à l'échelle planétaire (Mowlana, 1997). Selon Hamid Mowlana, l'un des précurseurs de cette sous-discipline de la communication, la diffusion de l'information à l'échelle internationale s'est depuis toujours faite sur une base inégalitaire, et ce en dépit de l'évolution technologique des moyens de communication. Autrement dit, les médias et les agences de presse transnationaux (des pays occidentaux) s'intéressaient peu ou pas du tout aux nouvelles qui émergent des pays du tiers monde. L'actualité dans ces pays est de moins en moins évoquée dans leurs publications. L'auteur démontre, à travers plusieurs études sur la circulation globale de l'information que s'il y a une fluidité au niveau de la diffusion des informations du Nord vers le Sud, l'inverse semblait moins vrai. À propos de cette disparité en matière de diffusion d'information entre le Nord et le Sud, Masmoudi (1979) affirme que sur 80% des actualités du monde diffusées par les grands médias internationaux, seulement 20 à 30% d'elles couvraient les pays en développement. En clair, ce constat de la faible représentativité des actualités aussi bien d'Amérique latine que d'Afrique dans les médias du Nord va faire l'objet de critiques au cours de la décennie 1970. Cet auteur proposait à cette époque un nouvel ordre mondial de l'information. Cette tendance verticale sera équilibrée avec la naissance du Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC) sous la houlette de l'UNESCO (*Ibid*). Ainsi, « depuis lors, un nombre considérable d'enquêtes d'opinion, de rapports et d'articles sont aujourd'hui publiés aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement et bénéficient d'une forte prise en compte dans les discussions et analyses sur les sujets relatifs à la communication internationale » (p.41). Dès lors, la communication internationale se donne comme centre d'intérêt les problématiques qui s'articulent autour des relations Nord-Sud tout en mettant surtout l'emphase sur leur dimension communicationnelle. Ainsi, les questions de « développement » et de « communication » au Sud, de relations internationales Nord-Sud, font donc partie de cette tradition de recherche très éclatée de nos jours au regard des différents objets traités (couverture médiatique, ICT, diplomatie, diversité culturelle, économie politique de la communication, etc.).

La communication internationale (CI) longtemps dominée par le pouvoir informationnel, politique et économique des pays développés au détriment des pays sous-développés va se diversifier et englober de nouveaux enjeux sur lesquels nous statuons dans les sections qui suivent.

1.3 Théories en lien avec le développement

Le contexte du développement en lien avec la communication internationale a donné lieu à un certain nombre de théories sur lesquelles nous allons à présent succinctement revenir.

1.3.1 La théorie de la modernisation

L'une des théories en communication internationale les plus associées au développement est celle de la modernisation. Selon Park (1998), la communication internationale de l'après 2^e guerre mondiale est passée à travers trois grandes théories, à savoir celles de la modernisation, de la dépendance et de la post-dépendance qui avaient toutes pour fondement l'étude des questions de développement dans les pays du tiers-monde. Partant de cette relation étroite, Park présente le développement comme « ayant été le concept le plus important dans le champ de la communication internationale » [notre traduction, Park, 1998, p.81]. En réalité, le développement est en effet le paradigme qui va marquer les relations Nord-Sud après la 2^e guerre mondiale. Sa naissance en 1949 aux États-Unis favorise l'invention de théories qui, d'ailleurs, vont toutes concourir à son implantation au profit de l'exploitation politique, économique et culturelle des pays du tiers monde. La modernisation est l'une de ces théories sur laquelle différents chercheurs du développement se sont exprimés. En effet, selon Lerner (1958), « la modernisation est un processus social dans lequel le développement est une composante économique » [notre traduction]. Autrement dit, la théorie de la modernisation est cette approche de changement social fondée sur la « reproduction du système politique et économique » occidental (Servaes et Malikhao, 2007) comme modèle universel de développement dans les pays du tiers monde (Bernstein, 1971). Ainsi, la prospérité économique des pays développés matérialisée par le progrès technologique et l'implantation des multinationales dans les PED va exercer une attraction sur ces derniers dans le cadre d'un rattrapage économique (Servaes et Malikhao, 2007). Mais le concept de modernisation n'a pas toujours eu la même acception du point de vue des auteurs. Outre le caractère socioéconomique qui lui est attribué, les sociologues vont associer la modernisation à un processus

de transformation identitaire et culturelle (Bernstein, 1971). Ainsi, pour Stephenson (1968), la modernisation est rattachée à une transformation de la culture et de la personnalité dans la mesure où elle est influencée par la culture plutôt que par certains aspects de l'organisation sociale ou de l'écologie humaine [notre traduction, Abstract]. Pour lui, la modernisation peut être définie comme une expression personnelle et culturelle d'un type de changement social, principalement le mouvement des personnes à partir de ce qui est établi par les normes culturelles comme traditionnel à ce qui est considéré comme moderne par la même culture. Cet auteur met l'emphase sur l'antinomie entre la modernité et la tradition qui s'articulent autour des valeurs culturelles propres aux individus et leur propension naturelle à adopter le changement. Autrement dit, de manière plus large, la modernisation peut être perçue comme la transposition des conceptions culturelles occidentales vers les PED et dont les conséquences vont introduire un changement dans les modes de pensée et dans les valeurs locales (Servaes et Malikhao, 2007). Au regard de ces différentes conceptions de la modernisation prise dans le contexte du développement, l'on peut dire qu'elle reste une théorie d'origine occidentale dont l'objectif fut l'atteinte de la croissance économique à travers l'introduction d'un changement social, économique et culturel dans les PED. Cependant, cette théorie qui s'est appuyée sur la communication pour le développement va susciter des réactions qui vont concourir, voire précipiter l'avènement d'autres théories dont celle de la dépendance.

1.3.2 La théorie de la dépendance

La théorie de la modernisation qui naquit au milieu des années 1960 a fait l'objet de critiques de la part de certains chercheurs d'Amérique latine du fait de son caractère « eurocentriste du développement » (Servaes et Malikhao, 2007). Ces critiques favorisent l'émergence de la théorie de dépendance, théorie qui s'articule autour des questions de dépendance et de sous-développement. La modernisation qui implique le passage de la société traditionnelle à la société moderne⁴ (Lerner, 1958) est mise en question à partir du moment où il naît une prise de conscience dans toute l'Amérique latine face aux réalités du sous-développement (Peixoto, 1977). À cette situation

⁴ La critique de la théorie de la modernisation a porté également sur le passage de la société traditionnelle à la société moderne dans la mesure où la période de transition entre les deux entités en Amérique latine n'a pas été préparée (Peixoto, 1977).

s'ajoutent les inégalités dans la distribution des richesses entre les classes sociales (pauvres paysans et riches) à l'échelle mondiale (*Ibid*). Ce qui va stimuler la réflexion pour la recherche de théories alternatives fondées sur le changement social (*Ibid*). Les précurseurs de cette théorie, les « Dependantistas » vont orienter leur réflexion vers la compréhension des répercussions de la dépendance sur les pays sous-développés. Autrement dit, ils étaient préoccupés par la pénétration des rapports de domination des centres sur les périphéries. Ils vont réaliser *in fine* que la théorie de modernisation n'était pas du tout adaptée aux réalités sociales des pays de l'Amérique latine (*Ibid*). Ainsi, ces critiques portèrent en grande partie sur le caractère capitaliste de la politique de développement, notamment ses théories évolutionnistes et celle de la modernisation qui font totalement abstraction des conditions sociales et politiques des populations de la périphérie (Cardoso et Trèves, 1974). La critique de Cardoso et Trèves est sans équivoque à l'encontre du développement dans la mesure où elle « tend à montrer que le *développement* est, de par sa nature même un phénomène capitaliste et qu'il ne saurait être dissocié du processus du système capitaliste international et des conditions politiques dans lesquelles il se déroule » (Cardoso et Trèves, 1974, p. 111). L'un des sujets importants sur lesquels portait la critique du développement était la dépendance économique extérieure des pays de l'Amérique latine, liée surtout à la « division internationale du travail ⁵ » (Peixoto, 1977, p. 607). D'où la nécessité pour les chercheurs latino-américains de procéder à une analyse globale du développement et du sous-développement (*Ibid*). Ainsi, l'incapacité des politiques du Nord à prendre en considération et à résoudre la question du sous-développement dans cette partie du monde aura été un *stimulus* important pour précipiter la naissance de la théorie de la dépendance (Gualerzi et Cibils, 2014). Mais encore plus important, le paradigme de la dépendance va être très déterminant dans l'émergence d'autres concepts en lien avec la communication pour le développement. C'est notamment le cas pour l'avènement du nouvel ordre mondial pour l'information et la communication (NOMIC) (Servaes et Malikhaio, 2007).

⁵ Selon les principes de la Division internationale du travail, l'Amérique latine s'est beaucoup plus spécialisée dans la production des matières premières. Cependant, la détérioration des termes d'échanges de ces biens primaires qui s'écoulent lentement sur le marché pénalise le continent (Peixoto, 1977).

1.3.3 La théorie de la diffusion des innovations

Dans la mouvance des théories qui ont eu un lien avec la politique de développement, on recense celle de la diffusion des innovations encore appelée la théorie diffusionniste. Selon Everett Rogers, l'un des précurseurs de cette théorie, « la diffusion est un processus par lequel une innovation est communiquée à travers certains canaux dans le temps au sein des membres d'un système social » [Rogers, 1983, p.5, notre traduction]. Telle que définie, la diffusion des innovations est ainsi une théorie de la communication qui va implanter les travaux de base nécessaires pour établir des modèles de changement de comportement dans les sciences sociales (Valente et Rogers, 1995). Tout d'abord, il importe de rappeler que l'origine de la diffusion remonte aux travaux pionniers de Ryan et Gross (1943). Ces chercheurs ont mené des recherches auprès des agriculteurs américains de Iowa (États-Unis) en vue de comprendre le processus de diffusion et d'adoption par ceux-ci d'une nouvelle semence hybride de maïs dans leur plantation. Leur recherche s'articule autour de quatre aspects : 1) le processus de décision de l'innovation pour chaque fermier et la prise de conscience, 2) le rôle de l'information (les canaux de communication), 3) le taux d'adoption, et 4) les caractéristiques socioéconomiques des catégories d'adoptants. Les résultats de ces travaux montrèrent que les fermiers étaient réticents à l'adoption d'une innovation quand bien même elle leur était profitable. L'issue de leur recherche les amène à postuler que l'*awareness* (la prise de conscience par l'information) précède l'adoption d'une innovation⁶. Autrement dit, l'information (à travers différents canaux de communication) est une composante centrale dans la théorie de diffusion des innovations. Dans la même veine, Dearing avance que la théorie de la diffusion des innovations comprend cinq composantes qui sont : l'innovation, l'adoptant, le système social, le processus individuel d'adoption et la diffusion du système (Dearing, 2009).

Pour comprendre le rôle de la théorie de la diffusion des innovations dans la communication pour le développement, il importe d'examiner les travaux du sociologue américain Everett Rogers, l'un des précurseurs de cette théorie. Dans son livre classique et pionnier *Diffusion of innovations*, Rogers met l'accent sur le rôle central des canaux de communication dans le processus de changement de comportement pour l'adoption de toute innovation. Pour lui, l'adoption d'une

⁶ Cette recherche fait partie des tout premiers travaux qui ont contribué à faire émerger la théorie de la diffusion et de l'innovation. Elle ressort la dimension centrale de la communication au regard du fait que pour adopter toute innovation, il faut non seulement en avoir connaissance, mais surtout le canal par lequel l'on reçoit l'information reste très déterminant. Voir l'article de Valente et Rogers (1995).

innovation passe par un leader d'opinion dont le rôle consiste à influencer le comportement d'autrui, à le persuader à adopter une innovation, une idée. En effet, pour pénétrer le pouvoir d'influence des leaders d'opinion dans le réseau de communication dans un système social donné, Rogers examine différents modèles de la communication de masse dont *l'hypodermic needle* (l'aiguille hypodermique) et le *two-step flow* (communication à deux étapes). Le premier modèle met en lumière l'effet influençant des médias de masse (radio, télé, presse écrite, etc.) dans les années 1940-50 sur le comportement des audiences⁷. Ce modèle a été utilisé aux États-Unis comme moyen de propagande pour aller à la seconde guerre mondiale. Quant au second modèle, celui des deux étapes de la communication développé par Katz (Attallah, 2015), il postule que les messages diffusés par les médias de masse passent à la fois des « médias aux leaders d'opinions et des leaders d'opinion aux groupes d'appartenance » (Attallah, 2015, p.113). C'est un modèle qui permet de maintenir l'attention sur l'interface entre les médias de masse et l'influence interpersonnelle (Rogers, 1963). Autrement dit, Rogers postule que ce modèle, tout en exposant les limites du pouvoir des médias de masse, met en avant l'influence de la communication interpersonnelle directe entre des personnes proches. Rogers met l'emphase sur les effets particuliers de la communication, notamment le pouvoir des messages médiatiques et des leaders d'opinion à produire du savoir autour de nouvelles pratiques et idées, à persuader la cible à adopter des produits exogènes. Ainsi, il ressort, outre les médias le rôle important des leaders d'opinion et de leurs groupes d'appartenance dans le réseau de communication d'un système social. Mieux, ce modèle met en évidence le caractère central de la dimension sociale dans le processus de diffusion et d'adoption des innovations.

Le paradigme de la modernisation et les théories associées (la croissance économique, l'industrialisation, le progrès technologique et le libre-échange, etc.) qui ont articulé le développement en Europe de l'ouest et dans les pays de l'Amérique du Nord vont être transférées vers le tiers-monde, notamment en Afrique et en Asie⁸ pour établir des modèles de développement (Melkote et Steeves, 2015). Ces auteurs se penchent sur l'articulation et la propagation du discours

⁷ Rogers explique l'influence des médias par le fait que des populations sont constamment exposées aux publicités liées à un ou des produits nouveaux à travers la radio, la télé, la presse, ce qui finit par les amener celles-ci à accepter ces produits et à les adopter progressivement. D'où l'avènement d'un changement de comportement plus ou moins tacite chez ces populations de par l'influence des médias de masse.

⁸ Selon Melkote et Steeves, ces deux continents sont perçus par les pays industrialisés comme regroupant des pays dont les populations vivent de manière traditionnelle. D'où la nécessité pour les pays industrialisés de « transporter », voir implanter leur vision du développement (modernisation), et ce dans les pays en développement dans l'ultime dessein d'accroître leurs gains économiques.

de la modernisation et de celui du développement par les chercheurs occidentaux du XXe siècle. Selon eux, ce discours est à l'origine de la naissance du terme « Tiers-monde » pour désigner le sous-développement. Ce discours va changer quelques décennies après la seconde guerre mondiale pour revêtir les concepts de progrès et de développement importés de l'Occident ; un développement avec un nouveau visage dont l'implantation sera facilitée par la présence des institutions (Escobar, 1992). Pour ce qui est de l'apport de la communication au développement, l'on peut retenir que les médias de masse ont été et demeurent de puissants instruments de changement des comportements au profit de la promotion de la modernisation (Melkote et Steeves, 2015).

1.3.4 La théorie de la globalisation

L'une des théories contemporaines en lien avec la politique de développement et qui aura marqué les relations internationales est la globalisation (Senarclens et Ariffin, 2007). Selon Scott et Scott (1997), la globalisation est une théorie néo-libérale qui découlerait des théories de la lignée du capitalisme. Citant Antony Giddens, ils avancent que la modernité est inhérente à la globalisation (Scott et Scott, 1997). Pour ces auteurs, la globalisation incarne la « néo-modernité » qui a une grande capacité de diversification des pratiques culturelles en octroyant les moyens de leur exploitation et de leur commercialisation (*Ibid*). Ainsi, si la globalisation s'apparente à la modernité, qui elle se rattache au capitalisme, on pourrait assimiler la globalisation au capitalisme. De ce point de vue, Scott et Scott vont mettre l'accent sur les notions de vente et de consommation dans un monde réduit à un marché planétaire. Quoique le concept de globalisation ait un ancrage économique très prononcé, pour certains auteurs comme Rosenau James (2006), elle s'étend à d'autres aspects liés à la vie sociale. Selon cet auteur, « les chercheurs qui auront mis l'accent sur le volet purement social (pour définir la globalisation) en conceptualisant des théories autour d'elle se sont aperçus de la vanité de leur travail quand les dimensions économiques et technologiques ont commencé à émerger » (Rosenau, 2006). Ainsi, la globalisation reste un concept très large qui ne saurait être encapsulé dans une seule théorie (*Ibid*). Cela dit, pour certains critiques du développement (Servaes, Latouche, Favreau), la globalisation sous toutes ses formes (politique, sociale, économique, culturelle, etc.) reste un concept aux approches perverses dans la mesure où elle a pour objectif de bannir les barrières entre nations et entre personnes, et par là réduire le monde

à un globe qui profiterait économiquement aux pays les plus puissants (Hemer *et al.*, 2005). Ainsi, pour Hemer *et al.*, (2005), la globalisation est l'ensemble des processus socioculturels qui contribuent à rendre la distance (entre les pays) moins importante. Autrement dit, cette exclusion des barrières économique, politique, sociale et culturelle tend à affecter les conditions de vie des peuples dans certaines régions, créant ainsi une sorte de vulnérabilité nouvelle chez elles (*Ibid*). La vulnérabilité selon Eriksen (2005) se définit en termes de risques et de contraintes qu'engendre ce processus transnational en ce qui concerne le volet de l'intégration économique (*Ibid*). C'est par exemple le cas des désastres écologiques (pollutions) ou encore des changements des termes d'échange économique (taux d'intérêt) dont les effets sont fortement ressentis par des populations ailleurs sur la planète (*Ibid*). Ce qui est de nature à créer à la fois des opportunités et une forme de vulnérabilité. Outre la logique économique qui caractérise la globalisation, il y a l'intervention de la politique qui intervient pour amoindrir la pression de ses effets (Weiss, 2005). De ce point de vue l'on comprend que la globalisation qui établit une certaine porosité frontalière légale entre États offre également des avantages en termes de biens de consommation. C'est le cas de la vulgarisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) auxquelles on ajoute la prise en compte des droits humains à travers le monde (Eriksen, 2005). Weiss fait remarquer que la naissance des pôles de prise de décision suite à une fragmentation du pouvoir central de l'État au niveau local reste l'un des effets négatifs de l'intégration globale (Weiss, 2005).

La globalisation est cette théorie dont l'émergence s'inscrivait dans la continuité des théories conçues (la modernisation, le néolibéralisme, etc.) pour appuyer la politique de développement dans les pays en développement. Caractérisée par la poursuite des objectifs de croissance économique (à travers la levée des frontières conventionnelles entre États), la globalisation s'est progressivement emparée d'autres aspects de la vie, notamment politique, social et culturel. Étant perçue comme ayant réduit le monde à un village planétaire, elle aura contribué à une dégradation des conditions de vie des populations au regard des conséquences des actions qui sont posées ailleurs sur la planète (Kacowicz, 2013). Et comme cela apparaît, « aucune nation à faible revenu n'est parvenue à rejoindre le groupe des pays à revenu élevé » (Petitjean, 2000, p.186). Mais, elle aura aussi œuvré pour l'avènement de certaines mutations sociales dont la production et le partage du savoir sur l'ensemble du globe.

1.3.5 L'Économie politique de la communication (ÉPC)

La communication internationale repose sur des rapports de force en ce qui concerne la production et la diffusion de contenus et de techniques de communication. À cet égard, l'économie politique de la communication est le courant de recherche dont l'objet intègre les intérêts en jeu dans les industries de production médiatiques (Loum, 2017) et l'exercice du pouvoir. Selon Miège (1996) cité dans George (2005), l'ÉPC consiste à mettre en lumière « la face économique de la communication, la formation des grands groupes transnationaux, les phénomènes de domination qui en résultent, et les aspects stratégiques des flux transnationaux de données ou de produits culturels » (Georges, 2005, p.149). À ce sujet, Loum dira que « le processus de création, de diffusion des techniques de communication ne peut être neutre » (2017, p.10). En effet, l'ÉPC perçoit la possession de moyens de communication comme source de domination. Autrement dit, le pouvoir est détenu par les groupes industriels qui gouvernent la production des œuvres culturelles destinées à la consommation. Ce courant de recherche qu'est « l'ÉPC pense en termes de domination la possession des moyens de communication, et attribue *en dernière instance* le pouvoir aux groupes industriels de communication » (Maigret et Rebillard, 2015, p.17). Si les avancées technologiques en information et communication laissent transparaître un sentiment de grande utilité pour les usagers, elles mettent toutefois en lumière le pouvoir économique des industries de la communication. Ainsi, l'on assiste, pour emprunter les termes de Loum (2017) à la rencontre de « l'intérêt et de l'utilitarisme » (p.11) qui crée une symbiose entre le volet social de la technologie et le capitalisme. L'on peut *in fine* comprendre que l'ÉPC s'articule autour de trois moments, notamment la production (médiatique), la diffusion (des produits médiatiques, y compris les technologies) et la réception (par les usagers). La production représente l'étape phare, car c'est à ce moment que l'économie intègre la production, d'où s'insère une articulation entre le pouvoir politique et le pouvoir économique.

D'origine nord-américaine, l'ÉPC reste un courant de recherche qui, théoriquement, est fondée sur la production, la diffusion et la réception des productions communicationnelles et culturelles. Cette perspective théorique se conjugue avec les enjeux de pouvoir et d'économie dont les principaux acteurs sont les industries de production et de fabrication des moyens de communication. Ainsi, si l'ÉPC se révèle être une théorie associée à la communication internationale (la production et la diffusion de l'information et des moyens et produits de communication au-delà des frontières

nationales), elle va toutefois se singulariser par son intérêt porté sur les dimensions économiques et de pouvoir. C'est donc un champ de recherche qui reste à explorer au regard de l'avancée extraordinaire des technologies de l'information et de la communication.

De nos jours, quoique les critiques fusent de partout, le développement s'articule autour d'autres enjeux, notamment l'environnement, sous la houlette des Nations unies. C'est une thématique qui demeure toujours d'actualité au regard des relations internationales entre pays développés et pays en développement portant sur une supposée volonté des premiers à aider les derniers.

1.4 Une nouvelle trajectoire du développement : le développement durable

Dans cette section, nous aborderons de manière non succincte la généalogie de la question environnementale (Kane, 2018). En effet, à partir des années 1960 à 70, les questions de développement seront orientées vers des préoccupations environnementales (Laramée, 1997). L'on assiste à une prise de conscience généralisée sur la préservation et la conservation des ressources environnementales (l'eau, la forêt, l'air, le climat, etc.). Une prise de conscience liée au constat de la destruction et de l'exploitation abusive des ressources naturelles et dont les conséquences représentent une menace à la fois pour la vie humaine, animale et végétale (biodiversité), sans oublier l'impact sur le climat. En Afrique, l'environnement va intégrer le développement à partir de 1960 (Sarrasin, 2013). L'environnement est désormais mis au centre des préoccupations des décideurs politiques du globe. Ainsi, cette centralité des questions environnementales sera traduite par la tenue de différents événements mondiaux⁹ qui vont lancer les jalons du développement durable sous l'égide des Nations unies.

1.4.1 La conférence de Paris en 1968

La prise de conscience des questions environnementales se matérialise à l'échelle internationale par l'avènement d'actions communicationnelles. L'une de ces actions pionnières fut la conférence intergouvernementale de Paris tenue en 1968 sous la houlette de l' Organisation des Nations unies

⁹ Les année 1960 voient la conclusion des accords multilatéraux sur l'environnement. Ces premiers accords se font sur une base sectorielle : la question des zones humides en 1971; les préoccupations pour les espèces migratoires en 1979 et la gestion des déchets dangereux en 1989 (Kane, 2018).

pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (Kane, 2018). Cet événement qui fut la première du genre va s'articuler autour de certaines préoccupations liées à l'environnement, notamment la question de la conservation des forêts et de la biodiversité et l'exploitation rationnelle des ressources environnementales (*Ibid*). Cet événement fut l'occasion pour la communauté internationale de communiquer sur le constat de la crise écologique dont l'humanité est l'objet (Larrère et Larrère, 1997). Cette conférence est la traduction d'un éveil des consciences important au niveau des dirigeants du monde. Tirant ainsi la sonnette d'alarme sur les menaces qui pèsent sur l'environnement, la conférence de Paris a jeté les bases de plusieurs rencontres majeures à caractère planétaire qui vont se succéder autour de la grande thématique de l'environnement. La conférence de Stockholm reste l'une des plus importantes de ces rencontres, car c'est d'elle que va naître l'idée du développement durable (Cox, 2010).

1.4.2 La Conférence de Stockholm 1972

Dans la suite chronologique des événements qui vont marquer l'avènement du développement durable, on note la Conférence de Stockholm. Mais cette conférence sera précédée d'un événement important lié à l'environnement. Il s'agit de la publication du rapport Meadows en 1972 intitulé *Halte à la croissance*, sous l'égide du Club de Rome (Kane, 2018). Les conclusions de ce rapport envisageaient d'autres stratégies de croissance économique tout en appelant les pays industrialisés à mettre un terme à la course effrénée vers la croissance qui est dommageable pour l'environnement mondial (*Ibid*). Ce rapport sera au cœur des débats futurs qui vont même aboutir à la naissance du développement durable. Ainsi, la même année à la suite de la publication du rapport Meadows, se tient la Conférence de Stockholm en Suède en 1972. Elle est la toute première rencontre internationale du genre qui va réunir les décideurs politiques du monde (Kiss et Sicault, 1972). La dimension planétaire de cette conférence des Nations unies lève ainsi le voile sur les préoccupations sérieuses auxquelles le monde est confronté. Dans la même veine, quoique passée inaperçue, une conférence des Nations unies sur l'environnement humain s'est tenue dix ans après aux Iles Cook. Ainsi, le rapport Brundtland (résultant des travaux de la commission des Nations unies sur l'environnement et le développement créée en 1983) issu de cette rencontre et qui sera publié en

1987 va poser les jalons de ce qui sera appelé le développement durable¹⁰. Une fois le rapport publié, sa communication se fera à travers les discours institutionnels à l'échelle internationale (*Ibid*). En effet, le développement durable est un concept qui représente une autre manière de repenser le développement avec la mise en avant des préoccupations d'ordre social, économique et environnemental dans les pays pauvres (Theys, 2003). L'environnement est perçu comme un pilier central du développement. Autrement dit, l'idée qui sous-tend ce concept, c'est comment soutenir la croissance économique tout en ayant moins d'incidence sur l'environnement. Ainsi, à la suite de la conférence de Stockholm, plusieurs autres conférences vont avoir lieu de manière tournante à travers le monde, notamment la Sommet de Rio en 1992, celui de Johannesburg en 2002, sans oublier les Conférences des Parties (COP) qui se tiennent tous les ans. Ces rencontres de diplomatie climatique constituent un cadre institutionnel de discussion, de concertation et de négociation afin de trouver des solutions aux préoccupations environnementales de notre planète.

1.4.3 La prise en compte du climat par la lutte contre la déforestation

La question des changements climatiques demeure une des thématiques primordiales au cœur l'avènement et la mise œuvre du développement durable (Van Ypersele et Gaino, 2016). Certes, la lutte contre les changements climatiques figure dans la Déclaration de Stockholm, mais sa mise en action se fera par la création d'accords et d'institutions onusiens qui auront pour rôle de mener, voire guider des actions en faveur de la préservation du climat à travers le monde (*Ibid*). Au nombre de ces instruments, l'on peut citer entre autres la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Groupe intergouvernemental pour l'évolution du climat (GIEC), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations unies pour le Développement (Tsayem-Demaze, 2011b). Des mécanismes vont être mis en place sous l'égide de ces institutions pour lutter contre les changements climatiques et la déforestation qui en est une des causes lointaines (Brimont *et al.*, 2015). L'une des initiatives nées de ces rencontres pour lutter contre le réchauffement climatique provoqué par les émissions de gaz à effet de serre est le mécanisme de Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts

¹⁰ La Déclaration de Stockholm pose les bases du développement durable à travers les 7 proclamations et les 26 principes qu'il comporte (Kane, 2018).

(REDD) créée en 2008 par la CCNUCC. C'est un instrument qui aura pour vocation de lutter contre le changement climatique en s'attaquant à la déforestation dans les pays tropicaux. C'est un instrument qui aura pour vocation de lutter contre le changement climatique en s'attaquant à la déforestation dans les pays tropicaux. Depuis sa création, le mécanisme REDD a été implémenté dans plus d'une cinquantaine de pays, notamment en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Mais, la naissance de la REDD+ a été précédée de celle du mécanisme de développement propre (MPD).

En effet, dans le cadre de la lutte mondiale contre les changements climatiques, différentes initiatives ont vu le jour à l'échelle internationale, notamment le mécanisme de développement propre (MDP) et le mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD) (Denis, 2007). Le MDP est un accord entre les pays industrialisés (occidentaux) et les PED dans lequel les premiers investissent dans les derniers à travers des activités à faible émission de CO₂ (*Ibid*). Quant à la REDD, c'est un mécanisme international créé par la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) en 1986 pour la lutte contre les changements climatiques par la lutte contre la déforestation dans les pays tropicaux, notamment au Sud (Karsenty et Pirard, 2007). Les changements climatiques deviennent alors une problématique sérieuse au regard des activités industrielles dans les pays développés (Gemenne, 2015) et l'exploitation de certaines ressources naturelles (coupe de bois) est de nature à polluer l'atmosphère à travers leurs émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre (GES) (Brimont *et al.*, 2015). La lutte contre la déforestation constitue un pilier central dans la mitigation des changements climatiques, et ce du fait du rôle de séquestration de CO₂ par les arbres et le maintien des sols en bon état (Tsayem-Demaze, 2011a). En revanche, leur coupe constitue une source d'émission de carbone, y compris les effets biophysiques (Lawrence *et al.*, 2022) dans l'atmosphère. Ce qui n'est pas sans incidences sur la pratique de l'agriculture et sur la vie des humains (*Ibid*). Cela dit, depuis plus de deux décennies, la question des changements climatiques et leur mitigation par l'arrêt de la déforestation ne cessent d'être au cœur des débats à l'international sur l'environnement (Laramée, 1997 ; Rousseau, 2004 ; Corbett, 2006) compte tenu de la fréquence rapprochée des catastrophes climatiques dont l'humanité est témoin ces dernières années (inondations, glissements de terrain, sécheresse, raréfaction de la pluviométrie dans certaines régions du monde, etc.) (FAO, 2018). À cela l'on ajoute le réchauffement climatique qui est la résultante de ces émissions, causant ainsi la fonte des glaciers (Scott *et al.*, 2018). Ces dérèglements climatiques démontrent à quel point il est urgent de faire face à cette problématique (*Ibid*). Partant

de ce constat, les efforts de la communauté internationale en vue d'un renversement de la tendance sont désormais concentrés sur, outre les pays industrialisés dits « grands pollueurs », la lutte contre la déforestation, laquelle déforestation est perçue aujourd'hui comme un phénomène qui affecte dangereusement le climat mondial au regard de la pression que subissent les forêts en zones tropicales (Pomel et Salomon, 1998).

En Afrique, la déforestation demeure un phénomène très préoccupant au regard de la disparition de centaines d'hectares de forêts par an (Karsenty et Pirard, 2007). Des initiatives nationales de gouvernance ont été mises en place par les gouvernements des pays forestiers sur le continent comme dans le bassin du Congo (Nguingiri, 1999), en Côte d'Ivoire (Koffi, 2013) ou à Madagascar (Montagne et Ramamonjisoa, 2006). Mais ces initiatives peinent à mettre un terme définitif à ces actions anthropiques qui constituent une véritable menace pour les forêts africaines, et par conséquent pour la santé du climat mondial. Le mode de gouvernance de ces forêts serait une des raisons de l'échec de ces initiatives : une gouvernance exclusive conduite par l'État. À cela s'ajoute le manque de fermeté de certains gouvernements et l'attribution de contrats de concession aux multinationales. Cela dit, la REDD+ est l'une des dernières nées en termes d'initiatives internationales qui entendent lutter contre le changement climatique à travers la séquestration du carbone par les arbres. Elle se veut un mécanisme qui procède par une gouvernance de la forêt fondée sur une approche participative. Autrement dit, la gestion de la forêt à travers le processus Redd exige la participation de tous les acteurs impliqués dans l'exploitation des ressources forestières, y compris surtout les communautés locales.

Comme on peut le voir, la déforestation est un exemple parlant en ce sens que la disparition des forêts tropicales causée par leur exploitation effrénée due à l'action anthropique (Tsayem-Demaze, 2011b) aurait des incidences majeures sur la vie des populations riveraines des forêts, mais aussi sur la santé du climat. D'ailleurs, le cas de la Côte d'Ivoire qui fait l'objet de cette thèse est plus qu'alarmant. Estimée à 16 millions d'hectares au début du siècle dernier, la forêt ivoirienne est passée à 3,4 millions d'hectares en 2015 (Ministère des Eaux et forêts, 2018), puis à moins de 2 millions 2018 (Kassoum, 2018). Elle a connu une exploitation massive et démesurée de son couvert forestier pendant plusieurs décennies (Contamin et Memel-Fotê, 1997; Kassoum, 2013) et dont les conséquences du point de vue environnemental interpellent aussi bien le gouvernement ivoirien que la communauté internationale. Malgré les initiatives adoptées par le gouvernement en vue de lutter

contre la déforestation, le phénomène n'a fait que gagner du terrain (Koffi, 2013). Confronté au phénomène grandissant de la déforestation, le pays va adhérer au mécanisme en 2011 et va confirmer son engagement en 2012 par un Décret signé par le président de la République. Ce décret présidentiel consacre la création d'une Commission Nationale REDD+ (CN-REDD+) qui est un cadre institutionnel, intersectoriel dont la fonction consistera à analyser et à donner les orientations pour la mise en œuvre de la politique de la REDD. La CN-REDD comprend un Comité national (CN), un Comité technique interministériel (CTI) et un Secrétariat exécutif permanent (Sep-Redd). Le contexte de gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par la REDD+ donne une exposition des enjeux centraux en termes d'inclusion, de participation et surtout de stratégies de communication vis-à-vis des différents acteurs du processus. Dans un tel processus dit participatif et inclusif, il est primordial pour nous de voir comment la communication a été mobilisée dans la mise en œuvre du point de vue des acteurs. Comprendre les enjeux communicationnels dans la mise en œuvre des actions de protection de l'environnement en Côte d'Ivoire est donc capital. Il s'agit dans cette thèse de mener une recherche sur le rôle de la communication dans les initiatives gouvernementales en faveur de la lutte pour la préservation la protection de la forêt dans ce pays. Autrement dit, l'intérêt de la présente étude porte sur la compréhension des stratégies de communication dans le cadre de la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire. De manière plus fine, le cas du mécanisme de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+ Côte d'Ivoire) sera analysé. Une attention sera portée sur quelques initiatives antérieures de lutttes contre la déforestation dans le même pays en vue de contextualiser l'étude.

1.4.4 Vers un développement à étiquette sociale et écologique

Le développement qui, désormais s'associe aux enjeux communicationnels va se faire sur fond de promotion et de satisfaction des intérêts propres à l'idéologie capitaliste (Loum, 2017). Il s'agit de l'atteinte de la croissance économique occidentale qui prendra appui à la fois sur la commercialisation des produits technologiques et l'exploitation des ressources naturelles au Sud. Si les conséquences de telles actions ont propulsé le développement économique au Nord, elles ont, *a contrario* contribué à asphyxier tout espoir de croissance au Sud au regard de l'état de paupérisation historique de ses populations (De-Sardan, 2008). De ce fait, cette réalité unidirectionnelle et sous-entendue du développement mérite d'être repensée dans une approche plus

humaniste dans la mesure où elle fait abstraction des opinions et valeurs des populations « concernées par ce même développement ». Autrement dit, le développement serait un vain mot, voire une illusion s'il ne s'articule pas autour de la prise en compte des besoins véritables des populations cibles.

La prise de conscience de cet état de fait provoque une remise en cause du développement par beaucoup de ses critiques. Cette perspective s'illustre par les critiques des théoriciens de la dépendance portant sur les effets néfastes de la politique de développement dans le tiers-monde (Dardot et Laval, 2014). Elle va également susciter la réflexion vers des solutions alternatives. Ainsi, une conception du développement intégrant les besoins des populations concernées (Servaes, 2008 ; Bessette, 2004), mais surtout un développement qui intègre les préoccupations d'ordre social et environnemental (Rousseau, 2004). Il s'agit du développement durable dont les jalons ont été posés depuis les années 1960-70 (*Ibid*). Ce nouveau paradigme qui va s'articuler sur les problèmes économiques, sociaux et environnementaux (ressources naturelles) et la communication (Libaert, 2016). Comment atteindre la croissance économique et atténuer la pauvreté des populations en ayant moins d'effets sur l'environnement ? est la question que le développement durable tente de résoudre. Des institutions comme CCNUCC, le GIEC, le PNUE, etc. sont mises en place par les Nations unies, y compris des organisations non gouvernementales (ONG) pour faire face à la pauvreté et aux questions des changements climatiques à travers la lutte contre la déforestation, en partie responsable des émissions de CO₂ et des EGES. Aussi la REDD+ à l'instar du MDP est un mécanisme créé par la CCNUCC pour une atténuation des changements climatiques à travers la lutte contre la déforestation dans les pays tropicaux. Dans ce processus, la communication environnementale joue un rôle majeur (Corbett, 2006 ; Cox, 2005, Libaert, 2016) car en tant que champ de pratique elle a pour objectif, outre la sensibilisation et la conscientisation de la masse, de favoriser la tenue de débats publics, de rencontres, de négociations entre les parties prenantes (Kane, 2016).

Cette thèse s'intéresse à la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par le mécanisme REDD. Elle entend explorer les enjeux communicationnels, notamment les stratégies de communication dans la mise en œuvre de ce mécanisme. Dans la section qui suit, nous présentons la Côte d'Ivoire, pays qui depuis près qu'une décennie s'est résolument engagé dans la lutte contre la destruction de ses ressources environnementales dont la forêt.

1.4.5 Présentation de la Côte d'Ivoire : Superficie, population et économie

Située en Afrique de l'Ouest et d'une superficie de 322 600 km², la Côte d'Ivoire est l'un des pays tropicaux de cette région subsaharienne qui regorgent de la forêt. Cette superficie est subdivisée en trois grandes zones agroécologiques dont une zone forestière dans la partie sud sous le 8^e parallèle. Constituant la zone de concentration de la quasi-totalité de la production agricole, cette partie représente la moitié du territoire national caractérisé par la forêt dense (Koffi, 2013). Quant aux deux autres zones, elles se situent dans la partie septentrionale constituée par la zone de savane arborée. Le pays a adopté récemment une politique de décentralisation qui subdivise et organise le territoire national en deux (2) Districts Autonomes (Yamoussoukro et Abidjan), 31 Régions, 108 Départements et 510 Sous-préfectures. Avec une population estimée à 29 386 150 d'habitants au 14 décembre 2021(INS, 2021)¹¹, le pays connaît une croissance démographique galopante qui s'explique par son taux de natalité qui reste encore élevé en dépit de son indice de fécondité, qui d'après l'Institut national de la statistique d'Abidjan est passé de 4.6 enfants/femme à 4.3 enfants/femme en 2016. Selon la même source, cette croissance démographique se justifie également par un flux migratoire très dense des ressortissants de la sous-région ouest-africaine. C'est aussi une population en majorité jeune avec 77% de moins de 35 ans. Elle est inégalement répartie sur le territoire national, en ce sens qu'elle a une forte propension à s'urbaniser rapidement. Ce qui fait que les zones urbaines enregistrent aujourd'hui plus de 50% de la population contre 42% en 1998 (*Ibid*). Cette quasi-explosion démographique en Côte d'Ivoire va exercer une pression sur les ressources naturelles du pays, surtout dans les régions du sud-est et du sud-ouest.

La Côte d'Ivoire est un pays dont l'activité économique repose essentiellement sur l'agriculture ; 80% de sa population active vit de l'activité agricole (ministère des Eaux et forêts, 2018). Cette orientation économique soutenue en grande partie par l'agriculture va dynamiser l'économie du pays (Koffi, 2013). Le pays est exportateur de produits agricoles tels que le cacao, le café, l'hévéa, le palmier à huile, le coton, l'anacarde (cajou), etc. qui constituent ses matières premières. Il occupe

¹¹ D'après l'Institut national de la statistique en Côte d'Ivoire (INS) la population ivoirienne était estimée à 22 millions d'habitants d'après le recensement général de la population de 2014. L'INS a aussi sur la base de ce recensement, projeté l'augmentation de cette population à 26 millions en 2020. Mais en réalité le tout dernier recensement général de la population de Côte d'Ivoire datant de 2021 a estimé une population de 29389150 habitants. Le recensement s'effectue tous les dix ans.

depuis presque une décennie le rang de premier producteur mondial de cacao avec environ 40 % de la production mondiale (La Tribune Afrique, 2022) et de noix de cajou. Grâce à une économie en plein essor, le pays incarne la locomotive économique de la sous-région et compte parmi les économies les plus dynamiques d’Afrique avec un taux de croissance qui se situe autour de 3.6% (BM, 2018).

En revanche, le patrimoine forestier de la Côte d’Ivoire connaît, depuis quelque quatre décennies une forte réduction. En effet, le couvert forestier du pays, estimé en 1990 à 16 millions d’hectares, a subi une réduction vertigineuse au point qu’il est passé à 3.5 millions d’hectares en 2015 (Dierckxsens, 2017), puis à moins de 2 millions en 2018 (Kassoum, 2018) du fait d’une exploitation massive et incontrôlée de sa forêt. Quoique différents facteurs sont à l’origine de ce phénomène, l’agriculture à travers les produits d’exportation (la cacaoculture, la caféiculture, l’hévéaculture, la culture de palmier à l’huile et de coton) en est citée comme le principal. Autrement dit, l’économie du pays qui va se bâtir sur l’agriculture se fait détrimement de la forêt. La pratique extensive de ces cultures de rente sur près de trois décennies aura un impact négatif considérable sur le couvert forestier et sur la biodiversité. En plus, la détérioration de la situation économique du pays pendant cette même période n’est pas sans conséquence sur l’environnement marqué par la désertification dans certaines régions (Traoré, 2018). La disparition de la forêt ivoirienne est perceptible à travers son faible taux de conservation qui est passé de 25% à 11 % en moins d’un quart de siècle (*Ibid*). Autrement dit, cette baisse significative en un temps relativement court est le fait d’un amenuisement des efforts de conservation des forêts au profit d’une déforestation non contrôlée. Dans la même veine, le Bureau national d’étude technique et développement (Bnetd) en collaboration avec le Sep-redd a conçu, dans le cadre d’une étude du Niveau de référence des forêts (NRF) en Côte d’Ivoire, une carte qui met en lumière la réduction drastique de la forêt ivoirienne sur une période allant de 1986 à 2000 et 2015 (Voir figure 1). Cette image expose l’ampleur du phénomène de déforestation dans le pays, qui d’ailleurs n’a fait que se propager sur l’ensemble des zones forestières.

Le pays s’est tourné depuis son accession à l’indépendance en 1960 vers un modèle, voire un système de développement économique basée sur l’agriculture et l’exploitation de produits agricoles dont les effets pervers ne sont pas sans affecter les populations rurales et surtout l’environnement naturel. Cette sollicitation massive des terres et forêts au profit des retombées

économiques aura pour conséquence la forte présence des questions foncières et environnementales auxquelles s'ajoutent une démographie galopante couplée à la pauvreté des populations rurales.

Pour remédier à cette situation, le pays s'est résolument tourné depuis les années 80 vers les d'initiatives aussi bien nationales qu'internationales en faveur de la sauvegarde de ses ressources environnementales. Ces actions vont se matérialiser au plan national surtout sur le plan juridique et institutionnel par la création d'institutions étatiques (Ministères et structures affiliées) et de cadres réglementaires (code de l'environnement, code forestier), y compris les actions qui ont été menées sur le terrain (PDF, CPF) et celles qui sont en cours (REDD+ CIV et projet associés) pour une meilleure gestion des ressources environnementales. Les efforts du pays au plan international sont marqués par son engagement dans tous les mécanismes de lutte en faveur de la sauvegarde de l'environnement et des changements climatiques. Depuis 1992 où la Côte a participé au Sommet de la terre à Rio, elle n'a cessé de participer aux rencontres internationales (les COP) sur les questions et enjeux environnementaux et climatiques. Son engagement au mécanisme international REDD+ est concrétisé par la signature, au plus haut sommet de l'État, d'un Décret le 24 octobre 2012 portant création et organisation de la Commission nationale Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+). Le pays, à travers ce Décret réaffirme son engagement ferme au côté de la protection de l'environnement, notamment la lutte contre la déforestation et la restauration de son patrimoine forestier qui est en voie de disparition.

La présente thèse s'intéresse à la mise en œuvre du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire. Elle cherche à comprendre ses contours et enjeux de communication, de gouvernance et d'environnement qui s'érigent dans le processus d'implémentation de cette initiative, qui de surcroît est supposée être participative et inclusive.

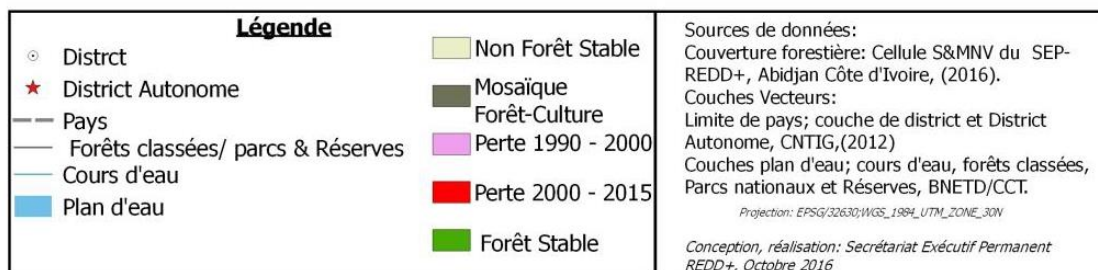
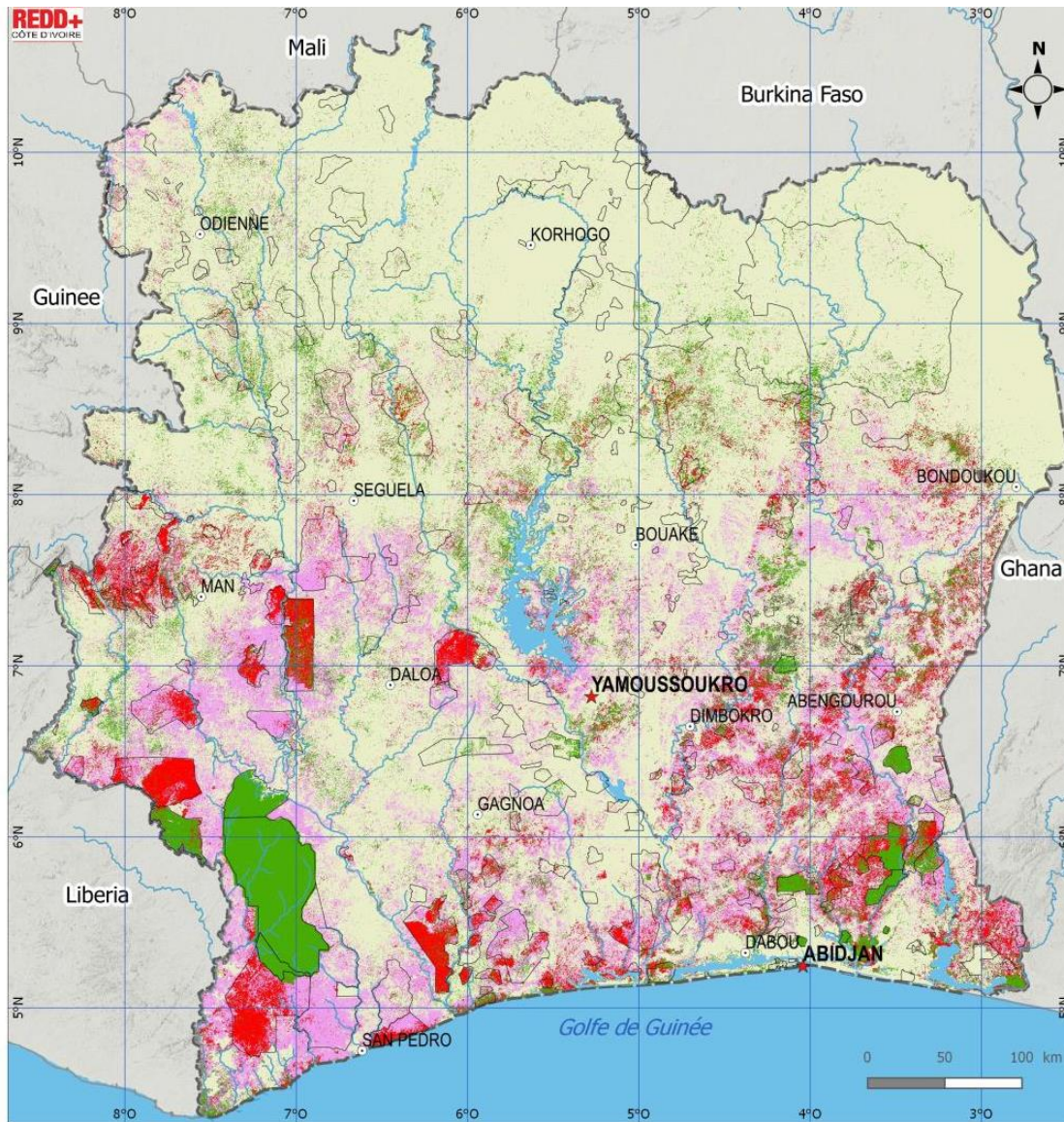


Figure 1.1 : Carte de fluctuations réductionnelles de l'état de la forêt ivoirienne sur les périodes entre 1986, 2000 et 2015.

Source : Bnetd/Sep-REDD+ (2016)

CHAPITRE II: PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre porte sur les relations Nord-Sud. Il discute des concepts importants qui auront marqué ces relations depuis plusieurs décennies. C'est le cas de la politique du « développement » qui a longtemps été structurante pour les pays du Sud. Il porte également un regard sur d'autres alternatives au développement qui s'articulent avec la communication, avant d'aborder le « développement durable ». Le développement durable qui est un nouveau visage du développement se singularise par la prise en compte des questions d'ordre social, économique et environnemental. Entre autres préoccupations du champ du développement durable (l'eau, l'air, climat, etc.), la forêt est la ressource dont il est question ici au regard de son rôle en faveur du climat. Autrement dit, ce chapitre évoque la déforestation et les problèmes de gouvernance liés à ce phénomène. Il soulève enfin le problème de gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire avant de dégager les questions et objectifs de recherche.

2.1 Éléments de définitions

Les champs d'étude « communication » et « développement » ont longtemps marqué les relations internationales entre le Nord et le Sud. Ils ont été également au cœur des politiques publiques visant le mieux-être des populations démunies. Il importe de cerner, du point de vue de la littérature, à quoi réfèrent les notions de communication et de développement.

2.1.1 Communication

Il est de coutume de définir la communication en retournant de prime abord aux travaux scientifiques de Shannon et Weaver (1949) et de Laswell (1948) qui figurent parmi ses tout premiers théoriciens. C'est un modèle qui a été longtemps adopté comme modèle de référence communicationnel (Picard, 1992). Dans ce modèle, ces concepteurs représentent la communication « comme le transfert d'un message à partir d'une source vers un destinataire sous la forme d'un signal (codé par l'émetteur et décodé par le récepteur) qui peut être affecté par un phénomène parasite tel que le bruit » (Picard, 1992. P. 70). Le schéma de ce modèle « source-destinataire » repose sur six composantes : *la source* (qui peut être un individu ou un groupe), *le message* (qui

peut être sous la forme écrite, un geste ou encore électroniquement élaboré), le codage (qui est fait par l'émetteur), le canal (la voie de transmission), décodage qui est fait par le récepteur, *le destinataire* (qui peut être un individu ou un groupe) et le bruit (élément perturbateur). Ce modèle de communication (voir schéma 1) dit modèle de transmission (Kane, 2016), quoique critiqué parfois pour son ancrage mécanique (Moemeka, 1991)¹² servira d'élément de base pour appréhender et développer le phénomène de la communication humaine. Ainsi, pour Cox, (2010) le modèle Shannon et Weaver se conjugue avec celui des interactions qui met en exergue la dimension symbolique de la communication. Cet auteur postule que la « communication humaine relève d'une action symbolique dans la mesure où nous nous appuyons sur le langage et d'autres symboles pour construire un cadre permettant de comprendre et de valoriser le monde et de le porter à l'attention des autres. » [notre traduction, p.26]. À l'instar du modèle de transmission de Shannon et Weaver, émerge, dans la même période un autre modèle ; celui d'Harold Lasswell (1948). Cet autre modèle se caractérise par son intérêt pour la communication de masse (Lasswell, 1948). Selon Lasswell, une manière convenable de décrire l'acte de communication humaine revient à répondre aux questions :

- « Qui ? » (Le communicateur),
- « dit quoi ? » (Le message)
- « par quel canal ? » (Le support médiatique : radio, presse),
- « à qui ? » (Le récepteur, l'audience visée),
- « avec quel effet ? » (L'effet, l'influence de la communication sur le récepteur) (p.216).

Ce modèle aura, de par sa simplicité, contribué à implanter et à propulser la communication de masse en société (*Ibid*). Dans la même perspective, Moemeka (1991) pense la communication comme un processus interactionnel dynamique impliquant des personnes et pour lesquelles les rôles d'émetteur et de récepteur varient. Elle est également comprise comme un processus dans lequel des informations sont transmises et comprises entre deux ou plusieurs individus (Bratton et Gold, 2007 ; Naylor, 2004). La dernière définition, quoique simple, met en relief deux termes essentiels, à savoir les personnes (qui échangent) et l'information. Elle implique les personnes qui sont les

¹² Moemeka est l'un des chercheurs africains en communication pour le développement. Pour lui, la communication humaine va au-delà du simple transfert mécanique des faits et figures mathématiques. Mieux, elle est un phénomène pratique et interactionnel dont l'accomplissement nécessite la prise en compte des acteurs sociaux et des procédures socio-culturelles auxquelles ils appartiennent.

principales actrices de la communication. Quant au message, c'est l'information ou encore le savoir qui est véhiculé d'une personne vers une autre. Adjué (2016) quant à lui fait ressortir la dimension sociale de la communication articulée avec le rôle de la langue. Selon cet auteur, « c'est dans le cadre des changes multiples basés sur les relations sociales que la langue devient un instrument de communication, un moyen d'échange » (p.66).

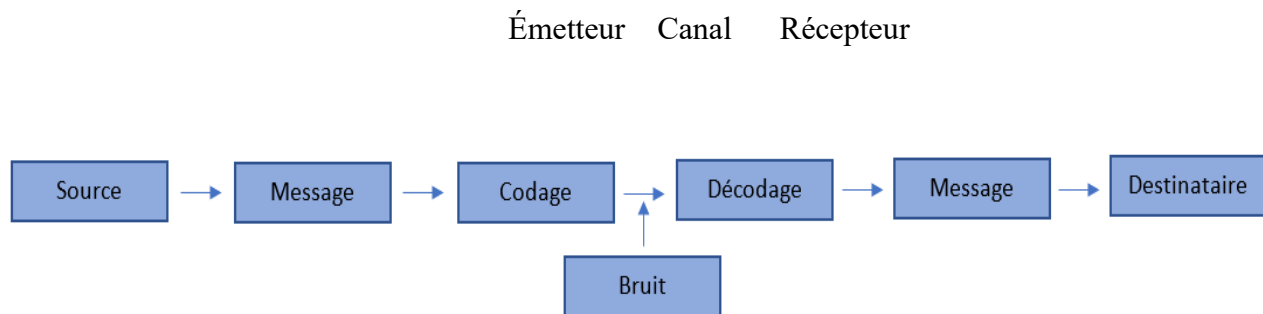


Figure 2.1 : Modèle de communication 'émetteur-récepteur' de Shannon et Weaver

Source : Picard, D. (1992)

Au regard des différentes définitions susmentionnées, l'on peut retenir que le concept de communication a connu une évolution dynamique en passant d'une conception mécanique à une conception symbolique et interactionnelle. Mais au-delà de simples échanges, la communication entre individus peut avoir différents motifs, entre autres réaliser un projet, régler des différends, etc. Ainsi, la communication peut être perçue comme un processus interactionnel (dialogues, débats, négociations, etc.) entre individus autour de différents problèmes aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux, etc. qui enclenche la production de savoirs par la mise en œuvre d'actions afin de leur trouver des solutions. Cette définition cadre avec notre thématique qui s'articule autour de la question de la déforestation.

2.1.2 Développement

De prime abord, le « développement » est un concept polysémique dont la définition varie selon le champ d'application. Nous en abordons ici quelques-unes afin de voir celles qui pourraient aider à mieux cerner la thématique à l'étude. Ainsi, dans une perspective économique (Stiglitz, 2002) définit le développement comme suit :

Le développement représente une transformation de la société, un mouvement qui part des relations traditionnelles, des manières traditionnelles de pensée, de traiter les questions de santé et d'éducation, de la méthode traditionnelle de production, vers des manières plus modernes. Par exemple, une caractéristique des sociétés traditionnelles est l'acceptation du monde tel qu'il est. L'approche moderne reconnaît le changement, elle reconnaît qu'en tant qu'individus et sociétés, nous pouvons entreprendre des actions comme la réduction de la mortalité infantile, la prolongation de l'espérance de vie et l'augmentation de la productivité (Stiglitz, 2002, p.164) [notre traduction].

D'après Stiglitz (2002), le développement est un processus de changement radical non seulement de mentalité, mais aussi une rupture radicale d'avec les pratiques, coutumes et us sociaux au profit de la « modernisation ». Cet auteur entend par modernisation une nouvelle manière de penser et de faire les choses. Aussi pour lui l'objectif du développement reste-t-il la production. Quoique la perception de Stiglitz du développement prenne en considération l'amélioration des conditions de vie des personnes, sa définition met l'accent sur la production, qui selon lui est la source du développement économique. Mais, face à cette perspective, le développement est pensé autrement par d'autres auteurs. Ainsi, pour Moemeka (1991), il s'agit d'œuvrer pour l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des individus. Il met ainsi en relief une conception humaniste du paradigme en question, c'est-à-dire un développement centré sur l'être humain. Proche de cette définition est celle proposée par Inayatullah (1967 cité dans Moemeka, 1991). Selon cet auteur, le développement est « un changement vers des types de société qui permettent une meilleure prise en compte des valeurs humaines, qui en retour permet à la société d'avoir un meilleur contrôle de son environnement, de son propre destin politique tout en permettant à chaque individu d'avoir un contrôle sur soi » (p.18). Cette autre définition proposée par Inayatullah vient placer l'individu au cœur du développement. Autrement dit, le développement concerne *a fortiori* l'humain, c'est un processus qui doit être mené avec pour seul objectif l'amélioration des conditions de vie sociale. Ainsi, la centralisation de l'humain dans cette mouvance laisse comprendre toute la dimension à la fois sociale et humaine du

développement. Tout en convenant avec Inayatoullah sur l'articulation du développement autour du bien-être social des individus, force est de reconnaître cependant que son approche reste limitée dans la mesure où ledit concept a évolué en prenant en considération des enjeux concernant les acteurs. Ainsi, Rogers (1976), s'inscrivant dans une posture autocritique (notamment de ses premiers travaux qui ont fait la promotion du développement) du développement reconnaît que ce paradigme, y compris le modèle dominant de la modernisation n'ont pas honoré ses engagements vis-à-vis des pays du Sud. Sa nouvelle conception de la communication en lien avec le développement est désormais beaucoup plus intégrative; c'est celle qui enchâsse la participation et l'inclusion sociale. C'est donc sur cette base qu'il définit le développement comme

un processus participatif large pour le changement social dans une société dont le but est d'enclencher à la fois le progrès social et matériel (y compris l'égalité, la liberté et autres qualités sublimées) à travers la majorité des gens qui auront le contrôle de leur environnement (Rogers, 1976, p.345) [notre traduction].

Dans sa nouvelle approche, Rogers met l'accent sur la notion de « participation » qui exige une implication des populations en tant qu'acteurs dans le processus de transformation de leur mode de vie et de leur société. Elle nous laisse ainsi voir ce que le développement doit réellement être. C'est autrement dit, la manifestation de la volonté d'une communauté de transiter d'un mode de vie à un autre dans le but d'une amélioration de ses conditions de vie sociale, et ce dans une démarche participative et inclusive qui respecte leurs valeurs humaines (Rogers, 1996). Mais encore cette volte-face de Rogers (1996) dévoile les racines de la communication pour les changements sociaux qui nous ramènent au milieu des années 1970 (Kane, 2018). Alors, l'on est en droit de comprendre ici que le développement est une aspiration libre d'une société ou d'un pays et qui, par conséquent ne pourrait être imposé en aucune façon à des populations. C'est d'ailleurs cette réalité qui va pousser certains critiques du développement comme Olivier De-Sardan (2008) qui à son tour le définit comme l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu, mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs (De-Sardan, 2008, p.13).

Pour cet anthropologue, le développement n'est pas nécessairement une volonté de changement entreprise par une société. Bien qu'étant un processus social, son enclenchement et sa réalisation dans une société donnée émanent de la volonté d'acteurs exogènes (Institutions, ONG, etc.) à cette société. Cette autre perception du développement semble à la fois révoquer les premières définitions susmentionnées et inviter à une compréhension fine à la lumière de la littérature récente. Dans la même veine, Rist (1996), l'un des auteurs très critiques du développement le perçoit à son tour comme une idéologie inventée et mise en œuvre à partir d'actions bien pensées pour accumuler le gain capitaliste au détriment du social et de la nature. Ainsi pour lui:

Le « développement » est constitué d'un ensemble de pratiques parfois contradictoires en apparence qui, pour rassurer la reproduction sociale, obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande solvable (Rist, 1996, p.27-34).

Mais au regard des définitions susmentionnées, l'on est en droit de s'interroger sur la perception du développement par les pays en développement. Cela semble légitime dans la mesure où la question du développement s'inscrit fondamentalement dans le contexte des relations Nord-Sud. Ainsi, la Commission Sud (Commission Sud, 1990)¹³, dans son rapport publié en 1990 et intitulé *Le Défis au Sud* propose la définition suivante du développement :

Le développement est un processus qui permet aux êtres humains de développer leur personnalité, de prendre confiance en eux-mêmes et de mener une existence digne et épanouie. C'est un processus qui libère les populations de la peur du besoin et de l'exploitation et qui fait reculer l'oppression politique, économique et sociale. C'est par le développement que l'indépendance politique acquiert son sens véritable. Il se présente comme un processus de

¹³ La Commission Sud est née en 1987 à la suite de discussions entre intellectuels et dirigeants politiques du Sud. Le Rapport publié en 1990 sous la présidence de l'ex-président Tanzanien Julius Nyerere, l'un des initiateurs de ladite Commission s'intitule *Le Défis au Sud (The challenge to the South)*. Elle avait pour objectif d'aider les peuples et les gouvernements du Sud à régler plus efficacement leurs nombreux problèmes, à réaliser leurs projets de développement dans la liberté et améliorer les conditions de vie des populations du Sud.

croissance, un mouvement qui trouve sa source première dans la société qui est elle-même en train d'évoluer (p. 10-11).

Comme l'on peut le voir à partir des différentes définitions susmentionnées, le « développement » demeure un concept polysémique. Son sens fluctue en fonction du cadre référentiel ou encore de la discipline dans laquelle il est abordé. Nous avons essayé de l'aborder du point de vue de différents auteurs en sociologie et en anthropologie. Toutefois, ces définitions variées et contrastées permettent de concevoir le développement comme un concept normatif en ce sens qu'il sous-entend l'idée de « changement » d'une situation difficile à vivre vers une autre meilleure. D'ailleurs, Moemeka (1991) adhère à cette posture en postulant que « quoique perçu sous différents angles, le développement a une seule signification pour le peuple- le changement pour le meilleur en termes de conditions de vie humaine, culturelles et socio-économique et politiques » [notre traduction, p. 18]. Ces différents points de vue permettent de comprendre l'origine des relations Nord-Sud et de se situer sur la problématique du développement au regard des réalités sociopolitiques, économiques et culturelles actuelles au Sud.

Le paradigme du « développement », tel que prôné par ses précurseurs et promoteurs était censé alléger la pauvreté des pays du Sud. Ce qui va sans doute s'avérer comme une grande lueur d'espoir pour ces pays dans leurs relations avec le Nord. Cependant, le discours du développement occultait l'annonce d'une « amitié unidirectionnelle », dépourvue de toute compassion et dont le Sud paiera le prix. En effet, perçu comme croissance, comme essor en termes de niveau de vie, le développement n'aura été qu'un subterfuge pour ses concepteurs pour pouvoir asseoir leur domination à la fois politique, économique et culturelle sur les pays dits sous-développés (Rist, 1996). Après plusieurs décennies, le développement tant attendu par les États du Sud n'aura été qu'une illusion, voire un leurre (Favreau, 2004). La misère des peuples, loin de se contracter, s'est amplifiée depuis l'avènement cette politique. En réalité, l'on se rendra compte que le développement est tout sauf ce que le point IV du discours du président Truman pouvait laisser croire. En revanche, l'on assiste au même moment à une montée fulgurante de la croissance économique des pays du Nord. Ce déséquilibre relationnel basé sur l'exploitation des premiers par les derniers ne manque pas d'attirer l'attention de certains chercheurs, notamment les critiques de la politique de développement (De-Sardan, 2008; Favreau, 2004 ; Latouche, 2001 ; Servaes, 2008). La politique du développement fait l'objet de critiques autant au Sud qu'au Nord par des individus

épris de justice et d'égalité entre les hommes. Ils mettent en cause son ancrage capitaliste fondé sur l'accumulation de richesses par la domination et l'exploitation des plus faibles. Elle aura aussi contribué à l'appauvrissement galopant chez les populations du Sud global (Latouche, 2001a).

Les critiques faites en l'endroit de la politique du développement vont par la suite impulser la réflexion autour de celle-ci. Ces critiques, au-delà d'une simple remise en cause de cette politique « homicide », vont contribuer à envisager des solutions alternatives. En effet, ces critiques favorisent l'émergence d'une nouvelle conception du paradigme du développement au Sud centrée sur l'intégration des réalités endogènes. La particularité notable de ces nouvelles alternatives est le fait qu'elles se fondent sur une perspective basée sur l'arrimage des questions de développement avec la communication. Autrement dit, le dialogue avec les populations bénéficiaires des projets est perçu comme une dimension centrale du développement. En réalité, la communication est appréhendée comme le pilier qui conditionne la réussite du développement. Ainsi verront le jour les concepts axés sur la communication tels que « communication pour le développement en Afrique » (Koné et Sy, 1995), la « communication participative pour le développement » (Bessette, 2004; Servaes, 2008) ou la « communication pour les changements sociaux » (Missé, 2006 ; Pradip, 2017) ou l' « empowerment » (White, 2004). Ces différents modèles convergent vers un type de développement qui articule à la fois la communication et la participation des communautés bénéficiaires des projets de développement qui les concernent. Ils mettent surtout l'accent sur la primauté de l'approche communicationnelle dans la mesure où celle-ci est constitutive de la réalisation de tout véritable projet de changement social. Nous présentons dans les sections suivantes une typologie de ces sous-champs de recherche.

2.2 Question disciplinaire : Communication, développement et environnement

Les champs d'étude 'communication pour le développement' et 'communication environnementale' s'intéressent aux dimensions communicationnelles articulées avec des problématiques liées, d'une part au développement au Sud et d'autre part, à l'environnement (Kane, 2016). La communication pour le développement (que nous définirons dans les lignes qui suivent) est cette forme de communication qui s'articule autour des thèmes relatifs à l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans la précarité. Il s'agit surtout d'une communication qui appuie un développement axé sur la prise en compte des besoins des populations et auquel elles

doivent participer effectivement. Quant à la communication environnementale, elle est « dans sa forme la plus simple toutes les formes de communication interpersonnelle, de groupe, publique, organisationnelle et médiatisée qui constituent le débat social sur des problèmes et des enjeux environnementaux et notre relation avec le reste de la nature » (IECA cité dans Catellani *et al.*, 2019). Autrement dit, cette définition laisse comprendre que la communication environnementale est une communication qui repose essentiellement sur l'échange, le dialogue, la négociation et les débats publics entre les individus autour des problématiques environnementales. Elle joue également un rôle de sensibilisation et de conscientisation sur les menaces que subit l'environnement, notamment les forêts, l'eau et le climat. Par exemple, dans le cadre de la lutte contre la déforestation, une approche de la communication environnementale sera d'échanger avec les populations riveraines des forêts pour comprendre leurs besoins, puis les sensibiliser à l'effet d'obtenir un changement de comportement de celles-ci vis-à-vis des forêts. Cela dit, ces deux sous-champs de la communication s'inscrivent tous dans une logique communicationnelle qui est celle de communiquer pour favoriser l'avènement de meilleures conditions de vie des peuples.

Ainsi, cette étude s'inscrit plus précisément dans une perspective de compréhension des aspects communicationnels des politiques publiques ou des initiatives visant l'amélioration des conditions de vie des populations qui vivent dans des conditions de pauvreté. Aussi, les questions environnementales s'associent-elles aux préoccupations liées au bien-être des populations mondiales. Elles soulèvent des enjeux sociaux cruciaux qui sont au cœur des débats sur la scène politique internationale et auxquels participent plusieurs acteurs (Nations unies, ONG internationales, experts, etc.). Notre intérêt de recherche porte particulièrement sur la communication environnementale. L'une des approches indispensables à la résorption des questions environnementales demeure la communication, car elle met en rapport différents groupes d'acteurs qui interagissent par le moyen d'outils, et ce dans le dessein de solutionner un problème social donné (Koné et Sy, 1995). L'importance de la communication dans la gouvernance des problèmes environnementaux explique l'avènement de la « communication environnementale » qui est à la fois un champ de recherche scientifique et un espace de pratiques sociales (Kane, 2016). Cela dit, la communication pour le développement a évolué pour faire émerger des sous-champs.

2.2.1 Communication pour le développement

La communication pour le développement est un champ de recherche dont la genèse intervient à partir d'un besoin d'articulation des questions de développement et celles de communication (Koné et Sy, 1995). Il s'agit pour les théoriciens de ce paradigme d'appuyer les actions de développement dans les pays en développement à travers une réelle approche communicationnelle. Selon Koné et Sy (1995), cette discipline scientifique dans le contexte africain est perçue comme une condition *sine qua non* pour aborder les enjeux de développement. Elle prône une démarche qui entend se focaliser sur le volet communicationnel dans le processus de développement à l'endroit des communautés. Autrement dit, la communication pour le développement a pour visée la valorisation des communautés en leur offrant un cadre de consultation, d'expression, d'échanges d'information et de dialogue dans le cadre de réalisation de projets dont elles sont les bénéficiaires. Mais au-delà, la communication pour le développement s'appuie sur les médias aussi bien traditionnels que modernes pour une meilleure circularité de l'information. C'est le cas de la radio et de la télévision qui servent de moyens de diffusion d'informations et de sensibilisation de la masse. Ainsi, Koné et Sy (1995) définissent la communication pour le développement comme

L'ensemble des ressources, des techniques, des stratégies et des actions de communication pour mener à bien un projet ou un programme de développement [...] créer un environnement social favorable au développement, susciter la mobilisation des membres d'une communauté en faveur du progrès multidimensionnel, collecter, traiter et faire circuler l'information susceptible d'être valorisée par des individus, des groupes ou des communautés dans le sens du développement (p.73).

La définition susmentionnée semble totalisante, car elle encapsule des facteurs clés, à savoir l'application des actions communicationnelles, la circularité de l'information entre acteurs et populations par le canal des médias de masse (radio et télévision) et l'implication sociale des communautés. Cependant, elle reste moins précise à propos de l'implication des groupes ou communautés. Autrement dit, vu que les projets de développement comportent plusieurs phases, il importe de clarifier où l'implication des représentants des communautés se limiterait. Mais cette insuffisance est compensée par une insistance sur la prise en compte effective de la dimension participative des initiatives de développement relativement aux communautés rurales. C'est dans cette même optique que Moemeka (1991), dans sa définition de la communication pour le développement, met en lumière la notion d'inclusion des communautés rurales:

Dans un sens plus large, la communication pour le développement est l'art et la science de la communication humaine appliquée à la transformation rapide d'un pays et de sa population, et ce à travers l'identification et l'utilisation d'expertises adéquates dans le processus de développement visant à accroître la participation des bénéficiaires au niveau des communautés rurales (Moemeka, 1991, p.19) [Notre traduction].

Mais en réalité, si la communication pour le développement implique la notion de « participation », cette notion reste cependant implicite et moins abordée de manière pratique dans la mise en œuvre des projets de développement au Sud. D'où la nécessité d'un « recadrage » de la communication pour le développement. Cette nouvelle approche mettra surtout l'accent sur la notion de participation.

2.2.2 Communication participative pour le développement (CPD)

Le constat d'échec de projets de développement lié à un désintérêt de certaines couches de la population, notamment les communautés rurales, amène des auteurs tels que le brésilien Paulo Freire, Guy Bessette et Alain Servaes à reconceptualiser la communication pour le développement en y associant la notion de « participation ». Freire (1974) abordait déjà dans son œuvre pionnière *Pédagogie des opprimés* le concept de participation comme un élément central dans le processus d'éducation des populations pour leur libération. Pour Freire, le dialogue et l'interaction entre l'enseignant et les enseignés (les populations opprimées) et qui portent sur des sujets évoqués par les derniers est le préalable à une « éducation libératrice »¹⁴. Ce précurseur de la CPD perçoit la participation active des populations au dialogue comme essence de la liberté.

Ainsi, le caractère primordial de la notion de participation favorise l'émergence du concept de « communication participative pour le développement » dont Servaes (2008) et Bessette (2004) figurent également parmi les précurseurs. Cette autre approche de la communication pour le développement se singularise par sa dimension à la fois participative et inclusive au regard de la mise en œuvre de toute initiative de développement. Abordée de manière plus exhaustive par Guy

¹⁴ Pour Freire (1974) « l'éducation libératrice » est celle qui se fait avec la participation effective et active des populations opprimées. Il s'agit surtout d'un dialogue qui doit être établi par le pédagogue avec les populations autour des thématiques qui font partie des préoccupations (liberté, développement, etc.) des dites populations. C'est une « conception de l'éducation (qui) s'appuie sur la conviction qu'il ne s'agit d'offrir un programme préétabli, mais qu'il faut chercher les éléments au travers du dialogue avec le peuple lui-même » (p.17).

Bessette, la communication participative pour le développement est celle qui met l'emphasis sur la participation effective des communautés au processus de développement, et ce du début jusqu'à la fin. De même, le principe 22 de la Déclaration de Rio 1992 (Département de l'information, Organisation des Nations unies, 1993) fait de la participation des populations et communautés rurales et autochtones un pilier central dans la gouvernance du développement durable au regard de leurs savoirs de leur milieu (de vie) et de leurs pratiques traditionnelles. Aussi ladite perspective insiste surtout sur l'association des membres de la communauté à la prise de décisions. Il s'agit pour les communautés de la prise en charge de leur propre développement. Ainsi pour Bessette (2004) :

La communication participative pour le développement est une action planifiée, fondée d'une part sur les processus participatifs et d'autre part sur les médias et la communication interpersonnelle, qui facilite le dialogue entre différents intervenants réunis autour d'un problème de développement ou d'un but commun, afin d'identifier et de mettre en œuvre une initiative concrète visant à solutionner le problème ou atteindre le but fixé, et qui soutient et accompagne cette initiative (Bessette, 2004, p.10).

Au regard de cette définition, nous nous rendons bien compte que le volet participatif du fait de son caractère social demeure éminemment important, car il implique la responsabilisation à l'exercice de démocratie (Servaes, 2008). Mais, si pour Bessette (2004) la notion de participation constitue un préalable à toute initiative de développement vraie, il n'en demeure pas moins qu'elle fait l'objet d'une polarisation. On est en droit de s'interroger sur l'effectivité de la participation de certaines couches sociales, notamment les populations rurales aux phases de prise de décision dans les projets de développement. Ce qui laisse penser que la participation est un terme dont l'application sur le terrain semble parfois biaisée. Majid Rahnema (1992) distingue à ce propos la participation manipulée ou téléguidée et les cas de participation spontanée. Il avance que :

Dans le premier cas, les participants ne se rendent pas compte qu'ils sont en train d'être obligés à faire quelque chose. Mais en réalité on les amène à entreprendre des actions qui sont inspirées ou dictées par des centres qui sont hors de leur contrôle (Rahnema, 1992, p116).

Pour cet auteur, la notion de participation est une illusion ; elle sert de prétexte pour les gouvernants et les agences de développement pour amasser des fonds dans le cadre de financements externes des projets de développement. Ainsi, il émerge que la participation est un enjeu crucial dans les questions de développement et/ou de gouvernance des « biens communs » (Ostrom, 2010). Ainsi, la « participation » reste une notion « valise » qui manque de clarification. À cet effet, l'on pourrait

se poser la question de savoir si tous les acteurs d'un projet de développement ayant des profils et expertises différents et variés peuvent participer au même degré à un tel processus. Cela semble difficile à admettre, car on ne saurait participer effectivement à la réalisation d'un projet si l'on n'a pas l'expertise requise. Il en est de même pour la prise de décision qui est très souvent du ressort de certains acteurs clés. La participation des acteurs dans la mise en œuvre du mécanisme de développement semble ainsi biaisée, voire inégalitaire. Pour ce qui concerne les membres de la communauté rurale, leur participation sera limitée à leur niveau de connaissance ou encore à leur manque d'influence, et ce en dépit du partage d'information avec eux. En lieu et place, l'on pourrait parler de participation par degré ou par niveau. Ce degré de participation reste aussi tributaire de l'expertise qu'on a du projet. Sans cet apport, l'on assiste à une participation de façade. C'est d'ailleurs pourquoi nous nous accordons avec Rahnema (1992) lorsqu'elle évoque la participation manipulée pour mettre en lumière le manque de participation véritable de tous les acteurs. Au vu de cette dernière approche épistémologique, l'on est en droit de dire que la participation n'est pas loin d'un idéal. Ainsi, les critiques autour de la notion de participation favorisent l'émergence d'une autre approche dite communicationnelle pour les changements sociaux.

2.2.3 Communication pour les changements sociaux

À la suite du modèle participatif en apparaît un autre ; celui de « communication pour les changements sociaux » (Missé, 2006 ; Pradip, 2017). Cet autre modèle entend promouvoir un développement à l'échelle locale et communautaire en articulant communication (médias) et social. La création des radios communautaires (Grauenkaer et Tufte, 2018 ; Pradip, 2017 ; Capra, 2007) est justement une des stratégies qui matérialise la mise en œuvre de cette nouvelle approche qui prend appui sur la communication. Voulant créer une rupture avec la notion de « développement », les précurseurs de ce modèle emploient plutôt le terme de « changement » pour exprimer à une échelle micro comment améliorer les conditions de vie des populations rurales et des communautés démunies, par la réalisation de projets sociaux auxquels elles participent activement. C'est à juste titre que les radios communautaires contribuent à la mise en pratique de cette perspective en ce sens qu'elles donnent « une voix » aux communautés rurales qui demeurent « sans voix ». Elles constituent ainsi leur « porte-voix ». Ainsi, outre la notion de participation, cette théorie met l'accent sur l'« *empowerment* » (l'autonomisation) des populations rurales. La communication pour

les changements sociaux est une théorie qui articule le développement social et la communication. Aussi se veut-elle une théorie du savoir (Pradip, 2017). Pradip (2017) et Grauenkaer et Tufte (2018) mettent en évidence cette théorie en évoquant respectivement les exemples du mouvement communautaire *Right to Information*¹⁵ (RTI) en Inde et de *Youth-led communication for social change*¹⁶ au nord du Ghana. Ces deux exemples évoquent un certain changement social obtenu par les communautés rurales à l'aide de l'opérationnalisation des radios communautaires. À travers cet important moyen de communication et de diffusion d'information, les populations rurales discutent et débattent des vraies préoccupations qui sont les leurs. Ce qui va leur permettre de se faire entendre par les gouvernants et par conséquent d'avoir une certaine influence dans les débats publics. Au nord du Ghana, le projet *Youth Speak-Up* a permis aux jeunes à travers le journalisme citoyen de faire entendre leur voix et d'influencer les décisions dans les discussions sur les projets de développement communautaire. Ceci s'explique par la centralité du partage de l'information au sein de la communauté. Cependant, comme d'autres théories du développement, elle n'est pas exempte de critique.

En effet, il est parfois reproché à la « communication pour les changements sociaux » d'avoir failli en ne prenant pas en compte les besoins réels des populations. Autrement dit, la notion d'« empowerment » des populations rurales qui y est centrale n'est pas toujours prise en considération par les institutions et agences de développement (White, 2004). Selon cet auteur, le fait que les projets de développement soient dirigés par des élites du gouvernement en accord avec des ONG internationales constitue un réel obstacle à l'« empowerment »¹⁷ social, économique et culturel des populations rurales, desquelles doit en principe émaner toute initiative de développement (Servaes, 1991). Ces populations, toujours selon White (2004) sont exclues des actions de développement censées leur attribuer le pouvoir de prise de parole et de décision et de se constituer

¹⁵ Pradip (2017) évoque le cas de RTI qui est un mouvement social qui lutte pour le droit de tous, y compris les communautés rurales, à l'information en Inde. Ce mouvement a entrepris une campagne dénommée « RTI » à travers le pays pour sensibiliser les populations sur leur droit à l'information. La théorie permet de comprendre le rôle des populations ordinaires qui sont amenées à demander des comptes et la transparence à l'occasion d'une audience publique.

¹⁶ Grauenkaer et Tufte (2018) évaluent les possibilités et les limites des stratégies de communication dans le cadre du changement social conduit par les jeunes au nord du Ghana. Le *Youth speak up project* est un projet mené par les jeunes à travers la mise place de radios communautaires animées par les jeunes grâce auxquelles les vraies préoccupations des jeunes sont évoquées. Grâce à cette stratégie, ces jeunes parviennent à participer aux prises de décisions relativement aux projets de développement de leurs communautés.

¹⁷ Nous avons préféré traduire *empowerment* par « empowerment » au lieu d'« autonomisation » parce que c'est plus proche du sens originel du concept en anglais.

en mouvements sociaux. Pour White, la communication pour le développement devrait contribuer au renforcement de l'autonomisation des populations rurales dans les pays en développement afin de pouvoir alléger leur état de pauvreté. Dans la même veine, Pradip (2017) soutient que la communication pour le changement social doit, pour son opérationnalisation effective prendre en compte un certain nombre de facteurs, entre autres la participation communautaire dans le processus, les relations de pouvoir entre les différentes classes au sein des communautés et la compréhension du contexte social (tradition, hiérarchie, culture).

Au regard de ce qui précède, si le paradigme du développement a depuis longtemps fait l'objet de critiques pour son idéologie basée sur l'exploitation des pays du Sud, les théories alternatives développées en articulation avec la communication peinent cependant à encore répondre effectivement aux besoins des populations dans les pays en voie de développement. Toutefois, au vu des projets communautaires réalisés, les théories du développement de type local centrées sur la communication restent jusque-là les seules voies alternatives à cette problématique. Outre les questions relatives à l'amélioration des conditions de vie des populations du Sud, l'on assiste depuis quelques décennies à la prépondérance des préoccupations liées à la croissance économique, à la conservation et à la protection de l'environnement. Elles sont abordées sous le vocable de développement durable.

2.3 Avènement du développement durable

Le tournant des années 1970 à 1980 est marqué par la prise en compte des questions liées au développement social et économique et à la protection de l'environnement. Le développement à partir de ce moment prend une nouvelle trajectoire, c'est-à-dire un développement désormais orienté vers les problématiques environnementales.

Les enjeux environnementaux en lien avec le développement économique vont ainsi devenir le centre d'intérêt pour la communauté internationale. Atteindre la croissance économique et l'équité sociale tout en ayant moins d'effets sur l'environnement mondial, notamment le climat, les forêts, l'eau et l'air, est désormais le défi à relever : un défi pour les décideurs politiques mondiaux sous ces nouveaux auspices du développement (Rousseau, 2004). Depuis la fin des années 1960 et le

début des années 1970, la question de l'environnement est omniprésente dans la sphère publique internationale (Laramée, 1997). Elle va ainsi acquérir une grande légitimité auprès des institutions décisionnelles des Nations unies au cours de la même décennie (Kane, 2018). Dès cette période, les questions liées à la conservation de l'environnement se conjuguent désormais avec le paradigme du développement, comme en témoigne Sarrasin, (2013) : « C'est principalement à partir des années 1960 et des indépendances africaines qu'on intègre le paradigme de la conservation aux préoccupations générales de ce qu'il est convenu d'appeler le développement. » (p.15) Aussi la décennie de 1960 à 1970 va-t-elle témoigner une prééminence des questions environnementales grâce au fameux rapport *Meadows* (Tsayem-Demaze, 2011b)¹⁸ publié en 1972, intitulé *Les limites à la croissance*. Tout en tirant déjà la sonnette d'alarme sur la menace environnementale, ce rapport aborde la question des relations entre humains et l'environnement, précipitant ainsi l'organisation d'une conférence des Nations unies à ce sujet. Ainsi, c'est en 1972 que se tint la toute première conférence des Nations unies sur l'environnement à Stockholm (Suède). Le rapport issu de cette conférence publié en 1987, le « Rapport Brundtland » consacre l'avènement du concept de « développement durable ». En prélude à la définition de ce nouveau concept, l'on comprend, d'après ce rapport qu'il s'agit d'un développement qui articule les préoccupations liées au développement social et économique à celles relatives à la préservation de l'environnement (Theys, 2003).

Les principaux sommets internationaux, notamment ceux de Stockholm, 1972 ; de Rio, 1992 ; de Johannesburg, 2002 ; etc. (Alam et Karim, 2011), y compris les Conférences des Parties sur le climat (Kyoto 1997, Copenhague 2009 ; Paris 2015, etc.) (Gemene, 2015) qui ont eu lieu sous l'égide du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) témoignent des préoccupations des acteurs internationaux sur la situation environnementale globale. Ces rencontres sont aussi le lieu où des solutions sont envisagées pour répondre aux enjeux environnementaux planétaires. Les préoccupations écologiques en lien avec le développement sont mises en exergue par le principe 4 de la Déclaration de la Conférence de Rio de 1992 sur le développement et

¹⁸ D'après Tsayem-Demaze (2011, p.80), le rapport du professeur Dennis Meadows commandé par le Club de Rome (composé d'industriels, scientifiques et hauts fonctionnaires) lance les débats sur le rapport entre les sociétés humaines et l'environnement dans un contexte de croissance démographique et économique. Ce rapport est s'inspire malthusianisme et considère que la croissance démographique due à la forte natalité de la décennie 60-70 est la cause de la dégradation de l'environnement. Les débats autour de ce document constituent les prémices des actions des Nations unies en faveur de l'environnement.

l'environnement qui stipule que : « Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit être partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolement. » (Département de l'information, Organisation des Nations unies, 1993)¹⁹

Si les questions environnementales sont devenues une préoccupation majeure à l'échelle internationale, la réalité sur le continent africain semble beaucoup plus alarmante. En effet, selon une étude publiée par le GIEC en 2023 au sujet de l'évaluation des risques et conséquences des perturbations climatiques de la planète terre (Intergovernmental Panel On Climate Change (Ipc), 2023) en son chapitre 9, sous la plume de Trisos et collègues (Trisos *et al.*, 2022), l'Afrique est l'une des régions du monde les plus vulnérables aux répercussions du changement climatique. L'étude situe les risques élevés du réchauffement climatique identifiés à trois niveaux : la perte de la biodiversité et de la perturbation de l'écosystème, une mortalité et une morbidité élevées dues à la hausse de la température et des maladies infectieuses et la réduction de la production alimentaire provenant des récoltes et des saisies de pêche. Pour la production alimentaire, l'étude avance que les répercussions du changement climatique comprennent une réduction moyenne de 5.8% de la production de maïs du fait de la hausse des températures en Afrique subsaharienne, y compris une baisse des saisies de pêche dans les régions tropicales. En sus, citant Rohat *et al.* (2019) elle indique que des projections faites pour 173 villes africaines ont montré que 25 d'entre elles ont plus de 150 jours par an avec une température au-dessus de 40.6°C pour un réchauffement global estimé à 1.7°C. À ces risques s'ajoutent la raréfaction de l'eau potable, les maladies et la migration des populations des terres pauvres et arides vers des régions agricoles. En somme, le changement climatique aura des conséquences néfastes importantes sur la biodiversité et sur la sécurité alimentaire en Afrique si des mesures ne sont prises pour freiner ce phénomène à caractère planétaire.

L'enjeu du changement climatique sur le continent africain est réel et crucial au regard des effets néfastes que l'on constate aujourd'hui aussi bien sur les populations que sur les ressources naturelles. Ainsi, la réduction des émissions des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale et la préservation des forêts et de la biodiversité, sont plus que nécessaires pour le maintien d'un meilleur

¹⁹ La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Rio 1992 appelée Sommet de la Terre est sanctionnée par une Déclaration qui souligne les droits et responsabilités des pays vis-à-vis des préoccupations écologiques et de développement. Se voulant une continuité de la Conférence de Stockholm 1972, elle est constituée de 27 principes qui impliquent un engagement moral des gouvernements pour la cause environnementale.

cadre de vie pour toute l'humanité. Pour parvenir à cette fin, outre une volonté manifeste des acteurs (pays industrialisés surtout), la communication en termes de stratégies y sera très déterminante. Elle se révèle ainsi indispensable à tout processus de gestion de l'environnement. Cette réalité nous amène à porter un regard sur la déforestation qui constitue l'un des enjeux phares de la lutte pour la préservation de l'environnement (Karsenty et Pirard, 2007).

2.3.1 Déforestation et dégradation de l'environnement en Afrique

Le rapport entre l'état de pauvreté des populations du Sud et la dégradation de l'environnement longtemps réfuté par la communauté internationale bénéficiera d'une attention accrue grâce au phénomène de la déforestation et de la dégradation des forêts (Esteva, 1992 ; Alam et Karim, 2011). Aussi, cette attention accordée aux forêts s'explique-t-elle par les multiples et importants rôles qu'elles jouent dans la régulation du climat, notamment la séquestration du carbone et des gaz à effet de serre aussi bien à l'échelle nationale que globale (Cavaleri *et al.*, 2015). Cependant, depuis plusieurs décennies les forêts n'ont cessé d'être l'objet de menaces, voire de disparition. Ainsi, 83 millions d'hectares de forêts tropicales ont été convertis en champ d'exploitation agricole entre les années 1980 et 1990 (Gibbs *et al.*, 2010). Ainsi, selon Hansen *et al.* (2013), la perte des forêts denses à l'échelle mondiale dans les années 2013 était d'environ 32% (Hansen *et al.*, 2013). Ces constats alarmants révèlent l'ampleur du phénomène de la déforestation dont les répercussions affectent considérablement le climat mondial et la vie des populations riveraines des forêts. Cela dit, il sied tout d'abord de comprendre de quoi il s'agit lors qu'on parle de déforestation.

2.3.1.1 Définitions de la déforestation

La déforestation est définie par les experts et organismes internationaux comme étant la « transformation ou la conversion des forêts en d'autres types d'occupation du sol, désormais plus ou moins dépourvus de végétation ligneuse » (Tsayem-Demaze, 2011, p, 49-50). Pour l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la déforestation est la disparition durable des forêts causée par l'exploitation anthropique et dont les conséquences affectent l'environnement. La même institution considère la dégradation des forêts comme étant des changements subis par les forêts qui les affectent négativement, telle que la réduction du couvert

végétal (FAO, 2009) due à des phénomènes naturels telles les sécheresses et les tempêtes. Selon Bertrand (1983), « la déforestation est le résultat des défrichements opérés par les paysans qui profitent des voies d'accès créées par les exploitants forestiers. Elle est d'une faible part liée au développement des cultures agro-industrielles » (p.4). Le nouveau code forestier ivoirien datant de 2019 fait plutôt mention de deux termes qui s'apparentent à la déforestation : « déboisement » et « défrichement ». En son article 1 relatif aux définitions, ce code définit le déboisement comme « la coupe de tous les arbres dans un espace ou une forêt, sans dispositions pour leur régénération ». Le défrichement, quant à lui représente « l'opération volontaire entraînant directement ou indirectement la destruction de la végétation naturelle occupant un terrain, et mettant ainsi fin à sa destination forestière » (Eaux et forêts, 2019). Au regard des différentes définitions mentionnées, elles peuvent être synthétisées en ces termes : la déforestation consiste à détruire les arbres d'une forêt pour diverses raisons, notamment économiques et dont les conséquences néfastes affectent la vie présente et future des êtres vivants et celle du monde végétal. Ainsi définie, la déforestation en Afrique est un phénomène qui date depuis plus d'un siècle (Contamin et Memel-Fotê, 1997).

2.3.1.2 La déforestation : De la colonisation aux années d'indépendance

La déforestation en Afrique s'inscrit dans le contexte de la colonisation. L'arrivée des colonisateurs et leur installation sur les terres africaines vont se faire avec l'ultime objectif de domination et d'exploitation des ressources naturelles du continent, y compris les forêts (Ballet *et al.*, 2009). Ainsi, les forêts sont mises sous l'autorité de l'administration coloniale qui s'arroge l'exclusivité de leur exploitation. Selon ces auteurs, la toute première loi forestière en Afrique occidentale française (AOF) fut adoptée en 1900. Une législation dont la substance accorde la paternité et l'exploitation sans limites des forêts aux colonisateurs (*Ibid*). Mais c'est surtout une législation qui catégorise les individus en deux types : les « citoyens » et les sujets. Dans la mise en œuvre de sa politique forestière, l'administration coloniale va déclarer des espèces et forêts protégées, va attribuer des permis et des concessions d'exploitation aux commerçants européens et élites tandis qu'aux indigènes ou sujets revenait le droit de chasser, de pêcher ou encore de procéder aux rites religieux dans les forêts (Contamin et Memel-Fotê, 1997 ; Ballet *et al.*, 2006). La colonisation, par sa politique forestière donne ainsi libre cours à une exploitation massive et démesurée des forêts dans l'AOF (exportation du bois vers la métropole) comme ce fut le cas en Afrique centrale (Joiris *et al.*,

2014) et à Madagascar (Montagne et Ramamonjisoa, 2006). Mais si la colonisation est à l'origine de l'exploitation effrénée des forêts africaines, elle va de même influencer leur gestion d'après les indépendances, et ce pendant trois décennies, c'est-à-dire de 1960 à 1990 (Ballet *et al.*, 2009). Selon Ballet *et al.* (2009) et Nguinguiri (1999), les nouveaux dirigeants des indépendances africaines, pour gérer leurs forêts, vont littéralement appliquer la même législation mise en place par le colonisateur. C'est une gestion qui est centrée sur l'omniprésence de l'État à travers ses institutions. C'est ce que confirme Joris *et al.* (2014) à propos de l'échec des politiques de gestion participative des ressources forestières et environnementales en Afrique centrale. Ces auteurs affirment que « les conditions dans lesquelles les populations « bénéficiaires » de ces politiques sont gouvernées s'inscrivent dans la continuité historique coloniale, néocoloniale et post colonialiste difficilement en phase avec les intentions et les ambitions égalitaires et vertueuses de l'approche participative » (p.2). Ainsi, après une période de trois décennies pendant laquelle s'est déroulé ce mode gestion étatique sans partage, l'on assiste à de très lourdes conséquences. Nombreux sont les pays tropicaux qui vont perdre d'importantes superficies de leurs forêts du fait d'une surexploitation des ressources forestières causée surtout par l'adoption de mauvaises politiques de gestion des forêts (*Ibid*).

2.3.1.3 Déforestation et changement climatique

Il existe une relation étroite entre la forêt et le climat. C'est une vérité scientifique que l'arbre absorbe du gaz carbonique (CO₂) et rejette de l'oxygène vital pour notre santé (Brou, 2009) . Autrement dit, la forêt joue un rôle de purification de l'air que nous respirons tout en séquestrant le CO₂ provenant de cet air. À l'inverse, un arbre coupé et brûlé produira du CO₂ qui se répand dans l'atmosphère (Brou, 2010; Cavaleri *et al.*, 2015 ; Ongolo et Karsenty, 2011; Lawrence *et al.*, 2002; Scott *et al.*, 2018). Ainsi, détruire des arbres ou la forêt est non seulement synonyme de plus de production de CO₂ des GES qui vont polluer l'air dans l'atmosphère et réchauffer le climat, mais aussi de réduction de la biodiversité (Cavaleri *et al.*, 2015). L'exploitation abusive et effrénée des forêts depuis quelques décennies a attiré l'attention des organismes internationaux tels que le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ou la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sur la menace que représente cette situation pour le climat à l'échelle planétaire (Corbett, 2006; Cox, 2010). La déforestation est un sujet souvent débattu au sein des instances internationales (Karsenty et Pirard, 2007) dans la mesure où elle est

perçue comme une des causes majeures des émissions des gaz à effet de serre (GES) qui ont une incidence sur le climat. Dans les pays en développement (PED), la question de la déforestation fait l'objet de maintes études scientifiques en ce qui a trait à ses impacts néfastes sur l'environnement naturel. Dans une étude menée récemment sur la déforestation en Amazonie brésilienne, Kruid *et al.* (2021) mettent en relief la dégradation et la perturbation des forêts dues aux émissions importantes de carbone. Ils expliquent que ces deux facteurs ont contribué, entre 2003 et 2019 à 44% des émissions de carbone issues des forêts (Kruid *et al.*, 2021). Une situation qu'ils expliquent par une mauvaise gestion du régime foncier dans le pays. Si cette tendance n'est pas renversée, elle pourra annihiler la capacité des forêts de l'Amazonie (en tant que puits de carbone) à assumer véritablement leur rôle de séquestration de carbone. Dans la même veine, Gatti *et al.* (2021) dans leur étude sur la déforestation en Amazonie identifient la déforestation (très accentuée tant à l'est qu'à l'ouest) et le changement climatique comme les principales sources d'émissions de carbone dans la région. À propos des effets de ces facteurs, les auteurs mentionnent une intensification de la saison sèche, un stress de l'écosystème (disparition d'espèces animales et végétales due à la raréfaction d'espace, appauvrissement des sols, réchauffement de la terre, etc.) , une recrudescence des feux de forêts et une augmentation des émissions de carbone (Gatti *et al.*, 2021). Cette dernière étude expose le rôle apparemment double des forêts dans le processus de régulation du climat : en tant que puits de carbone, mais aussi en tant que facteur d'émission de carbone lors qu'elles sont détruites ou dégradées. Ainsi, au regard de leur rôle, les forêts feraient partie de la régulation des mécanismes qui régissent le climat et la température de la Terre (Boulton *et al.*, 2022). La déforestation augmente non seulement la quantité de CO₂ dans l'atmosphère, mais aussi participe de l'augmentation des GES et au réchauffement climatique (Gatti *et al.*, 2021). L'ampleur de la déforestation et ses effets néfastes et immédiats sur notre planète ont ainsi suscité le cri d'alarme de la FAO en 2018 :

Le temps presse pour les forêts du monde dont la superficie se réduit jour après jour. Les conséquences dévastatrices aussi bien pour le climat que pour les populations peuvent être évitées en mettant un frein à la déforestation, en gérant durablement les forêts, en restaurant les forêts dégradées et en agrandissant les aires forestières. Les gouvernements doivent encourager une approche inclusive qui fasse la promotion des avantages des forêts et des arbres tout en incluant tous les acteurs concernés (FAO, 2018, p, xvi) [notre traduction].

Comme cela apparaît, la déforestation à l'instar de la pollution des eaux en Afrique est devenue manifestement un phénomène très préoccupant au regard de ses effets néfastes à la fois sur l'environnement et sur le climat. Cela dit, attardons-nous à comprendre les moteurs de la déforestation.

2.3.2 Moteurs de la déforestation au Sud

Principalement lié aux actions anthropiques, le phénomène de la déforestation s'explique par plusieurs moteurs, entre autres l'agriculture, l'agro-industrie, les cultures de rentes, l'urbanisation, etc. Cependant la pauvreté en demeure l'un des plus significatifs (Alam et Karim, 2011).

2.3.2.1 Agriculture et pauvreté

L'agriculture est un moteur de déforestation, car elle procède au défrichement des parcelles de terre pour en faire des plantations. Pour Alam et Karim (2011), cette cause entretient un lien très étroit avec la pauvreté. En effet, les communautés rurales dans les pays en développement dépendent majoritairement des activités agricoles et de l'exploitation des forêts (Barbier, 2010). Leur dépendance des ressources naturelles n'est pas sans provoquer des répercussions sur la santé environnementale de leur milieu et sur le climat. Pour l'activiste Esteva (1992) comme pour Barbier (2010), la lutte contre la déforestation et la dégradation des ressources environnementales passe impérativement par une atténuation de la pauvreté de ces communautés rurales, et ce à travers la mise en place d'une véritable politique de développement qui prenne en considération l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour Alam et Karim (2011), les populations des pays sous-développés sont à la fois les victimes et les instigateurs de la dégradation de l'environnement (elles détruisent leur environnement immédiat, notamment les forêts, y compris la biodiversité pour leur survie). C'est pourquoi ces auteurs soutiennent qu'« une meilleure protection de l'environnement ne peut être réalisable sans la reconnaissance et la protection des droits collectifs au développement » (Alam et Karim, 2011, p.345). Pour eux, « le droit à l'environnement et le droit au développement sont inséparables » [notre traduction]. Une telle approche selon eux contribuerait à réduire leurs impacts sur la santé des forêts. Autrement dit, il s'agit pour les gouvernements de

mettre à la disposition de ces populations d'autres sources compensatrices de leurs besoins en bois de cuisson et de chauffage, des méthodes culturales modernes en lieu et place de la jachère et de l'agriculture sur brûlis²⁰, etc. À cet égard, la Déclaration de principes non juridiquement contraignante issue de la Conférence de Rio 1992 sur la gestion écologique et viable des forêts prévoit en son point 7a la mise en place d'un cadre économique pour l'exploitation rationnelle des forêts avec pour objectif la réduction de la pauvreté des populations qui dépendent des retombées de la forêt (Département de l'information, Organisation des Nations unies, 1993).

2.3.2.2 Agro-industrie et expansion des cultures de rente ou d'exportation

La déforestation s'explique également par l'expansion des cultures de rente ou des cultures d'exportation dans les pays forestiers (Gillet *et al.*, 2016 ; Ongolo et Karsenty, 2011). En effet, la santé économique de plusieurs pays au Sud repose sur l'exportation des produits agricoles tels que le cacao, le café (Brésil, Côte d'Ivoire, Ghana), le palmier à l'huile (Gabon, Indonésie), etc. Pour accroître leur production, ces pays étendent leur culture en colonisant de nouvelles superficies de forêts en plantations. Par exemple, au Gabon, des multinationales utilisent des centaines de milliers d'hectares pour la culture du palmier à huile (Ongolo et Karsenty, 2011).

L'agro-industrie (agrobusiness) est un modèle d'affaires qui impacte considérablement les forêts à travers le monde (Libaert et Guérin, 2008). Elle fait partie des moteurs de la déforestation, car elle repose sur la transformation de centaines d'hectares de forêts en zones d'élevage d'animaux pour la production de viande. C'est une activité qui gagne du terrain en dépit des critiques qui lui sont faites par les environnementalistes. L'exemple du Brésil à cet égard est frappant (*Ibid*). Ce sont plusieurs milliers d'hectares de forêts qui sont détruits au profit de la création de *ranchs* pour l'élevage de bovin. Le Brésil est le premier exportateur de viande vers les États-Unis. Son économie repose en partie sur cette activité.

Outre les causes susmentionnées, la déforestation également liée à la croissance démographique, le développement des villes, l'activité sylvicole, la production du charbon de bois et l'exploitation des

²⁰ Une pratique agricole familiale qui consiste à brûler des parcelles de forêts et à les défricher pour l'agriculture pendant des années. Ces parcelles une fois devenues insuffisamment productives, sont abandonnées au profit de nouvelles forêts à défricher.

ressources minières (Tsayem Demaze, 2008). La croissance galopante de la population dans les pays du Sud nécessite la construction de logements pour abriter et contenir toutes ces populations. Pour ce faire, des forêts entières sont rasées et transformées en des lieux d'habitation. Il en est de même pour l'urbanisation et la construction d'infrastructures routières (*Ibid*). Le développement des villes par la construction des routes et ponts est parfois fait au détriment des forêts.

Cette réalité à caractère purement économique laisse émerger une complexification de la question de la préservation des forêts en zones tropicales et intertropicales. C'est pourquoi d'ailleurs Libaert et Guérin (2008) parlent d'antagonisme entre la conservation des forêts et les enjeux économiques. À ce propos, les forêts tropicales, particulièrement celles du Congo et de l'Amazonie brésilienne sont sources de tensions entre environnementalistes et acteurs du développement économique (*Ibid*). D'après ces mêmes auteurs, la forêt amazonienne subit une réduction de 3 millions d'hectares par an (du fait de la production de soja) tandis qu'en République démocratique du Congo (RDC) l'exploitation des forêts a entraîné une perte de 319.000 hectares par an entre 2000 et 2005 (Gillet *et al.*, 2016). Ces actions ont entraîné des conséquences catastrophiques aussi bien pour les humains que pour l'écologie et la biodiversité. Mais, face à ce sombre tableau relatif aux forêts tropicales, des solutions sont proposées en termes de stratégies par la communauté internationale en vue de freiner la destruction des forêts qui a un impact négatif et direct sur le climat terrestre. C'est le cas du mécanisme de développement propre (MDP) (Tsayem-Demaze, 2011b)²¹ et celui de la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts²² (REDD+). Ce dernier est un mécanisme international et transnational (dont l'opérationnalisation implique plusieurs nations) créé en 2008 par la CCNUCC afin de soutenir les efforts des pays en développement, en termes de compensation financière, dans la lutte contre les changements climatiques à travers la réduction des émissions issues de la déforestation (FAO, 2018).

²¹ Dans son ouvrage *Géopolitique du développement durable*, précisément au chapitre 9, Tsayem-Demaze (2011) aborde de manière exhaustive le mécanisme de développement propre. Le MDP est un mécanisme contenu dans le protocole de Kyoto entré en vigueur en 2005. C'est un dispositif de coopération Nord-Sud en matière de développement durable et de protection de l'environnement : les pays développés s'engagent à financer dans les pays en développement des projets technologiques causant moins de GES en lien avec les technologies disponibles.

²² La REDD est un mécanisme adopté par la Convention-cadre des Nations unies pour les changements climatiques. C'est une politique qui vise à encourager par une compensation financière les pays tropicaux à réduire leur émission de gaz à effet de serre due à la déforestation. Le + implique la prise en compte des initiatives de conservation durable des forêts dans le mécanisme.

2.4 Mécanismes de lutte contre le changement climatique : MDP et REDD

Face à la problématique environnementale et notamment la question du changement climatique, l'« inquiétude » ne cesse de croître au sein de la communauté internationale et des décideurs, qui d'ailleurs sont très « préoccupés » par la santé de notre planète (FAO, 2018). S'il est indéniable que les conséquences du réchauffement climatique affectent tous les pays de notre planète, surtout les pays en développement, il importe toutefois de noter que les premiers responsables de ce phénomène demeurent les pays industrialisés (Denis, 2007). Cette constatation va servir de moyen de « *lobbying* » pour les pays du Sud. Ainsi, outre les nombreuses initiatives et actions qui sont menées à la fois à l'échelle des pays et à l'échelle internationale en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation de l'environnement (campagnes de sensibilisation des populations, Conférences des Parties ; rendez-vous annuel sur le climat, Sommets, adoption de cadres légaux et juridiques vis-à-vis des entreprises, etc.), on note également la mise en place de mécanismes internationaux tels que les trois mécanismes dits de flexibilité, à savoir le commerce de droits d'émissions (possibilité d'achat de permis offerte aux pollueurs pour la compensation de leurs EGES), le mécanisme de mise en œuvre conjointe (financement de projets au Sud par des pays, entreprises, ONG et institutions du Nord) et le Mécanisme de développement propre (MDP) (*Ibid*). Ces mécanismes ont été tous institués pour la réalisation des objectifs du développement durable. À ces mécanismes s'ajoute la REDD+ qui est la dernière initiative en date. Nous nous attarderons sur les deux dernières ; le MDP et la REDD+ en raison de leur relation étroite avec la problématique de la gestion forestière.

2.4.1 Le Mécanisme de développement propre (MDP)

Antérieurement à la création de la REDD+ existait le Mécanisme de Développement Propre (MPD) (Seyller *et al.*, 2016). C'est un dispositif onusien mis en place dans le cadre du développement durable pour pouvoir lutter contre le réchauffement climatique à travers la réduction des émissions des gaz à effets de serre. Il naît à la faveur du protocole de Kyoto en son article 12²³ et entre en

²³ La naissance du MDP intervient à la suite à une pression des pays du Sud lors des négociations à la Conférence de Kyoto en 2007 sur la question du changement climatique. L'article 12 du Protocole d'accord Kyoto signé par des Pays

vigueur en 2005 à la suite de la Conférence des parties à Marrakech en 2001. Ce mécanisme est institué pour la réalisation des objectifs du développement durable. Il s'inscrivait dans le cadre d'une coopération Nord-Sud par laquelle coopération les pays développés ou industrialisés dits de l'annexe I²⁴, sur la base de leurs quotas d'EGES, s'engagent à participer au développement au Sud en finançant des « projets à technologie peu productrice de GES » (Tsayem-Demaze, 2011c). Quoique bénéfique dans l'esprit, le MDP, quelques années après sa naissance, va susciter des débats autour de son applicabilité et surtout concernant la prise en compte des questions liées à la foresterie et aux activités annexes dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, et ce en raison du fait que la déforestation participe pour 12% au taux des émissions mondiales du dioxyde carbone (*Ibid*). L'initiative MDP a été opérationnalisée dans plusieurs pays du Sud, notamment ceux d'Amérique latine et d'Asie avec des résultats encourageants (*Ibid*). Cependant, la prédominance de l'orientation économique des projets MDP sur les objectifs de développement durable (la mitigation du réchauffement climatique, la réduction de la pollution mondiale et la réduction de la pauvreté dans le Sud) et surtout l'exclusion de certaines activités forestières telles que la conservation et la gestion durable des forêts vont engendrer des débats et négociations de l'après Kyoto (Denis, 2007). C'est le lieu de préciser que les textes fondateurs du MDP ne prenaient en compte que la reforestation (les reboisements) et l'afforestation (boisement des surfaces originellement dépourvues d'arbre). Ces négociations aboutissent donc à la création d'un nouveau mécanisme de réduction des EGES issues de la déforestation et de la dégradation des forêts en abrégé REDD+.

du Sud et du Nord clarifie certains points liés à l'opérationnalisation dudit mécanisme, entre autres la participation non obligatoire des pays, le Sud comme lieu de réalisation des projets (afférents au MDP), la certification des réductions des émissions, avantages socio-économiques au profit des pays en développement, acceptation de la présence des bailleurs de fonds aussi bien publics que privés, etc. (Tsayem-Demaze, 2011, p. 148).

²⁴ Le protocole de Kyoto qui fut adopté en 1997 a redessiné la cartographie sur une géopolitique. Ainsi, nous avons les pays industrialisés appelés le groupe des pays du Nord dits développés et les pays du Sud dits pays en développement. L'annexe I concerne le premier groupe composé des pays développés auxquels l'on ajoute les pays d'Europe qui ont une position économique transitoire : Allemagne, Australie, Autriche, Belarus, Belgique, Bulgarie, Bulgarie, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Latvia, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Nouvelle Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Union européenne (Tsayem-Démaze, 2011,p.114).

Quoi qu'il en soit, le MDP reste l'ancêtre de REDD, car ses insuffisances constatées par rapport aux objectifs du développement durable et singulièrement ceux de la lutte contre le changement climatique vont favoriser la création de la REDD.

2.4.2 Mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) et enjeux associés

La lutte pour la préservation de l'environnement et le changement climatique devient de plus en plus pressante pour les décideurs politiques au niveau international. Les différentes rencontres qui se tiennent à ce propos aboutissent à la naissance d'une nouvelle initiative qui sera baptisée mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+). En effet, selon Jodoin (2017), la REDD+²⁵ est un mécanisme international et transnational créé en 2008 par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour lutter contre le réchauffement climatique causé en partie par la déforestation dans les pays en développement. Elle a un rôle de conservation et de gestion durable des forêts, y compris le renforcement de la séquestration du carbone dans ces pays (Seyller *et al.*, 2016). Sa création répond au postulat selon lequel le réchauffement climatique est provoqué par les émissions de carbone et les gaz à effet de serre (GES) produits à la fois par les entreprises et la dégradation des forêts. Elle intervient également à la suite d'âpres débats et de négociations qui ont débuté depuis la Cop 11 tenue à Montréal en 2005 (Brockhaus et Di Gregorio, 2014). Il s'agissait, à cet effet pour les pays du Sud d'obtenir la prise en compte des forêts tropicales dans la lutte contre le changement climatique afin de bénéficier du financement qui serait alloué à la lutte contre la déforestation. Les forêts à ce niveau deviennent très importantes au regard de leur rôle déterminant dans la régulation du climat ; celui de la séquestration du carbone et des GES émis dans l'atmosphère. Autrement dit, il s'agit pour la CCNUCC de mener la lutte contre la déforestation à travers la mise en œuvre REDD+ dans les pays tropicaux du Sud global (Afrique, Amérique latine et Asie). Plus concrètement, c'est un engagement pris par les pays du Nord pour financer les efforts de lutte contre les émissions du carbone au Sud. Cet engagement financier est obtenu à la suite de négociations lors de la Conférence des parties tenue à la CCNUCC en 2007 (Jodoin, 2017b). On

²⁵ Le + représente cet autre objectif de la REDD qui concerne la prise en compte des questions relatives à la conservation et la séquestration du carbone.

assiste alors à l'avènement d'une initiative qui entend faire la promotion de la gestion durable des forêts tropicales. Il importe toutefois de noter que la création de la REDD+ intervient à l'issue des débats autour de la lutte contre le changement climatique. Le mécanisme a aussi adopté le principe d'engagement « non juridiquement contraignant » quoique faisant prévaloir un pouvoir pour un consensus mondial autour de la nécessité de gestion, de la préservation et du développement durable (Tsayem-Demaze, 2011) ; ce qui revient à dire que le financement n'est pas un acquis d'avance. Il s'obtient à la suite d'une meilleure performance environnementale des pays receveurs. En d'autres termes, seuls seront récompensés les pays en développement dont les taux de déforestation seront inférieurs à ceux qui leur auraient été imposés sur la base d'un scénario réalisé (Seyller *et al.*, 2016). Ainsi, Jodoin résume le mécanisme REDD+ en ces termes:

L'idée de base de la REDD+ est que la mise à disposition de moyens financiers au Sud par le Nord peut changer les incitatifs économiques loin des activités qui causent la déforestation vers celles qui augmentent la couverture forestière dans les pays en développement (Jodoin, 2017, p. 1421) [notre traduction].

Si l'adhésion au mécanisme REDD+ reste libre, son implémentation cependant exige l'exécution de trois grandes étapes.

2.4.2.1 Phases d'implémentation du mécanisme REDD+

Le processus de mise en œuvre de REDD+ dans les pays en développement se déroule en trois phases : phase de préparation (la formulation de la politique nationale), phase de réalisation et paiement basé sur les résultats (UN-Redd académie, 2018).

- Phase de préparation (R-pp)

Elle consiste en l'élaboration d'une Stratégie nationale REDD+ (Jodoin, 2017). Il s'agit pour les pays ayant adhéré au mécanisme de développer un ensemble de programmes, de politiques de recherches et d'analyses, de consultations des parties prenantes et de mise en œuvre d'activités dont les projets-pilotes, qui tous mènent à la mise sur pied de nouvelles politiques et institutions.

- Phase de mise en œuvre

Cette deuxième phase repose sur une démonstration du programme et des activités qui ont été mis en place lors du processus de préparation. Il s'agit d'une démonstration des actions accomplies sur le terrain au regard des résultats à être présentés sur le plan international. Elle demande également des efforts à consentir par les pays sur le plan local en ce qui concerne le renforcement des capacités de développement.

- Paiement basé sur les résultats/ partage des bénéfices

À ce stade, les actions de la REDD+ sont complètement mises en œuvre. Elles sont également mesurées, vérifiées et validées par les instances internationales, notamment les Nations unies. C'est après cette vérification des résultats que le paiement est fait.

Certains pays comme le Costa Rica, cités en bons exemples de l'application du mécanisme REDD+ ont achevé les phases préliminaires d'implémentation de la REDD+ pour atteindre celle des paiements pour services environnementaux (PSE) (Rosendal et Schei, 2014). En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, pays sur lequel porte cette thèse, elle a franchi la première phase de par la mise en œuvre de sa stratégie nationale REDD+ en 2017 (Dierckxsens, 2017), y compris son nouveau Code forestier 2019. Elle se prépare à amorcer la deuxième phase du processus.

Cela dit, deux concepts centraux sont au cœur du mécanisme REDD+ : l'internationalité et la transnationalité. La compréhension de ces concepts permet de mieux appréhender les différents enjeux qui se rattachent à la mise en œuvre de cette initiative onusienne pour l'environnement et le climat.

2.4.2.2 La REDD+ et les concepts d'internationalité et de transnationalité

La REDD+ est un mécanisme à caractère international et transnational. Il sied de comprendre à quoi ces deux concepts font référence.

- L'internationalité

Le concept de l'internationalité de la REDD+ tel que mentionné dans sa définition fait référence au dépassement des frontières nationales. Loin d'être exclusif à un seul pays, le mécanisme REDD+

peut s'appliquer à tous les pays forestiers du Sud global, pourvu qu'une demande d'engagement soit adressée à la CCUNUCC par le gouvernement du pays intéressé. Cela pourrait s'expliquer par le caractère planétaire des préoccupations climatiques et la nécessité de leur trouver des solutions. À ce jour, le mécanisme REDD+ a été expérimenté dans plus de 60 pays au Sud, notamment en Afrique, en Amérique latine et en Asie (Jodoin, 2017). C'est le cas, par exemple, de la mise en œuvre de la REDD+ au Cameroun avec la forêt communautaire Akak (Essomba, 2002), en Amazonie au Brésil (Tsayem-Demaze, 2011a), la « REDD+ Makira » au nord de Madagascar (Brimont *et al.*, 2015; Weatherley-Singh et Gupta, 2017), pour ne citer que ces exemples. L'ensemble de ces pays à travers leurs gouvernements perçoivent des financements provenant des bailleurs en contrepartie de leurs efforts en faveur de la lutte contre la déforestation et pour la conservation des forêts (Karsenty et Pirard, 2007). Le financement est destiné à la réalisation d'activités au sein de projets pilotes. Selon Jodoin (2017), ce financement est assorti de conditionnalités au nombre desquelles figure l'élaboration d'une « stratégie nationale REDD+ », par le pays récepteur au Sud. Il s'agit d'un document dont le contenu porte sur une proposition de plan et de stratégies (modalités financement, projets pilotes, participation des acteurs, etc.) à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs de développement durable, notamment la résorption du réchauffement climatique à travers la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts.

- Transnationalité/ Enjeux de pouvoir

Selon Jodoin (2017), le concept de transnationalité fait référence à quatre modes par lesquels des accommodements sont faits dans le cadre de la gouvernance des questions à caractère planétaire. Ces quatre modes sont les *réglementations internationales*, les *normes internationales*, les *marchés* et *l'accès direct*. L'ensemble de ces éléments peut exercer une influence sur les processus de mise en œuvre des politiques internes.

Les réglementations internationales ont une forte tendance à s'imposer à toutes les normes de droit qu'elles émanent d'une organisation internationale, d'une organisation non gouvernementale ou encore des mesures adoptées dans le cadre d'une gestion à plusieurs acteurs. Cet état de fait amène très souvent les décideurs politiques nationaux à tenir compte de cette réalité internationale pour

procéder, à leur tour, à des ajustements des réglementations internes. Aussi, cette influence s'accompagne-t-elle de retombées financières auxquelles ne peuvent résister ces décideurs locaux. Les normes internationales se rapportent au rôle des « compréhensions intersubjectives » résultant à l'adoption de comportement adéquat par les décideurs nationaux. Toutefois, l'importation des normes internationales n'est pas sans susciter parfois de réels problèmes aussi bien au niveau des décideurs nationaux qu'au sein des populations. Le volet des marchés, quant à lui, met l'emphase sur les différentes manières par lesquelles l'allocation d'avantages économiques pour un accès sur les marchés étrangers pourrait influencer les choix des décideurs locaux. À ce niveau, le pouvoir financier des bailleurs de fonds reste un puissant outil de domination. La voie d'accès direct *in fine* agit à travers le financement direct dans le secteur de l'éducation et de la formation, dans le partenariat public-privé national et international. À cet égard, il faut noter que la distribution de savoir ou encore de matériels techniques permet aux décideurs politiques locaux d'implémenter des projets sur le plan national. Ainsi pour Jodoin (2017), la transnationalité à travers ces quatre pôles susmentionnés est un concept qui met en évidence une forme d'exercice de pouvoir de type 'top-down' dans le processus de mise en œuvre de toute initiative internationale.

La transnationalité qui caractérise le mécanisme REDD+ implique des enjeux de pouvoir au regard de toutes les parties prenantes engagées dans son opérationnalisation. Il s'agit d'un réseau d'acteurs qui est la résultante des coopérations bilatérales et multilatérales qui demeurent au cœur des relations Nord-Sud (Brockhaus et Di Gregorio, 2014). Cette coalition internationale qui regroupe à la fois des pays développés et des pays en développement, y compris des structures non gouvernementales, constitue le théâtre par excellence de l'élaboration de cadres juridiques et de normes internationales qui exercent une influence sur les prises de décision relativement à la mise en œuvre dudit mécanisme (Ibid). Ces éléments représentent des conditionnalités à respecter préalablement afin d'implanter la REDD+ dans un pays demandeur. Quoique ces conditionnalités entrent parfois en conflit avec les réglementations nationales au Sud, elles finissent par s'imposer. Toutefois, l'influence des mesures et réglementations transnationales sur les normes nationales dans le cadre de la mise en place des initiatives internationales de gouvernance de l'environnement relève des décideurs politiques au Sud, qui parfois privilégient les intérêts ou retombées économiques que leurs pays en tirent.

2.4.2.3 Implémentation de la REDD+ et genèse de conflits

La REDD+ est un mécanisme international à caractère financier. La compensation des efforts de certains pays du Sud dans le processus de lutte contre le réchauffement climatique est parfois source de conflits. Ces conflits sont de deux sortes : les conflits liés à la prévalence des intérêts personnels et les conflits liés aux pouvoirs dominants des acteurs de la REDD+ (Brockhaus et Di Gregorio, 2014).

- Conflits liés à la prévalence des intérêts personnels (gouvernements locaux)

Dans les pays du Sud qui ont signé un engagement à la REDD+, son implémentation n'y a pas été toujours une sinécure au regard des enjeux de pouvoir et des conséquences qui peuvent s'ensuivre. Dans leur étude sur la mise en œuvre de la REDD+, Blockhaus et Di Gregorio (2014) analysent les relations de pouvoir entre les différents acteurs impliqués dans le processus d'implémentation de ce mécanisme et les conflits qui en découlent. Ces auteurs notent une volonté parfois manifeste de certains gouvernements locaux à centraliser le processus REDD+ au profit des intérêts personnels en accordant une place marginale au point de vue d'autres acteurs tels que la société civile, les ONG locales ou encore les communautés. Cette situation génère des conflits entre ces acteurs en ce qui concerne la défense des droits des populations forestières dont se revendiquent certaines de ces ONG. C'est le cas, par exemple de l'Indonésie et de la Tanzanie où la société civile est entrée maintes fois en conflit avec le gouvernement à propos du financement des projets REDD+ (Blockhaus et Di Gregorio, 2014). À cela s'ajoute le cas de certains exploitants agricoles qui voient leurs intérêts menacés par la REDD+. Il s'agit des producteurs de palmiers à huile en Indonésie (*Ibid*) et des producteurs du soja au Brésil (Karsenty, 2015) qui reçoivent des financements par des sociétés multinationales agroalimentaires en accord avec leur gouvernement. Il va sans dire que ces situations conflictuelles, quoiqu'elles finissent par se régler, constituent un facteur qui tend à ralentir l'effectivité de la mise en œuvre du mécanisme REDD+ (Blockhaus et Di Gregorio, 2014).

- Conflits liés au pouvoir dominant des acteurs

Cet autre type de conflit a lieu très souvent entre les donateurs qui font partie des acteurs clés et les États du Sud qui ont la charge d'implémenter la REDD+. Il faut comprendre par donateurs les pays du Nord qui se sont engagés à réduire leurs émissions de CO₂ à travers le financement des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, y compris la conservation. Ce titre confère en retour à ces pays un pouvoir dominant qui, parfois entre en conflit avec les opinions des décideurs locaux au cours du processus de réalisation dudit mécanisme. Le cas de l'Indonésie est un exemple parfait. Le gouvernement local ne s'est pas entendu avec les donateurs à propos du choix de la structure de gestion de la REDD+. Le gouvernement a voulu que la REDD+ soit sous la tutelle du ministère en charge des forêts alors que les donateurs proposaient la création d'une nouvelle institution qui serait autonome dans la gestion du processus (Blockhaus et Di Gregorio, 2014). Il en est de même pour ce qui concerne le choix des structures d'exécution des projets REDD+, notamment les Ong. En réalité les projets REDD+ constituent un marché pour certaines Ong internationales, spécialisées dans la mise en œuvre des projets à caractère forestier. Ces Ong sont parfois imposées aux pays récepteurs de projets par les bailleurs de fonds qui sont parties prenantes du mécanisme (Jodoin, 2017). Il est clair que les changements transformationnels nécessitent une certaine autonomie de l'État qui lui permette de prendre des décisions, voire des politiques relativement à la gestion des secteurs. D'après Di Gregorio *et al.* (2013), l'autonomie doit permettre à l'État d'être à l'abri du pouvoir dominant ou encore la pression (lobbying des acteurs qui impulsent la déforestation) de certains acteurs afin qu'il puisse mettre en œuvre sa politique transformationnelle liée à la lutte contre la déforestation. Cependant, cette autonomie fait défaut à plusieurs États qui sont engagés dans le processus REDD+, surtout en matière de financement des projets de lutte contre la déforestation.

Malgré les prises d'initiatives en faveur de la lutte contre la déforestation, la question de la gouvernance de la forêt à la fois sur le plan national et global semble toujours se poser avec acuité. À cet égard, Tsayem-Demaze (2011) qui se veut très critique vis-à-vis des discours institutionnels sur l'environnement avance : « Les différentes facettes politiques, économiques et sociales de la question de la déforestation dans les pays de la zone intertropicale suggèrent qu'elle est aussi révélatrice d'une gouvernance nationale et internationale insuffisante ou inefficace. » (p.62). La

Côte d'Ivoire est l'un de ces pays où la gouvernance de la déforestation constitue, depuis plus de trois décennies un enjeu important dans l'agenda politique du gouvernement.

2.5 Côte d'Ivoire : Éveil d'une conscience environnementale

La prise de conscience de la protection de l'environnement en Côte d'Ivoire se fait sous le sceau des rencontres internationales auxquelles le pays participe. Cette prise de conscience sera matérialisée par l'adoption de textes et lois, y compris les initiatives de terrain, par les décideurs politiques ivoiriens. Ces textes et lois vont servir de cadre juridique pour la défense de l'environnement. En prélude à ces initiatives, il convient de donner une présentation des questions environnementales en Côte d'Ivoire.

2.5.1 Émergence des initiatives de gestion de l'environnement en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire participe depuis 1972 aux grandes rencontres internationales sur l'avenir du climat. Cependant, son engagement pour la protection de l'environnement va commencer véritablement quelques années plus tard. En effet, c'est à partir des années 1980 que le pays va se tourner résolument vers la protection des ressources environnementales. Cet engagement est marqué par la prise d'initiatives et l'adoption de lois donnant lieu à la création de structures dédiées à la cause de l'environnement. Ainsi, selon une publication du MINEDD intitulée *Politique nationale de l'environnement et du développement durable*, sur le plan institutionnel, le tout premier ministère chargé des questions environnementales en Côte d'Ivoire est créé entre 1981 et 1983 (MINEDD, 2018)²⁶. C'est un document officiel qui présente l'historique des grandes mesures et actions entreprises par ce pays en matière environnementale jusqu'à une date récente. Ensuite, l'on assiste

²⁶ Selon un document officiel du MINEDD publié en 2018 que nous avons obtenu du Directeur général dudit ministère, intitulé: *Politique nationale de l'environnement et du développement durable*, les années 1980 marquent un tournant décisif dans la politique en Côte d'Ivoire vis-à-vis de l'environnement. Outre l'institution d'un ministère en charge de l'environnement, le pays adopte plusieurs textes, lois et décrets qui vont régir l'ensemble des activités dans tous les secteurs d'activité qui agissent ou ont un rapport avec l'environnement. Ce document retrace également l'ensemble des initiatives et actions qui ont été posées ainsi que leurs limites en faveur de la protection de l'environnement. Outre le cadre juridique, il met en lumière les institutions (ministères) et autres acteurs qui interviennent à la mise en œuvre de la politique nationale pour la protection de l'environnement et du développement durable.

en 1991 à la création du Centre ivoirien anti-Pollution (CIAPOL), établissement public à caractère administratif en charge des questions relatives à la pollution des eaux, de l'air, du sol, etc. Le pays entre dans la phase active de ses actions à la suite de la Conférence de Rio 92 où elle crée le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) en 1996 (*Ibid*). D'après la même source le PNAE était une copie nationale de l'Agenda 21 dans la mesure où il avait été conçu en vue d'harmoniser ses objectifs avec ceux des politiques sectorielles, y compris les priorités du développement national inventoriées dans le « Livre Blanc »²⁷. En plus, on assiste en 1996 à la création du Code de l'environnement, la loi de 1998 portant Code de l'eau, le Plan directeur forestier, remplacé par la Déclaration de la politique forestière en 1998, le programme national de reboisement, 2006-2015, etc. Outre ces initiatives, un cadre juridique sera créé en vue de renforcer l'ancrage légal des dispositions qui régissent le secteur de l'environnement. Ces instruments légaux donnent naissance à deux structures importantes qui vont toutes œuvrer dans le sens de la protection de l'environnement en Côte d'Ivoire. Il s'agit de l'Agence nationale de l'environnement (ANDE) en 1997 et de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) en 2002. Ces deux structures sont des établissements publics à caractère administratif. Elles se chargent respectivement des études concernant l'impact environnemental et la gestion des parcs et réserves. Ces structures sont toutes sous la tutelle du ministère de l'Environnement et du Développement durable. Il faut noter toutefois qu'en dépit de l'existence d'un cadre à la fois juridique et institutionnel, la mise en œuvre de la politique environnementale en Côte d'Ivoire reste confrontée au problème du financement. C'est le cas du Plan national de reboisement en 2005 qui n'a pu être réalisé faute de financement.

²⁷D'après MINNED (2018), le Livre Blanc renferme les politiques sectorielles de développement nationales, y compris celles relatives à la protection de l'environnement. Il est le résultat de consultations de toutes les parties prenantes en provenance de toutes les régions du pays. Le PNAE est donc l'aboutissement du Livre Blanc. Ainsi, une dizaine de programmes vont être identifiés grâce au PNAE : le développement agricole durable, la préservation de la biodiversité, la gestion des établissements humains, la gestion de la zone littorale, la lutte contre la pollution et les nuisances industrielles, la gestion intégrée de l'eau, l'amélioration de la gestion des ressources énergétiques, la recherche, l'éducation et la formation, la gestion intégrée et coordonnée de l'information environnementale et l'amélioration du cadre institutionnel réglementaire.

2.5.2 Côte d’Ivoire : De la déforestation à la gouvernance des forêts

La prise de conscience de l’état de quasi-disparition de la forêt en Côte d’Ivoire amène les décideurs politiques ivoiriens à prendre des mesures en vue de restaurer le couvert forestier. Ces mesures sont traduites par des initiatives qui sont implémentées sur le terrain. En prélude à ces initiatives, nous donnons une présentation du pays en question.

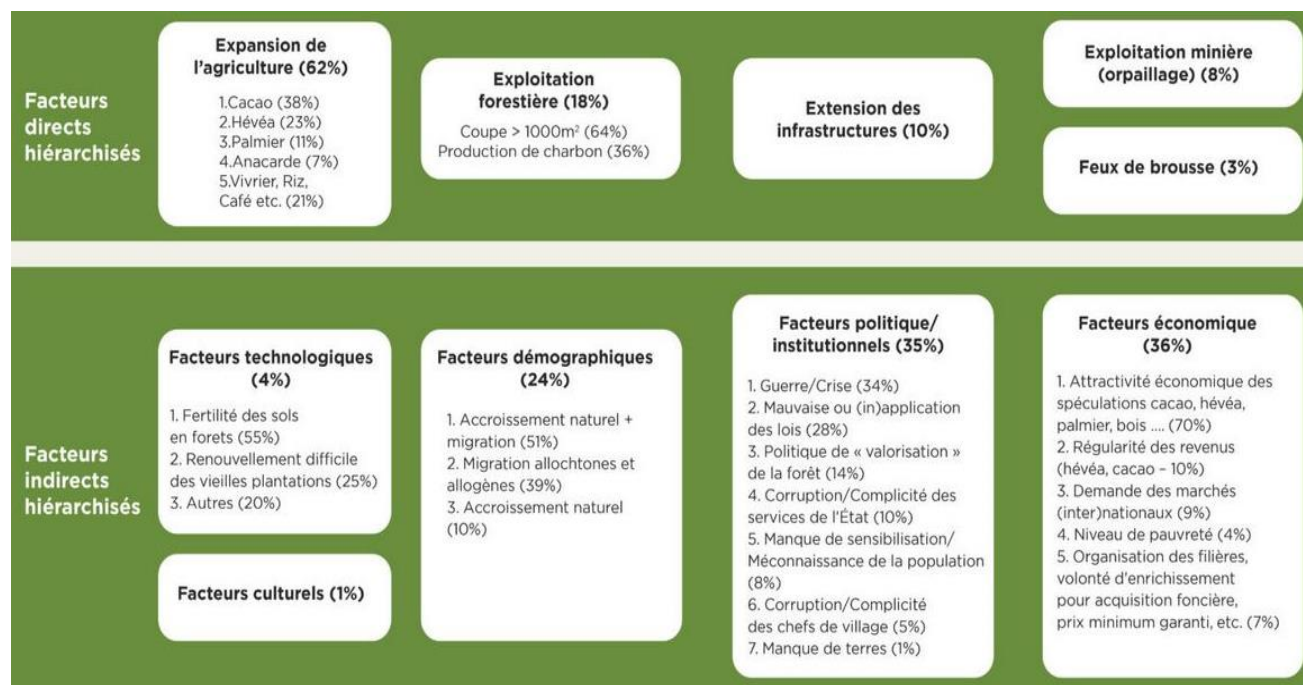
À titre de rappel, la déforestation fait partie des préoccupations environnementales majeures en Côte d’Ivoire. Elle date dans ce pays tropical de l’époque coloniale pendant laquelle la forêt a connu une exploitation massive, et ce jusqu’aux années 80 (Contamin et Memel-Foté, 1997). Elle se poursuit à nos jours (Traoré, 2018). Les moteurs de la déforestation en Côte d’Ivoire à l’instar d’autres pays tropicaux demeurent quasiment les mêmes : les défrichements agricoles, le développement des cultures d’exportation (café-cacao, coton, hévéa), l’agro-industrie, la pression démographique (Bertrand, 1983), etc. Ces causes sont aussi en partie liées à l’état de pauvreté des populations rurales. À ce propos d’ailleurs, une étude conduite par le Secrétariat exécutif permanent de la REDD+ (Sep-Redd) en 2016 résume les moteurs de la déforestation en Côte d’Ivoire (Voir tableau 2.1). Cette étude vient corroborer les travaux antérieurs susmentionnés en mettant au premier plan des causes directes de la déforestation l’agriculture (cacaoculture, hévéaculture, palmier à huile, etc. L’exploitation forestière (coupe de bois) occupe la deuxième position suivie de l’extension des infrastructures. L’exploitation minière et la propagation des feux de brousse occupent le bas du tableau. Quant aux causes indirectes, elles se rapportent aux facteurs technologiques, démographiques, politiques et économiques (voir tableau 2.2). Il est indéniable que l’État en tant que garant légal du patrimoine environnemental du pays a un rôle fondamental à jouer dans la protection et la préservation de celui-ci. Au vu de ce tableau sombre et alarmant sur la situation de sa forêt, les décideurs politiques en Côte d’Ivoire se résolvent à lutter contre la quasi-disparition de la forêt par l’adoption d’initiatives de reforestation. Il s’agit de l’initiative Plan directeur forestier et Commissions paysans-forêt.

Tableau (2.1) : Récapitulatif des moteurs de la déforestation en Côte d'Ivoire

FACTEURS DIRECTS DE LA DEFORESTATION EN CÔTE D'IVOIRE		Évolution 1986-2015
Expansion de l'agriculture		62%
Cacao-culture	38%	Hausse
Hévéaculture	23%	Hausse
Culture de palmier	11%	Hausse
Plantation d'anacardiens	7%	Hausse
Cultures vivrières	6%	Hausse
Riziculture	5%	Hausse
Caféiculture	5%	Baisse
Autres cultures de rente	4%	Maintien
Exploitation forestière		18%
Exploitation forestière (coupe à blanc > 1000 m ²)	64%	Maintien
Production de charbon	36%	Hausse
Extension des infrastructures		10%
Habitat (rural, urbain)	94%	Hausse
Transport (route, rail)	6%	Baisse
Exploitation minière		8%
Orpillage artisanal	80%	Hausse
Orpillage industriel	20%	Hausse
Propagation des feux de brousse		3% Maintien

Source : Adapté de ETC TERRA (2016).

Tableau (2.2) : Facteurs directs et indirects de la déforestation en Côte d'Ivoire



Source : BNETD (2016).

2.5.3 Initiatives de lutte contre la déforestation : Plan directeur forestier (PDF), Commissions paysans-forêts (CPF), Déclaration de la politique forestière (DPF)

Après les deux décennies qui ont suivi son accession à l'indépendance, période pendant laquelle elle a connu une prospérité économique enviable (Koné, 1993), la Côte d'Ivoire prend conscience de l'exploitation effrénée de ses massifs forestiers. Elle décide de mettre en place des initiatives gouvernementales qui auront pour objectif non seulement de sensibiliser les acteurs et les communautés rurales sur l'importance de la préservation des forêts, mais aussi de restaurer le couvert forestier à travers les actions de reboisement.

Ayant pris conscience dès les années 80 de la quasi-disparition de la forêt, les décideurs politiques ivoiriens mettent en place des initiatives de gouvernance de leur patrimoine national. Elles commencent par la mise en œuvre d'initiatives gouvernementales sous la direction de la Société de développement des forêts (SODEFOR) créée en 1966 à cet effet (*Ibid*). Au nombre de ces initiatives

figure en premier lieu le Plan directeur forestier (PDF) qui s'inscrivait dans la période 1988-2015 et qui sera suivi par les Commissions Paysans-Forêts (CPF) dans la période de 1991-1995 (Koffi, 1996 ; Contamin et Memel-Fotê, 1997). Selon le rapport de Dierckxsens (2017) intitulé *Stratégie nationale REDD+ Côte d'Ivoire 2017* (SN-REDD+ Côte d'Ivoire 2017)²⁸, le PDF avait entre autres objectifs le maintien d'une certaine surface exploitable de forêt, la restauration de la couverture végétale, le reboisement (25.000 ha/an pendant 15 ans), l'aménagement du territoire en forêts classées, l'augmentation du revenu des produits forestiers, etc. Ces initiatives ont toutes nécessité la mise en œuvre de stratégies de communication pour accroître leur effectivité. À titre d'exemple, les CPF qui avaient été mises en place dans les différentes zones forestières du pays étaient basées sur une approche à la fois interactionnelle et participative (*Ibid*). Cette approche s'est traduite par la création de cadres de dialogue, de concertations et de discussions impliquant les différents acteurs, notamment les représentants des ministères des Eaux et forêts et de l'Environnement, les paysans, les collectivités territoriales, la société civile et les ONG environnementales locales. Cependant, en dépit des stratégies de communication adoptées et de la présence d'acteurs diversifiés, cette autre initiative n'a pu donner de résultats satisfaisants (Koné, 1993). Une participation non inclusive et un manque de relais d'information seraient parmi les causes de ces échecs. Selon Akindès (1997), le déroulement des CPF a été entaché d'un manque de représentativité manifeste. Si les paysans autochtones ont été associés à l'initiative CPF, cela n'a pas été le cas pour les paysans allochtones (des pays limitrophes, notamment du Burkina Faso) venus exploiter la terre dans des villages ivoiriens sur une base contractuelle. Ces paysans ont été marginalisés durant tout le déroulement du processus. Les autochtones supposés transmettre l'information à ces dernières faisaient preuve de rétention. À cette raison, l'auteur ajoute la corruption qui gangrenait le sommet de l'État pendant cette période. Des agents des Eaux et forêts permettaient l'abattage d'arbres dans des forêts classées moyennant des pots-de-vin, il s'y ajoute la présence d'exploitants miniers clandestins. De nos jours, le constat de la disparition progressive de la forêt ivoirienne interpelle les nouveaux gouvernants qui font de sa protection une priorité importante. Le gouvernement dans la poursuite de sa politique environnementale a initié en 1999 la Déclaration de la politique forestière (DPF), une initiative qui avait pour objectifs non seulement

²⁸ Dierckxsens (2017) fait un état des lieux de l'implémentation du mécanisme REDD+ Côte d'Ivoire. Il met l'accent sur l'engagement de l'État et les différentes phases atteintes dans la mise en œuvre effective dudit mécanisme depuis son adoption jusqu'en 2017.

de remédier aux insuffisances de la défunte initiative PDF, mais aussi de permettre la conjugaison des préoccupations environnementales et des intérêts socio-économiques « dans un cadre de gestion durable » (Dierckxsens, 2017). Mais cette autre politique ne sera pas mise en œuvre du fait de la crise politique de 1999 à 2011. La DPF sera réinstituée par la loi n° 2014-427 du 14 juillet 2014, une loi en vertu de laquelle l'arbre appartient aux propriétaires des terres ou des plantations. Elle visait ainsi à encourager le reboisement et à assurer une meilleure protection des ressources naturelles (*Ibid*). En dépit de ces échecs, la Côte d'Ivoire dans sa volonté constante de préserver son environnement naturel va créer en 2012²⁹ en accord avec la communauté internationale la Commission Nationale REDD+ Côte d'Ivoire qui aura pour mission la restauration de son couvert forestier à 20% à l'horizon 2030 (Dierckxsens, 2017). En tant que mécanisme international et transnational chapeauté par la CCNUCC, la REDD+ Côte d'Ivoire est un partenariat entre ce pays et la communauté internationale (y compris les partenaires techniques et financiers au développement) pour la lutte contre les changements climatiques à travers la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts. C'est un incitatif financier accordé aux paysans qui s'engagent à respecter ladite politique, notamment l'arrêt des coupes d'arbre, la protection des forêts communautaires, le reboisement qui favorise la séquestration du dioxyde de carbone, etc. Les principaux acteurs sont le gouvernement, les secteurs public et privé, le CCUNCC, le PNUE, la communauté locale et les structures internationales. Cette politique entend atteindre un taux de couverture de 20% de la forêt à l'horizon 2030 (Dierckxsens, 2017). La mise en œuvre d'une telle politique impliquant différents acteurs relève des enjeux relatifs à la fois à la gouvernance et à la participation.

2.6 Enjeux de gouvernance

La gouvernance est devenue depuis quelques années un terme central dans la thématique environnementale. Elle est aujourd'hui un *leitmotiv* au cœur de la résorption des crises environnementales tels que la pollution, les changements climatiques, la déforestation, etc. Kane (2016) dans son ouvrage intitulé *La communication environnementale, enjeux, acteurs et stratégies*,

²⁹ Après s'être engagée en 2011 dans le mécanisme international et transnational de la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+), la Côte d'Ivoire a réaffirmé son engagement par décret gouvernemental : décret no 2012-1049 du 24 octobre 2012 portant création de la Commission nationale REDD+ Côte d'Ivoire.

fait mention de la dimension internationale de la gouvernance de l'environnement. Pour cet auteur, l'éclatement ou l'élargissement des effets aussi bien positifs que néfastes de l'environnement dépassent les frontières d'un pays, voire une région à travers le monde. Mieux, ils affectent toute notre planète. C'est d'ailleurs cette réalité qui, de nos jours, nécessite une approche globalisante et intégratrice de la gestion des problèmes environnementaux afin de leur trouver des solutions idoines. L'internationalisation de la gouvernance de l'environnement est particulièrement visible dans la lutte contre la déforestation. À ce propos, l'arrêt de la dégradation, voire de la disparition des forêts à travers le mécanisme international de la REDD+ est une forme de gouvernance mise en place dans le Sud global, notamment l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes (Jodoin, 2017a). Ce mécanisme postule que le fait d'acheminer le financement du climat du Nord vers le Sud dans le but d'éviter la déforestation et permettre la séquestration de carbone par les forêts tropicales des pays en développement va non seulement contribuer aux efforts de mitigation des changements climatiques, mais également aidera à protéger ces forêts et à alléger la pauvreté des populations rurales (*Ibid*). Cette gouvernance arrimée avec les approches participative et inclusive implique plusieurs parties prenantes, entre autres les gouvernements, les organisations internationales, les banques de développement multilatéral, les ONG de développement et de conservation, etc. qui mobilisent des fonds pour le financement de la REDD+. Selon Jodoin (2017), la gouvernance des forêts par la REDD+ est au cœur des débats soulevés par des organisations non gouvernementales. Ces débats concernent surtout le droit des populations indigènes et des communautés locales qui dépendent des ressources forestières. Quoique fondée sur une compensation financière, la mise en œuvre de la REDD+ impliquerait une privation d'accès de ces populations aux forêts qu'elles considèrent comme leur propriété et desquelles dépend leur vie sur les plans social, économique et culturel. Ainsi, la prise en compte des normes traditionnelles des communautés forestières, y compris leur développement représente un enjeu majeur pour les parties prenantes dans le processus d'implémentation de la REDD+. Cela étant dit, pour ce qui concerne la gestion des forêts en Côte d'Ivoire, un rapport publié en 2017³⁰ au sujet de l'implémentation de la REDD+ en trois phases (préparation, mise en œuvre et paiement) révèle l'accomplissement de progrès. Ces progrès concernent la phase de préparation (R-PP) qui s'est appesantie à la fois sur des

³⁰ Le rapport publié en 2017 s'intitule « Stratégie Nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire 2017 ». Il fait état des avancées accomplies dans le processus d'implémentation de la REDD+.

consultations auprès d'une dizaine de parties prenantes et sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire. Toutefois, la gouvernance de la REDD+ reste confrontée à un défi majeur ; celui de concilier l'allègement de la pauvreté des populations (notamment rurales) et le développement économique.

L'un des éléments centraux dans le processus de gouvernance des problèmes de société est le rôle du politique. En effet, le politique demeure au cœur des enjeux du développement durable en ce sens qu'il s'agit de la mise en œuvre d'initiatives à l'échelle globale et dont la faisabilité nécessite son engagement en termes de prise de décision. C'est le cas très souvent des accords internationaux qui doivent être entérinés ou ratifiés par les politiques. Par exemple, les États-Unis bien qu'étant l'un des principaux émetteurs de GES n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto ; ce qui les met à l'abri de tout engagement à réduire leurs émissions en la matière (Tsayem-Demaze, 2011b). Une telle attitude relevant du politique montre assez clairement la prééminence de celui-ci dans l'atteinte des objectifs de développement durable. Il en est de même pour le mécanisme REDD+ de la CCNUCC qui a vu l'engagement de plusieurs politiques du Sud par la signature d'un accord à cet effet (Jodoin, 2017a). Autrement dit, le politique reste un acteur incontournable dont on ne saurait occulter le rôle dans les initiatives aussi bien au niveau national que global de lutte pour la protection de l'environnement. Prenant en compte cette réalité, ce dernier devrait constituer un pilier majeur du développement durable au vu de sa transversalité dans les questions environnementales.

À l'instar du politique, la communication par le biais des interactions entre différents acteurs est un pilier capital de la gouvernance (Kooiman, 2003). Aussi l'atteinte des objectifs assignés à cette communication est-elle fonction des stratégies à mettre en œuvre à cet effet. Il s'avère donc primordial d'appréhender la notion de stratégies à la lumière des auteurs. Selon Mintzberg (1987), « *strategy is a plan- some sort of consciously intended course of action- a guideline (or a set of guidelines) to deal with a situation* » (p.11). Pour cet auteur, la stratégie doit être perçue comme une tactique mise au point pour parer à une situation ou résoudre un problème. Si la stratégie consiste en l'élaboration de moyens pour solutionner un problème, qu'en est-il des stratégies de communication ? Parlant des stratégies dans une perspective interactionnelle. Tarones cité dans Dörnyei et Scott (1997) avance que les stratégies de communication sont perçues comme des outils utilisés dans une négociation conjointe de sens où les deux interlocuteurs essaient de parvenir à un

accord, en tant qu'objectif de la communication (Dörnyei et Scott, 1997,p.178) [notre traduction]. « Communication strategies are seen as tools used in a joint negotiation of meaning where both interlocutors are attempting to agree as to a communicative goal. » (p.178) Cette définition, quoique mentionnant le terme « interaction », paraît trop restrictive, car elle ne prend en considération que deux acteurs qui échangent des paroles, et ce dans une approche linguistique. Il en ressort que les stratégies communicationnelles demeurent les moyens que l'on élabore, y compris l'usage de dispositifs technologiques dans l'ultime but d'atteindre les objectifs assignés à cette action de communication. Les notions d'usage d'outils et de finalité sont importantes pour appréhender la stratégie qui donne un sens à toute action communicationnelle.

2.7 Enjeux de participation

La participation est cette autre dimension centrale dans la gestion et la conservation des forêts. De prime abord, elle peut être perçue comme un idéal dans la mesure où dans son acception elle indique le regroupement ou l'implication de tous les acteurs dans le processus de résolution d'une situation (crise) ou d'un projet qui les concerne. Pour Bessette (2004) et Servaes (1991), la participation des communautés rurales dans les initiatives de développement les concernant est un préalable. Mais, ce concept reste encore très vaste et aux contours flous au regard de sa mise en pratique. Ainsi, il suscite depuis toujours des interrogations en ce qui concerne la gestion collective des phénomènes sociopolitiques (Rahnema, 1992). Par exemple, plusieurs auteurs critiques dans le champ du développement (Pradip, 2019 ; Ballet *et al.*, 2009 ; Missé, 2006 ; Moemeka, 1996 ; Servaes, 1991) ont soulevé des préoccupations à l'égard de la participation des communautés rurales dans les processus de développement dans les localités de celles-ci. L'une des questions qui se pose est celle de savoir si tous les participants (institutions financières, agences d'aide au développement, ONG locales, représentants des communautés rurales) à la réalisation d'un projet communautaire participent au même degré (niveau). Cette question est pertinente en ce sens que ces acteurs sont dotés d'expertises différentes en lien avec le projet. Ce qui ne serait pas le cas pour les représentants des communautés rurales. Du coup, une remise en question de la participation est faite par Rahnema (1992) au vu de son caractère équivoque.

Dans la même veine, les nouvelles politiques de gestion des forêts en Afrique grâce à l'appui de structures internationales comme le Congrès forestier mondial et les Nations unies, ont été axées sur une approche participative (Ballet *et al.*, 2009). Ces deux structures vont aider à la mise en place de réformes respectivement le plan d'aménagement forestier tropical en 1985 et les réformes issues de la Conférence de Rio 1992 (Brésil) dans les pays tropicaux. L'une des innovations instaurées par ce sommet est la rupture avec les politiques anciennes de gestion des forêts (fondées sur la centralité du pouvoir de l'État et la répression) au profit de la participation de toutes les parties prenantes, y compris les populations rurales, mais surtout le fait qu'il soit initié un plan de développement qui vise à améliorer les conditions de vie de ces dernières. Ainsi, des réformes d'aménagement et de conservation des forêts vont être adoptées dans certains pays d'Afrique. C'est le cas de la Côte d'Ivoire avec le Plan directeur forestier (PDF) qui a couvert la période de 1988-2015, la réforme de la politique forestière en 1995 et les Commissions Paysans-forêts (CPF 1996-1999). À Madagascar, la réforme a porté sur l'adoption d'une nouvelle loi de sécurisation et de gestion des forêts en 1997 (GELOSE 1997)³¹ (Ballet *et al.*, 2009). Au Cameroun deux lois ont été adoptées respectivement en 1994 et en 1997 qui promeuvent une gestion durable de la forêt et de l'environnement et surtout la prise en compte de la participation des populations locales dans toutes les décisions relatives aux aménagements des forêts (Lescuyer, 2005). Mais les différentes études réalisées par Koffi (2013), Poissonnet et Lecuyer (2005) et Ribot (2001) à propos du niveau de participation dans la mise en œuvre des réformes forestières, notamment en Côte d'Ivoire et au Cameroun, présentent un tableau sombre de la situation. Ces auteurs s'accordent à qualifier la participation dans ces processus de 'passive' et de 'façade', car les commissions mises en place à cet effet étaient réduites à jouer un rôle uniquement consultatif. Autrement dit, les membres des commissions n'étaient associés à aucune prise de décision. De même, selon Nguingiri (1999), l'échec de la gestion participative des forêts en Afrique s'explique par un déni de l'autorité traditionnelle dans le processus de gestion participative, notamment le manque de sécurisation des droits de propriété; entraînant les conflits fonciers et l'exclusion de certaines communautés allogènes (Akindès, 1997). Dans une autre étude sur les politiques de gestion participative des forêts en Afrique centrale, Joiris *et al.* (2014) constatent que certains pays, notamment ceux du bassin du Congo (Cameroun, Guinée équatoriale, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Congo) qui ont adopté

³¹ Le Pays a adopté en 1996 dans le cadre de sa réforme forestière une nouvelle loi générale de gestion locale sécurisée pour les ressources renouvelables, suivie de la loi de gestion contractualisée des forêts en 1997.

des réformes participatives en ce qui concerne la gestion de leurs ressources naturelles n'ont pas connu de succès sur le plan économique. Selon ces auteurs les raisons qui expliquent cet échec généralisé sont de deux ordres : structurel et politique. Ils expliquent cela par une disparité entre les richesses dont regorgent la région et l'état de pauvreté des populations rurales. En réalité, ces réformes forestières adoptées par les pays forestiers africains sous l'emprise des Nations unies et autres bailleurs de fonds (BM, PNUD, BAD) visaient à satisfaire les exigences de ceux-ci; ce qui ne pouvait permettre une réelle participation des populations rurales dans l'opérationnalisation des projets de gestion de forêts (Koffi, 2013). Pourtant, « l'idée de la gestion participative implique que les populations définissent elles-mêmes leurs aspirations et priorités en participant activement au processus de prise de décision » (Koffi, 2013, p.129). Cela constitue une raison de plus pour expliquer les failles et limites de ces réformes de gouvernance participative des ressources forestières.

Au regard de ce qui a été susmentionné, la participation reste un concept très équivoque, flou et confus. C'est ce qui tend à complexifier davantage la compréhension du concept dans la mise en œuvre pratique des projets impliquant plusieurs acteurs. Tel que vu dans les initiatives à caractère participatif, l'on a pu réaliser que le terme « participation » peut prendre le sens de « participation de façade », « participation passive » ou encore « consultation »; des interprétations qui dans la pratique ne sont pas sans affecter l'atteinte des objectifs dans les processus participatifs ou délibératifs. Ainsi, prenant en considération les critiques soulevés par nombre d'auteurs du développement, le concept de participation mérite d'être repensé.

En définitive, les enjeux de « gouvernance » et de « participation » restent primordiaux dans les questions environnementales en Afrique (Ballet *et al.*, 2009). Quoiqu'adoptés dans un élan de redynamisation des politiques forestières et environnementales, ces enjeux demeurent toujours d'actualité au vu des difficultés de diverses sortes (absence de politique d'ouverture, manque de financement, manque d'intégrité et de rigueur, complaisance dans l'application de la législation, etc.) qui s'érigent devant leur prise en considération. Une prise en compte, qui normalement devait favoriser une gouvernance inclusive, ouverte et démocratique des forêts dans les pays forestiers du Sud (Ribot, 2001). L'influence des politiques issues de pratiques coloniales et néo-libérales avec l'État au centre de la gestion et l'exclusion de certains acteurs clés telles que les communautés rurales sont, entre autres les causes qui expliquent ce fiasco. D'ailleurs, la reconnaissance de

l'exclusion des populations rurales des initiatives de gestion participative des ressources forestières est bien reconnue et bien documentée (*Ibid*).

Le développement durable dont l'un des objectifs est la prise en compte des questions environnementales y compris le changement climatique reste confronté à des obstacles (Theys, 2003). En dépit des initiatives nées des rencontres aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, la lutte pour la préservation de l'environnement ne cesse de se heurter à des difficultés. L'un des moyens pour lutter contre le changement climatique dans les pays en développement consiste à freiner la déforestation. Cela s'explique par le fait que les forêts (les arbres) ont un rôle de séquestration du CO₂ et des GES qui sont émis dans l'atmosphère. Autrement dit, la disparition des forêts aurait des conséquences néfastes sur le climat mondial. D'où la nécessité pour les pays en zone intertropicale de mettre en place un véritable système de gouvernance des forêts.

En effet, tel que mentionné plus haut, la gouvernance des forêts en Afrique dans le cadre de l'atteinte des objectifs du développement durable s'est avérée difficile. Il en ressort en général un problème de participation (Ongolo et Karsenty, 2007 ; Lescuyer, 2005 ; Joiris *et al*, 2014 ; Koffi, 2013 ; Nguinguiri, 1999), d'inclusion, d'intérêt personnel ou encore de pouvoir dominant de certains acteurs (Blockhaus et Di Gregorio, 2014, Jodoin, 2017). La quasi-totalité des initiatives de gouvernance adoptées aussi bien au niveau national qu'au niveau international (dans le cadre des coopérations bilatérales et multilatérales) se sont heurtées à des difficultés de toutes sortes. Les initiatives PDF, CPF, DPF (Côte d'Ivoire) ou le MPD (Tsayem-Demaze, 2011) illustrent fort bien ces lacunes en matière de gouvernance des forêts.

Au vu des réalités auxquelles la gouvernance des forêts en Afrique est confrontée, il ressort qu'elle peine à prendre véritablement en considération certains volets, notamment la participation et l'inclusion de certains acteurs clés du processus. Mais plus fondamentalement, nous pensons que la gouvernance dans les processus susmentionnés a manqué de mettre les enjeux de communication au premier plan. Autrement dit, nous supposons qu'il n'y a pas eu de véritables stratégies de communication pour amener l'ensemble des acteurs vers l'objectif final. Tel qu'indiqué plus haut, la gouvernance est un processus pluriel fondé sur les questions de participation et d'inclusivité. Ces deux notions se conjuguent impérativement avec la communication si l'on souhaite atteindre les objectifs d'une bonne gouvernance. Pour nous c'est ce qui aurait fait défaut à plusieurs initiatives de lutte contre la déforestation en Afrique.

2.8 La communication : une dimension centrale de la lutte environnementale

La communication de par son caractère d'interdisciplinarité se trouve au cœur de plusieurs champs et thématiques. L'environnement est l'une de ces thématiques qui depuis plusieurs se conjugue avec la communication. Cela est d'autant plus perceptible, car il s'agit de la préservation du bien-être de l'humanité. Les sections deux qui suivent abordent respectivement l'articulation entre communication et environnement et approches théoriques de la communication environnementale.

2.8.1 Articulation entre communication et environnement

Comme cela a été mentionné plus haut, l'environnement demeure une des thématiques phares des préoccupations contemporaines. Il détient cette position du fait de la prééminence des questions liées à la fois à la gestion des ressources naturelles et au climat. L'importance de la thématique environnementale et climatique occupe aujourd'hui une place de premier plan dans les politiques de plusieurs États à travers le monde. Le sommet de Rio en 1992 perçu par plusieurs comme un événement majeur en termes de prise de décision en faveur de l'environnement a jeté les bases des actions à mener en vue de la protection de l'environnement mondial. Cependant, quelques décennies après cette rencontre internationale, les réalités du changement climatique ne cessent de causer des catastrophes environnementales sur la planète. Les différentes rencontres internationales qui ont lieu tous les ans (COP) sous l'égide des Nations unies et auxquelles participent tous les pays signataires des protocoles d'accord sur la protection de l'environnement, témoignent de la nécessité et de l'imminence d'agir pour sauver notre planète. Mener à bien une telle entreprise exige fondamentalement la participation effective des décideurs politiques et de l'ensemble des acteurs qui ont un impact sur l'environnement. Mais aussi intervient dans cette lutte à caractère global une dimension communicationnelle ; celle qui consiste non seulement à sensibiliser, à informer et à éduquer, mais également à promouvoir toutes actions et initiatives relatives à la préservation de l'environnement. Au regard donc des nombreuses rencontres qui ont lieu depuis toujours à l'échelle internationale, l'on peut affirmer sans risque de se tromper que l'environnement et la communication entretiennent une relation très étroite. C'est de cette relation que va naître le sous-champ « communication environnementale ».

2.8.2 Approches théoriques de la communication environnementale (Com-env)

La thématique environnementale demeure au cœur des grandes préoccupations à l'échelle mondiale (Lascoumes, 2012 ; Desanker, 2002). Cette préoccupation majeure ne cesse de faire l'objet de débats et de discussions entre États et entre citoyens à travers le monde. Ainsi communiquer sur l'environnement revient à parler de la communication environnementale, un sous-champ de la communication dont le centre d'intérêt porte sur la communication des questions relatives à l'environnement (Corbett, 2006 ; Cox, 2010). C'est un champ de pratique (Kane, 2016) qui regroupe les diverses formes de communication telle que la communication publique, de groupe, la communication organisationnelle et la communication médiatisée qui constituent le socle de débats sociaux autour des problématiques et préoccupations environnementales et de notre rapport avec la nature (Meisner, 2015). Elle constitue un champ d'études qui se donne pour mission « d'analyser le rôle et l'influence de la communication dans les problématiques environnementales » (Kane, 2016, p.45). Selon Cox (2010), la Com-env se caractérise par deux dimensions importantes, à savoir une dimension pratique et une dimension constitutive. La première est celle qui met en lumière son rôle consistant à trouver et à proposer des solutions véritables en termes de conscientisation, de mobilisation, d'éducation, etc. aux questions d'ordre environnemental. La seconde se rapporte à l'influence due aux communications à la fois orales et technologiquement médiatisées sur notre perception individuelle et collective de l'environnement (*Ibid*). Autrement dit, elle peut façonner notre perception de la nature (forêts, fleuves, etc.) de sorte que nous pourrions la considérer comme une source dédiée à exploitation ou une source vitale pour notre existence. Mais, Cox entend aller plus loin dans sa représentation de la communication environnementale. Dans une approche pratique de ce sous-champ de la communication, il va s'appesantir sur la notion de « sphère publique ». Il évoque la prise en compte de la sphère publique dans la gestion des questions liées à l'environnement. En effet, pour l'auteur américain, la sphère publique est essentielle dans la mesure où c'est elle qui enchâsse les dimensions pragmatique et symbolique de la communication. Autrement dit, la sphère publique est cet espace discursif de communication au sujet de l'environnement. En effet, pour Cox, on parle de sphère publique à partir du moment où notre action, perception ou croyance sur l'environnement se déporte vers les autres ; est partagée avec eux. C'est-à-dire le fait de partager les préoccupations environnementales avec les autres suscite des débats,

discussions, négociations, etc. En réalité, l'environnement constitue une thématique qui doit être portée sur la place publique au regard des injustices qui lui sont causées depuis plusieurs décennies par les actions anthropiques (Alam et Karim, 2011 ; Karsenty et Pirard, 2007 ; Kassoum, 2018 ; Sayem-Demaze, 2011, etc.). C'est d'ailleurs à juste titre que certains chercheurs ont parlé de crise environnementale (Larrière et Larrière, 1997 ; Kane, 2018) ou de justice environnementale (Blanchon *et al.*, 2011). La posture de Cox paraît audible quand il avance que la Com-env cherche à donner plus de capacité à la société afin qu'elle puisse agir adéquatement face aux signaux environnementaux relativement au bien-être des humains et à celui du système écologique naturel. La communication est cette discipline scientifique censée apporter le cadre de débat autour des solutions pour la résorption de ces problèmes. À partir de ce constat, la définition de Cox de la Com-env va s'articuler autour de trois dimensions fondamentales : Nature/ environnement, communication et sphère publique. (Voir figure 2.2). La Com-env peut être alors assimilée à une communication agissante dans la mesure où elle a pour objet de faire avancer les discussions et les débats autour des questions portant sur l'environnement (Lachapelle, 2018).

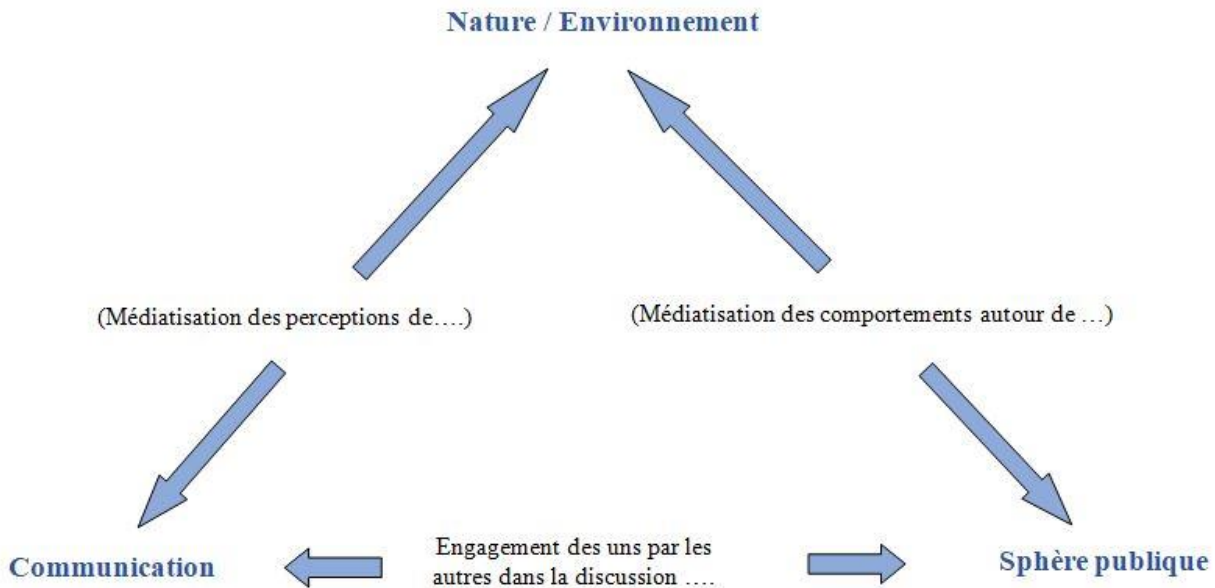


Figure 2.2 : Les trois dimensions de la communication environnementale (Nature/Environnement, Communication et Sphère publique)

Source : Adapté de Cox (2010)

Pour Catellani *et al.* (2019), la Com-env est un champ interdisciplinaire, car elle fait appel aux différentes approches et méthodologies des sciences de l'information et de la communication (SIC). Étant donné son interdisciplinarité, elle se donne pour objectif d'examiner le rôle, les techniques et l'influence de la communication dans l'ensemble des problématiques touchant l'environnement. Quoique gardant sa particularité liée à son objet d'étude (la nature, l'environnement), la Com-env détient une parenté très serrée avec la communication de crise (Kane, 2018). De ce fait, la Com-env constitue ce territoire ou cet axe scientifique qui se prête aux vrais débats et discussions autour des enjeux de développement et d'environnement. Cela dit, si l'objet de la Com-env est celui de ramener sur la place publique les préoccupations environnementales (pour en débattre et y trouver des solutions), il n'en demeure pas moins que son approche en termes de stratégies sera de mise.

C'est d'ailleurs ce qui nous fait dire qu'une analyse des stratégies de communication, y compris les outils employés demeure nécessaire pour cerner les problématiques de l'environnement au regard de son mode de gestion qui repose sur la gouvernance ; une notion qui privilégie le dialogue, l'ouverture, la pluralité, l'attention accordée aux différents acteurs. Aussi la place de la

communication se révèle-t-elle primordiale en ce qui concerne les enjeux autour de l'usage des ressources communes (Ostrom, 2010).

Cela dit, dans un contexte de bouleversement climatique mondial, la Com-env se perçoit aujourd'hui comme un champ de pratique dont la contribution à la résorption de la crise environnementale reste fondamentale. Autrement dit, la centralité de la Com-env se justifie par le déploiement de diverses stratégies de communication de nature à influencer la perception et le comportement des hommes vis-à-vis de la nature. D'où la nécessité de comprendre les stratégies de communication mises en œuvre dans certaines initiatives de lutte pour la sauvegarde de l'environnement. C'est par exemple le cas du mécanisme REDD+ dont l'objectif est de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, responsables en partie du changement climatique. Cela va en droite ligne avec notre sujet de recherche qui porte sur les stratégies de communication dans le processus de gouvernance de la forêt par la REDD+ Côte d'Ivoire. Comme cela apparaît la Com-env est au cœur de notre thématique. À titre de rappel, la Côte d'Ivoire s'est engagée depuis quelques années dans un processus de gouvernance de ses forêts sous la houlette du mécanisme REDD+. Cependant, avant ce processus multi-acteurs, elle a eu à mener d'autres initiatives de gouvernance de son patrimoine forestier dont les résultats laissent penser à des insuffisances notables en la matière. Ces initiatives dites participatives ont dû certainement faire appel à différentes approches, y compris la mobilisation de la communication pour atteindre leur objectif. Sur cette base, nous voudrions nous fonder sur le sentiment que la Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique environnementale a eu recours à des stratégies de communication ; des stratégies dont les spécificités restent à découvrir. En plus, une analyse des stratégies de communication développées dans les initiatives précédentes sera faite afin de mieux cerner les actions communicationnelles entreprises vis-à-vis des acteurs impliqués. Ainsi, l'élaboration de stratégies de communication se révèle capitale dans la gestion des ressources naturelles dont la forêt. On entend par ressources « des biens communs naturels » tels que l'eau et la forêt dont la gestion est assurée par l'État (Dardot et Laval, 2014). Mais, cette gestion devrait, au nom de la gouvernance également inclure d'autres acteurs, notamment les communautés rurales dont l'existence et la survie seraient intimement rattachées à ces ressources. La gestion des ressources forestières dans nombre de pays du Sud depuis des décennies demeure problématique. Elle reste confrontée à des difficultés de divers ordres. La

déforestation est l'une des conséquences liées à la mauvaise gestion des ressources naturelles dans plusieurs pays au monde.

Pour aborder notre question de recherche, nous partons du constat d'échec des stratégies de communication en matière de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire. Tel que mentionné plus haut, la circularité de l'information entre tous les acteurs dans les précédentes initiatives de lutte contre la déforestation a fait défaut (Akindès, 1997). Ce qui aurait causé l'échec desdites initiatives, et par conséquent contribué à l'accélération de la perte de couvert forestier ivoirien. Le mécanisme REDD+ tel qu'appliqué dans plusieurs pays en développement a fait appel, pour sa mise en œuvre à des stratégies de communication de nature à encourager la participation, le dialogue et l'engagement des acteurs, y compris les populations forestières (Jodoin, 2017a). Dans le cas de la mise en œuvre de la REDD+ Côte d'Ivoire, les stratégies de communication restent à identifier dans leur spécificité.

2.9 Justification, questions et objectifs de recherche

Dans cette section, nous abordons la pertinence de notre recherche qui fait partie de notre démarche de recherche. Il s'agit ici de justifier le bien-fondé de notre recherche, sa portée, mais aussi son originalité par rapport aux recherches antérieures. À la suite de cette justification, nous présentons les questions et objectifs qui sous-tendent cette recherche.

2.9.1 Justification de la recherche

À l'instar de tout travail scientifique, l'écriture de cette thèse vise à comprendre et apporter une contribution originale à la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire du point de communicationnel. De ce fait, cette partie entend justifier la pertinence de la présente étude sur le plan scientifique, communicationnel et social.

- Pertinence scientifique

La naissance du développement, y compris celle du développement durable ont fait l'objet de milliers de contributions scientifiques dans le monde (Brimont *et al.*, 2015 ; FAO, 2018 ; GIEC, 2001 ; Karim et Alam, 2011 ; Kane, 2018 ; Laramée 1997 ; Karsenty et Pirard, 2007 ; Latouche, 2001 ; Rist, 1996 ; Rousseau, 2004 ; Ongolo et Karsenty, 2011 ; Servaes et Malikhao, 2007 ; Tsayem-Demaze, 2011, etc.). Cependant, le changement climatique qui est l'un des piliers majeurs du développement durable ne cesse de préoccuper la communauté internationale et bien des chercheurs au regard des bouleversements climatiques actuels. Le mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de dégradation des forêts mis en place par le CCUNCC fait l'objet de plusieurs écrits scientifiques (Brockhaus et Di Gregorio, 2014 ; Brimont, *et al.*, 2015 ; FAO, 2017 ; Jodoin, 2017 ; Karsenty et Pirard, 2007 ; Tsayem-Demaze, 2011). Mais, contributions abordent très peu ou pas du tout le volet communicationnel comme élément central dans la mise en œuvre de la REDD+. Sensibiliser le monde à la prise en compte d'un tel phénomène à travers un changement de comportement vis-à-vis de l'environnement demeure plus qu'urgent. En abordant la question de la mobilisation de la communication dans les enjeux de gouvernance des ressources environnementales visant l'atténuation du changement climatique dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, cette recherche apportera une contribution scientifique à un terrain très peu étudié. D'autant plus que dans une perspective plurielle, elle permettra de situer l'importance de la communication dans le contexte du changement climatique. Cette recherche trouve ainsi son originalité dans sa singularité à étudier la dimension communicationnelle dans un processus de gouvernance de la forêt au Sud en général et spécifiquement par le mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire. Elle demeure la toute première à explorer cet autre pilier du développement durable dans la mise en œuvre ce pays. Elle y définira en outre les types d'interaction qui émergent entre tous les acteurs du processus de gouvernance. Elle vise également à approfondir les connaissances scientifiques, à partir d'un travail empirique sur la mise en application des concepts de gouvernance et de participation dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives de développement durable dans le cas typique de la Côte d'Ivoire. Autrement dit, cette étude entend faire ressortir les particularités de la mise en œuvre du mécanisme REDD+ avec un regard sur sa dimension de lutte contre la pauvreté. Aussi, l'étude entend proposer des pistes en termes de stratégies de communication qui

puissent favoriser une meilleure gouvernance de l'environnement tout en prenant en compte la lutte contre la pauvreté des populations. Enfin, le présent travail est original car il éclaire de manière inédite l'implication de certaines parties prenantes dans la mise en œuvre de mécanismes internationaux au Sud.

- Pertinence communicationnelle

On note un corpus important d'écrits scientifiques sur la déforestation en lien avec les changements climatiques en général et sur la Côte d'Ivoire en particulier (Contamin et Memel-Fôté, 1997 ; Ballet, *et al.*, 2009 ; Kassoum, 2018 ; Koffi, 2019, etc.). La littérature nous renseigne également suffisamment sur l'état de dégradation profonde des forêts qui y a cours et les causes liées à cet état de fait. Cependant, nous nous sommes aperçu qu'il existe très peu d'écrits scientifiques sur la dimension communicationnelle des politiques publiques en faveur du développement et du développement durable (et surtout en ce qui concerne les initiatives gouvernementales de lutte pour la sauvegarde de l'environnement, notamment la lutte contre la déforestation dans ce pays). Ce volet nous paraît crucial dans la gestion de la déforestation en ce sens qu'il permet l'instauration d'un cadre de dialogue, d'échange, de concertation et de négociation entre les différents acteurs du processus. D'où la nécessité de mener une telle étude qui aura pour but de se pencher sur les questions d'ordre communicationnel relativement aux initiatives en faveur du rétablissement du couvert forestier de ce pays. Plus précisément la recherche permettra d'identifier les enjeux de la communication dans la mise en œuvre du processus REDD+. Elle permettra de comprendre les apports et limites des différentes méthodes (stratégies) et outils de communication employés par les acteurs sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives de lutte contre la dégradation de l'environnement, y compris la déforestation. Elle permettra aussi, à la lueur des résultats de la recherche, de faire des recommandations allant dans le sens d'une meilleure gouvernance de l'environnement du point de vue communicationnel.

Cette thèse s'inscrit dans la lignée des travaux de recherche en communication environnementale (Catellani *et al.*, 2019 ; Corbett, 2006 ; Cox, 2005 ; Kane, 2016 ; Libaert, 2016 ; Nguingiri, 1999 ; Trembley *et al.*, 2018). Dans un contexte de bouleversements climatiques majeurs à l'échelle planétaire, notre étude entend contribuer à l'approfondissement des connaissances relatives au rôle

de la communication dans la gouvernance du phénomène de la déforestation en contexte africain et spécifiquement en Côte d'Ivoire. Elle vise à apporter une contribution en termes d'éclairage sur la dimension communicationnelle de la Politique Nationale de lutte contre la déforestation adoptée par le gouvernement en accord avec ses différents partenaires financiers techniques (AFD, BM, C2D, PNUE, UE, etc.) dont l'objectif principal est zéro déforestation et 20% de réhabilitation du couvert forestier d'ici 2030. La déforestation est perçue comme une des causes du réchauffement climatique alors que les pays industrialisés demeurent responsables de ces émissions depuis plus de 150 ans d'activité industrielle (ONU-REDD Academy, 2018). À cet égard, l'apport de la communication en termes de sensibilisation, de conscientisation et surtout de changement de comportement des acteurs se révèle déterminant en ce sens qu'il régule les rapports entre les acteurs dans un processus de gouvernance. Autrement dit, l'originalité de cette étude se situe au niveau de l'analyse des stratégies de communication mises en œuvre dans le cadre du processus REDD+ Côte d'Ivoire eu égard aux nombreux acteurs qui y participent.

- Pertinence sociale

Sur le plan social et cognitif, cette thèse aidera les acteurs locaux, y compris les décideurs à avoir des informations pertinentes sur la gestion forestière qui leur permettront d'élaborer des politiques et/ou prendre des décisions éclairées. Elle permettra à tous les participants de comprendre les stratégies de communication mises en place pour la gestion des projets à caractère environnemental. Elle amènera l'ensemble des parties prenantes à mieux saisir l'importance de la communication dans un processus de gestion de l'environnement. De même, l'étude se veut un moyen de sensibilisation à l'importance de la sauvegarde de l'environnement et à la prise en compte des besoins et la participation de certaines couches sociales, notamment les communautés locales dont la voix et la décision ne sont pas toujours prises en considération. Autrement dit, elle mettra en lumière le rôle que jouent les communautés locales dans la mise en œuvre effective des initiatives en faveur du développement communautaire et de la préservation de l'environnement. Enfin, cette étude se justifie par le fait que l'étude aidera les initiateurs des projets à mieux comprendre les réalités sociales quotidiennes des populations riveraines des forêts. Celles-ci auront probablement des effets positifs aussi bien sur l'environnement que sur la vie quotidienne des populations locales.

2.9.2 Questions de recherche

La discussion menée autour des problématiques de développement, d'environnement, plus particulièrement de déforestation et d'enjeux de communication a permis d'établir la centralité de la communication dans la gouvernance ou dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le cas de la déforestation en Côte d'Ivoire nous a également permis de nous rendre compte de l'importance des enjeux communicationnels qui se présentent dans le processus de gouvernance de la forêt par la REDD+ dans ce pays. Ces enjeux de gouvernance de l'environnement, spécifiquement celle de la forêt, nous ont conduit à la formulation des questions suivantes inspirées de notre problématique et qui visent l'atteinte de nos objectifs de communication dans la mise en œuvre de ce processus.

Notre question générale a été formulée à partir des enjeux environnementaux en Côte d'Ivoire en lien avec la communication. Elle est libellée comme suit :

a. Question générale

- Comment la communication est-elle mobilisée dans le cadre de la stratégie de mitigation de la déforestation en Côte d'Ivoire à travers l'initiative REDD+ ?

b. Questions spécifiques

- Quelles sont les stratégies de communication déployées dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire?
- Quel est le rôle respectif joué par l'État et les parties prenantes dans la mise en œuvre du mécanisme REDD+?
- Comment les différents acteurs impliqués dans la REDD+ perçoivent-ils les stratégies de communication mises en place dans la gouvernance de la déforestation en Côte d'Ivoire?

À travers la formulation des questions susmentionnées, nous cherchons à atteindre les objectifs suivants.

2.9.3 Objectifs de recherche

Cette recherche entend poursuivre les objectifs suivants :

a. Objectif général

- Analyser et comprendre le rôle de la communication dans le cadre de la gouvernance de l'environnement, plus particulièrement de la déforestation en Côte d'Ivoire,

b. Objectifs spécifiques

- Identifier et cerner la particularité des stratégies de communication de la REDD+ dans le cadre de sa gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire,
- Cerner le rôle de l'État et des parties prenantes dans le processus de gouvernance de la déforestation à travers la REDD+ Côte d'Ivoire,
- Identifier et comprendre la perception des acteurs du mécanisme REDD+ sur les enjeux communicationnels liés à la gouvernance de la déforestation en Côte d'Ivoire.

Pour répondre aux objectifs susmentionnés et sous-tendus par nos différentes questions, il sied de revenir à nos concepts clés succinctement abordés plus haut dans la problématique. Le chapitre suivant (cadre théorique) vise à établir le lien entre ces concepts et la question de recherche en vue d'évaluer leur pertinence.

CHAPITRE III : CADRE THÉORIQUE

Cette recherche s'inscrit d'une part dans le cadre de la poursuite des travaux scientifiques sur l'environnement en Côte d'Ivoire et d'autre part à l'articulation de la communication environnementale et des études de développement. Aborder des enjeux liés à la fois à la communication pour le développement et à la communication environnementale fait appel à un certain nombre de concepts pertinents à évoquer afin de faciliter la compréhension du phénomène de déforestation. Ce chapitre qui porte sur le cadre théorique va mobiliser des concepts clés qui mettent la communication au premier plan dans la résorption des problèmes à caractère environnemental. Ainsi, nous prendrons appui sur six concepts : *développement durable*, *crise environnementale*, *ressources naturelles*, *gouvernance*, *participation* et *stratégies de communication*. Ces concepts seront approfondis à partir d'une recension de la littérature scientifique en mettant en lumière la place des acteurs. Le développement de ces concepts aidera non seulement à mieux cerner la gouvernance de la déforestation au regard de ses enjeux multiples, mais également à appréhender le lien avec la problématique environnementale.

3.1 Le Développement durable

À titre de rappel et en prélude au « développement durable », il importe de revenir sur le paradigme du « développement » au regard de l'étroitesse de la relation qui lie ces deux concepts.

- Du développement ...

L'invention du « développement » en 1949 par les États-Unis est perçue de prime abord comme une « lueur d'espoir » pour le reste des pays du monde, surtout les pays du Sud (Rist, 1996). Le discours du président Truman empreint de « bonne volonté », y compris les différentes théories (modernisation, diffusion des innovations, globalisation, etc.) conçues pour promouvoir et enraciner cette idéologie de nature capitaliste vont finir par être désavouées quelques décennies plus tard par les pays du Sud. Censée jouer un rôle important, voire déterminant dans les relations Nord-Sud, ce nouveau visage de reconquête occidentale du Sud en réalité vient polariser davantage ces relations. Les notions de « pays développés » et « pays sous-développés » sont très prononcées. Les premiers n'ont fait que faire prospérer leur économie et améliorer leur niveau de vie au détriment des derniers

qui sont quant à eux demeurés dans leur pauvreté historique (Lerner, 1958). Les pays dits « sous-développés » réaliseront plus tard que le paradigme du développement était un système savamment pensé par ses concepteurs et adeptes pour entreprendre, outre la quête de la croissance (par l'exploitation des ressources forestières, minières, etc.), une domination politique et culturelle des pays en développement (Favreau, 2004). En réalité, le développement fut une grande illusion pour les pays en développement (Rist, 1996) qui y voyaient une main divine pour l'allègement de leur état de paupérisation. Du coup, les relations Nord-Sud se voient entachées par cette disparité très accentuée en termes de conditions de vie entre les populations. Les nombreuses critiques faites à l'encontre du développement enclenchent par la même occasion la réflexion à d'autres alternatives au développement, à même d'apporter un changement social véritable pour le bonheur des populations au sud.

Né en 1949 et d'une volonté occidentale, précisément états-unienne, le paradigme du développement représente cette nouvelle idéologie américaine qui se propose de « venir en aide » aux pays du tiers monde. Il est présenté par ses précurseurs comme un « bien » pour l'humanité, en ce sens qu'il a pour objectif non seulement de soulager la grande misère des populations à travers le monde, mais aussi de leur permettre de cheminer, voire atteindre la « modernisation » (Lerner, 1958 ; Rist, 1996). Il s'agit à travers cette ambition de faire l'apologie de la suprématie des États-Unis, mais surtout de jeter les jalons d'une nouvelle forme de domination politique, économique et culturelle. Ainsi, les adeptes du développement, pour atteindre leurs fins, mettront en place des théories et modèles au nombre desquels on relève la théorie libérale ou le modèle diffusionniste de Rogers (1963). L'adoption de ces modèles s'est inscrite dans la logique de consolidation du développement. Cependant, le paradigme du développement tant vanté par ses initiateurs et partisans laisse transparaître l'idéologie dont il fait la promotion, après quelques décennies dans les pays du Sud. Il s'agit de l'idéologie capitaliste qui repose essentiellement sur la domination et l'exploitation des ressources des pays pauvres par les pays développés.

Le développement fait l'objet de critiques (Favreau, 2004 ; Latouche, 2001 ; Servaes, 1991) au regard du constat de pauvreté grandissante dans les pays du Sud. C'est une réalité qui se perçoit à travers une accentuation de l'état de pauvreté des populations des pays en développement. Cette disparité éloquente entre les pays sous-développés et les pays développés amène certains chercheurs (Bessette, 2004; Koné et Sy, 1995; Missé, 2006 ; Moemeka, 1991; Pradip, 2017; Servaes, 1991) à

reconceptualiser le développement en y intégrant les dimensions sociale et communicationnelle. Ainsi, verront le jour les modèles de « communication pour le développement (Koné et Sy, 1995 ; Moemeka, 1991) », de « communication participative pour le développement » (Bessette, 2004 ; Servaes, 1991), de « communication pour le changement social » (Missé, 2006 ; Pradip, 2017) et « l’empowerment » (White, 2004) . L’on note que ces modèles qui se présentent comme des alternatives au développement ont deux points de convergence, à savoir la communication et la participation. Ainsi, ces auteurs s’accordent à dire que le vrai développement est celui dont le processus de réalisation prend en considération le dialogue, la concertation et la participation effective de tous les acteurs, surtout celle des populations locales et/ou rurales, et ce du début jusqu’ à la fin. Il s’agit surtout d’une participation en termes de prise de décision qui devrait favoriser l’autonomisation des populations. Aussi cette autre perspective met-elle l’emphase sur un type de développement à l’échelle locale (Bessette, 2004 ; Pradip, 2017). D’ailleurs, Bessette pour qui le concept de participation demeure étroitement rattaché à la notion de communauté se veut clair et précis :

Un indicateur est donné lorsque les gens prennent la responsabilité de mener à bien à une initiative de développement. C’est-à-dire que les membres de la communauté prennent non seulement part aux activités, mais sont engagés dans le processus décisionnel et dans la planification de l’initiative de développement (Bessette, 2004,p.19).

Nonobstant l’idéal prôné par ces approches théoriques, le volet « participation » dont elles se réclament reste problématique dans la mesure où les contours et les modalités de ce terme demeurent très équivoques et flous. Autrement dit, la participation des populations locales dans la réalisation de projets de développement les concernant s’est parfois heurtée à des difficultés (Akindès, 1997 ; Ballet *et al.*, 2009 ; Joiris *et al.*, 2014 ; Nguingiri, 1999 ; Rahnema, 1992). Ainsi, ces différentes approches théoriques constituaient un véritable référentiel censé recadrer, guider et réconcilier le développement avec ses objectifs, et ce à travers la concrétisation de projets de développement dans les pays du Sud. Mais cela semble n’est pas traduire la réalité sur le terrain au regard du niveau grandissant de la pauvreté au sein populations dans les pays en développement.

C’est donc dans cette mouvance des préoccupations liées au développement dans le Sud que ledit concept prend une autre trajectoire à partir des années 1970. L’on parle encore de développement,

mais un développement qui va devoir se conjuguer avec la prise en compte des préoccupations d'ordre environnemental. D'où l'avènement du développement durable.

- ... Au développement durable

Le Développement durable tel que mentionné dans le Rapport Brundtland paru en 1987 est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement cité dans Tsayem-Demaze, 2011, p.83). Ce concept est au cœur de notre thématique. En effet, selon cet auteur qui fait une analyse remarquable dudit concept, le développement durable s'articule autour de trois piliers, à savoir le social, l'économie et l'environnement, qui en sont les pôles. Il le présente comme « un développement efficace économiquement tout en étant socialement équitable et écologiquement supportable ou durable » (*Ibid*, p.90). Autrement dit, il s'agit d'une perspective qui se fonde sur l'amélioration des conditions de vie des populations mondiales, et ce à partir d'une gouvernance des ressources naturelles qui favoriserait également l'expansion économique des pays. La compréhension de ce nouveau paradigme nous aidera à mieux saisir les enjeux de la déforestation qui touchent indéniablement différents aspects sociaux en lien avec le volet communicationnel.

Mais, le concept de développement durable n'est pas sans susciter des divergences dans le monde de la recherche scientifique relativement à l'articulation ou la conciliation de ses « trois piliers classiques ». Autrement dit, la question qui demeure jusque-là posée est celle de savoir comment se conjuguent ensemble et de manière harmonieuse ces différents piliers pour l'atteinte de l'efficacité économique avec l'équité sociale et la durabilité de l'environnement. Face à une telle préoccupation, Alam et Karim (2011) et Barbier (2010) vont plutôt s'appesantir sur le volet social. Pour eux, ce concept devrait prendre en compte l'éradication de la pauvreté qui est l'une des causes majeures de la dégradation de l'environnement. Ces auteurs font surtout allusion aux populations rurales dans les pays en développement (PD) dont la survie repose essentiellement sur l'exploitation des ressources forestières. Pour Tsayem Demaze (2008) et Koné (1993) le volet croissance économique du développement durable implique l'exploitation des ressources naturelles ; ce qui n'est pas sans avoir des conséquences négatives sur l'environnement. Autrement dit, la dimension économique du développement durable constituerait une menace au maintien des ressources naturelles. C'est

d'ailleurs le cas de la destruction massive des forêts au profit de l'agro-industrie, de l'intensification de l'agriculture et du développement des villes, etc. Sa définition renvoie ainsi à une opposition entre acteurs de la croissance économique et défenseurs de l'environnement (Libaert et Guérin, 2008). Le concept de développement durable qui intègre la protection de l'environnement dont la déforestation laisserait encore des zones d'ombre en ce qui concerne ses enjeux sociaux, culturels, politiques et économiques (le foncier, pauvreté des populations rurales, appropriation et gestion des forêts par l'État, besoin d'urbanisation, etc.). Ainsi, face à une telle appréhension, la communication se présente comme l'outil par excellence qui permet non seulement de mieux appréhender ces différents enjeux, mais également de proposer des solutions possibles. C'est d'ailleurs pourquoi Kane (2016) affirme que : « C'est à travers la communication que les réponses aux problèmes environnementaux sont perçues et construites. Cela est vrai autant pour la perception individuelle que pour des enjeux à portée macrosociale qui sont débattus au sein des espaces publics. » (p.50). Il ressort ainsi à la fois la centralité et l'incontournabilité de la communication dans la mise en œuvre du développement durable. C'est en vertu de cette réalité manifeste que Libaert intègre la communication au triptyque du développement durable faisant ainsi d'elle son quatrième pilier (Libaert, 2006).³²

L'approche communicationnelle se focalise sur la définition, l'analyse et la compréhension des enjeux de l'environnement. Mais l'environnement en lui-même demeure un concept central du développement durable. Sa compréhension permettra d'éclairer la question de la déforestation.

3.2 Crise environnementale/crise écologique

L'environnement de manière globale ne cesse d'être depuis plus de trois décennies l'objet de menaces (pollution de l'atmosphère et l'eau, rejet de CO₂ et de GES, déforestation, etc.) (FAO, 2009). Ces différents problèmes qui suscitent des réactions à travers le monde (manifestations et autres actions en faveur de la protection de l'environnement) constituent de véritables préoccupations.

³² Pour Libaert (2006), le développement durable repose sur trois sphères, à savoir le social, l'économie et l'environnement auxquels il ajoute la communication. Pour lui, la communication se révèle comme un pilier essentiel dans la mesure où c'est elle qui permet la conjugaison des trois premiers piliers.

D'abord, il apparaît important d'apporter un éclairage sur les concepts « écologie » et « environnement » ; deux concepts qui sont employés dans la littérature. En effet, on entend par écologie l'étude des conditions de vie des êtres vivants, de tous les genres d'interactions qui existent entre ces êtres vivants et avec leur environnement (Triplet, 2016). Quant à l'environnement, il peut se percevoir simplement comme le milieu ou le contexte naturel d'existence des êtres vivants où ont lieu leurs interactions de diverses natures (*Ibid*). Ainsi, l'environnement constitue le théâtre par excellence où vivent, se reproduisent et interagissent toutes les espèces vivantes (faune et flore, espèces biotiques, eau, air, etc.) de la planète. Ainsi, parmi ces deux notions qui se chevauchent, nous avons préféré adopter dans ce chapitre le concept d'« environnement » au regard de sa dimension axée sur l'être humain et ses activités dans tout cet écosystème.

Si la définition de la notion d' « environnement » fait l'objet de débats depuis son institution en 1970 en France (Charvolin, 2001), certains auteurs vont essayer tout de même de lui donner un sens dépendamment de leurs champs disciplinaires. Ainsi, le terme « environnement désigne dans le monde occidental, le monde naturel d'une manière qui connote une nature matérielle qui nous entoure et est distincte de nous » (Kane, 2016, p.39). Mais aussi comprendre et situer ce terme dans le contexte particulier qu'est la déforestation se révèle primordial dans la mesure où cela permettra de mettre l'emphase sur un type de milieu de vie naturelle au centre duquel on retrouve l'Homme. Le phénomène de déforestation causé par l'exploitation effrénée des forêts menace notre environnement, rendant ainsi l'existence difficile à tous ceux qui dépendent de cet environnement représenté par les forêts. Sachs (1992) établit une relation entre l'environnement (l'écologie) et le développement qui est matérialisée par la croissance économique. Selon cet auteur, la course au développement a favorisé la destruction de l'environnement avec pour résultat une pauvreté des populations rurales. L'environnement est aussi l'ensemble des éléments naturels de la planète Terre comme l'eau, l'air, les forêts, les végétaux, les animaux, etc., et tous les phénomènes et interactions qui s'y déroulent entourant l'homme et ses activités (Serge, 2009). Cela dit, l'environnement mondial connaît depuis le début du siècle passé une crise qui s'est amplifiée du fait de l'action anthropique en plus de la manifestation des phénomènes naturels (Cox, 2010). Les enjeux environnementaux sont nombreux et soulèvent une panoplie de préoccupations, entre autres, la gestion des ressources naturelles renouvelables, la composition atmosphérique, la conservation de la biodiversité, l'éradication de pauvreté, etc. De ce fait, les questions liées à l'environnement sont d'autant plus réelles et plus importantes qu'elles nous interpellent aujourd'hui à repenser nos

comportements à l'égard de notre milieu de vie. Cette interpellation concerne certains modes de communication dans nos sociétés. Il s'agit en réalité de la nécessité de révision des dispositifs de communication, notamment le modèle de publicité d'aujourd'hui qui est à la base de l'accroissement des ventes de biens de consommation dont les effets négatifs sur l'écologie soulèvent des interrogations (Libaert, 2016). À ce propos, outre les préoccupations relatives aux luttes contre la déforestation en Côte d'Ivoire, ces deux dernières décennies y ont été marquées par l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'effet de réduire l'impact des populations sur l'environnement (OIPR, 2019). À cet effet, le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MINEDD) et ses antennes, notamment l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR), le Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL) et l'Agence nationale de l'environnement (ANDE) initient des campagnes de sensibilisation et de communication afin d'amener les populations allègrement vers un changement de comportement vis-à-vis de l'environnement. Ces trois structures sous tutelle dudit ministère œuvrent toutes, dans leurs secteurs respectifs, au maintien de la bonne santé de l'environnement et de ses ressources en Côte d'Ivoire. Cela dit, il demeure que des études publiées sur ces structures, y compris celles de l'évaluation des impacts environnementaux pourront aider à mieux cerner les actions desdites structures sur le terrain.

Outre l'environnement, les ressources naturelles dont les forêts sont au cœur du développement durable. Elles représentent le troisième concept clé de notre recherche.

3.3 Ressources (naturelles)

Selon Shiva (1992), le concept de ressource met en lumière le pouvoir de la nature à se régénérer continuellement et attire l'attention sur sa créativité. Il impliquerait aussi une relation de longue date entre l'être humain et la nature. Autrement dit, la nature offre aux humains autant de biens en termes de commodités (forêts, eau, air, minerais, etc.) afin de faciliter les conditions de vie de ceux-ci sur la terre. De ce fait, les ressources telles que l'eau, la forêt, l'air, etc. sont indispensables à la vie de toutes les créatures (*Ibid*).

Si l'Homme depuis les temps immémoriaux exploite les ressources naturelles pour sa survie, cette exploitation connaîtra une proportion exponentielle à l'ère de la révolution industrielle au XVIIIe

siècle. On parlera donc à l'avènement de l'industrialisation de « ressources naturelles », qui désignent toutes parties de la nature jugées nécessaires pour la production industrielle et le commerce colonial. Mettant ainsi l'accent sur la portée économique du concept de ressource, Shiva (1992) affirme que : « les ressources sont désormais simplement tout matériau ou condition existant dans la nature susceptible d'une exploitation économique » [notre traduction, p.206]. Ainsi, pour l'auteure, le terme « ressource » implique deux vocables, à savoir la réciprocité et la régénération. Ces valeurs ont aujourd'hui cédé devant la quête du profit. Pour sa part, le Prix Nobel d'économie 2009, Ostrom (2010) emploie le terme de « ressources communes » pour désigner l'ensemble des éléments naturels et non naturels (eau, forêt, route, pont, etc.) qui relèvent de l'utilité publique. À leur tour, Dardot et Laval (2014), abordant le paradigme des « communs » l'associent à la protection des « biens communs » naturels (forêts, eaux, voiries, parcs, etc.) contre toute exploitation déraisonnable. Dans leur essai d'explication, ces auteurs mettent en lumière le terme de collectivité dans l'usage des biens. Selon eux, les « communs » permettent de distinguer les « choses communes » et les « choses publiques »³³. Ainsi, les communs sont appréhendés par les environnementalistes comme des « ressources communes naturelles » qu'ils défendent contre toute exploitation excessive (p.97). Mais, Ostrom (2010) va plus loin en prenant en considération les bénéficiaires (les populations) lorsqu'elle affirme que la notion de « ressource commune désigne un système de ressources suffisamment important pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à son utilisation » (p.44). À la lumière de cette définition, l'on peut dire que la notion de *ressource commune* ramènerait à des biens à usage collectif et dont la jouissance devrait être exclusive aux communautés impliquées dans sa gouvernance. Partant de là, nous pouvons considérer comme ressource tout bien naturel ou non naturel vital pour l'usage collectif et exploitable à des fins commerciales³⁴. L'eau, la forêt, les

³³ Dardot et Laval (2014) utilisent le terme « choses communes » pour faire référence aux « biens communs » et « choses publiques » pour parler des « biens publics. Le premier terme renvoie aux ressources communes naturelles et non naturelles exploitables par la collectivité (eaux, forêts, lacs, ponts, réserves, etc.). Quant au second, il s'inscrit dans un angle politique, car il renvoie à une opposition collective (mouvements anticapitalistes) contre la cession des « biens publics » aux intérêts privés. Dans la théorie économique, ces deux biens sont non exclusifs dans la mesure où l'accès ne peut être exclu par un propriétaire privé. Autrement dit, leur utilisation par un agent n'affecte pas l'utilisation par un autre. C'est par exemple le cas de la connaissance, la langue, l'air, une œuvre d'art, etc. Les biens communs, par contre font preuve de rivalité à l'instar de l'image du poison en haute-mer, du bois dans la forêt publique, de la capacité de stockage de CO₂ dans l'atmosphère.

³⁴ Il s'agit là d'une exploitation commerciale dont l'ultime but est d'assurer le maintien et la durabilité de la ressource commune. C'est par exemple le cas des ponts à péage. La participation financière des usagers permet à l'État de maintenir cette ressource grâce à l'entretien qu'il en fait.

parcs, les réserves, la voirie, etc. intègrent ladite définition, car ces ressources, bien qu'indispensables aux humains en général, sont exploitées par des individus qui en restreignent l'accès privé. La gestion et l'exploitation durables des forêts s'inscrivent dans leur conception en tant que ressources.

Dans le cadre du présent travail, nous nous intéresserons aux ressources forestières. Selon le dictionnaire Le Petit Robert (Robert *et al.*, 2013), la forêt est une « vaste étendue de terrain peuplée principalement d'arbres » (p.1075). Par cette définition on comprend que toute forêt se caractérise par la présence d'arbres sur une portion de terre donnée. Elle reste toutefois imprécise, car elle ne spécifie pas les types d'arbres qui composent la forêt encore moins la mesure de l'espace occupé par ces arbres. D'après Tsayem-Demaze (2011), la FAO prend la forêt comme « toute portion de terre de surface supérieure à 0,5ha, disposant d'une densité d'arbres de hauteur au moins ou égale 5 m, avec un taux de recouvrement du sol par les cimes supérieur ou égal à 10% » (p.48). Cette autre définition proposée par la FAO semble beaucoup plus précise dans la mesure où elle prend en considération outre la densité en arbres, l'espace occupé et la taille des arbres. En dépit des différents types de forêts (Libaert et Guérin, 2008)³⁵, la présente définition nous paraît pertinente pour comprendre la notion de forêt. Elle se rapproche de celle des forêts tropicales de par la notion de densité en arbres. Les forêts en tant que ressources naturelles représentent des enjeux importants sur plusieurs plans (social, culturel, politique et économique) ; les forêts sont à la fois source de survie et de revenus pour les populations rurales qui en dépendent essentiellement. Mais cette dépendance est très souvent hypothéquée par l'implication de l'État dans la gestion des forêts en vue de freiner la déforestation et la dégradation des forêts. L'intervention étatique qui procède très souvent par une appropriation *manu militari* des forêts n'est pas sans soulever des questions liées au foncier. Aussi, sur le plan économique, l'exploitation des forêts par les multinationales à des fins purement commerciales n'est pas sans mettre en péril la vie des paysans et amplifier la déforestation. La forêt compte parmi les patrimoines environnementaux les plus significatifs et elle permet la séquestration du gaz à effet de serre et du CO₂ (Libaert et Guérin, 2008). Cependant, l'on observe une réduction de la superficie mondiale des forêts due essentiellement à la déforestation et à la surexploitation de ces ressources naturelles. Ce recul était estimé à 7,5 millions d'hectares dans

³⁵ Selon Libaert et Guérin, (2008) il existe cinq types de forêts sur la terre : les forêts boréales, les forêts tropicales humides et sèches, les forêts tempérées et les forêts méditerranéennes.

la période 2000 et 2005 (Libaert et Guérin, 2008). Ce qui amène Shiva à dire que: « La relation entre les humains et la nature s'est transformée, passant ainsi d'une relation de responsabilité, de rétention, à celle basée sur l'exploitation sans borne » [notre traduction, p.207]. Cette auteure souligne ici le mal causé aux ressources naturelles par les humains ; ce qui n'est pas sans conséquences fâcheuses en retour sur leur vie et leur avenir.

Dans la même veine, la World climate change challenge (WCCC, 2005)³⁶ affirme que les ressources comme les forêts primitives et les écosystèmes vont être cruciaux dans les décennies à venir pour la survie des êtres humains sur la planète terre. La WCCC veut à travers ses actions attirer l'attention des États et des communautés rurales sur l'importance des forêts en ce qui concerne la séquestration de CO₂ et des GES dans leur environnement. Mais l'exploitation abusive des ressources forestières et l'échec des initiatives gouvernementales dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, le Congo, etc. laisse entrevoir un avenir sombre pour la gestion de l'environnement, y compris les ressources forestières en Afrique. Cependant, la dernière décennie a vu l'émergence d'un nouveau mode de gestion des questions environnementales ; c'est celle d'une gestion qui serait inclusive sous le terme « gouvernance ». La Côte d'Ivoire compte aujourd'hui parmi les pays qui ont adopté de nouvelles trajectoires en ce qui concerne la gouvernance des ressources environnementales. Ainsi, les ministères des Eaux et forêts (MINEF) et de l'Environnement et du Développement durable (MINEDD) sont les deux grands pôles de l'État qui ont la charge de la gouvernance des ressources environnementales du pays.

³⁶ World climate change challenge (WCCC) est une ONG internationale basée au Vietnam dont les actions sont dédiées à la lutte contre les changements climatiques. Elle assiste les gouvernements et les entreprises en termes de conseils dans leurs initiatives de luttres contre les changements climatiques, notamment les émissions de CO₂ issues de la déforestation et des activités industrielles. Elle entend lutter contre les changements climatiques dus aux actions anthropiques et dont les conséquences négatives mettent en danger la vie des communautés à travers le monde. Le patrimoine forestier ivoirien, selon la Sodefor comprends 234 forêts classées réparties en trois catégories : les forêts classées de catégorie 1 ont un taux de dégradation de 25%. Il s'agit des forêts peu dégradées comme celle de N'Guéchié (3657ha) et de Yaya (23 880 ha) situées dans la région de la Mé. Les forêts classées de catégorie 2 sont celles dont le taux de dégradation se situe entre 25% et 75%. Il s'agit des forêts dont l'état de dégradation est avancé comme celle de Besso (23 485ha) dans la Mé, celle de Bouaflé (19 729 ha) dans le Marahoué, celle de Yapou-Abbé (30 585ha) dans l'Agnéby-Tiassa. Enfin, la catégorie 3 concerne les forêts dont le taux de dégradation est à 75%. Il s'agit là des forêts fortement dégradées comme celles d'Agbo 1 et 2 (15 748ha, 4 872ha) dans la Mé, de Rapides-Grah (225 388ha) à Sanpedro, de Goin-Débé (130 931ha) dans la région du Cavalay.

La gouvernance est de nos jours cette autre approche des préoccupations liées à l'environnement et au climat. Ce concept que nous abordons dans les lignes qui suivent se veut une démarche inclusive autour de laquelle se centre la résolution des problématiques environnementales.

3.4 La gouvernance

Le concept de gouvernance est devenu un maître-mot depuis quelques décennies dans les processus de résolution des problématiques sociopolitiques contemporaines (Paye, 2005). Pour la gestion des crises et autres phénomènes sociaux, on associe désormais plusieurs acteurs dont les points de vue sont censés amener vers la trouvaille de solutions. Mais qu'est-ce qu'on entend réellement par « gouvernance » ?

La « gouvernance » est un terme dont l'origine remonte à plusieurs siècles. Dès le XIII^e siècle où il signifiait « gouverner » ou encore était employé pour faire référence au « gouvernement », le mot gouvernance disparaît, puis réapparaît au XX^e siècle avec une forte connotation affairiste (Deneault, 2013). C'est également un concept récurrent dans bien des problématiques à caractère social, politique, économique, environnemental (German *et al.*, 2010 ; Ostrom, 2010). Pour Diarra et Plane (2012), la gouvernance dans son acception actuelle émerge notamment vers la fin des années 1980, surtout en lien avec les questions de coopération multilatérale (Nord-Sud). Selon ces auteurs, outre l'État et la Banque mondiale, la gouvernance implique d'autres acteurs, notamment les ONG internationales, la société civile, le privé et d'autres groupements sociaux dans la gestion des questions liées au développement. Abordant la gouvernance dans une perspective critique, Deneault (2013) renvoie ledit concept dans le monde contemporain à une forme de gestion indiscutablement liée au management des affaires. Pour lui, ce type de gestion dit « collaboratif » qui suppose l'absence de l'État au centre de la gestion des affaires publiques et le réduit ainsi au rang de simple participant souffre d'un déficit de démocratie et de justice sociale. Elle incarne aujourd'hui une forme de domination qui, échappant même aux pouvoirs politiques, reste aux mains des décideurs et du privé. Dans cette nouvelle approche de la gouvernance, les communautés et les mouvements sociaux, quoique censés faire partie des acteurs clés, seraient les plus injustement traités (*Ibid*). Autrement dit, on est à même de réaliser que la gouvernance qui, dans son acception première implique une gestion plurielle des projets, dénote, toujours d'après Deneault (2013) la toute grande

puissance des entreprises privées au détriment d'autres acteurs (gouvernement et communautés). Cette domination serait beaucoup plus marquée par les phases de prises de décision dans la mise en œuvre de projets communautaires qui voient l'exclusion de ces communautés (Deneault, 2013). Pour Paye, la renaissance de la gouvernance fait l'objet d'une appropriation par la doctrine néolibérale que les adeptes utilisent pour satisfaire leurs buts stratégiques. Cette réalité n'est pas sans biaiser le sens même du concept de gouvernance dans la mesure où elle entache la participation de certains acteurs sociaux, notamment les communautés. Cependant, face à cette critique il demeure impérieux de mettre en exergue le rôle primordial des communautés qui sont au cœur des actions de développement. À cet égard, Paye (2005) soutient que la gouvernance doit impérativement inclure la promotion d'un nouveau mode de gestion des affaires publiques à laquelle la société civile doit être associée et à tous les niveaux. Au demeurant, quoique la notion de gouvernance fasse l'objet d'un champ sémantique varié, il importe de saisir sa définition telle que proposée par certains auteurs.

La gouvernance fait ainsi l'objet de plusieurs définitions. Kooiman (2003) a publié plusieurs ouvrages sur le sujet. Dans son ouvrage intitulé *Governing as governance*, cet auteur néerlandais définit la gouvernance comme suit :

La gouvernance peut être considérée comme l'ensemble des interactions auxquelles participent des acteurs aussi bien du secteur public que privé, visant à résoudre des problèmes de société ou à créer des opportunités sociétales, en veillant à ce que les institutions soient prises comme les contextes de ces interactions de gouvernance ; et en mettant en œuvre un fondement normatif pour ces activités [notre traduction, p.4].

Kooiman (2003), dans sa définition met l'emphase sur la participation de plusieurs acteurs dans le processus de résolution d'un problème ou de la conduite d'un projet. L'émergence du concept de gouvernance s'explique par la prise de conscience générale que les gouvernements ne sont pas les seuls acteurs pour les préoccupations d'ordre social (*Ibid*). Il met en relief outre la pluralité des acteurs les interactions qui ont lieu entre eux-ci. Ces interactions sont fondamentales dans la gouvernance de tout problème à caractère sociopolitique. C'est pourquoi il en fait une condition *sine qua non* pour l'atteinte de son but. Il justifie sa posture en affirmant que :

Aucun acteur public ou privé ne détient à lui seul le savoir et l'information requis pour résoudre des mutations sociétales complexes, dynamiques et diversifiées ; aucun acteur dirigeant n'a une vue d'ensemble suffisante pour rendre efficace les instruments nécessaires ; aucun acteur n'a un potentiel d'action suffisant pour dominer unilatéralement [notre traduction, p. 11].

Kooiman met ainsi l'accent sur l'interdépendance entre les différentes parties prenantes dans la gestion des préoccupations sociopolitiques. Au regard de la posture de Kooiman, la gouvernance revêt un sens plus large en termes de participation et d'interaction comparativement à la notion de « gestion » qui fait référence à l'administration de biens publics ou privés par un individu ou une entité (Weber, 2013). L'on comprend par là que la notion de gestion n'implique pas nécessairement la participation d'une pluralité d'acteurs. C'est par exemple le cas de la gestion exclusive des forêts par l'État dans certains pays. À son tour, Paye (2005) aborde la gouvernance dans une perspective d'exercice du pouvoir politique. Pour lui, « dans le discours des acteurs politiques, la gouvernance engage surtout une vision de l'exercice du pouvoir politique qui se veut sur un plan axiologique plus démocratique, au sens libéral et participatif du terme » (p.18). Pour l'auteur, l'exercice du pouvoir dont il est question intègre les notions de démocratie, de liberté et de participation. Autrement dit, c'est un mode de gestion collective des phénomènes humains dans une vision sociologique. D'après lui, l'objectif de la gouvernance est de cerner les types de gouvernements qui font appel à différents acteurs et institutions juridiques. Il ressort ainsi, au regard de la définition de Paye les notions de pluralité, d'ouverture et de communication entre les différents acteurs.

Outre les discours politiques ayant trait au développement, le concept de gouvernance est fortement présent dans les problématiques à connotation environnementale (Ostrom, 2010) et en lien avec le climat. Cette nouvelle tendance se matérialise par la mobilisation d'acteurs variés en plus des gouvernements et institutions. Ces acteurs qui font partie intégrante du processus de gouvernance y jouent chacun un rôle central. Les acteurs sont considérés comme des individus, des organismes ou encore des institutions qui prennent une part active dans la mise en œuvre d'une politique environnementale (Lascoumes, 2012). Et quoiqu'organisés en différentes catégories (décideurs, PTF, techniciens, Ong, chercheurs, etc.), les acteurs jouent un rôle important dans l'opérationnalisation des politiques publiques (Lemieux, 2002). Il importe aussi de mentionner que les interactions qui se tiennent entre les différents acteurs, y compris les décideurs impliqués dans la gouvernance d'une problématique donnée se matérialisent par les actions de communication mises en œuvre à cet effet. Au niveau des groupes d'acteurs nous avons mis en relief un groupe

particulier ; celui du Politique (les décideurs). En effet, le Politique joue un rôle stratégiquement central dans la gouvernance du développement. Il s'agit des décideurs qui portent le chapeau d'hommes politiques (chefs d'États, de présidents d'institutions internationales en lien avec l'environnement, de chefs de multinationales, etc.). Ils sont ceux qui doivent et décident de la prise d'actions et/ou d'initiatives aussi bien contre la destruction de l'environnement et du climat qu'en faveur de leur protection. Ils détiennent un pouvoir de *lobbying* grâce auxquels ils peuvent faire fléchir les industries quant aux empreintes de carbone de celles-ci (réduction de leur CO₂ émis dans l'atmosphère). Les résolutions adoptées lors des sommets mondiaux sur l'environnement et le climat (ex : les conventions sur les changements climatiques et sur la diversité biologique issues de Rio 92)³⁷ (Tsayem-Demaze, 2011) sont le fait de ces décideurs. Ainsi, la lutte contre la déforestation ne fait pas exception à cette nouvelle forme de gestion globalisée. C'est d'ailleurs ce qu'avance Jodoin (2017) à propos des relations Nord-Sud en rapport avec l'environnement mondial. Il y voit une forme de gouvernance dans la mesure où les pays développés acheminent du financement vers les pays en développement afin que la déforestation, une des causes des EGES, soit évitée ou du moins ralentie par ces derniers. Cet auteur relève de ce fait la dimension internationale de la gouvernance du changement climatique au vu des relations multilatérales. Cela apparaît justifié dans la mesure où la crise environnementale a une envergure mondiale. Il demeure donc certain qu'une volonté réelle et ferme du Politique est indispensable à l'atteinte des objectifs du développement durable ; c'est-à-dire la résolution de la crise environnementale qui est mondiale. Cela explique l'importance capitale de considérer le Politique comme le cinquième pilier de la gouvernance du développement durable.

En outre, « développement durable », « ressources naturelles » et « environnement » demeurent des concepts interreliés au regard de leur convergence vers une même thématique centrée sur les enjeux de développement, la croissance économique et la préservation des ressources environnementales. Cela dit, il nous est apparu très cohérent d'établir une relation entre ces concepts et la gouvernance

³⁷ L'article 2 de la convention sur les changements climatiques expose l'objectif à atteindre : « stabiliser conformément aux dispositions pertinentes de la convention, les concentrations des GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». À cela s'ajoute une seconde partie qui stipule qu'il « conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable ». (Tsayem-Demaze, 2011, p. 100)

du développement durable. Autrement dit, la gouvernance du développement durable est ce « grand parapluie » dont le déploiement laisse apparaître cinq (5) éléments qui en sont ses composantes : économie, société, environnement, décideurs et communication. Dès lors, la gouvernance du développement durable est cette perspective de gestion ou ce processus inclusif qui fait appel à différents acteurs pour réfléchir et trouver des solutions à des problèmes environnementaux dans une ville, une localité ou une région, etc. Nous avons présenté la gouvernance du développement durable et ses composantes dans le schéma ci-dessous.

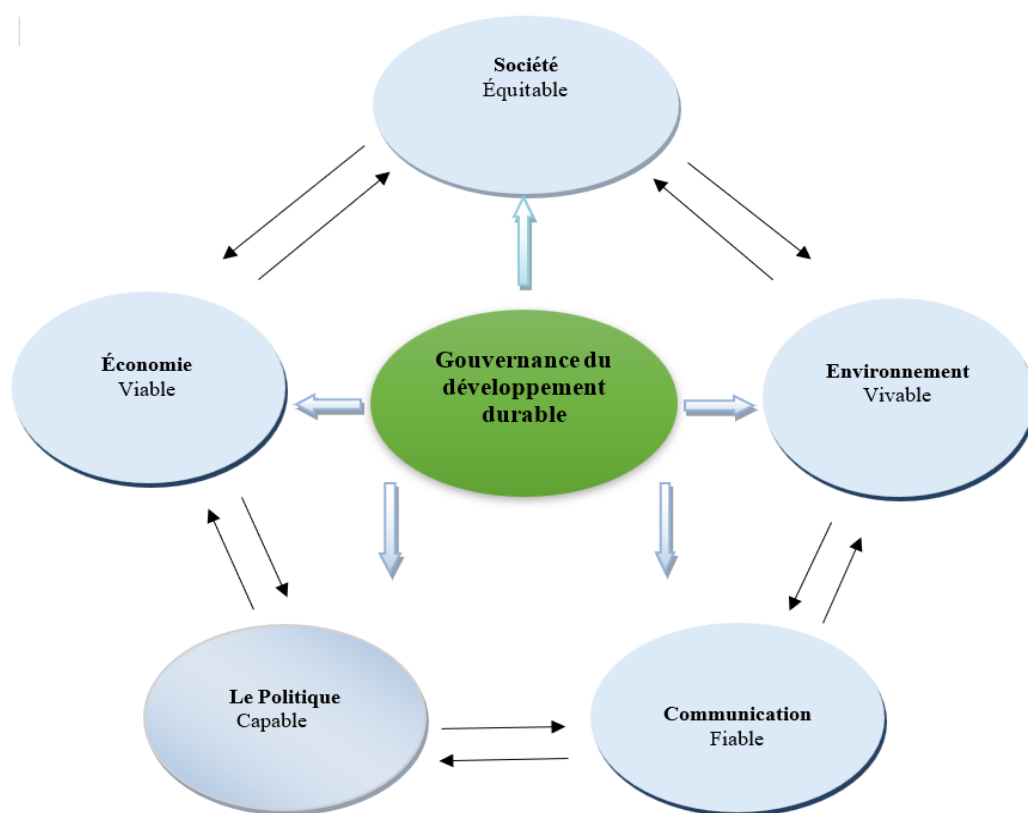


Figure 3.1. : Les cinq (5) piliers de la gouvernance du développement durable

Comme cela apparaît sur le schéma, le processus de gouvernance du développement durable se déploie en cinq (5) composantes :

- **Économie (viable) :** au nombre des objectifs du développement durable, il y a le volet économique. Il s'agit notamment d'une économie viable. Autrement dit, la gouvernance du développement durable devrait œuvrer pour l'atteinte de la croissance économique qui ne constituerait pas une menace pour l'environnement. Atteindre un tel objectif représenterait tout un défi pour la mise en œuvre effective du développement durable. C'est d'ailleurs là où se situe tout le sens de la « durabilité ».
- **Société (équitable) :** Le développement durable intègre les enjeux sociaux, notamment la prise en compte du phénomène de la pauvreté dans les pays du Sud. L'amélioration des conditions de vie de ces populations miséreuses à travers le monde représente un défi majeur dans la mesure où ces mêmes populations rurales sont en partie responsables de la dégradation des ressources environnementales au profit de la quête de leur subsistance quotidienne. L'allègement de la pauvreté des populations reste une condition nécessaire parmi tant d'autres pour l'atteinte des objectifs du développement durable. Une distribution équitable des ressources alternatives aiderait ces populations à améliorer leur situation et à agir de moins en moins sur les ressources forestières.
- **Environnement (vivable) :** L'atteinte des objectifs du développement durable passe nécessairement par la prise en compte des enjeux environnementaux, notamment la lutte contre le phénomène de la déforestation et la dégradation des forêts, les questions liées à la conservation et à la préservation des ressources végétales et animales. Il s'agit également de la lutte contre les pollutions et surtout de favoriser un cadre de vie planétaire agréable et viable pour l'ensemble des populations à travers le monde. Ces enjeux demeurent des défis majeurs que doivent affronter l'ensemble des décideurs politiques du monde à travers la mise en place de politiques de gouvernance véritable dédiée à la protection de notre environnement.

- **Politique (décisions stratégiques) :** Il prend en compte un groupe stratégique, à savoir les décideurs. Il s'agit concrètement des États et responsables d'institutions mondiales dédiées à la cause de l'environnement et du climat (FAO, CCNUCC, PNUE, GIEC, etc.). Ils constituent un pilier central dans la gouvernance du développement durable dans la mesure où ils sont appelés à prendre des décisions stratégiques à l'occasion des rencontres internationales. Le politique est cette entité décisionnelle au cœur des résolutions et de la signature des conventions, y compris les protocoles d'accord sur la préservation de l'environnement et du climat. Au regard de son rôle extrêmement important, il va sans dire que le politique devra faire preuve de volonté réelle et manifeste en termes d'engagement dans la lutte contre la destruction de l'environnement et le réchauffement climatique. Ces décideurs pourraient adopter des mesures contraignant tous les pollueurs à réduire leurs empreintes de carbone et à financer les initiatives de lutte pour la préservation de l'environnement. Toute chose qui contribuerait à maintenir notre planète en bonne santé.
- **Communication (Fiable) :** à travers sa dynamique interactionnelle entre acteurs, elle constitue un pilier central dans l'atteinte des objectifs du développement durable. Il s'agit, en plus des outils, de la mise en œuvre de stratégies d'échange et de partage d'informations par des prises de parole entre tous les acteurs participant au processus de gouvernance de l'environnement en Côte d'Ivoire. Il est surtout question de sensibiliser l'ensemble des acteurs, y compris les populations rurales à un changement de comportement vis-à-vis des ressources environnementales. Pour ce faire, une communication fiable entre acteurs et envers les populations sur le processus REDD+ est nécessaire pour permettre une participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes. Au regard de son rôle très déterminant dans tout processus social, la communication devient de ce fait une composante stratégique incontournable pour atteindre les objectifs du développement durable.

Au-delà de la description des 5 piliers de la gouvernance du développement durable (figure 1), il importe de mentionner que la gouvernance du développement durable établit une interrelation entre ces piliers. Ainsi, la croissance économique dépend de la disponibilité des ressources naturelles et

forestières dont l'exploitation et la vente permettent aux gouvernements et aux privés d'avoir des retombées économiques. La croissance économique qui en résulte aide à répondre aux préoccupations sociales à travers des investissements dans les domaines de la santé, l'éducation et la formation, etc. Il s'agit là d'une amélioration des conditions de vie des populations dans leur ensemble. C'est une responsabilité qui incombe aux gouvernements, mais aussi à d'autres acteurs, notamment les entreprises dont l'activité repose sur l'exploitation et la commercialisation des ressources naturelles et forestières. La participation d'autres acteurs (notamment les ONG locales, la société civile et les populations rurales) au processus de gouvernance de la déforestation vise à y établir une certaine justice et la transparence en ce qui concerne ces populations parfois injustement traitées. Alors, dans un processus dit participatif, la communication vient un rôle fondamental. La centralité de la communication se justifie par l'usage du dialogue, de la concertation, des négociations entre tous les acteurs en présence. C'est aussi la sensibilisation de certaines catégories d'acteurs, à travers différents médias sur la nécessité de préserver les ressources environnementales. Ainsi, tel que démontré, le processus de gouvernance du développement durable exige une bonne coordination des cinq piliers susmentionnés.

Cela dit, dans le cadre de la lutte contre la destruction de l'environnement, le concept de gouvernance se révèle éminemment important dans la mesure où il exprime un mode de gestion plurielle basé sur la convergence des idées émanant de tous les acteurs. Ce principe démocratique est perçu comme une alternative à la résorption des questions environnementales. Le mécanisme REDD+ Côte d'Ivoire se prêterait à cette approche, car il existerait, si l'on s'en tient à la littérature, outre l'État, une pluralité d'acteurs associés à son opérationnalisation. Si la gouvernance dans son acception intègre les notions de pluralité, d'interaction, de démocratie et d'ouverture, etc., il sied toutefois de comprendre comment ces valeurs s'articulent avec le volet communicationnel.

La gestion des questions environnementales repose sur le volet de la participation de toutes les personnes qui ont un rapport avec l'environnement, notamment les populations rurales. Le concept de participation reste central dans la mise en œuvre de politiques publiques ou encore d'initiatives d'intérêt général. Dans les lignes qui suivent nous abordons la notion de 'participation' du point de vue de différents auteurs.

3.5 Notion de participation

La participation est un concept qui apparaît très souvent lorsque l'on aborde les questions liées aux processus délibératifs ou encore de la mise en œuvre de politiques publiques (Bherer, 2011). C'est un terme qui sous-entend l'implication de plusieurs acteurs dans le processus de réalisation d'un projet de développement. Nous discutons, dans les lignes qui suivent les points de vue de certains auteurs sur le concept de participation. C'est également un concept qui tient une place centrale au niveau des enjeux de développement et de développement durable (Ballet *et al.*, 2013 ; Bessette, 2004 ; Joiris *et al.*, 2014 ; Nguingiri, 1999 ; Ribot, 2001 ; Servaes, 2008). Pour Bessette (2004), éminent chercheur dans le champ de la communication participative pour le développement (C4D), la notion de participation entretient un lien très serré avec la communauté. Autrement dit, elle fait nécessairement appel à une communauté ou à un groupe d'individus à s'exprimer sur une initiative qui les concerne. C'est d'ailleurs pourquoi il définit la participation comme :

L'expression « participation de la communauté » renvoie non seulement à une simple participation à des activités écrites par d'autres intervenants, mais à la prise de décision sur les activités à entreprendre et les objectives à poursuivre. Les membres de la communauté prennent non seulement part aux activités, mais ils sont engagés directement dans le processus décisionnel et dans la planification de l'initiative de développement (Bessette, 2004, p.19).

Bessette laisse ainsi entendre que la participation communautaire doit être celle d'une participation active qui consiste à définir non seulement ses propres préoccupations, à leur trouver des solutions possibles, mais également à la définition de leur mise en œuvre.

Les ressources naturelles, y compris les forêts ont été considérablement dégradées suite à une gestion sans partage de l'administration coloniale, puis des États nouvellement indépendants (Ribot, 2001). Cette situation qui représente une menace pour les ressources environnementales sur le continent noir va devenir plus préoccupante au point de susciter l'adoption de nouvelles réformes en matière de gestion. Désormais, l'on parle de gouvernance des ressources environnementales et surtout de la participation des communautés rurales. La participation est présentée comme un processus démocratique qui tient compte de l'inclusion de tous les acteurs à la réalisation d'un projet ou dans un processus délibératif (Bessette, 2004 ; Servaes, 2008). Cette nouvelle politique est surtout favorisée par les discours prônés par les Nations unies et d'autres institutions (PNUE,

CCNUEC, les COP, etc.) de lutte pour l'environnement à l'occasion d'événements comme la conférence de Rio 92 et celle de Johannesburg 2002 (Karsenty *et al.*,1997). Ainsi, la gestion des ressources environnementales en Afrique à partir de la fin des années 80 et au début 90 va se faire sous la bannière des politiques dites participatives (Nguingui, 1999 ; Ribot, 2001). Autrement dit, il s'agit de la participation des populations nationales (communautés urbaines et rurales) non seulement aux processus de gouvernance des ressources forestières, mais aussi et surtout à une participation dans la prise de décisions tel qu'édictée par les recommandations de Rio 92 (Nguingui, 1999).

Mais le modèle participatif, dans une approche théorique, ne sera pas exempt de critiques au regard de son acception étymologique (Akindès, 1997 ; Rahnema, 1992 ; Ribot, 2001), mais également en ce qui concerne sa mise en œuvre dans les politiques, notamment dans les projets de développement ou de gestion des ressources environnementales (Ballet *et al.*, 2009). Ainsi, tout processus participatif doit favoriser le dialogue et l'engagement du public dans son ensemble tout en exigeant que celui-ci s'exprime sur les décisions qui l'affecteraient (Stiglitz, 2002). Pour Bessette (2004) et Servaes (1991) la participation des populations est une condition *sine qua none* à tout processus de développement qui les concerne, y compris la prise de décision. À leur tour, André *et al.* (2013) à propos de la participation citoyenne postulent :

La participation citoyenne peut se définir comme un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté (p.5).

Si les définitions susmentionnées présentent le modèle participatif comme étant une approche démocratique censée donner ainsi la parole aux populations ou encore aux personnes (dans leur individualité) afin que celles-ci s'expriment sur la gestion des problématiques sociales les concernant, elles n'échappent cependant pas aux critiques qui lui sont faites par certains auteurs. En effet, le concept de participation sur le plan théorique reste un modèle équivoque aux contours vagues et indéfinis (Rahnema, 1992). La participation est ainsi perçue comme un terme « fourre-tout ». Autrement dit, le modèle laisse entrevoir que tous les acteurs engagés dans un processus donné participent au même degré. Cela semble illusoire quand on sait qu'il peut y avoir une

participation passive, de façade ou encore manipulée (*Ibid*). D'autres auteurs comme Ballet *et al.* (2013) et Nguingiri (1996) stigmatisent le concept de participation au regard du rapport de pouvoir disproportionné entre les différents acteurs participants (l'État, les bailleurs de fonds, les ONG, la société civile, les communautés rurales, etc.) au processus de gestion des ressources environnementales. Cette autre réalité n'est pas sans interroger l'équilibrage des forces entre les parties prenantes. En outre, le modèle participatif soulève une question ; celle de l'harmonisation des connaissances produites par l'ensemble des acteurs d'un processus délibératif. En d'autres termes, l'articulation entre les savoirs indigènes et les savoirs citoyens (Leach et Fairhead, 2002) au bénéfice d'une participation effective à la prise de décision est un enjeu majeur qui mérite d'être examiné. Par ailleurs, sur le plan empirique, plusieurs auteurs ont fait cas de l'échec du modèle participatif dans les processus de gestions des ressources forestières en Afrique (Akindès, 1997 ; Ballet *et al.*, 2013 ; Karsenty, 1997 ; Koffi, 2013 ; Nguingiri, Ribot, 2001). Ribot (2001) et Koffi (2013) font cas du *fasco* des politiques de gestion participative des forêts en Afrique de l'Ouest et spécifiquement en Côte d'Ivoire. Ils soutiennent tous les deux que les reformes participatives censées rompre avec la gestion coloniale des ressources forestières ont été en continuité des politiques exclusionnistes. Les populations rurales ont été exclues des différents processus de gestion des forêts. C'est le cas de plusieurs initiatives de lutttes contre la déforestation, notamment en Afrique subsaharienne (Ballet *et al.*, 2013 ; Koffi, 2013 ; Ribot, 2001), centrale (Karsenty *et al.*, 1997 ; (Ongolo et Karsenty, 2011) ; Gillet *et al.*, 2016) et à Madagascar (Ballet *et al.*, 2009).

Ainsi, le volet « participation » demeure une dimension centrale dans la mise en œuvre du développement durable. Mais, le modèle participatif tel que conçu mérite un « repensement » au regard de son ancrage fort remarqué dans les processus délibératifs et les réalités pratiques en Afrique, y compris les critiques dont il est l'objet.

Au-delà de la participation, la résorption des préoccupations environnementales implique aussi la communication intrinsèquement liée à la première. La communication en termes de stratégie est notre sixième concept important que nous abordons dans les lignes qui suivent.

3.6 Stratégies de communication

La communication demeure fondamentalement un outil central dans la régulation des rapports entre humains. En tant qu'instrument social, elle se déploie comme un moyen de dialogue, d'échange, de concertation entre personnes en vue trouver des solutions à leurs préoccupations. Dans le cadre de la gouvernance des questions environnementales, la communication, en termes de stratégie reste de mise.

Selon Dörnyei et Scott (1997), « une stratégie de communication au sens le plus général est un plan d'action pour atteindre un objectif de communication; l'avancement de l'effet de communication est certainement tel objectif » (p.179). La stratégie pourrait se concevoir comme une tactique mise en place pour aider à atteindre un but. Dans le contexte de la communication environnementale, les stratégies communicationnelles seront celles élaborées dans le but de sensibiliser les entreprises et les populations à adopter des comportements responsables et positifs vis-à-vis de l'environnement. Elles renvoient à la matérialisation du rôle de la communication dans la gestion des problématiques environnementales ; rôle qui doit être perçu comme « fonction agissante qui permet de faire progresser les débats dans l'espace public, tout en encourageant la construction de solution novatrice selon une perspective plus globale et une plus grande imputabilité au regard du bien commun » (Maisonneuve, 2010 cité dans Lachapelle, 2018, p.48). Ainsi, la Publicité, la participation des publics aux débats sur l'environnement et la concertation publique en prélude à la prise de décisions au sujet des questions environnementales (Kane, 2016), sans oublier les rencontres internationales (sous l'égide des Nations unies) font partie des stratégies communicationnelles qui visent à réduire notre impact sur l'environnement. La participation du public aux débats est soutenue par le concept de Publicité. Kane (2016) avance : « La Publicité est la condition première et ultime pour tout processus de délibération centré sur la construction d'un consensus et la promotion du bien commun. » (p.51). Ainsi, la participation du public reste un pilier central de la communication environnementale. En outre, en plus des voies de communication classiques tels que les relations de presse, l'événementiel, le lobbying, l'usage des réseaux sociaux numériques, etc., les associations, pour se faire entendre sur l'espace public adoptent des stratégies de communication qui leur permettent de se singulariser et de se faire entendre. La communication associative/solidaire se singularise par ses stratégies de regroupement, d'opposition, d'interpellation et d'usage de plateformes numériques pour la diffusion de contenus (Tremblay *et al.*, 2018). De

même, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a adopté en 2012 une stratégie de communication visant à la publication d'informations claires et équilibrées et sur son mode de travail à l'endroit de son public. À ces stratégies s'ajoutent sa présence de plus en plus accrue sur les réseaux sociaux et une fluidité dans ses rapports avec les médias (Van Ypersele et Gaino, 2016). Ces procédés sont autant de stratégies employées par plusieurs et différents groupes associatifs de défenses de l'environnement.

Au regard des concepts susmentionnés, en quoi permettent-ils de mieux appréhender notre question de recherche ? Autrement dit, comment l'articulation de ces concepts aide-t-elle à mieux cerner les stratégies communicationnelles autour des enjeux de la déforestation en Côte d'Ivoire, et ce dans le cadre de la mise en place du mécanisme REDD+ ?

Pour commencer, le développement durable est aujourd'hui par excellence ce paradigme qui intègre les questions sociales, politiques, économiques et surtout environnementales. Ces dernières sont au cœur dudit paradigme. Ainsi, la préservation des ressources environnementales constitue un défi majeur aussi bien pour les gouvernements, les populations locales, les ONG et la communauté internationale, que pour les décideurs politiques. Dans la définition du concept, l'accent est mis sur l'utilisation responsable et rationnelle de ces ressources pour la satisfaction des besoins du présent et de ceux des générations futures. Une attention particulière est attachée à la gestion des ressources naturelles dont l'eau, l'air et les forêts. Les forêts jouent un rôle fondamental dans la régulation de la planète terre (le maintien de la biodiversité, la séquestration du CO₂, pluviométrie, etc.). Les changements climatiques, la perte de la biodiversité et du couvert forestier qui résultent tous de la destruction des forêts ne cessent de préoccuper le monde. L'engagement contre la déforestation à l'échelle nationale et internationale se heurte à des enjeux sociaux, politiques et économiques. Le caractère central des enjeux de la déforestation dans le développement durable a nécessité l'adoption d'une nouvelle approche qui est la gouvernance. C'est un concept qui fait appel à la fois à une pluralité et une diversité d'acteurs et qui intègre aussi les termes de participation, d'inclusion et de démocratie. La gouvernance est depuis plus de deux décennies le mode de gestion par excellence du phénomène de la déforestation dans plusieurs pays tropicaux dont la Côte d'Ivoire. Mais, en dépit des valeurs qui lui sont associées, la résolution des problèmes par la gouvernance se heurte souvent à des difficultés d'ordre stratégique en termes de communication. Notre question portant sur « le rôle de la communication en termes de stratégies et celui des acteurs dans la gouvernance

de l'environnement, plus particulièrement la déforestation en Côte d'Ivoire » entend analyser les enjeux environnementaux en ayant un regard plus pointu sur la gestion des forêts. Bien entendu ces différents enjeux qui demeurent au cœur du développement durable sont de plus en plus traités sous l'angle de la gouvernance. Mais, la pluralité d'acteurs autour de ces questions n'est pas sans soulever des problèmes en termes de perception, de compréhension, de subjectivité, etc. Un tel processus nécessite l'adoption de stratégies de communication censées créer une convergence des acteurs vers l'objectif commun. La communication telle que mentionnée plus haut permet non seulement une meilleure appréhension des problèmes de l'environnement, mais également propose des voies de solution pour leur résolution. C'est d'ailleurs ce qui caractérise la communication environnementale qui est à la fois un champ de recherche (elle s'intéresse aux études des communautés et à leur milieu naturel) et un espace de pratiques (Kane, 2016) ; elle regorge des formes de communication (communication interpersonnelle, publique, médiatisée, etc.) qui débattent des questions sociales en lien avec l'environnement. L'« environnement » se présente comme un concept global qui se rattache à notre milieu de vie, voire notre planète. Il intègre également les ressources naturelles indispensables à l'existence humaine et animale. D'où la destruction et/ou la disparition de celle-ci peut entraîner des conséquences néfastes sur la vie terrestre. La déforestation, l'un des grands enjeux de l'environnement est le centre d'intérêt de cette recherche.

CHAPITRE IV: MÉTHODOLOGIE

À titre de rappel la présente thèse s'intéresse à la communication et la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par le mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+). En d'autres termes, il s'agit dans ce travail d'explorer et comprendre la dimension communicationnelle dans le processus de gouvernance de l'environnement, plus précisément la forêt dans ce pays dans le cadre de cette initiative. Pour arriver à cette fin, et après une revue de la littérature scientifique portant sur les thématiques d'environnement, de gouvernance des ressources forestières et de communication, notre question générale est libellée comme suit : Comment la communication est-elle mobilisée dans le cadre de la stratégie de résorption de la déforestation en Côte d'Ivoire par la REDD+ ? De cette question générale découlent trois sous-questions. La première porte sur la connaissance et la compréhension des stratégies de communication déployées dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire. La deuxième s'articule autour du rôle joué par l'État et les parties prenantes dans la mise du mécanisme REDD+. Et enfin la troisième question s'intéresse à la perception des parties prenantes sur les stratégies de communication dans ce processus de gouvernance de la forêt mené par la REDD+. Autrement dit, il s'agit de saisir de manière plus fine le regard que les différents acteurs du processus REDD+ portent sur le volet communicationnel. Les réponses à ces questions constituent l'enjeu principal de ce travail de recherche.

Ce chapitre qui porte sur la méthodologie entend donner une explication des approches adoptées pour mener à bien cette recherche, et ce à la lumière d'un travail théorique porté sur la recension d'un corpus d'écrits scientifiques. Et comme dans toute recherche, la méthodologie constitue un volet essentiel dans la mesure où elle sert de guide au chercheur dans l'élaboration et l'orientation de son travail. Dans le cadre de notre recherche sur la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par la REDD+, nous avons fait appel à une méthodologie qualitative et à différentes techniques (l'échantillonnage par effet de boule de neige, l'entrevue semi-dirigée, la grille d'entretien (Gautier, 1999) et l'analyse de contenu thématique (Mucchielli, 1996). Dans cette partie nous évoquons les choix méthodologiques qui nous ont servi de guide dans la présente thèse aussi bien dans l'aspect théorique qu'empirique (le terrain).

Pour ce qui concerne le volet empirique, il a porté essentiellement sur la collecte des données. Autrement dit, le travail de terrain a consisté à réaliser des entrevues avec les acteurs du processus REDD+. Nous avons réalisé au total 33 entrevues avec l'ensemble des acteurs localisés dans les régions d'Abidjan et de la Mé dont deux entrevues hybrides (chacune d'elle réalisée avec deux (2) participants)³⁸. Ces entrevues étaient primordiales pour la recherche, car elles avaient pour objectif de permettre, du point de vue de tous ces acteurs, une compréhension réelle et approfondie des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et communicationnels du phénomène de la déforestation en Côte d'Ivoire. Plus spécifiquement, l'entrevue était la technique de collecte de données qui se prêtait le mieux à la présente recherche pour pénétrer et saisir les stratégies de communication mises en œuvre par le Secrétariat exécutif permanent de la REDD+ (Sep-redd) pour informer, sensibiliser et convaincre ces parties prenantes à adhérer pleinement au processus d'atténuation du changement climatique à travers la lutte contre la déforestation. Ces entrevues étaient d'une importance capitale pour répondre aux questions et ainsi atteindre les objectifs de la recherche. Les entrevues avec ces différents acteurs nous ont permis de collecter des données pour les besoins de la recherche. Les échanges que nous avons eus avec les différents acteurs aussi bien à Abidjan que dans la région de la Mé nous auront permis de cerner la réalité de la lutte contre le changement climatique dans ce pays tropical de l'Afrique de l'Ouest à travers différentes initiatives dont celles qui concernent particulièrement la lutte contre le phénomène de la déforestation.

4.1 Approche méthodologique : recherche qualitative

On parle de problème de recherche à partir du moment où l'on s'aperçoit de la nécessité de combler le fossé qui existe entre une situation initiale non satisfaisante et une autre ; celle que l'on veut atteindre (Chevrier, 2009). Autrement dit, la recherche pour le chercheur a pour visée de combler cet écart entre ce qu'il sait (connaissance limitée) et ce qu'il voudrait savoir (connaissance à acquérir) (*Ibid*). Pour y parvenir, le chercheur doit recourir à une méthodologie en fonction de la nature de sa recherche. La méthodologie de recherche est la partie qui démontre la capacité du

³⁸ Nous avons réalisé deux entrevues hybrides avec deux différents groupes d'acteurs, à savoir le Conseil régional de la Mé (décideurs) avec deux participantes : la coordinatrice et la secrétaire générale interviewées individuellement et L'Ong AYA (société civile). Nous avons réalisé deux entrevues avec deux membres de cette association des jeunes de Yakassé-mé Affoukoi, précisément avec le président et le secrétaire général. Ces entrevues ont été réalisées devant quelques membres de ladite association.

chercheur à appliquer la théorie dans un contexte réel (Saunders *et al.*, 2007). Pour répondre à notre question de recherche, nous avons adopté une approche qualitative. C'est une approche qui trouve sa pertinence dans le fait qu'elle permet de donner plus de latitude aux acteurs qui sont interviewés d'aller plus en profondeur sur des questions spécifiques. À cet égard, selon Flick (1999), la recherche qualitative s'intéresse non seulement à la compréhension des événements en cours dans la société, mais surtout au point de vue d'un ou des sujets vis-à-vis d'une situation donnée. Cette approche trouve sa particularité dans le fait qu'elle accorde une importance capitale à la perspective des participants dans les interactions avec le chercheur.

Cela dit, cette étude repose sur une approche qualitative. En effet, nous avons fait le choix de cette méthodologie en tenant compte de nos questions et objectifs de recherche et de notre cadre conceptuel. En Côte d'Ivoire, outre l'administration et les agriculteurs plusieurs autres structures dont le secteur privé et les partenaires au développement sont impliqués dans le processus de gouvernance des ressources environnementales, notamment la forêt. Cette approche méthodologique sied à notre étude dans la mesure où elle nous permet de rencontrer tous les acteurs qui sont au cœur même de la question de la déforestation dans le pays et qui participent ou ont participé à la mise en œuvre du processus REDD+. Elle nous guidera vers l'ensemble de ses différents acteurs en vue d'une production de connaissances (à travers un échange) sur le sujet à l'étude. Autrement dit, cette méthode nous permettra de collecter le maximum d'informations du point de vue des enquêtés rencontrés dans le cadre du processus REDD+. Ainsi, la rencontre avec ces différents acteurs dont certains vivent les réalités quotidiennes de la déforestation (les populations riveraines des forêts) a permis de saisir le phénomène en question et les actions qui y sont menées pour sa résorption. C'est une dimension qui se révèle fondamentale dans la compréhension des stratégies de communication mises en œuvre dans le cadre de ce mécanisme qui, d'ailleurs est un processus complexe au regard de la multiplicité et du statut social et économique des acteurs qui y participent. Ce qui laisserait à croire que les discours des acteurs sur les questions de communication et de développement pourraient varier d'un acteur à un autre. Alors, il nous apparaît extrêmement important que chaque acteur se prononce sur la mise en œuvre globale du processus REDD+ et particulièrement son volet communicationnel en Côte d'Ivoire.

Cette recherche s'est déroulée dans un contexte atypique ; celui de la pandémie Covid-19 qui a causé tant de victimes en vies humaines dans le monde entier. À cet égard, diverses mesures

sanitaires, notamment la distanciation sociale, le lavage des mains, le port du masque /couvre-visage, etc., étaient déjà en vigueur dans presque tous les pays au monde. En Côte d'Ivoire, elles étaient effectives partout où nous nous sommes rendu. Ainsi, ces mesures qui sont rentrées dans la conscience collective étaient respectées dans ce pays, surtout dans les administrations et institutions publiques et privées. C'est dans ce contexte très critique sur le plan sanitaire que nous avons réalisé toutes nos entrevues (port du masque + distanciation sociale). En zone rurale, quoiqu'il se soit avéré difficile parfois de respecter la distanciation, nous avons en tout temps porté le couvre-visage et surtout lors des entrevues. Nous avons aussi réalisé certaines d'entre elles (deux entrevues) en ligne via la plateforme Zoom avec des partenaires techniques et financiers (PTF) pour des raisons liées à la Covid-19. Cela était une exigence de la part de ces enquêtés avant de procéder à l'entrevue. Dans l'ensemble les entrevues se sont bien déroulées, et ce dans le strict respect des protocoles de la pandémie.

Ce chapitre porte sur nos activités de recherche menées en Côte d'Ivoire de la mi-mars 2021 au 19 août 2021, dans le cadre de la collecte des données auprès des participants au processus REDD+. Nous précisons la perspective méthodologique qui a guidé le déroulement de notre enquête de terrain. Cette approche méthodologique se décline en différentes étapes. Dans un premier temps, nous parlerons de notre entrée du terrain. En deuxième lieu, nous aborderons les méthodologies qui ont guidé la collecte de nos données. Et en troisième et en dernier lieu, nous parlerons de la manière dont nous avons traité nos données.

4.1.1 L'entame du terrain

Notre entrée sur le terrain s'est réalisée en deux phases : la phase d'Abidjan et la phase d'Adzopé. Ces deux phases ont consisté en des prises de contact avec les personnes ciblées par la présente recherche et résidant respectivement à Abidjan et dans la région la Mé.³⁹

³⁹ Le choix des régions d'Abidjan et de la Mé (département d'Adzopé) s'est expliqué par les informations dont nous disposions avant notre départ sur le terrain et qui y ont été confirmé par nos contacts. Abidjan est la région où sont localisés les sièges d'une partie importante des acteurs du processus REDD+, notamment les ministères et les structures étatiques, compris le siège de la REDD+, les Institutions internationales (BM, FAO, PNUE, le secteur privé, certaines Ong locales et internationales. Quant à la région de la Mé, elle est celle qui a été choisie pour la mise en œuvre du projet pilote. Ce processus a vu la participation de certaines Ong locales et des populations locales de sept villages de cette

- **Phase 1: Abidjan**

À Abidjan, notre terrain a débuté le 16 mars 2021 (4 jours après notre arrivée en Côte d'Ivoire) par des prises de contact avec certains acteurs du mécanisme REDD+CIV dans cette ville. Nous avons pu avoir la liste officielle de ces acteurs grâce à un ex-employé du Sep-REDD+ qui l'a mise à disposition. Cette liste comportait environ la moitié des contacts des parties prenantes (Administration, structures étatiques et privées, Ong, société civile, etc.). En plus de cette liste, d'autres contacts nous ont été également fournis sur place par nos correspondants d'Abidjan. Nous avons joint ces différentes personnes et institutions via téléphone, courriel et WhatsApp pour une première prise de contact. Ces échanges ont permis d'avoir des rendez-vous pour des rencontres en présentiel. La quasi-totalité des acteurs et structures que nous devions rencontrer était installée à Abidjan et ses environs. Cet aspect géographique a contribué à plus ou moins faciliter la rencontre avec ces acteurs. Ainsi, ces personnes ont facilité les premières rencontres avec certains acteurs (issus des ministères, d'institutions et de structures étatiques, ONG, etc.) impliqués dans le processus REDD+. Nous avons eu à rencontrer certaines structures à plus de deux reprises avant d'avoir un rendez-vous pour une entrevue avec le département ou la personne en charge des questions environnementales. Devant notre insistance, ces structures se sont mises en action pour nous mettre en contact avec la ou les personnes responsables des questions environnementales ou forestières. La phase d'Abidjan s'est déroulée sur environ trois mois; soit du 16 mars au 15 juin 2021.

- **Phase 2 : Région de la Mé**

La nécessité pour nous de rencontrer l'ensemble des acteurs et parties prenantes du processus REDD+ nous a amené à aller à l'est de de la Côte d'Ivoire, dans la région de la Mé, plus précisément dans le département d'Adzopé à 79 kilomètres d'Abidjan. Il était impérieux pour nous de rencontrer ces catégories d'acteurs, notamment les populations rurales, les démembrements des structures étatiques, les Ong locales, les associations de jeunes, de femmes, les coopératives d'agriculteurs, etc. afin de mieux appréhender la mise en œuvre du projet REDD+ de leur propre point de vue en

région : Allosson, Aboisso-Comoé, Mopodji, Kossandji, Diasson, Mébifon et Biéby. Il était important de rencontrer et les populations et les Ong locales.

ce sens que la région de la Mé est l'une des deux régions (avec la région de la Nawa) qui a bénéficié de la mise en œuvre du projet pilote REDD+. Notre approche a consisté tout d'abord à appeler les acteurs du Projet REDD+ de la Mé (PRM) dont nous avons eu les contacts par l'entremise d'autres acteurs depuis Abidjan. Ces appels ont permis de fixer des rendez-vous avec différents acteurs dans différentes localités du département d'Adzopé. Ainsi durant la période de la mi-juin à la mi-août 2021 nous avons effectué plusieurs voyages dans ledit département où nous nous sommes rendu dans les localités de Yakassémé, d'Adzopé commune, d'Akoupé, de Biéby et dans le village de Mébifon pour rencontrer les acteurs.

Dans l'ensemble les rencontres avec les acteurs du monde rural du PRM se sont déroulées dans une grande ferveur. Nous avons rencontré des chefs et notables de villages, des présidentes et présidents d'associations de jeunes et de femmes, des présidents d'Ong, tous prêts à nous entretenir sur leur participation au processus de lutte contre la déforestation dans leur région, et ce à travers le projet pilote de la Mé. C'est effectivement avec le consentement libre et éclairé de chacune de ces personnalités que nous avons réalisé nos entrevues. Toutefois, cette phase n'a pu se réaliser sans difficultés. L'accessibilité fut une des difficultés majeures auxquelles nous avons été confronté. Il y a une rareté du transport public en semaine pour se rendre dans certaines localités et villages de la région de la Mé. Une situation qui s'explique par un manque de routes praticables reliant ces villages. Cela a été le cas pour les villages de Biéby et de Mébifon où il nous a fallu faire deux jours de voyage (une demi-journée consacrée au voyage d'Abidjan à Yakassé-Attobrou en passant par Adzopé, et de Yakassé-Attobrou à Mébifon via Biéby à moto-taxi dans l'après-midi pour y arriver finalement à la tombée de la nuit. La journée suivante a été consacrée à la réalisation des entrevues) pour rencontrer les personnes cibles dans ces deux villages.

Dans le cadre de notre entrée de terrain, différentes stratégies ont été mises en pratique. Une de ces stratégies a consisté à adresser un courrier de demande de collaboration (voir annexe 1) de notre population cible. C'est ce que nous avons appelé la formalisation.

4.1.2 Premières prises de contact : Formalisation

En plus de rencontrer ces acteurs pour une prise de contact physique, notre approche a consisté aussi à adresser des courriers de demande de collaboration à ces différentes structures et ministères, Ong, le privé, etc. afin de leur exprimer de caractère officiel de notre travail de recherche. Cette lettre, outre l'en-tête de l'UQAM, l'objet de la demande de collaboration, portait aussi le seau et les contacts de notre directeur de recherche. Quoiqu'elle fût exigée par les ministères et institutions, nous avons anticipé en envoyant des courriers personnalisés adressés aux premiers responsables des différentes structures et administrations figurant sur notre liste comme parties prenantes aux différents acteurs et parties prenantes sur notre de contacts. Nous nous rendions dans ces structures pour leur remettre ces courriers, plus précisément au « service courriers ». La réception d'un courrier était confirmée par une décharge qui nous était remise par l'agent qui le réceptionnait. La décharge nous permettait de faire le suivi afin de savoir si le courrier avait été acheminé au département ou au responsable visé et traité par celui-ci. Nous avons procédé ainsi pour l'ensemble des acteurs, y compris les acteurs dont nous avons eu le contact plus tard sur le terrain. Cette approche a été bénéfique dans la mesure où elle nous a permis non seulement de nous introduire officiellement dans les différents ministères, y compris leurs antennes et institutions concernées par l'étude, mais et surtout d'avoir des réponses positives à nos demandes de collaboration. Les réponses à nos courriers, dûment signées soit par le Directeur général, soit le Chef du Cabinet du ministre, soit le Président du Conseil d'Administration des dits ministères (MINEF, MINEDD et MINADER) et institutions nous donnaient l'autorisation formelle d'accéder leurs sites et surtout de prendre attache avec la personne la mieux indiquée au sein du département « environnement et forêt » pour la réalisation d'entrevue. C'est par exemple, le cas des Ministères des Eaux et forêts (MINEF), le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MINEDD), le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER), la Sodefor, l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), L'Agence française de Développement (AFD), etc. où nous sommes entré en contact avec des personnes en présentiel et par téléphone pour fixer les premiers rendez-vous pour réaliser les entrevues. Cette approche permettait également aux différentes structures et ministères susmentionnés d'archiver notre passe en leur sein. La distribution de courriers, y compris le suivi et les réponses) se sont déroulés sur une période d'un mois (de mi-mars à la mi-avril 2021).

4.2 Échantillonnage

L'une des déclinaisons de l'approche qualitative dans le processus de collecte de données est la détermination de la population cible concernée par la recherche : l'échantillonnage. Il détermine la valeur et la crédibilité de la recherche du point de vue de résultats (Savoie-Zajc 2007).

Notre population est constituée de l'ensemble des acteurs, entre autres l'administration, le secteur privé, les décideurs, experts, les partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, C2D, ONU REDD, Union européenne), techniciens, chefs coutumiers, société civile, communautés locales, les paysans, les ONG nationales et internationales, organismes internationaux, les médias, Universitaires et centres de recherches, etc. qui participent à l'implémentation de ce mécanisme.

4.2.1 Technique d'échantillonnage

Pour contacter notre population cible, nous avons utilisé la technique d'échantillonnage dite l'effet de « boule de neige ».

Aussi pour nous aider dans le choix de notre échantillon, nous avons préalablement défini des critères de sélection. Ces critères sont entre autres : i) être membre de la Commission nationale REDD+ Côte d'Ivoire ou être membre de l'un de ses démembrements (Comité technique permanent, Comité interministériel et le Secrétariat exécutif permanent), ii) être un acteur ou actrice de la mise en œuvre du processus REDD+ dans les deux régions (la Mé et la Nawa) qui ont bénéficié des projets pilotes REDD+, iii) toute institution qui a ou apporte un appui technique et/ou financier au processus REDD+. Sur la base de ces critères, nous avons pu répertorier et cibler les administrations, les individus, les institutions et Ong visés par la présente recherche afin de procéder aux entrevues. Notre choix a été toutefois guidé par la technique de l'effet de boule de neige.

4.2.2 L'effet de boule de neige

La technique de l'effet de boule de neige est celle qui consiste pour le chercheur à identifier un premier interviewé qui lui indiquera, par la suite une autre personne (contact) pour la prochaine entrevue, ainsi de suite (Saunders *et al.*, 2007). Le processus REDD+ est un processus à la fois participatif et inclusif. Elle implique plusieurs catégories d'acteurs pour sa mise en œuvre. Une liste non exhaustive d'acteurs du processus nous a été mise à disposition afin de nous faciliter les prises de contact avec ceux-ci. Nous étions donc théoriquement au courant de l'existence de certaines catégories d'acteurs ciblées par la recherche, notamment les ministères et institutions, certaines PTF et certaines Ong locales et représentants d'associations de jeunes et de femmes. Cependant, il nous était difficile d'identifier et d'entrer en contact direct avec les représentants d'Ong et d'associations locales de jeunes et de femmes. Nous avons dû faire recours à la technique de l'effet de boule de neige en vue d'entrer en contact avec ces acteurs qui étaient en grande partie localisés hors d'Abidjan. Après chaque entrevue, nous demandions à notre interviewé (e) de nous fournir des contacts d'autres participants au processus REDD+. C'est ainsi que les premières personnes enquêtées vont nous permettre d'avoir les contacts d'autres acteurs qui résident non seulement à Abidjan, mais aussi, et surtout à l'intérieur du pays, plus précisément dans la région de la Mé. Nous avons donc pris attache via téléphone avec les personnes (responsables d'Ong, présidents d'associations, chefs de villages et notables) dont les contacts nous ont été donnés pour la prise de rendez-vous. À la suite de ces différents contacts, nous nous sommes rendu dans les localités de ladite région où résidaient nos potentiels enquêtés pour la réalisation de nos entrevues. Ces rencontres se sont déroulées de manière séquentielle. Il nous a fallu faire des allers-retours pour rencontrer nos enquêtés vu que ceux-ci étaient localisés dans différents localités et villages. Ces rencontres ont eu lieu entre le début du mois de juin et la fin du mois d'août. Cette technique nous a été d'une utilité incommensurable, car sans elle, il nous aurait été pratiquement impossible de rencontrer certaines catégories clés de notre échantillon, à savoir l'administration territoriale, les représentants des populations riveraines des forêts, la chefferie traditionnelle, les représentants des associations de jeunes et des femmes et des Ong. Ces rencontres nous ont permis de collecter des données via les entrevues demi-dirigées.

4.3 Technique de collecte de données : l'entrevue semi-dirigée

Nous avons procédé à la collecte des données auprès de différents enquêtés par l'usage de l'entretien semi-directif.

Il faut noter d'entrée de jeu que l'entrevue est perçue comme une forme d'échange social verbal qui se tient entre deux ou plusieurs interlocuteurs (chercheur et individus) dans le cadre de la production de connaissances socialement construites et nécessaires (sur un sujet donné) pour la compréhension d'un phénomène social donné (Savoie-Zajc, 2006). Autrement dit, il s'agit d'une co-construction sociale *in situ* de savoirs entre un chercheur et un sujet pour satisfaire les objectifs d'une recherche. L'entrevue qualitative se révèle comme l'une des plus importantes techniques de collecte de données (Myers et Newman, 2007). Nous avons adopté l'entrevue semi-dirigée, car elle est une approche qui permet de recueillir, de manière naturelle le maximum d'informations possibles auprès des enquêtés relativement au thème à l'étude. Elle se singularise par son caractère interactionnel grâce auquel le chercheur qui explore ses questions de recherche parvient à mieux les comprendre en amenant l'interviewé (e) à exprimer ouvertement et librement son opinion et ses sentiments réels à propos du phénomène recherché. À propos de l'entrevue semi-dirigée, Savoie-Zajc (2006) souligne qu'elle

consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé (p.296).

Dans le cadre de cette recherche qui s'articule autour de la question de la communication dans le processus de gouvernance la forêt en Côte d'Ivoire par le mécanisme REDD+, nous avons réalisé au total trente-trois d'entrevues dont deux entrevues hybrides (voir tableau 4.1). Les premières entrevues ont été réalisées avec les représentations étatiques (les ministères des Eaux et forêts, de l'Environnement et du Développement durable, de l'Agriculture et leurs structures rattachées : Sodefor, OIPR, ANDE, le Sep-Redd.), les partenaires techniques et financiers (AFD, Banque mondiale, FAO, PNUD,), les chercheurs, les Ong et la société civile.

4.4 La grille d'entrevue

En prélude aux entretiens, nous avons élaboré nos guides d'entretien sur la base de notre thématique qui porte sur la gestion de l'environnement en Côte d'Ivoire, notamment sur la dimension communicationnelle de la gouvernance de la forêt ivoirienne par le mécanisme REDD+. La conception de nos différentes grilles a été faite à la lumière de nos questions et objectifs de recherche, et surtout en fonction de nos groupes d'acteurs définis en amont dans notre échantillon. Nous avons également pris en considération, dans l'élaboration des questions, le domaine d'intervention et le rôle joué par chacun de ces groupes d'acteurs dans la mise en œuvre du processus REDD+. Par exemple, une grille avait été élaborée pour la catégorie des acteurs gouvernementaux (ministères, structures et institutions étatiques), pour celle des partenaires techniques et financiers, pour celle des Ong et de la société civile. Ainsi, quoique ces grilles furent différentes les unes des autres, elles portaient toutes sur la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire. Au total, nous avons interviewé 33 personnes réparties entre les 8 différents groupes stratégiques définis préalablement. Autrement dit, dans chacune des catégories, nous avons en amont arrêté un nombre précis d'acteurs à rencontrer. Cependant, la réalité du terrain nous a obligé à reconsidérer notre répartition des groupes. Nous avons retiré la catégorie « Élus locaux », car n'ayant pas pu avoir accès à un aucun maire dans les deux régions. Aussi, la catégorie « Administration territoriale » (préfets, sous-préfets et Conseil régional) a été fusionnée à la catégorie « Décideurs ». Nous avons pu nous rendre compte également qu'au niveau des acteurs gouvernementaux il y avait à la fois les décideurs et les techniciens ; deux entités qui n'avaient pas du tout le même rôle dans le processus REDD+. Les premiers (MINEF, MINEDD, CR) ont un pouvoir de décision tandis que les derniers ont différents rôles dans le processus, entre autres, conseiller et accompagner les paysans (Anader), coordonner les activités REDD+(Sep-redd), aménager des forêts classées et reboiser (Sodefor). Cela nous a amené à scinder ce groupe en deux. Ainsi, à la fin de notre enquête, nous avons pu établir 7 catégories d'acteurs. Le résultat suivant présente les catégories et le nombre de participants dans chacune d'elles : i) Catégories 'Gouvernement (décideurs) = 7, ii) Techniciens = 8 iii) 'Partenaires techniques et financiers' (PTF) = 2, iv) 'Secteur privé' = 2, v) 'Société civile, Ong, locales et internationales, chefferie traditionnelle, représentants des communautés, des associations de femmes et de jeunes' = 11, vi) Médias = 1, vii) Chercheurs = 2.

Les différentes grilles d'entretien ont aidé à cibler nos questions en fonction des participants à la recherche. Ce travail préalable nous a permis d'élaborer et d'ajuster nos questions en fonction de chaque catégorie d'acteurs tout en restant fidèle aux questions et objectifs de la recherche. L'entretien semi-directif était la technique de collecte de données qui se prêtait à cette recherche de nature qualitative, car il s'agissait dans cette recherche de comprendre le point de vue, la perception des acteurs sur un processus auquel ils participent, notamment sa dimension communicationnelle. Cela dit, les entretiens ont été toutes réalisées principalement dans les régions d'Abidjan et de la Mé ; ces deux régions étant celles où résident les parties prenantes du processus REDD+. Quant au déroulement, notre approche a été d'abord de prendre un rendez-vous via un échange téléphonique. Cette première rencontre en présentiel avec nos participants permettait d'avoir un échange avec eux, et par la même occasion nous leur présentions notre demande de collaboration officielle pour la participation à notre recherche. Nous avons procédé ainsi avec la quasi-totalité des participants à la recherche. Cependant, cette démarche ne fut pas nécessaire pour certains participants comme les chefs de village, les représentants d'associations de jeunes et de femmes. Une fois arrivé dans le village, nous avons demandé et obtenu le consentement verbal de ces acteurs avant l'entame de l'entretien. Les entretiens réalisés aussi bien avec les acteurs à Abidjan qu'à avec ceux de la région de la Mé ont aidé à comprendre l'ampleur du phénomène de la déforestation et de ses enjeux en Côte d'Ivoire. Les participants, surtout les communautés riveraines des forêts se sentaient soulagées de parler de la forêt et de sa gestion dans le pays. Les lignes qui suivent abordent le déroulement des entretiens. Ci-dessous le tableau récapitulatif du regroupement des acteurs en fonction des catégories d'acteurs interviewés.

Tableau 4.1 : Récapitulatif du nombre des acteurs dans les 7 groupes stratégiques

Catégorie d'acteurs	Nombre d'acteurs
1-Décideurs (Administration : ministères des Eaux et forêts, de l'Environnement et développement durable, Conseil régional)	7
2-Techniciens (Anader, Ande, Bnetd, Oipr, Sep-redd, Sodefor)	8
3-Partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, PNUE, Coopération française de développement, FAO)	2
4-Société civile, ONG, associations, groupes communautaires, syndicats et chefs traditionnels, etc.	11
5--Secteur privé	2
6-Médias	1
7-Chercheurs	2
Total	33

Après avoir expliqué la sélection de nos répondants, nous abordons dans les lignes qui suivent le déroulement des entrevues.

4.5 Le déroulement des entrevues

Tel que précédemment mentionné les entrevues se sont déroulées dans les régions d'Abidjan et de la Mé. Nous avons choisi de commencer les premières entrevues à Abidjan pour la raison que nous séjournions dans une des communes de ladite ville. Aussi, la ville d'Abidjan était-elle le lieu où nous pouvions rencontrer un certain nombre d'acteurs comme l'administration, le secteur privé, les PTF et certaines Ong.

- **Entrevues avec les acteurs au niveau d'Abidjan** (Administration, secteur privé, PTF, société civile et Ong)

Les entrevues se sont déroulées en majorité en présentiel dans différents lieux, notamment les lieux de travail (bureaux) des participants à la recherche. Quelques-unes se sont déroulées en ligne via zoom (pour des raisons de distance ou de Covid-19), tandis que d'autres se sont déroulées dans le monde rural ; dans les villages, en forêt et au domicile des participants. Lors de ces interactions sociales avec les participants, nous avons adopté une posture ouverte de sorte à rassurer et à encourager nos interlocuteurs à donner libre cours à la production de savoirs. Nous avons un dictaphone pour enregistrer l'échange. En plus de cet appareil, nous prenions note des points saillants mentionnés par le participant ; ce qui nous permettait de revenir sur certains éléments pour approfondissement. Ces notes prenaient en compte également tout ce que nous pouvions observer sur la scène de l'entrevue afin de compléter nos données. Par exemple, certains gestes et attitudes des enquêtés retenaient notre attention comme le fait pour l'enquêté (e) de consulter son ordinateur pour fournir des détails par rapport à une question qui lui est posée ou encore le fait de taper sur la table pour exprimer son sentiment (de colère) relativement à une question qui fâche (la déforestation). Nous avons aussi observé de la méfiance dans l'attitude et les propos de certains participants vis-à-vis des autorités ou de certains fonctionnaires d'État du domaine forestier, de crainte d'être dénoncés ou d'être poursuivis. Ces interviewés restaient prudents quant aux réponses à donner à certaines de nos questions en lien avec le rôle des autorités dans la gestion de la forêt dans le pays. Cette méfiance était camouflée par l'emploi de figures de style. Ce fut le cas avec l'emploi d'euphémismes pour décrire des réalités tristes au niveau de la gouvernance des forêts. Par exemple, lors d'une entrevue, un participant a répété à quelques reprises la phrase suivante : « les gens n'attendent pas leur salaire » pour exprimer la corruption. Cet interviewé signifiait le fait que des agents de la Sodefor et des Eaux et forêts recevaient des pots-de-vin pour autoriser le défrichage dans les forêts classées. L'emploi de la métaphore était aussi présent dans les narratifs des interviewés (es). Cette figure de style était surtout utilisée par certains interviewés pour éviter de citer nommément certains hauts cadres d'État qui seraient impliqués dans la déforestation. C'est ainsi qu'un participant a décidé d'employer le terme « les hommes en tenues » pour faire référence aux agents des Eaux et forêts. Un autre a utilisé le terme « les gens venus d'ailleurs » pour désigner les populations burkinabé (allogènes) qui seraient auteurs des défrichements des forêts dans sa région. Nous prenions également note des interruptions inopinées causées parfois par des appels

téléphoniques entrants ou par l'irruption d'un visiteur ou un agent dans le bureau de l'enquêté (e). À cela s'ajoute la lecture de l'expression du visage des enquêtés (es) qui pouvait nous indiquer s'ils/elles étaient gagnés (es) par la fatigue ou pas. Ces notes nous auront aidé à comprendre d'autres réalités entourant la collecte des données. Certes, nous avions notre grille d'entretien devant nous pendant les entretiens pour nous servir de guide, mais nous ne la suivions pas dans la mesure où nous avons fini par la connaître par cœur. Aussi l'ordre de nos questions était parfois influencé par les réponses fournies par le (s) participant (s). Nous avons eu affaire à des enquêtés qui en avaient beaucoup sur le cœur en ce qui concerne la question de la déforestation et du climat en Côte d'Ivoire. D'autres étaient des passionnés de la question de la foresterie dans le pays et avaient également beaucoup à dire sur l'avènement du processus REDD+ en Côte d'Ivoire. Cela a eu pour effet d'allonger certaines entrevues au-delà d'une heure. Mais en général, nos entrevues ont duré 1h 06 minutes, excepté trois entrevues qui ont duré 1h 50 minutes en moyenne. Chaque entrevue était écoutée une fois que nous rentrions à la maison afin de faire la vérification avec les notes prises de manière manuscrite.

Au vu du nombre varié des acteurs du processus REDD+ Côte d'Ivoire, nous les avons regroupés en catégories. Nous avons préalablement défini huit catégories (8) : 1) Ministères et administrations, structures étatiques, 2) Collectivités territoriales, 3) Bailleurs de fonds, PTF, 4) Société civile, Ong, association, rois et chefs traditionnels, 5) le secteur privé, 6) Élus locaux, 7) Chercheurs, 8) Médias. Cependant, la réalité du terrain nous a amené à réduire ces catégories à sept (7). En effet, une des difficultés rencontrées lors de notre travail de terrain était la rencontre de certains acteurs des catégories définies. Ce fut le cas de la catégorie des « élus locaux ». Il nous a été pratiquement impossible d'avoir un maire ou un député ayant pris part à une initiative de lutte contre la déforestation aussi bien à Abidjan qu'à Adzopé. Au niveau de cette dernière, c'est plutôt le Conseil régional (CR) qui est impliqué dans le processus REDD+. Alors nous avons dû retirer cette catégorie de notre liste. Ensuite, nous avons pu nous rendre compte que les préfets, sous-préfets et le Conseil régional étaient des démembrements de l'État dans les régions et localités du pays. Ce qui mettait en question, à notre avis, la création d'une catégorie « collectivités territoriales » à part entière. Vu cette réalité, nous avons décidé de fusionner ladite catégorie à celle des ministères et structures gouvernementales. De même, nous avons dû détacher les structures étatiques (Sodefor, Sep-redd, Oipr, Ande) pour en faire une catégorie à part entière. Ce détachement

s'est justifié par le rôle de technicien que jouent ces structures. Ce qui nous fait au total 7 catégories d'acteurs (Décideurs, Techniciens, PTF, Organisation de la société civile, le privé, Chercheurs et Médias) avec lesquels nous avons réalisé nos entretiens.

- **Entretiens avec les acteurs dans la région de la Mé** (Chefferie, Ong locales, représentants des jeunes et des femmes, coopératives des planteurs)

Par ailleurs, les entretiens nous ont permis de mieux appréhender le rôle de chacune des catégories impliquées dans la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire sous l'initiative internationale REDD+. Elles ont été un cadre de production de connaissances sur le domaine de compétence ou d'intervention de chaque acteur dans ledit processus. À titre d'exemple, le MINEF a pour rôle de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de gestion des forêts, de la faune et des ressources en eau, y compris la Sodefor qui intervient dans le processus en tant que gestionnaire des forêts classées⁴⁰. C'est aussi le cas pour le MINEDD qui s'occupe des questions de l'environnement et du développement durable en Côte d'Ivoire, y compris le Sep-Redd qui est sous sa tutelle et qui joue un rôle de coordination des activités REDD+. Les entretiens nous ont permis également de comprendre le rôle de la société civile, notamment de certaines Ong locales comme l'Observatoire ivoirien pour la gestion des ressources naturelles (OI-REN) et l'Association des propriétaires de forêts naturelles et plantations (APFNP) qui consiste à faire le plaidoyer en faveur du bien-être des populations rurales et de la protection des ressources naturelles. Nous avons pu comprendre l'intervention des partenaires techniques et financiers (PTF) comme l'AFD, la BM, la FAO, qui consiste à apporter un appui à la fois technique et financier afin de favoriser l'implémentation du mécanisme REDD+ Côte d'Ivoire.

Les entretiens avec ces différents acteurs nous ont amené à mieux nous imprégner des questions relatives à leur participation. Elles nous ont aidé également à comprendre comment chaque acteur parvient à jouer pleinement son rôle et les possibles entraves rencontrées dans l'exécution de leur tâche.

⁴⁰ La Sodefor est la Société de développement des forêts en Côte d'Ivoire créée en 1966. Sa mission sera élargie à la gestion et l'aménagement des forêts classées en 1993. Elle a sous sa gestion 234 forêts classées qui sont pour la plupart infiltrées par des populations.

4.6 Consentement des participants et certificat d’approbation éthique

Le consentement libre et éclairé des participants à la recherche de nature qualitative est d’une importance capitale en ce qui a trait à la collecte des données. Elle représente pour nous une source d’authentification des données qui sont recueillies auprès des enquêtés. Aussi comme tout projet de recherche en rapport avec les humains au sein de l’UQAM, notre projet de thèse a bénéficié d’un certificat d’approbation éthique N° 2021-3230, obtenu après avoir suivi une formation en ligne.

En effet, dans le cadre de cette recherche, notre démarche consistait, avant l’entame de toute entrevue, à demander le consentement libre et éclairé du participant. Nous avons procédé d’abord par un préambule dans lequel nous expliquions aux participants l’objectif et le déroulement de la recherche. Nous leur garantissions la confidentialité et la protection des informations personnelles qu’ils mettraient à notre disposition tel que mentionné dans le certificat d’approbation éthique. C’est à la suite de ce préambule que nous leur demandions leur consentement. Ainsi, tous nos enquêtés nous ont formellement donné leur consentement pour participer à la recherche. Ces consentements ont été donnés de manière verbale, bien que nous ayons des fiches de consentement que nous leur avons soumises.

4.7 Analyse de données

L’analyse qualitative, loin d’être un travail mécanique, consiste en une action « humaine qui repose sur certaines caractéristiques dont la sensibilité, l’attention, la réflexivité du chercheur, y compris le fait que la recherche soit fondée du point de vue empirique (Paillé et Mucchielli, 2008). L’analyse des données constitue une partie fondamentale de la recherche. Pour leur part, Blais et Martineau, (2006) affirment que « la valeur de la recherche qualitative repose en grande partie sur la capacité du chercheur à donner du sens aux données » (p.3).

Dans cette partie, nous évoquerons la manière dont nous avons travaillé avec nos données. Il s’agit en fait d’expliquer comment nous nous y sommes pris pour l’organisation et l’analyse de ces données. De façon plus spécifique, nous entendons exposer dans les détails de la démarche suivie pour l’analyse de nos données à partir de la stratégie d’analyse qualitative que nous avons adoptée.

4.7.1 Stratégie d'analyse : Analyse de contenu thématique (ACT)

L'analyse de contenu thématique est une approche analytique qui consiste à « repérer des expressions verbales ou textuelles des thèmes généraux récurrents qui apparaissent sous divers contenus plus concrets » (Muchielli, 1996, p. 259). De manière plus précise, l'analyse de contenu thématique consiste « à procéder systématiquement au repérage, au regroupement, et subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés » (Paillé et Mucchielli, 2008, p. 162).

Dans le cadre de l'analyse de nos données, nous avons procédé par la méthode de l'analyse de contenu thématique. Le choix de cette méthode trouve sa justification d'abord dans la formulation de nos questions et objectifs de recherche autour des thèmes centraux tels que la gouvernance de l'environnement en Côte d'Ivoire, la déforestation, les stratégies de communication de la REDD+ et le développement durable. Ensuite, ces mêmes thèmes ont également orienté l'élaboration de nos différentes grilles d'entretien. Cette approche nous a permis, après plusieurs lectures rigoureuses de notre corpus de données brutes, de percevoir les propos tenus par les enquêtés (es) en fonction des thèmes. Ainsi, nous avons pu organiser nos données puis procéder aux autres étapes de l'analyse, notamment le codage et l'identification des catégories.

Selon Miles et Huberman (2003), l'analyse des données qualitatives s'articule autour de trois étapes qui sont la réduction des données, la condensation des données et la présentation des données. Cela dit, la première étape (la réduction des données) est précédée de tout un processus à mettre en place pour y parvenir. Ce processus se décline en quatre phases : Préparation des données brutes, lecture attentive des données, identification et description des premières catégories, révision et raffinement des catégories (Blais et Martineau, 2006). Ces quatre étapes ont pour visée de procéder à la fois à une codification des données brutes et à réduire ces mêmes données en se débarrassant de celles qui n'auraient pas de pertinence ou de relation du tout ni avec les thèmes centraux ni avec les objectifs de la recherche.

À la suite de la collecte de nos données brutes, nous avons procédé à une première activité qui précède leur analyse, la transcription.

4.7.2 Préparation des données brutes : Transcription des données

La transcription des données est l'une des étapes les plus cruciales pour le chercheur, une fois la collecte de celle-ci est achevée. Il s'agit pour le chercheur de produire des *verbatim* sous un format de texte afin de se familiariser avec le corpus et faciliter son exploitation. Une fois revenu de notre terrain, la première activité à laquelle nous nous sommes attelé a été la préparation de nos données brutes.

La préparation de nos données brutes a commencé par la transcription des entrevues. Il s'est agi de passer du format audio au format texte des données dans des fichiers *Word*. Nous avons transcrit nous-mêmes toutes nos données (33 entrevues) en utilisant la méthode itérative pendant un mois et demi (d'octobre à mi-novembre 2021). Cette méthode qui consiste à faire les va-et-vient des *verbatim* nous a permis de mieux pénétrer nos données et de nous en imprégner davantage. Ainsi, lorsque nous procédions à cette tâche pour chacune des 33 entrevues, nous prenions des notes (de bas de page), faisons des commentaires de certains propos des enquêtés qui donnaient lieu à des pistes de réflexion autour des points comme les stratégies de communication pour la gouvernance de la forêt, la question de participation de l'ensemble des acteurs du processus REDD+, la prise en compte des réalités des populations rurales, etc. Ces notes nous ont permis également d'anticiper sur la réflexion au sujet de l'étape de la formation des catégories et du codage. Nous avons pu nous rendre compte de différentes perceptions dégagées par les groupes d'acteurs sur les thèmes centraux de notre recherche, notamment le développement durable, la communication et la gouvernance de la forêt. La compréhension et la description par les acteurs des concepts tels que la « participation », « l'inclusion » ou encore la « coordination », etc. nous ont aidé à générer de nombreuses idées pour la formation des catégories. Cette phase a contribué à la mise en place de ces dernières.

Le processus de catégorisation et de codification des données tel que mentionné plus haut s'est fait sur la base de l'approche de l'analyse de contenu thématique (Paillé et Muchielli, 2008). À la lumière des questions et objectifs de la présente thèse, quatre thématiques sont abordées, à savoir la communication (en termes de stratégie), la gouvernance du développement durable (environnement et ressources forestières), le processus REDD+ Côte d'Ivoire et les acteurs du processus. Ces quatre thématiques étaient celles que nous avons retenues au départ et à partir desquelles nous avons fait émerger respectivement les catégories suivantes : *stratégies et outils de communication, gouvernance de l'environnement en Côte d'Ivoire, rôle des acteurs au sein de la REDD+ et*

perception des acteurs des stratégies de communication de la REDD+. De ces catégories ont émergé plusieurs sous-catégories à partir des lectures minutieuses et répétées des verbatims. Cette tâche visait à définir les codes en fonction des catégories émergentes afin de procéder à la codification des verbatims. Cependant, nous nous sommes rendu compte de la récurrence de « la forêt ivoirienne » dans les propos des participants lors des échanges. Du coup, la réalité du terrain nous a amené à considérer une cinquième catégorie que nous avons nommée *réalité de la forêt ivoirienne (la déforestation)*. En effet, lors des entrevues que nous avons pu réaliser, les préoccupations concernant la forêt ivoirienne étaient récurrentes. Autrement dit, la quasi-totalité des interlocuteurs s'est attardée sur l'état de la forêt ivoirienne. Ils abordaient tous l'état actuel de la forêt en Côte d'Ivoire avec beaucoup d'émotions et d'amertume. Le phénomène de déforestation très avancée et ses conséquences néfastes leur étaient insupportables. De ce fait, les entrevues étaient pour ces participants l'occasion de s'exprimer à fond sur les différentes causes (défrichement, complicité, corruption, le non-respect des lois, etc.) qui ont contribué à la quasi-disparition du patrimoine forestier du pays. Ainsi, de cette catégorie ont émergé des sous-catégories tels *réduction massive de la forêt, moteurs de la déforestation, évidence du changement climatique*, etc. Après avoir ajouté la cinquième catégorie aux quatre premières et défini les codes, nous avons procédé à la codification de l'intégralité d'une entrevue. Nous avons procédé ainsi pour chacune des 33 entrevues réalisées sur le terrain.

4.7.3 Traitement automatisé des données

L'une des tâches essentielles de notre travail d'analyse a été l'utilisation d'un logiciel de traitement de données. En effet, nous avons préféré utiliser QDAMiner version 5. Le choix de ce logiciel parmi tant d'autres s'est expliqué par sa simplicité et la facilité qu'il y avait à l'utiliser. Cela dit, en amont à l'intégration des informations dans le logiciel, nous avons d'abord enregistré tous les 33 verbatims dans ledit logiciel, qui ont été organisés sous les variables constituées des 7 groupes stratégiques. Nous avons identifié au total 7 variables qui sont : les Décideurs, les Techniciens, les Partenaires techniques et financiers (PTF), le groupement de la Société civile (Ong locales, associations des femmes, des jeunes, chefferie et notabilité), le Secteur privé, les Chercheurs et les Médias. Puis, nous avons procédé à la catégorisation et à la création des codes dans chacun des matériaux sur la base de l'analyse de contenu thématique. L'étape suivante a consisté à renseigner

le logiciel de toutes ces informations pour leur traitement (les faire entrer dans le logiciel pour les traiter). Ainsi, après y avoir renseigné les variables, nous avons ensuite procédé de la même manière avec les catégories et les codes. Une fois que ces premiers éléments ont été intégrés, nous nous sommes penché sur la codification. Cette étape a consisté à codifier (organiser) les *verbatim* à partir des catégories et codes auxquels ils se rattachaient. En d'autres termes, il s'agissait d'établir le lien entre les propos des participants dans une catégorie émergente donnée et le code qui définit cette même catégorie. Pour ce faire, nous avons procédé à la codification de chacun de nos matériaux (ligne par ligne, phrase par phrase) de manière itérative afin de nous assurer qu'il n'y a pas eu d'omission de propos (participants) pertinents pour les objectifs de la recherche. Et au fur et à mesure que nous procédions à la lecture répétée des *verbatim*, nous nous sommes rendu compte de la nécessité de créer de nouveaux codes pour définir certaines catégories. Une fois créés, ces nouveaux codes étaient aussitôt intégrés dans le logiciel. Nous avons mené cette tâche de manière à ce qu'il y ait un arrimage cohérent entre les propos des participants et les différentes catégories et codes auxquels ils sont associés. Toutefois, dans le processus de codification, nous avons fait fi de certains propos des participants qui ne semblaient pas être en rapport ni avec nos thématiques, ni avec les questions et objectifs de notre recherche.

4.7.4 Analyse de documents (documentation grise)

Une meilleure compréhension des stratégies de communication dans le processus de gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire passe par la revue et l'analyse des documents qui ont été élaborés à cet effet. Cela dit, outre les rapports et magazines de la Sodefor et du ministère des Eaux et forêts et autres institutions internationales, la gouvernance de la forêt ivoirienne a fait l'objet de l'élaboration d'instruments légaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme REDD+. Deux de ces documents phares sont la Stratégie nationale REDD+ (SN-REDD+), le Code forestier 2019 et un numéro du bulletin d'information du Sep-redd. À ces trois documents s'ajoutent ceux qui ont été élaborés par des institutions et ONG internationales telles que la BM, UNREDD, PNUE, NITIDAE, etc. L'analyse des rapports publiés par ces institutions a permis d'approfondir et de mieux cerner les questions fondamentales liées non seulement à la communication, mais aussi à d'autres aspects vitaux concernant certains acteurs dans le processus de lutte contre la déforestation. Ce travail d'analyse documentaire (voir tableau 4.2) s'est fait en ayant recours à la technique

d'analyse de contenu thématique. Autrement dit, elle avait pour fil conducteur les questions et objectifs de la recherche.

Dans ce qui précède, nous avons expliqué notre démarche méthodologique qui a guidé la collecte de nos données sur le terrain dans le cadre de cette recherche qui porte sur la communication dans la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par le mécanisme REDD+. Nous avons préalablement défini notre échantillon puis établi la liste de catégories d'acteurs ciblés par notre recherche grâce à la technique de l'effet de boule de neige. Notre entrée de terrain s'est faite en deux phases ; celle d'Abidjan et celle de la région de la Mé. L'entrevue qualitative semi-dirigée a été la technique utilisée pour la collecte des données au regard de son caractère d'interaction sociale entre le chercheur et l'enquêté (e). En prélude aux entrevues, différentes grilles d'entretiens ont été élaborées en fonction des catégories d'acteurs du processus REDD+. Le consentement libre et éclairé des participants était toujours demandé avant l'entame de chacune des entrevues. Le contexte atypique de la Covid-19, quoiqu'imposant certaines mesures de protection, n'a pas été un frein à la collecte des données. Pour ce qui concerne l'analyse des données, nous avons adopté la stratégie de l'analyse de contenu thématique (ACT) ; un processus qui aide le chercheur à mieux s'imprégner de son matériau à partir des thèmes abordés dans son corpus. Pour le traitement automatisé des données, nous avons utilisé le logiciel QDA Miner en vue de nous faciliter l'étape de l'analyse.

À la suite de la présentation de notre démarche méthodologique, nous abordons dans les lignes qui suivent le chapitre V qui s'intitule présentation et analyse des résultats. Cette partie entend présenter les résultats et expliquer ce qui les justifie du point de vue du chercheur.

Tableau (4.2) : Grille d'analyse de la documentation grise

Type de document	Source	Stratégie/outils de communication	Gouvernance	Environnement	Rôle des acteurs
SN-REDD+	MINEDD	Communication adaptée à chacune des parties prenantes	Mobilisation de toutes les parties prenantes	La restitution de la forêt au cœur de la lutte pour la sauvegarde de l'environnement	Informier et sensibiliser sur l'urgence de la préservation de la forêt.
Code forestier	MINEF	Communication sur les nouvelles dispositions légales relatives à la forêt et au foncier rural.	Législations sur la gestion du domaine forestier national	Forêts nationales	Informier sur les dispositions légales relatives à la gestion et à l'usage des forêts nationales
Info REDD+ (Bulletin d'information Sep-redd)	Sep-redd	Sensibilisation de proximité. Médias, affiches, gadgets (T-shirts, casquettes, kits scolaires)	Implication des médias et des femmes dans le processus	Insistance sur l'importance des forêts auprès des populations pour le bien-être du climat	Informier sur le processus REDD+
Politique nationale de l'Environnement du Développement durable	MINEDD	Information, éducation et communication	Adoption de politiques et de textes législatifs relatifs à l'environnement national et au développement durable	Environnement national et climat	Promouvoir la lutte pour la préservation de l'environnement national et la mise en œuvre du développement durable
Rapport final d'activités du projet Redd de la Mé	Nitidae	Sensibilisation/ cors à cors (agents logés dans les villages)	Fortement impliquée la mise dans la mise en œuvre du PRM	Lutte pour la sauvegarde des forêts	Sensibilisation, formation et mise en œuvre du PRM

CHAPITRE V : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS : UN PROCESSUS AXÉ SUR UNE VOLONTÉ DE COMMUNICATION DU SEP-REDD ?

Dans le chapitre précédent, nous avons expliqué et démontré dans les moindres détails la démarche adoptée pour le traitement des données collectées lors des entrevues semi-directives. Ces données traitées à l'aide du logiciel QDA Miner et conformément aux objectifs mentionnés au départ nous ont permis d'aboutir à des résultats probants. Le présent chapitre porte sur la présentation et l'analyse des résultats obtenus. Il s'agit de mettre en évidence les propos des participants sur les différentes questions et objectifs auxquels cette thèse veut répondre.

À titre de rappel, cette thèse vise à répondre à la question de recherche suivante : Comment la communication est-elle mobilisée dans le cadre de la stratégie de réduction de la déforestation en Côte d'Ivoire à travers le mécanisme REDD+ ? Cette question générale s'est déclinée en 3 questions spécifiques : 1) Quelles sont les stratégies de communication déployées dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+ ? 2) Quel est le rôle respectif joué par l'État et les parties prenantes dans la mise en œuvre de la REDD+ ? 3) Comment les différents acteurs du processus REDD+ perçoivent-ils les stratégies de communication mises en place dans le cadre de la gouvernance de la déforestation ? Outre ces questions principales, d'autres interrogations ont émergé pendant la recherche sur le terrain. Il s'agit notamment de celles relatives à la participation des acteurs, à la synergie des actions et au pouvoir de la REDD+ dans le processus de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire.

En prélude à l'analyse, il importe de préciser que notre collecte de données s'est déroulée en deux phases. La première a porté sur les acteurs institutionnels de la REDD+ (institutions étatiques, Ong, PTF, techniciens) au niveau d'Abidjan. Nous avons rencontré ces acteurs pour le besoin des entrevues. Quant à la deuxième phase, elle s'est déroulée dans la région de la Mé. Cette région est celle qui a été le théâtre de l'un des deux projets pilotes REDD+ ; le projet REDD+ de la Mé (PRM) qui a couvert la période 2017 à 2021. Ce projet pilote a été une étape phare de la mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire. Nous y avons rencontré certains acteurs, notamment le Conseil régional, les populations rurales, les Ong locales, les présidents d'associations de jeunes et de femmes qui nous ont fait part de leurs réactions vis-à-vis de ce projet. En clair, la collecte de données

a été circonscrite dans ces deux niveaux de communication en ce qui concerne ce mécanisme de lutte contre la déforestation. Cela dit, l'étape de l'analyse vise à mettre en lumière les différentes réactions des participants à la recherche à nos préoccupations.

Les sections qui suivent sont consacrées aux réponses données à nos questions de départ susmentionnées, du point de vue des participants à la recherche

5.1 La communication pour informer, éduquer, sensibiliser pour un changement de comportement dans la lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire par la REDD+

La question générale relative à la mobilisation de la communication fait référence à l'importance de la communication, voire son rôle en tant qu'instrument ou technique pour atteindre les objectifs communicationnels dans le cadre de la conduite du processus de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire par le mécanisme REDD+. Autrement dit, la mobilisation de la communication renvoie aux actions de transmission d'information, d'échange, de concertation, de dialogue et de négociation qui ont pour effet le changement de comportement. De ce fait, la communication dans ce processus, à l'instar de toute autre initiative de politiques publiques, représente l'un des piliers centraux qui permettront à cette gouvernance forestière de satisfaire aux attentes placées en elle. Autrement dit, l'adoption d'une bonne communication est indispensable pour la réussite de la mise en œuvre effective du processus REDD+ dans la mesure où il s'agit de d'informer, d'échanger et de sensibiliser les acteurs, y compris les populations en général afin que ceux-ci puissent y adhérer pleinement. De cette réalité, l'adoption de stratégies de communication adéquates est indispensable pour la réussite de cette initiative qui entend lutter contre le changement climatique.

À ce stade, il importe de préciser que la communication de la REDD+, y compris les stratégies sont élaborées et déployées par le Secrétariat exécutif permanent (Sep-redd) qui est l'organe de mise en œuvre des projets et autres actions de la REDD+. En amont des stratégies, les participants en général se sont prononcés sur le rôle de la communication dans la mise en œuvre effective du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire. Ils mettent l'accent sur son rôle d'information, d'éducation, de sensibilisation et de changement de comportement des populations vis-à-vis de la destruction de la forêt. Pour ces participants, la communication est centrale, car c'est également à travers elle que l'on pourra les impliquer dans la dynamique de préservation des forêts, y compris les ressources

environnementales. La communication détient de ce fait un caractère incontournable dans les politiques et autres initiatives qui font appel à la participation citoyenne. Cette incontournableité de la communication est martelée par plusieurs participants. À ce propos, une technicienne avance ce qui suit :

Le mécanisme REDD+ est un mécanisme qui doit s'appuyer sur le changement de comportement. Il s'agit ici de pouvoir amener les acteurs à changer de comportement de sorte à atteindre les objectifs visés. Sur cette base, la communication a un rôle, c'est un élément central dans le cadre du mécanisme REDD+; c'est une communication comme je l'ai dit pour le changement de comportement. Il s'agit d'amener les parties prenantes à comprendre de quoi il s'agit, à accepter et ensuite à adopter des attitudes qui vont nous permettre d'atteindre nos objectifs (Delphine, technicienne, entretien réalisé le 11 mai 2021).

Dans la même veine, l'importance de la communication dans l'atteinte des objectifs du mécanisme REDD+ est mentionnée par plus d'un acteur. Voilà ce que l'un des décideurs affirme à ce propos :

La communication est extrêmement importante dans la mise en œuvre de ce processus. Parce que déjà à travers la communication on peut déjà sensibiliser les acteurs. Vous savez aujourd'hui pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés il faut un changement de comportement. On ne peut pas continuer à avoir les mêmes pratiques, les mêmes comportements et espérer avoir des résultats différents. Donc, il y a de nouvelles approches qui doivent être vulgarisées. Et cela se fait à travers la communication. Il faut des sensibilisations de masse ; des acteurs, des populations, secteur privé, de la société ivoirienne pour qu'en fait chacun puisse se sentir concerné par des actions qui sont de portée, d'intérêt public (Amaral, décideur, entretien réalisé le 21 avril 2021).

La communication est perçue comme un volet capital en termes de stratégie dans toute activité ou initiative impliquant les humains. Il en est de même dans le processus de lutte contre la déforestation, car il s'agit de faire en sorte que tous les acteurs, particulièrement les communautés locales soient touchés par les messages qui leur sont adressés directement afin de susciter leur implication dans le processus; ce qui par la suite va favoriser le changement de comportement. C'est ce que dit ce participant appartenant au groupe des PTF :

Nous, comme on le fait dans notre projet du sud-est, je parle du projet REDD+ de la Mé, c'est par la communication qu'on a vu l'implication de toutes les populations locales. On a mis en place une communication pour le changement de comportement. Pour pouvoir changer de comportement, il faut comprendre ce qu'on te dit sur le sujet en question. Donc, la communication précède l'implication de tous les acteurs potentiels dans cette lutte, je dirais, qui est mondiale (André, PTF, entretien réalisé le 21 mai 2021).

Comme on peut le constater la communication, du point de vue des participants joue un rôle fondamental dans le processus de lutte contre la déforestation. Au-delà de l'information et des échanges, elle vise à opérer un changement de comportement de toutes les parties prenantes vis-à-vis de l'environnement, notamment la forêt. Autrement dit, la bonne communication est nécessaire pour amener les exploitants forestiers à couper le bois de manière raisonnable et faire du reboisement, les paysans et les cacaoculteurs à défricher de moins en moins, à l'État de réduire les permis de coupe de bois par an. Au regard donc de ces enjeux, on peut voir le degré d'importance du rôle de la communication dans la lutte contre le fléau qu'est la déforestation. Cela dit, appliquer une bonne communication nécessite la mobilisation de stratégies. En d'autres termes, exercer une politique de communication dans un tel processus dit participatif passe sans doute par le développement de stratégies de communication. Les sections suivantes abordent les stratégies de communication de la REDD+.

5.2 Typologie des stratégies de communication mobilisées par la REDD+ pour la réduction de la déforestation en Côte d'Ivoire

Pour ce qui concerne les stratégies de communication, elles sont constituées en majorité d'actions de sensibilisation incluant l'information et les tournées, les rencontres et ateliers (conférences, séminaires, etc.), la proximité (le corps à corps), les relais et la formation. Les participants à la recherche se sont exprimés sur chacune de ces stratégies. Dans les lignes qui suivent, nous présentons ces stratégies tout en montrant comment elles ont été opérationnalisées relativement aux cibles de la REDD+. Toutefois, il importe de préciser que certaines stratégies ont été élaborées par des parties prenantes (PTF, Ong, etc.) du processus REDD+. Ces stratégies ont été considérées comme faisant partie de celles de la REDD+ dans la mesure elles s'insèrent dans ledit processus. C'est par exemple le cas de Nitidae, une Ong française spécialisée dans la mise en œuvre des projets REDD+, des questions forestières et agronomiques. Cela dit, la première

stratégie de communication que nous abordons est constituée par « les tournées d'information et de sensibilisation ».

5.2.1 Tournées d'information et de sensibilisation

C'est une stratégie qui est employée par le Secrétariat permanent de la REDD+ (Sep-redd) dans le cadre de la mise en œuvre de du mécanisme REDD+. Elle été développée pour non seulement informer, sensibiliser et éduquer l'ensemble des parties prenantes, mais aussi pour sensibiliser les populations rurales en vue de gagner leur pleine adhésion au processus de lutte contre la déforestation par un changement de comportement vis-à-vis de la nature. Cette stratégie s'est beaucoup focalisée sur les tournées d'information et de sensibilisation dans les régions d'Abidjan et d'Adzopé. Elle se distingue surtout par le fait qu'il s'agit pour le Sep-redd, accompagné des autorités administratives (préfets, sous-préfets, Conseil régional) et d'Ong locales d'aller rencontrer les populations villageoises pour leur expliquer le bien-fondé de la lutte contre la déforestation. On note également une prépondérance concernant le déploiement de cette stratégie. Au niveau de la fréquence, cette stratégie est la plus mentionnée de toutes les stratégies développées. Elle est évoquée par la majorité des participants à la recherche. En termes de catégorie, elle est majoritairement mentionnée par la « Société civile et les Techniciens ». Cette majorité est suivie des Décideurs et des PTF. La catégorie « médias » l'a toute de même rappelée. Autrement dit, les personnes interviewées sont en grande partie unanimes sur le déploiement de cette stratégie. L'évocation de cette approche communicationnelle, c'est-à-dire la sensibilisation à travers les tournées d'information, par plusieurs enquêtés met en évidence toute son importance dans la mise en œuvre du processus REDD+. À propos des tournées d'information et de sensibilisation, un décideur affirme ce qui suit :

On a fait la première phase de sensibilisation, c'est-à-dire informer les autorités, sous-préfets, les directeurs régionaux, les représentants de l'administration au sens large, les collectivités territoriales c'est-à-dire conseils régionaux. Nous avons associé les représentants des communes ; maires, la chefferie traditionnelle. Et nous avons associé les représentants des associations de femmes et de jeunes à ces rencontres (Toumani, décideur ; entretien réalisé le 20 mai 2021).

La sensibilisation des communautés rurales dans le cadre du processus REDD+ était menée par certaines Ong locales mandatées par le Sep-redd. C'est le cas l'une Ong qui a élaboré sa stratégie communicationnelle sur les campagnes d'information et sensibilisation dans le but de mener à bien sa mission de sensibilisation à la lutte contre la déforestation auprès des populations dans une localité du pays. Pour ces Ong qui se présentent comme les défenseurs de l'environnement, la rencontre des communautés en vue de leur faire comprendre l'importance du climat et de la forêt, est au cœur de leur mission. Un des représentants de ces Ong, membres de la société civile explique leur approche de sensibilisation basée sur la rencontre des communautés :

On a deux approches de sensibilisation : il y a la sensibilisation directe où on va dans les villages, on rencontre les communautés avec des boîtes à images, des affiches, des supports imagés ou on échange de manière interactive avec les communautés pour leur faire comprendre, pour qu'elles puissent nous donner leur ressenti par rapport aux éléments liés au climat, à la forêt. On essaie de leur faire comprendre l'importance du climat et de la forêt. Ça c'est vraiment l'aspect direct de la sensibilisation. Maintenant au-delà de ça il y a la sensibilisation indirecte qui passe à travers la diffusion de spots audio sur les antennes de radio au niveau local, l'implantation des affiches dans les communautés également. C'est vraiment ces deux approches de sensibilisation qu'on a pour les communautés (Donald, Ong société civile ; entretien réalisé le 21 juin 2021).

Les tournées d'information et de sensibilisation se sont déroulées dans certains villages retirés de la région de la Mé. C'est le cas, par exemple du village de Mébifon, une enclave dans la forêt classée de Mabi-Yaya (devenue réserve nationale en 2021 à la faveur du processus REDD+), situé à quelques dizaines de kilomètres de Yakassé-Attobrou (Département d'Adzopé). L'un des chefs notables de ce village parle de la visite de la REDD+ dans leur localité :

[...] j'ai participé à des réunions. Ils sont venus pour des informations ; comment nous allons préserver la forêt. Ils nous ont donné des informations sur l'importance de la forêt. Comment on peut préserver la forêt. Ils ont fait des sensibilisations. La forêt, il faut la préserver. Parce que c'est bien il faut cultiver le cacao pour avoir de l'argent, mais il y a autres choses qui sont aussi importantes dans la forêt. Il y a des essences qui sont dans la forêt qui peuvent guérir (Robert, notable, société civile ; entretien réalisé le 8 juillet 2021).

Cependant, il y a quelques participants qui pensent que la sensibilisation est de façade, qu'elle est insuffisante ou encore inefficace. Ces enquêtés constituent une faible minorité qui met en cause la stratégie de communication basée sur les rencontres des parties prenantes et les populations locales. Il s'agit de certaines Ong appartenant à la plateforme de la société civile qui auraient été écartées à un moment donné de la vie du processus. Ces Ong se sont vues délaissées par le Sep-redd au profit d'autres qui auraient été sélectionnées par appel d'offres pour exécuter les projets pilotes. Elles reprochent à la REDD+ surtout le fait de ne pas avoir pris en compte certaines de leurs revendications; notamment le renforcement des capacités de leurs membres pour que ceux-ci soient bien outillés pour mener à bien la sensibilisation des populations locales dont ils se réclament être les défenseurs. Aussi, l'un des arguments avancés par ces Ong relativement au rôle de sensibilisation est le fait qu'elles estiment mieux connaître les populations locales et le « terrain » que quiconque dans le processus REDD+. Dans l'extrait ci-dessous, un membre de la plateforme de l'organisation de la société civile émet ici un avis contraire à la stratégie de sensibilisation dans le processus REDD+ :

Nous avons des délégués, des points focaux. Et stratégiquement c'est la société civile qui est apte à faire passer le message. Ce qu'on demandait c'était une formation des formateurs. Et ça n'a pas été fait. Nous, on n'a pas compris pourquoi. C'est la REDD+ qui s'est baladée un peu partout avec son staff pour faire sa sensibilisation à grand coup de publicité. Mais quand vous repartez aujourd'hui et que vous demandez : qu'est-ce que la REDD+ ? je ne suis pas sûr s'ils savent ce que c'est. Alors que la société civile est là au quotidien. La sensibilisation, c'est une activité de longue haleine. Il ne s'agit pas d'aller et revenir. Donc je veux m'arrêter déjà pour dire que c'est le premier faux pas que la REDD+ a fait (Adama, Ong société civile ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

Le constat de manque de sensibilisation est évoqué également par la société civile au niveau institutionnel. Pour cet acteur de la société civile, le manque de sensibilisation ou encore son insuffisance fait que les acteurs ont du mal à comprendre les concepts du mécanisme REDD+ et donc à y embarquer. C'est ce qu'il explique dans cet autre extrait :

Pas plus tard que ce matin nous avons passé près de 3 heures à discuter du décret qui va réglementer la gestion du crédit carbone. Mais je vous assure que c'était très compliqué. Les gens ne comprenaient même pas ce que c'est que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, du carbone. Il y avait une grande confusion entre les termes « séquestration du carbone », « réduction des émissions ». Donc on a fait presque 3 heures de discussions sur le décret la semaine passée. On est revenu aujourd'hui. Tout ça, parce que la REDD+ ne prend pas le temps d'approcher les acteurs pour expliquer, pour se rassurer que nous sommes au même niveau

d'information, qu'on a tous compris (Adama, entretien réalisé le 4 mai 2021).

Outre les tournées d'information et de sensibilisation, les stratégies de communication de la REDD+ ont pris en compte différentes sortes de rencontres (réunions, ateliers, conférences, etc.) avec les acteurs du processus.

5.2.2 Rencontres (réunions, ateliers, conférence, colloque)

En termes de fréquence concernant les stratégies de communication mise en exergue dans la mise en œuvre du processus REDD+, on note aussi les rencontres. Cette stratégie se démarque des premières, car elle met l'accent sur les rencontres physiques entre l'organe de coordination REDD+(Sep-redd) et les parties prenantes du processus pour des échanges, discussions et le partage d'informations. Ces rencontres qui ont pris la forme de réunions et d'ateliers, de conférences et de colloques se sont avérées nécessaires dans la mesure où elles ont permis à ces parties prenantes d'être au même niveau d'information, et par conséquent de mieux cerner le processus REDD+, y compris son mode opératoire. À l'instar des tournées de sensibilisation, les rencontres représentent une stratégie mentionnée par plusieurs participants à la recherche. Cette prépondérance des rencontres s'explique par le fait qu'il y a une majorité des enquêtés qui en ont fait cas dans leurs propos. Il s'agit surtout des catégories des « Techniciens » et de la « Société civile » qui ont en majorité parlé des rencontres. Certains « Décideurs » ont affirmé la tenue de rencontres dans le cadre du processus en question. Quant aux « Médias » et les « Chercheurs », ils ont très peu parlé des rencontres. C'est dire que la plupart des interlocuteurs ont mis en exergue la primauté des rencontres de sensibilisation qui sont menées par le Sep-redd dans le cadre de la gouvernance du processus en question. Ces rencontres prennent en compte les réunions, les ateliers, les discussions aussi bien avec les acteurs institutionnels qu'avec les communautés locales. Les rencontres avec les premiers étaient une forme de réunions et d'ateliers qui se tenaient régulièrement entre le Sep-redd et les structures étatiques et non étatiques. Il s'agit des décideurs (Minef, Minedd, Minader, CR), des techniciens (Sodefor, Anader, Oipr, Bnetd, etc.) des PTF (MB, Fao, AFD, Apv-Flegt, etc.), Société civile (Ong locales, représentants des populations, associations de jeunes et de femmes, chefs notables, etc.), le secteur privé (Compagnie d'exploitation de bois, le chocolatier : CEMOI,

etc.), les Médias (Radio Kanien) et les chercheurs (INGT et CNRA). Ces rencontres étaient d'une fréquence importante, car il s'agissait de la phase préparatoire du mécanisme REDD+. C'est une phase qui a nécessité la mobilisation de toutes les parties prenantes autour de l'élaboration et de la validation des documents et textes (fondateurs) fondamentaux de la REDD+ Côte d'Ivoire. Elles se tenaient à Abidjan, ville où sont localisées toutes ces structures. Quant aux rencontres avec les populations, elles se sont tenues à la faveur de la phase pratique de la mise en œuvre du processus, notamment le projet REDD+ de la Mé. C'est ce qu'avance un membre de la société civile :

[...] il y a la stratégie de communication d'approche communautaire avec ces différents acteurs qu'on a identifiés comme acteurs clés dans les communautés. Et il y a des sessions de sensibilisation qui sont organisées avec des structures étatiques ; des représentants des services publics, des leaders communautaires qui nous accompagnent lors des séances de sensibilisation pour pouvoir vraiment mettre en confiance les communautés auxquelles on veut s'adresser (Donald, Ong société civile ; entretien réalisé le 21 juin 2021).

Un technicien du Sep-redd chargé de la mise en œuvre du processus met l'accent sur les rencontres avec les parties prenantes dans le cadre de la mobilisation pour le mécanisme REDD+ :

À l'époque il n'y avait pas WhatsApp. On avait des ateliers. On nous appelait le 'secrétariat des ateliers', car chaque semaine on avait un atelier avec tel ou tel partie prenante. Et mon bureau était ouvert, sans rendez-vous (Charles, technicien ; entretien réalisé le 25 juin 2021).

En plus des rencontres de formes diverses, le Sep-redd a utilisé les relais et alliés comme stratégie pour communiquer avec les populations cibles.

5.2.3 Relais et alliés

Au nombre des stratégies de communication utilisées dans le cadre de la mise en œuvre du processus REDD+, on note l'emploi des relais et alliés. Il s'agit des personnes ou des structures (Ong, collectivités locales, chefs traditionnels, etc.) par le canal desquelles la REDD+ passe pour transmettre, voire propager son message aux membres des structures participantes, mais et surtout aux populations locales et rurales. En termes d'approches des populations, les relais sont utilisés surtout lors des tournées et rencontres d'information et de sensibilisation sur le processus de lutte contre la déforestation dans les localités et villages. Le choix de ces relais, notamment les

collectivités locales et les chefs traditionnels répond à une question stratégique : comment mobiliser et faire passer le message de REDD+ au sein des populations locales ? Le recours aux autorités tels que les préfets, sous-préfets et chefs traditionnels va contribuer à mobiliser leurs administrés. Autrement dit, un message véhiculé (pour une rencontre) au nom du préfet de région ou du chef du village à sa population serait de nature à gagner beaucoup plus en audience qu'une simple invitation des villageois à une rencontre de sensibilisation. En plus des autorités, les responsables de structures et d'Ong locales, notamment les associations de jeunes et de femmes sont stratégiquement utilisées par REDD+ pour transmettre son message aux populations. Ces relais constituent un nombre important en termes de fréquence à la suite des stratégies « *Tournées d'information et de sensibilisation* » et « *rencontres* ». Les relais sont évoqués en majorité par la catégorie « Société civile ». Ensuite, il y a certains membres de la catégorie « Techniciens » qui ont eux aussi fait cas de cette stratégie. Quant aux catégories « Décideurs », « PTF », « Privé » et « Médias », elles ont très peu abordé ladite stratégie. On peut s'apercevoir que toutes les catégories ont mentionné la stratégie « Relais » à l'exception de celle des « Chercheurs ». Le fait qu'un grand nombre de participants mentionne une telle stratégie explique sans doute son importance dans la mise en œuvre du processus REDD+. En effet, la présence de ces relais était incontournable dans le partage de l'information de la REDD+ à tous. Ils ont aidé à propager le message de sensibilisation de la REDD+ dans villages éloignés, notamment en ce qui concerne le projet pilote de la Mé au sud-est du pays. Ainsi, au regard de leur rôle, l'existence de ces relais met en relief le caractère central de la communication interpersonnelle dans la mise en œuvre d'un tel processus. Autrement dit, sans ces relais ou alliés, il aurait été difficile pour le Sep-redd de porter son message de sensibilisation aux populations vivant dans les confins de ladite région. À ce propos, un membre de la catégorie de l'organisation de la société civile met l'accent sur leur rôle de relais entre l'Ong chargée de l'exécution de projets REDD+, la chefferie et les populations villageoises :

Il faut dire que nous avons été pour le projet lui-même. Nous avons été un tuteur, c'est-à-dire, quand ils arrivent, c'est sur nous qu'ils s'adossent pour approcher la chefferie. Après avoir annoncé à la chefferie, c'est encore sur nous qu'ils s'adossent pour sensibiliser les villageois, les jeunes qui sont là, les planteurs, pour dire que : « à tel jour y a tel groupe qui arrive pour faire tant... ». Nous sommes pour eux un canal pour communiquer. Quand ils nous informent, on sensibilise et puis on attend. L'Ong Nitidae nous a utilisés comme canal pour pouvoir joindre la population. En tout cas, nous avons joué notre rôle dans le but d'aider cette ONG à mener à bien sa sensibilisation (Mathieu, association des jeunes, société civile ; entretien réalisé le 8 juillet 2021).

L'importance des relais est aussi évoquée par d'autres acteurs du processus, surtout en termes de partage d'information et de sensibilisation au sein d'une corporation. C'est le cas de cet acteur de la catégorie « Secteur privé » au sein de la REDD+ qui affirme :

Et puis nous qui sommes les représentants de ces différentes corporations au sein du comité technique interministériel de la Redd, nous nous communiquons, nous envoyons l'information à nos membres pour qu'ils soient conscients de ce qui se passe. La politique de la REDD+, la stratégie REDD+ ont été diffusées. Tous les documents qui sont intéressants, je les regarde ensuite je les partage aux membres. Et à chaque fois que j'ai eu l'occasion d'être en conseil d'administration avec eux, on parle de projets REDD+. On dit : voilà ce qui se passe, voilà ce qui se passe, il faut, il faut... (Élimane, secteur privé ; entretien réalisé le 22 avril 2021).

Les relais représentent un vecteur central dans le mécanisme REDD+ surtout quand il s'agit des actions de terrain. Cette stratégie de communication est également martelée par un acteur des PTF. D'après cet acteur de cette catégorie, les relais, notamment les chefs de villages, les présidents des femmes et jeunes leur permettaient de véhiculer leurs messages au sein de leurs populations. Leur collaboration avec ces leaders les a aidés à sensibiliser un grand nombre de populations dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote de la Mé. À cet égard, les chefs de village sont vus comme des alliés importants, voire incontournables pour la transmission des messages aux populations. Cela s'explique naturellement par le fait qu'ils ont le statut d'autorité traditionnelle. Ils représentent le pouvoir suprême de leur village. C'est au nom de ce pouvoir qu'ils gouvernent leur village, y compris sa population. De ce fait, toute communication issue de quelque structure que ce soit et destinée aux populations doit avoir l'onction et l'accord de la chefferie. Cette approche normative traditionnelle est la procédure en place dans la plupart des villages du pays. Dans les extraits qui suivent, un membre des PTF met en évidence la prise en compte des relais dans leurs stratégies de communication vis-à-vis des populations cibles :

Il y a pas que les appeleurs publics quoi. Après on rencontre les femmes, des gens qui se sont organisés entre eux. On passait à travers des gens qui sont connus comme les chefs de terre, le président des jeunes qui font passer rapidement le message. En fait, de toutes les façons nous on a un rapport très proche avec la chefferie dans les villages. On ne fait rien sans l'autorisation de la chefferie pour faire certaines activités, etc. Eux, ils sont des alliés pour nous, pour nous faire passer des messages, les leaders d'opinion, etc., qui nous font avancer (Fabien, PTF ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

Comme on peut le voir, le rôle des relais était central dans la mise en du processus REDD+. Toutefois, il est intéressant de noter que les relais n'étaient pas constitués seulement des acteurs de la société civile. Autrement dit, leur action ne se limitait pas à la seule transmission des messages aux populations ou encore à leurs administrés (collectivités locales). Mais au-delà, les relais existaient également dans les structures et corporations. Ils jouaient le même rôle qui est celui de porter le message de sensibilisation de la REDD+ à leurs collègues afin que ceux-ci adhèrent au processus de lutte contre la déforestation et de la protection de l'environnement.

Parmi les stratégies auxquelles la REDD+ a fait recours, il y a également la « proximité » ou « corps à corps ».

5.2.4 Proximité (Corps à corps ou affiliation)

Au nombre des stratégies de communication développées et mises en œuvre dans le cadre du processus REDD+, on peut citer aussi la proximité ou le corps à corps. Il s'agit, dans le cadre de ce processus de la sensibilisation qui repose sur la relation étroite entre acteurs et les populations cibles. Elle s'étend également à la rencontre de ces populations-là dans une optique d'échange direct, ouvert et transparent. Cette stratégie a été fusionnée avec celle d'« *Affiliation* », en ce sens que les deux revêtent la même notion de relation de proximité. Cette stratégie trouve sa particularité dans le fait qu'elle a pour visée d'établir une relation directe avec les populations villageoises ; une relation susceptible d'engendrer la confiance mutuelle. Pour le Sep-redd, une bonne sensibilisation des populations rurales contre la destruction des forêts commence tout d'abord par une meilleure connaissance de ceux-ci et de leurs préoccupations. Vivre le quotidien de ces hommes et femmes dont l'activité principale est le travail champêtre permet d'établir cette relation de confiance, qui par la suite facilitera leur adhésion au message de REDD+. À l'analyse sur la base de la fréquence, ces stratégies sont revenues très souvent. Autrement dit, elles ont été mentionnées par une majorité relative des participants à la recherche qui ont mis l'accent sur leur importance. En réalité, ces stratégies ont été mentionnées par quatre des sept catégories d'acteurs. Elles ont également été

évoquées par un grand nombre d'acteurs de la catégorie de la « Société civile ». Ensuite, une partie des « Décideurs » les a mentionnées, de même que quelques membres des « PTF » et des « Techniciens ». Cela met en lumière sans doute l'importance de cette stratégie parmi celles susmentionnées. En termes d'importance, ces stratégies viennent en troisième position par ordre de fréquence et d'importance en ce qui concerne les approches communicationnelles mises en action pour atteindre les objectifs de la REDD+. À propos des stratégies de proximité, de corps à corps ou d'affiliation, les extraits qui suivent relatent les points de vue de deux enquêtés parmi la société civile et les décideurs :

C'était direct (la communication) ! L'Ong a envoyé des agents qui demeuraient avec nous. Ils vivaient avec nous, ils dormaient avec nous. Et chaque matin quand ils avaient une action à mener, ils menaient leur action. Par exemple, les bananeraies, ils nous ont appris comment produire assez de rejets de banane pour ne pas qu'on soit en pénurie, parce que justement, il y a des fois où on en manque. Ils nous ont appris ça. (Bilé, Ong société civile ; entretien réalisé le 12 juin 2021).

Ils ont aussi travaillé avec les femmes dans les parcs à bois. Je pense que l'un des éléments softs qui a fait que la REDD+ de la Mé est un exemple que les gens citent un peu partout, c'est surtout ça : « l'utilisation des mots villageois pour les villageois ». Et le fait qu'on ne soit pas venu avec toutes nos connaissances pour les plaquer là. Les femmes ont parlé, les femmes ont compris la nécessité d'intervenir, les femmes n'ont pas voulu que les bois tombent, parce que ces bois -là étaient source de nutrition. C'est important (Pékou, décideur ; entretien réalisé le 1er juillet 2021).

La stratégie de proximité en termes de communication est celle qui est aussi exprimée par certains participants par le corps à corps, car il s'agit d'être au plus près possible des populations pour leur parler directement et les écouter afin qu'elles soient sensibilisées sur le processus et qu'elles y adhèrent librement. Cet extrait est le propos d'un acteur REDD+ de la société civile qui met l'accent sur l'approche « corps à corps » :

C'est du corps à corps ! c'est du corps à corps ! On est déjà dans la localité. Il faut échanger avec la chefferie. Nous allons rencontrer les communautés. J'ai mon vice-président, par exemple, puisque je ne parle pas bien l'Attié (dialecte local), c'est lui qui prend le micro pour aller sur la place publique pour passer les informations à être données en langue locale (Dramane, Ong société civile ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

À propos de l'importance de la stratégie de proximité dans mise en œuvre des actions de lutte contre la déforestation, un PTF raconte son expérience sur la question de la mise à disposition des terres paysannes pour la pratique de l'agroforesterie. L'adhésion des paysans à cette pratique est

foncièrement liée à la relation personnelle que ceux-ci entretiennent avec certains acteurs du processus en question. L'extrait ci-dessous témoigne de l'importance des rapports personnels avec les paysans dans leur prise de décision :

En matière de communication, la leçon que j'ai apprise ici en Côte d'Ivoire. Quand on a fait notre projet sur l'agroforesterie, on a informé nos collègues, une Ong et un chercheur. On leur a demandé : par où on commence ? Ils ont dit : ce village-ci, ce village-là. Je n'ai pas interrogé pour quoi le choix de ces villages. J'ai encore demandé : combien d'hectares a-t-on ? Il y a un qui dit qu'il pourrait mettre 1/4 d'hectare. Il y a l'autre qui dit : Ahh, ils ne sont pas intéressés ? Parce que l'agroforesterie c'est nouveau pour eux. Le paysan ne va pas te laisser sa plantation pour que tu y plantes des arbres. C'est donc ça le problème ! C'est par les rapports personnels que nous avons fait la sensibilisation (Roberto, PTF ; entretien réalisé le 25 juin 2021).

Quoiqu'ayant regroupé les stratégies 'proximité' et 'affiliation', il demeure, cependant important de soulever la nuance qui existe entre les deux stratégies. En effet, la *proximité* relève de l'approche ayant trait à la sensibilisation des populations; le fait d'être beaucoup plus proche d'elles pour leur faire passer le message de sensibilisation, et ce dans le but de gagner leur adhésion totale. Quant à l'*affinité*, elle explique une relation étroite, privilégiée avec un individu ou des populations (dans le cadre de cette recherche). Cette stratégie a été d'une importance capitale dans le volet agroforesterie (plantation d'arbres dans les champs de café, cacao et autres) du processus REDD+, car elle repose essentiellement sur la relation privilégiée qui existerait entre les agents de la REDD+ et les villageois. C'est à ce prix que ces derniers vont accepter de mettre à disposition des parcelles de terres pour faire de l'agroforesterie. Il ressort aussi de cette affiliation entre ces deux entités une confiance réciproque traduite, d'une part par la mise à disposition des terres villageoises par les paysans et la parole donnée des agents de la REDD+, d'autre part. Cette parole n'est autre qu'une disposition du nouveau code forestier 2019 selon lequel « l'arbre appartient désormais à celui qui l'a planté »⁴¹, donc au paysan. Ne sachant pas interpréter la loi, le paysan a appris à faire confiance à l'autorité qui est devant lui.

⁴¹ Une des innovations du nouveau code forestier ivoirien est la prise en compte de la propriété de l'arbre. La propriété de l'arbre en Côte d'Ivoire est restée floue depuis très longtemps. Le paysan plantait des arbres dans son champ. Et lorsque l'arbre arrivait à maturité, les exploitants venaient les couper en donnant des miettes (sommes modiques d'argent) au paysan qui l'a cultivé et l'a entretenu. L'avènement de ce nouveau a pris en compte cet aspect afin d'encourager la restitution du couvert forestier du pays.

En outre, la formation est une des stratégies qu'a utilisées le Sep-redd pour sensibiliser les acteurs du processus.

5.2.5 La formation des acteurs

Parmi les stratégies de communication pensées et mises à exécution dans le cadre de l'implémentation du processus REDD+, on note également la formation. L'approche stratégique en termes de communication basée sur la formation des parties prenantes du processus REDD+ est revenue nombre de fois dans les propos des participants. Il s'agit des acteurs de trois des sept catégories de participants : la « Société civile » qui a en majorité parlé de cette stratégie, les « Techniciens » qui en ont peu fait, et le « Secteur privé », qui en a fait très peu cas. La REDD+ a réalisé que la formation était un préalable au dynamisme et surtout au succès du mécanisme. Pour les dirigeants de ce processus, la compréhension d'un tel mécanisme pour une implication effective de tous les acteurs devait passer nécessairement par la connaissance même dudit processus. D'où la nécessité des séances de formation qui permettaient donc de répondre à cet objectif. Le Sep-redd, organe de coordination des activités de la Redd, a dirigé plusieurs ateliers de formation des parties prenantes afin que celles-ci s'imprègnent véritablement du mécanisme REDD+ ; et par conséquent contribuent efficacement à sa mise en œuvre. Ces formations étaient assurées à la fois par le Sep-redd et certaines Ong dépendamment de leur domaine d'expertise. Le Sept-redd avait pour rôle de faire la formation des acteurs sur le processus REDD+ tandis que l'Ong Nitidae (spécialisés dans les questions agricoles et forestières) assurait la formation des paysans sur le terrain. Ces formations étaient plus que nécessaires, d'autant plus que le mécanisme était tout à fait nouveau pour plusieurs parties prenantes. En d'autres termes, le mécanisme en lui-même regorge des nombreux aspects et notions techniques et autres concepts liés surtout aux thématiques relatives à l'environnement, à la déforestation et aux changements climatiques (séquestration de carbone, stock de carbone, gaz à effets de serre, les PSE, etc.). La formation s'imposait de prime abord pour des acteurs qui n'avaient pas du tout de familiarité avec ces notions techniques. De même, les acteurs devaient mieux s'imprégner de ces dimensions techniques du processus REDD+ afin de pouvoir mieux les relayer en retour à leurs collègues dans leurs organisations respectives. Ces formations avaient pour objectifs, entre autres le renforcement de capacités des parties prenantes afin qu'elles soient bien outillées pour prendre part aux discussions sur des thématiques-là afin de mieux sensibiliser les

populations sur les dangers de la déforestation et du changement climatiques, l'importance de la préservation de l'environnement, etc. D'ailleurs, l'un des bénéficiaires de la formation assurée par le Sep-redd a été le groupe des médias. À ce propos, une technicienne du Sep-redd parle d'une des sessions de formation accordée aux membres de la presse audio-visuelle et écrite ivoirienne et étrangère :

Pour ce qui est de la formation, il faut dire que le Sep-redd a procédé à la formation de plus de 60 journalistes issus de la presse nationale et internationale sur les problématiques de la lutte contre le changement climatique et le mécanisme REDD+. Les sessions de formation qui se sont déroulées entre les 4, 5 et 6 juillet 2018 à Abidjan ont été l'occasion pour les journalistes d'engager leurs plumes dans la lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire. Parmi les participants, il y avait entre autres le président de l'union des radios de proximité, le président de l'union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire, un représentant de la direction nationale de la RTI qui a dit que la RTI était prête à accompagner le processus REDD+. L'objectif assigné à cette formation est d'amener les journalistes à faire le travail de sensibilisation auprès des populations (Delphine, technicienne ; entretien réalisé le 11 mai 2021).

L'autre aspect de la formation concerne l'apprentissage des techniques culturales aidant à optimiser l'exploitation des terres agricoles en défrichant de moins en moins et la rentabilité de la production. Ce sont des méthodes qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la déforestation et avec pour visée l'amélioration de la productivité des plantations des paysans. C'est ce qu'explique cet acteur du secteur privé à propos des projets pilotes dans la région de la Mé :

Ces projets pilotes sont plus opérationnels que cela. On va dire il y a une phase bien évidemment de communication et de sensibilisation. Mais on a une phase très pratique qui consiste en la formation. On forme les planteurs aux techniques agroforestières, à l'impact d'une forêt pour la séquestration du carbone. On va aussi former les planteurs aux différentes techniques qui sont regroupées dans le cadre de bonnes pratiques agricoles. Par exemple, la gestion des déchets dans une plantation qui peuvent être des vecteurs de maladies, les cabosses qui traînent par terre dans les champs ici et là. Il y a tout un volet de formation, d'accompagnement. Nous on ajoute du coaching. Nos référents vont faire du coaching. Les planteurs vont développer leurs techniques, leurs rendements (Georges, technicien ; entretien réalisé le 14 mai 2021).

L'ong Nitidae est spécialisée dans la formation des agriculteurs sur les techniques agricoles et forestières. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote REDD+ de la Mé, elle a procédé à la formation des paysans dans les villages concernés par ledit projet. Un des bénéficiaires de cette formation, issu de la société civile explique comment cette action a été bénéfique pour tout le village :

Par exemple, les bananeraies. Ils nous ont appris comment produire assez de rejets de banane pour ne pas qu'on soit en pénurie., parce que justement, il y a des fois on en manquait. Ils nous ont appris ça. Au départ ils nous ont envoyé des rejets de bananes depuis Daloa qu'on a partagé aux planteurs. D'autres se sont réjouis, parce que c'était de gros régimes que ça produisait. Maintenant, au lieu de nous apporter à chaque fois ces pieds de bananes, ils nous ont formé à comment produire nous-mêmes ces pieds de bananes. Ensuite, ils nous ont aidé financièrement comme techniquement dans tout ; à créer une coopérative cacao biologique. Ils nous ont formés et nous ont apporté un appui [...] (Mathieu, association des jeunes, société civile ; entretien réalisé le 8 juillet 2021).

La formation a concerné certaines Ong qui œuvrent pour la protection et la préservation des forêts dans la région de la Mé. Ces structures à but non lucratif mènent des actions de reboisement. Pour ce faire, elles ont bénéficié de la formation sur le reboisement par la REDD+. L'extrait ci-dessous relate les propos du président d'une Ong bénéficiaire de la formation au reboisement par la REDD+ :

À propos de la formation, avant même que le projet ne soit exécuté, nous avons été naturellement formés sur la nécessité du reboisement, par exemple, sur la REDD+; les effets néfastes. Il y a eu des formations dans ce sens-là. Même le *planting*. Nous-mêmes avec la Sodefor. Nous avons commencé d'abord avec la Sodefor. Et nous savons avec eux comment prendre les dispositions pour le *planting*, ainsi de suite. Donc, nous à la base nous avons déjà ces rudiments-là. La formation a été faite par la REDD+ et puis on a eu (à participer aux) états généraux de la forêt de la Mé (Bilé, Ong société civile ; entretien réalisé le 12 juin 2021).

Il ressort que la formation, une des stratégies de communication de la REDD+ s'est axée sur deux volets importants; un volet théorique qui a pris en considération la connaissance de la REDD+ par les parties prenantes et une dimension pratique qui a consisté à enseigner aux agriculteurs les techniques agronomiques et culturelles (comment produire plus sur peu de superficies agricoles pour accroître la rentabilité).

Cependant, quelques acteurs pensent que la REDD+ n'a pas mis les grands moyens pour assurer la formation des parties prenantes au processus. C'est par exemple, ce que relève la représentation de la plateforme des organisations de la société civile. Pour elle, la formation n'a pas été assurée dans la mesure où c'est elle (la plateforme de la société civile) qui est habilitée à procéder à la formation

des populations, car étant plus proche d'elles. C'est ce que dit un des représentants de cette organisation dans l'extrait qui suit :

La REDD+ étant un mécanisme technique qui utilise des outils techniques, on aurait voulu vraiment ... Et on a même donné des représentants au Sep-REDD+. Ces représentants n'ont jamais été associés au renforcement de capacité directe et quotidien. C'est un faux pas au niveau de la REDD+. [...] Parce que les grands concepts de la REDD+, quand on va sur l'internet tout le monde peut savoir ce que c'est que la REDD+. Mais expliquer aux communautés pour qu'elles comprennent bien avec tous les aspects techniques, il aurait fallu que, comme je dis, l'une des stratégies de la REDD+ soit de renforcer techniquement les capacités de la société civile, étant donné que c'est elle qui est disséminée à l'intérieur du pays. [...] Je dis encore que stratégiquement la REDD+ aurait gagné à mettre de l'argent, à capter de l'argent pour former les techniciens de la société civile et à amener la société civile en mission (Adama, Ong société civile ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

Le manque de formation est aussi noté par un technicien qui a travaillé au sein du comité de coordination de la mise en œuvre de la REDD+. Dans ses propos il reconnaît que la formation reste un problème qui freine l'élan de la REDD+ dans sa marche vers l'atteinte de ses objectifs :

C'est pas parce que ceux qui sont là ne sont pas compétents, c'est parce que nous, nous avons reçu une formation de longue durée, on a beaucoup appris sur le processus, et on sait comment il faut.... Donc, c'est difficile pour quelqu'un qui vient d'arriver de réussir. Mais de notre position, on essaie tant bien que mal d'apporter des contributions pour essayer d'accompagner le processus REDD+. (...) Donc, il faut informer, former et encadrer les populations rurales dans les activités. C'est toute une stratégie qu'on avait prévue dans la stratégie REDD+ : informer, former et encadrer pour les reboisements (Charles, technicien ; entretien réalisé le 25 mai 2021).

5.2.6 Les points focaux

Parmi les stratégies de communication mises en place par la REDD+ pour l'implémentation du processus, on note les *points focaux*. À la différence des stratégies de relais (véhicule de messages) et corps à corps (vivant avec les populations rurales), les points focaux sont des représentations (bureaux) installées par le Sep-redd dans des localités où il intervient. Ces représentations locales permettent de répondre aux préoccupations des populations sur place plutôt que de chercher à rencontrer l'organe central de coordination. Ainsi, ces représentants servent de premiers recours, en

termes de communication entre les acteurs (du terrain) et le Sep-redd. Cela dit, cette stratégie a été moins évoquée par les participants à la recherche. Seules trois catégories d'acteurs l'ont moyennement mentionnée. Il s'agit de la Société civile, des PTF et des Techniciens. Les deux extraits qui suivent sont les propos respectifs d'un membre des PTF et de celui de la société civile :

Maintenant, pour la mise en œuvre sur le terrain, la Sep-redd effectue souvent des missions. Le Sep-redd a quelquefois mis en place des représentants, des points focaux sur le terrain et travaille aussi avec la société civile pour la sensibilisation et l'information des populations (Alphonse, PTF ; entretien réalisé le 26 mars 2021).

L'Ong Etcetera avait une base à Adzopé. Ils avaient des points focaux à Adzopé qui venaient superviser le travail qu'on faisait quelques fois, qui nous donnaient des conseils : faites comme ça, faites comme ça. En tout cas ils étaient réguliers avec nous. Je me rappelle bien dans le cas de Nitidae dans le cadre de ce projet, je me rappelle une ou deux fois on a fait un communiqué à la radio locale ici pour parler de l'importance de la protection de la forêt et puis ils ont rencontré les entités comme nous, la jeunesse, la chefferie, la présidente des femmes comme vous le demandez aujourd'hui [...] (Constant, Ong société civile ; entretien réalisé le 12 juin 2021).

5.2.7 Focus groups

L'une des stratégies de communication pour la mise en œuvre de la REDD+ a reposé sur les focus groups ou entrevues de groupes. Les focus groups sont des rencontres d'information et d'échanges avec les populations réunies en groupes restreints de personnes (7 à 10 personnes). Ils sont organisés par des structures actrices du processus REDD+, notamment des Ong qui ont pour cibles les localités ou les populations d'agriculteurs qui sont concernées par la lutte contre la déforestation, supposée être une des causes des EGES. Cette stratégie a été moyennement mentionnée par les participants à la recherche. Parmi les sept catégories d'acteurs, seules deux l'ont évoquée. Il s'agit de certains acteurs de la « Société civile » et de quelques acteurs au niveau des « Techniciens ». Cette stratégie visait à donner la possibilité aux différentes composantes des populations de s'exprimer en petits groupes quand elles ne pouvaient le faire en public. La stratégie de focus group s'est avérée également nécessaire, car elle palliait un biais relatif à la participation. Elle a surtout permis d'inclure certaines couches de la population, notamment le genre féminin et des communautés allogènes. Un acteur de la société civile et un technicien expliquent, dans les extraits

suivants l'importance des focus groups dans le cadre des rencontres de sensibilisation des populations agricoles sur la lutte contre la déforestation :

Les gens essaient de faire des sensibilisations par groupe restreint de producteurs. Il ne s'agit pas pour nous de pouvoir faire des sensibilisations avec un grand nombre. Mais des sensibilisations avec des groupes restreints de producteurs pour pouvoir s'assurer que la cible est vraiment attentive aux messages qui sont véhiculés (Donald, Ong société civile ; entretien réalisé le 21 juin 2021).

Enfin, des focus groups qui ont été définis comme ça, parce que dans le groupe c'est pas tout le monde qui peut parler. C'est ce que j'ai constaté sur le terrain. Souvent les femmes ne s'expriment pas publiquement comme ça. C'est à travers ces focus groups-là qu'elles font ressortir les préoccupations spécifiques qu'elles ont, les jeunes aussi. C'est ce qu'on a constaté. (Toumani, décideur ; entretien réalisé le 20 mai 2021).

5.2.8 Visibilité des actions

Les stratégies de communication dans le cadre de la mise en œuvre du processus REDD+ ont été basées aussi sur des actions concrètes. Autrement dit, la sensibilisation auprès de certains acteurs tels que les communautés locales, y compris les paysans devrait passer par des faits visibles et palpables pour qu'ils soient réellement convaincus. Dans le monde rural africain, plus particulièrement en Côte d'Ivoire où le taux d'analphabétisme en général demeure encore très élevé (45%)⁴², la conception des choses est parfois basée sur le réel ; le visible. Les paysans croient facilement lorsqu'ils voient de manière réelle ce dont on leur parle. Autrement dit, ils sont portés à croire et à adhérer à une initiative, un projet lorsqu'ils voient les actions concrètes qui sont menées à ce sujet. La REDD+ a réalisé dès lors la nécessité de poser des actions à l'effet de sensibiliser ces populations pour leur adhésion au processus de lutte contre la déforestation. C'est une stratégie qui est évoquée par une partie infime des acteurs qui pense qu'elle est déterminante pour gagner l'implication de ces populations à l'effet de l'implémentation du processus REDD+. Il s'agit en

⁴² Selon un article publié sur le site officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire en 2023, le taux d'analphabétisme dans le pays est de 45%. D'après le ministre de l'Éducation nationale Mariétou Koné, des actions de partenariat avec des fondation dédiées à l'éducation telle que la fondation de Drogba Didier en vue de revoir ce taux à la baisse. Il s'agit de la mise en place de programmes d'alphabétisation dans toutes les régions du pays, qui passe nécessairement par une sensibilisation des populations à l'importance de savoir lire et écrire.

réalité pour les coordonnateurs et toutes autres structures de mise en œuvre de la REDD+ d'être sur le terrain avec les populations en vue de les accompagner. Mais, au-delà, il est question ici de communiquer autrement sur le terrain tout en marquant la différence. Cette différence doit être marquée par des faits concrets, notamment les actions déjà posées sur lesquels il faut axer sa communication avec les populations villageoises. Cela paraît un *challenge* pour la REDD+ À cet égard, l'un des PTF chargé de l'exécution du projet pilote REDD+ de la Mé parle de leur approche des communautés rurales basée sur les actions de terrain :

Y a pas eu de problème là-dessus quand on leur dit il faut protéger la forêt. Eux-mêmes voudraient protéger si c'était possible. Mais la réalité est que les contraintes auxquelles ils font face ne s'adaptent pas à ça. Ils se retrouvent dans une dynamique où ça va être une fuite en avant. Et surtout des gens qui protègent d'autres dans la pénétration. Ces dynamiques-là sont diverses. C'est pas tout le monde qui fait la même chose. Il faudra ouvrir son discours à du concret, vraiment. L'un des sujets qui a fait qu'on a été très très proche du Conseil régional de la Mé, les élus locaux, c'est qu'ils ont vu qu'on avait fait cet effort-là. C'est que nous on n'est pas à Abidjan en fait. On n'est pas des opérateurs qui pensent la théorie des sujets, en fait. Sur le terrain, les grands sujets, le grand défi de la REDD+, c'est comment on traduit une vision, une stratégie nationale un mécanisme qui est pensé de manière théorique en des enjeux concrets. Et ça, c'est le défi de la REDD+ (Fabien, PTF ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

Le mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts en tant qu'initiative nouvelle en Côte d'Ivoire a eu besoin de se faire connaître auprès des parties prenantes et des populations à travers de nombreuses actions d'information et de sensibilisation. Les projets pilotes constituent la phase de mise en œuvre. Ces projets-là sont la traduction en actions de l'engagement de l'État et de toutes les parties prenantes vis-à-vis des populations. Une technicienne au sein du Sep-redd explique l'importance des projets pilotes aux yeux des populations rurales :

Mais il faut dire que pour pouvoir permettre à ces communautés d'adhérer véritablement, c'est des actions concrètes. Il ne s'agit pas de parler, de parler. En général, ces communautés veulent voir réellement comment ça se passe à travers des exemples concrets sur le terrain ; des projets pilotes qui permettent à ces communautés de voir réellement de quoi l'on parle, qui permettent vraiment d'amener ces acteurs à adhérer. Nous tenons des rencontres (réunions) avec les populations rurales (Delphine, technicienne ; entretien réalisé le 11 mai 2021).

5.2.9 Donner la parole aux villageois

La nécessité de prise en compte des populations dans processus REDD+ est au premier plan pour la réussite des projets pilotes sur le terrain. Toutes les parties prenantes ont réalisé l'importance d'impliquer les populations locales dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. Cette stratégie, quoique mentionnée seulement par la catégorie des « PTF », demeure au cœur de la réussite du projet REDD+ de la Mé, et partant de là, de tout le processus REDD+ en Côte d'Ivoire, car les résultats obtenus donneront lieu à une mise à l'échelle sur le plan national. Cette approche stratégique en termes de communication a constitué la boussole pour la structure d'exécution du Plan de développement local (PDL) dans le cadre du PRM, Nitidae. Elle a compris qu'en donnant la parole aux villageois dans toutes leurs composantes, l'on parvient à mieux les connaître et les comprendre, à cerner leur réalité et celle de leur village ; et ainsi à mieux les sensibiliser. Mais en plus, cette approche stratégique en termes de communication participative donne lieu à une coproduction de connaissances grâce à une fluidité de l'information entre les deux entités (l'Ong apprend à connaître les villageois et leur histoire, les villageois en retour s'imprègnent de l'Ong et de la REDD+) en ce qui a trait aux interactions dans le cadre de la gouvernance du mécanisme REDD+. À la question de savoir comment les populations dans les villages sont approchées, un représentant de Nitidae avance ce qui suit :

Au sujet des développements locaux, c'est toute une phase également de diagnostic, mais qui puise sur un enjeu de connaissance du village, de connaissance de l'histoire du village, de représentation du village, de composition du village, de qui est là. Et là c'est l'enjeu est de retracer, de faire la monographie de qu'est-ce que c'est ce village. Le village de Biéby où on était. C'est vraiment de parler avec eux, faire un diagnostic participatif où eux ils vont nous donner une compréhension du village issue de leur propre discours. Et bien sûr en s'assurant des grands enjeux de représentativité de tout le monde, notamment les groupes minoritaires, etc. à qui on doit donner la parole pour s'assurer qu'on a une exhaustivité de l'information quand on fait ça (Fabien, PTF ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

Mais, en dépit des stratégies de communication développées et mises en action dans le cadre du processus REDD+, certains acteurs pensent qu'il n'y a pas de vraie communication. Ces acteurs parlent d'une communication calquée sur une approche unidirectionnelle. C'est surtout le cas de certains membres de la plateforme de l'organisation de la société civile OI-REN. Pour ces acteurs, la REDD+ a informé, mais n'a pas communiqué. Selon toujours eux, la REDD+ n'a pas pris le temps nécessaire d'interagir avec les populations, avoir leur *feed-back* pour mieux comprendre et

apprécier les préoccupations de celles-ci par rapport à leur adhésion à la mise en œuvre du processus. L'un des acteurs de cette plateforme établit la différence entre communiquer et transmettre de l'information. Il pense que la REDD+ n'a fait que transmettre de l'information aux populations plutôt que d'avoir eu des échanges, un dialogue ouvert avec elles :

Si la communication c'est l'information...En fait il faut qu'on s'entende sur la notion de communication. Si c'est l'information... Parce que souvent les gens confondent information et communication. Tu m'informes à partir des médias qu'il va y avoir une rencontre, d'accord. Mais pour la communication, il doit y avoir un feedback. La communication par définition c'est une interaction. Moi je dis qu'en termes de communication il y a eu un problème, en tout cas avec la société civile [...] Au niveau de la REDD+ il y a eu information. Mais pour moi on utilise abusivement le terme de communication. Le mécanisme est bon dans le concept. Mais, est-ce que les acteurs, ceux qui devaient animer ont travaillé efficacement. Le problème est là! (Adama, Ong société civile; entretien réalisé le 4 mai 2021).

Quoique l'approche communicationnelle du Sep-redd ait été mise en cause par certains membres de la plateforme OI-REN, cette critique n'a pas freiné son l'élan dans la poursuite du processus. En effet, cette grogne serait l'expression de la frustration qui s'expliquerait par la mise à l'écart de ces Ong à un moment donné du processus pour des raisons procédurales. En réalité, la mise en œuvre du processus s'est faite en différentes phases, notamment la phase de préparation et celle de mise en œuvre. La phase de préparation a vu la participation de toutes les parties prenantes, y compris ces mêmes Ong à l'élaboration des textes, aux discussions et négociations pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ CIV. Ces Ong ont même reçu des financements pour leur participation au processus, y compris la fourniture de matériel bureautique. Cependant, à la phase de mise en œuvre à travers les projets pilotes, le Sep-redd a plutôt travaillé avec les Ong de terrain ; celles qui sont installées dans les localités concernées. Cette phase étant très pratique, le Sep-redd a dû faire une sélection d'Ong pour retenir celles qui répondaient à ses besoins sur le terrain. Ces Ong ont implémenté les stratégies de communication, notamment le « corps à corps et la proximité » auprès des populations locales. On peut également penser que le Sep-redd, pour des raisons de limitation de fonds ne pouvait pas se permettre de faire appel à des structures dont la participation aux activités de terrain n'était pas tout à fait justifiée. Au même moment, d'autres Ong membres de ladite plateforme ont été associées à la mise en œuvre du projet pilote de la Mé. Cela dit, la critique sur la communication du Sep-redd devrait être prise avec certaines réserves, car elle est l'œuvre de structures qui ont des griefs contre ladite institution.

Les neuf stratégies de communication susmentionnées sont les plus importantes évoquées par les différentes catégories d'acteurs ayant participé à cette recherche. Elles ont été relatées sur la base de leur fréquence et de leur importance du point de vue des acteurs interviewés. Les deux diagrammes ci-dessous sont une illustration des stratégies de communication par fréquence et par catégories d'acteurs. Sur la base de fréquence, trois stratégies (codes) dominent. Il s'agit des stratégies : '*sensibilisations, informations et tournées*', '*rencontres et ateliers*' et '*relais et alliés*'. Elles sont suivies des stratégies de '*proximité et corps à corps*', de '*formation*', de '*pénétration des réalités*' et des '*focus groups*'. On observe que les stratégies de communication sont présentées sur la base des catégories d'acteurs qui les ont citées en fonction de l'importance de celles-ci. Ainsi, la catégorie des acteurs de la société est celle qui vient en tête pour avoir fait mention, de façon importante d'un grand nombre de stratégies de communication. Elle est suivie par les « Techniciens ». La catégorie des « PTF » est celle qui vient en troisième position pour avoir fait cas de certaines stratégies sur l'ensemble. Elle est suivie des « Décideurs », qui aussi ont parlé un peu de '*sensibilisation/tournées*', de '*Proximité*' et de '*Focus groups*'. Quant aux trois autres catégories, « Privé », « Médias » et « Chercheurs », elles ont respectivement mentionné '*formation*' et '*relais*'; '*sensibilisation/ tournées*', '*rencontres et ateliers*' et '*relais*'; et '*rencontres*'. Les figures 1 et 2 ci-dessous donnent illustration des stratégies de communication présentées plus haut.

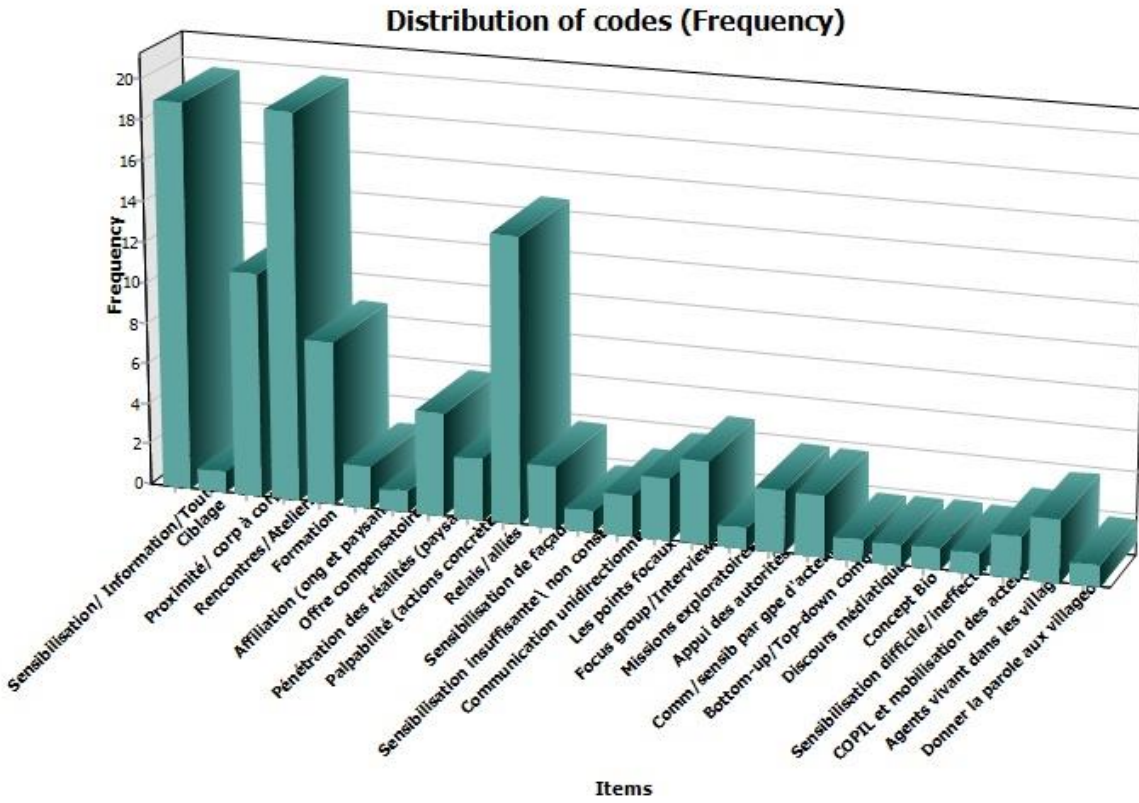


Figure 5.1 : Fréquence de stratégies de communication

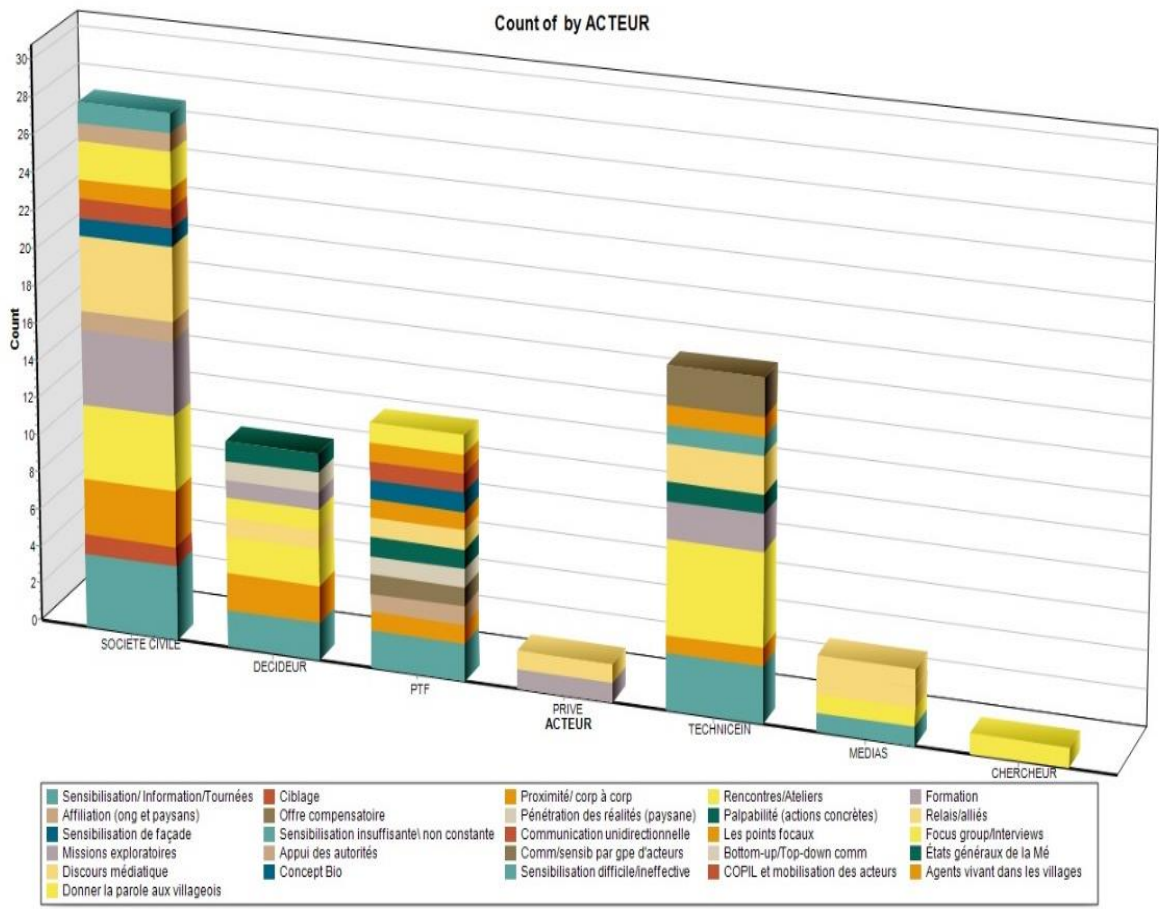


Figure 5.2 : Mention des stratégies de communication de la REDD+ par groupe d'acteurs

Outre les stratégies de communication, le travail de terrain a permis de comprendre que les acteurs du processus REDD+ utilisent une variété d'outils pour véhiculer leurs messages aux acteurs dudit processus. Ainsi, sur le terrain les participants ont relevé différents moyens tant technologiques que traditionnels pour informer, éduquer et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes à la lutte contre la déforestation. Dans les sections qui suivent, nous présentons ces vecteurs de communication qui ont été mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de ce processus.

5.3. Les outils et canaux de communication utilisés dans le cadre du processus REDD+

Pour une meilleure opérationnalisation de ses stratégies de communication, le Sep-redd a fait recours à différents outils et canaux de communication. Le choix de ces vecteurs de communication s'est justifié par la nécessité de porter l'information de manière efficace à toutes les parties prenantes, y compris les populations rurales. Il s'agit du *site internet REDD+ et Géoportail*, *Médias (audiovisuel)/presse*, *Radios de proximité/régionale*, *Courriers et circulaires*, *Affiches*, *Facilitateurs*, *crieurs publics (griots)*, *Gadgets et Tee-shirts* et *les réseaux sociaux*. Parmi ces moyens de communication, le 'site internet et le Géoportail', les 'Médias (audiovisuels) et les radios de proximité', les 'courriers et circulaires' et les 'affiches' ont été les supports médiatiques les plus utilisés par les acteurs du processus. Les crieurs publics et les facilitateurs et les affiches ont été utilisés lors des projets pilotes. Les réseaux sociaux ont été très peu mentionnés par les acteurs. Chacun de ces outils et canaux est évoqué du point de vue des acteurs dans les lignes qui suivent.

➤ Le site internet Redd (www.reddplus.ci) et Géoportail

Le site internet et le Géoportail sont deux instruments de communication développés par la REDD+ en lien avec sa stratégie de communication pour la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes à la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre issue de la déforestation et de la dégradation des forêts. Sur les sept catégories d'acteurs ayant participé à la recherche, cinq ont parlé du 'site internet et de Géoportail'. Il s'agit des catégories de la « Société civile », des « PTF », du « Secteur privé », des « Techniciens » et des « Chercheurs ». Les « PTF » sont la catégorie qui a beaucoup évoqué ces outils. Les « PTF » sont suivies des « Techniciens ». Quant aux catégories

« Société civile », « Secteur privé » et « Chercheurs », elles ont fait cas de ces instruments au même degré. L'utilisation de ces deux instruments de communication aura aidé à établir une fluidité en termes de diffusion d'information sur le processus REDD+ aux parties prenantes et à une franche information de la population instruite. Ces moyens technologiques auront également permis l'établissement d'échanges transparents entre le Sep-redd et les organes d'exécution de projets REDD+. Les deux extraits ci-dessous proviennent respectivement d'un acteur des PTF et d'une technicienne :

Après, nous, la totalité de ce projet, il se fait de manière très transparente. C'était ça aussi la force du projet. C'est-à-dire nous on avait, par exemple, toute une base de données en ligne, tout ce qui était documenté. Tout ce qui était documenté était à la disposition du Sep-Redd. Ils avaient une vision sur toute la totalité de ce qu'on faisait. On a mis en place un Géoportail. C'est-à-dire vous mettez sur internet à jour la totalité des actions qu'on menait. Donc, on géoréférençait la totalité des parcelles sur lesquelles on a travaillé. Ils avaient accès de manière très libre. Ils avaient aussi accès à la totalité de la base de suivi-évaluation (Fabien, PTF; entretien réalisé le 4 mai 2021).

La communication, si cet aspect avait été négligé aujourd'hui à l'ère des TIC... Les gens sont très sensibles et ont pris beaucoup conscience que on aura beau poser des actes, pour être visible il faut communiquer. Pour ce que nous voulons être comme des pays émergents, l'accent est beaucoup mis sur la communication et tous les moyens de communication utilisés au niveau de la REDD+. Et, comme je disais dans les questions, ils ont même un service de communication où ils font la communication aussi bien à l'interne qu'à l'extérieur avec les partenaires. Ils ont un site web, ils ont un Géoportail où ils communiquent les informations sur ce qu'ils font où on communique même sur des documents (Christine, technicienne ; entretien réalisé le 11 mai 2021).

➤ **Médias nationaux (audiovisuel+ presse)**

Au nombre des outils utilisés dans le cadre de la diffusion des messages de sensibilisation de la REDD+, on note également la télévision, la radio et la presse regroupées sous le parapluie « les médias nationaux ». Ces médias ont été largement employés pour informer, éduquer et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes, y compris les populations riveraines des forêts à l'effet de les amener à adhérer au processus de lutte contre la déforestation. Les moyens médiatiques ont été évoqués par la majorité des catégories d'acteurs. Il s'agit des catégories de la « Société civile, » des « Décideurs », des « PTF », des « Techniciens », des « Médias », et des « Chercheurs ». Et parmi ces six catégories, celles de la « Société civile » et des « Techniciens » sont celles qui ont le

plus parlé de l'utilisation de cet outil de communication comme moyen de sensibilisation des parties prenantes et des populations pour la lutte contre la déforestation. Ces deux catégories sont suivies, en termes d'importance, des « PTF ». Quant aux « Décideurs », aux « Médias », et aux « Chercheurs », ils en ont tous fait peu de cas. Dans l'ensemble, ce résultat met en évidence l'importance de l'utilisation des médias traditionnels comme de puissants moyens de transmission de messages dans la mise en œuvre effective d'un processus comme celui de la REDD+. Les extraits ci-dessous illustrent les propos respectifs d'un membre de la société civile, d'un technicien et d'un décideur :

Il faut savoir qu'au niveau de la mise en œuvre il y a le Sep-redd qui nous a accompagnés et l'Ong Nitidae qui surveillait nos actions. Ils ont eu à mettre en place un bon système de communication. [...] À côté de ça, je ne sais pas si vous connaissez l'actrice Akissi Delta, dans « *Ma famille* ». Elle est en train de faire un télé-film sur les actions de la REDD+. Moi-même j'ai été acteur dans ce téléfilm. C'est un téléfilm qui est financé par la Banque mondiale. On espère que ça pourra passer pour que les populations voient les initiatives qui ont été développées dans le cadre de la REDD+. Et j'espère que cela va permettre de sensibiliser les gens (Dramane, Ong société civile ; entretien réalisé le 4 juin 2021).

Tout ce qu'on faisait, était retransmis à la RTI. J'avais demandé à la BM de me faire un contrat avec une agence de communication pour permettre que tout ce qu'on fait soit retransmis à la RTI (Radiotélévision ivoirienne). On avait un site internet... En tout cas il y avait beaucoup d'outils (Charles, technicien; entretien réalisé le 25 mai 2021).

[...] il y a eu un plan de communication au niveau des médias audiovisuels. Il y a eu une communication qui a été faite au niveau de la télévision nationale. Il y a eu des messages qui sont passés. Si cela fait des mois que vous êtes là, vous avez certainement perçu ces messages qui sont passés, parce que c'était dans le mois de février à mars. Ces messages sont passés au niveau de la télévision nationale. C'est passé aussi au niveau de la radio nationale. Et c'est passé aussi au niveau des radios de proximité (Toumani, entretien réalisé le 20 mai 2021).

Quoique l'emploi des outils audiovisuels par la REDD+ bénéficie d'éloges de la part plusieurs acteurs, quelques-uns parmi eux mettent, cependant, en question ces mêmes outils. Ils expliquent leur opposition à ces outils, parce que, selon eux ils ne sont pas compris par tous les acteurs. C'est ce qui ressort dans les propos d'un membre de la société civile :

La communication au sein de la REDD+ repose sur les publicités dans les journaux, à la radio pour montrer que c'est un mécanisme. La stratégie nationale REDD+ est adoptée, il y a tel outil qui est mis en place, voilà! C'est de la communication pour que les partenaires techniques et financiers applaudissent pour le travail que la REDD+ est en train d'abattre, car il y a plein d'outils qui sont élaborés au sein de la REDD+. C'est épatant! Mais ces outils sont compris par qui ? (Adama, Ong société civile ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

➤ Médias de proximité

Les radios de proximité régionales constituent le troisième outil de communication mentionné, en termes d'importance par les participants à la recherche. Il s'agit des « Décideurs », des « Techniciens », des « Médias » et des « Techniciens ». Parmi ces quatre catégories, les « Techniciens » représentent celle qui a le plus mis en relief l'importance de l'utilisation des radios de proximité pour sensibiliser non seulement les acteurs, mais également les populations agricoles concernant la lutte contre la déforestation imputable à la cacaoculture. L'utilisation des radios de proximité régionales est mise en évidence à travers la mise en œuvre du projet pilote Redd + de la Mé. À cet effet, l'élaboration de la stratégie de communication du Sep-redd a nécessité la mobilisation d'une des radios régionales : radio *Kanien*. C'est une radio qui dessert pratiquement toutes les localités de la région sud-est de la Côte d'Ivoire. Les extraits suivants relèvent des propos respectifs d'un membre de la catégorie des « Médias » et de deux techniciennes :

Les informations que je viens de vous donner relèvent des actions de terrain. Moi, votre serviteur Samuel suis allé sur le terrain pour couvrir sur invitation des responsables de structures pour voir ce qui est fait concrètement pour les populations et dans le cadre de la REDD+ ce qui est fait pour les populations. Pour ce qui concerne la radio, comme je l'ai dit tantôt, c'était des spots, des spots que nous diffusions. À l'époque, on diffusait des spots et on sensibilisait les populations pour préserver la forêt. C'était ça! Il ne faudrait pas détruire la forêt. Il fallait passer le message REDD+ avec un plan média avec monsieur X qui était venu nous rencontrer ici. On faisait passer le message (Samuel, médias; entretien réalisé le 19 août 2021).

Pour les communautés, il y a les radios de proximité. En plus des réunions, des échanges avec ces acteurs à travers des ateliers, tout et tout, y a des radios de proximité qui se trouvent dans ces localités. Donc, nous nous appuyons sur ces radios pour pouvoir informer les populations. Y a aussi les échanges pour sensibiliser. [...] Nous, nous tenons des rencontres avec les populations rurales. En plus de cela, il y a des radios de proximité qui permettent de relayer l'information en langue locale. Nous faisons des échanges directs avec ces populations (Delphine, technicienne; entretien réalisé le 11 mai 2021).

Donc, que ça soit les canaux de communication, tous les autres canaux sont utilisés tels que les radios de proximité, les radios dans les villages, les journaux, l'internet, n'en parlons même pas. Ça c'est le moyen par excellence qui est utilisé. Donc vraiment en matière de communication, ils n'hésitent vraiment pas, parce que la visibilité aujourd'hui est quelque chose de voulu pour se positionner. Ça, ça ne fait pas défaut (Christine, technicienne; entretien réalisé le 11 mars 2021).

En revanche, pour certains acteurs du processus REDD+, l'utilisation des médias de proximité comme moyens de sensibilisation des populations d'agriculteurs est loin d'amener celles-ci à arrêter la déforestation. Selon ces acteurs, les populations ont besoin de voir ce qui est fait comme actions concrètes pour qu'elles soient convaincues. C'est ce qui ressort dans les propos d'un membre des « PTF » dans l'extrait suivant :

En ce qui concerne la sensibilisation qui s'inscrit dans la communication, je suis convaincu qu'on ne va pas arrêter la déforestation en donnant des tee-shirts au villageois. Ce n'est pas avec les radios de proximité, ce n'est pas non plus avec un atelier où tu paies. Il faut que les gens soient convaincus, il faut qu'ils voient. Et dans la communication; et ça c'est quelque chose que j'ai appris étant ici en Côte d'Ivoire. Quand un consultant va voir un paysan même étant accompagné par un officiel du ministère, vous lui dites : « fais ceci, fais cela ». Il répond : « vous allez me donner l'argent? D'accord! ». Et quand il tourne le dos, il continue de faire ce qu'il faisait avant. Mais pourquoi? Parce qu'il n'est pas convaincu. Il ne s'est pas approprié du discours du consultant et de la personne du ministère ou de l'Ong, parce qu'il n'a pas vu clair dedans. Donc, quand quelqu'un vient avec un projet, le paysan dit : « moi je gagne quoi dedans? » C'est une phrase ivoirienne. C'est à cette question qu'on n'a pas encore trouvé de réponse. Je pense que le vrai problème c'est ça! (Roberto, entretien réalisé le 25 juin 2021).

À lire l'extrait ci-dessus, on pourrait penser que les stratégies de communication mises en place par le Sep-redd dans le cadre de la lutte contre la déforestation ont moins d'effets sur les populations paysannes qui seraient obsédées par le gain financier. Cependant, la réalité repose sur la question du foncier. En effet, ces paysans ont toujours fait les frais des initiatives contre la déforestation. Leur sacrifice a consisté à mettre à disposition leurs plantations, voire leurs terres, parfois au détriment de leurs cultures, pour la réalisation de projets agroforestiers par exemple. En retour, les compensations financières qui leur ont été accordées n'étaient pas assez consistantes pour couvrir leurs besoins les plus vitaux (l'achat de la nourriture quotidienne, la scolarisation des enfants, etc.). Ces initiatives très souvent n'atteignent pas leurs objectifs malgré les fonds mobilisés en amont pour l'accompagnement des populations paysannes dans le cadre des projets. Cet aspect des choses pourrait expliquer la réticence des paysans qui sont bien au courant de la disponibilité de ces fonds. C'est d'ailleurs pourquoi ils demandent à voir du concret pour être convaincus d'adhérer pleinement au projet. Autrement dit, ils s'attendent à une mise en confiance sur tous

les aspects auxquels ils devront souscrire. Cette analyse laisse transparaître l'importance capitale de la prise en considération des populations paysannes en plus des stratégies de communication auxquelles elles sont exposées pour la mise en œuvre du processus REDD+.

➤ **Courriers et circulaires**

Au nombre des outils de communication utilisés dans le cadre de la mise en œuvre du processus REDD+ on note également les courriers et les circulaires. Il s'agit ici des correspondances écrites adressées aux autorités administratives et parfois traditionnelles en vue d'informer celles-ci des actions REDD+ à mener dans leurs localités. Ces correspondances ont aussi pour visée de demander le concours des destinataires afin de faciliter la mission de la REDD+ auprès de leurs administrés. Seules trois des catégories d'acteurs ont parlé du recours à ces moyens de communication. Il s'agit de la « Société civile », des « Décideurs » et des « chercheurs ». La « Société civile » reste la catégorie qui a le plus évoqué ces outils de communication. Les extraits suivants sont tirés des propos respectifs d'un décideur et d'un membre de la société civile :

Et ensuite, nous avons adressé des courriers officiels aux préfets, aux sous-préfets des localités. Par exemple, pour la région du Guémon on a adressé un courrier au préfet de région avec ampliation qui va aussi diffuser à tous les sous-préfets, parce qu'on ne va pas aller dans une région comme ça sans que l'autorité de cette région ne soit avisée. Les canaux officiels ont été utilisés pour cela. Et les sous-préfets ont émis des notes circulaires d'informations des chefs de villages et de communautés qui leur ont été adressées avec un calendrier précis de notre passage; le passage de l'Ong pour les informer avec tous ceux qui seront présents à ces rencontres-là (Toumani, décideur ; entretien réalisé le 20 mai 2021).

Concernant la sensibilisation, la première action, c'est d'envoyer des courriers d'information aux autorités et aux différentes parties prenantes de la région, cibler les acteurs clés; les leaders de communautés, les structures de développement communautaires qui sont mises en place comme point d'entrée dans les communautés (Donald, Ong société civile ; entretien réalisé le 21 juin 2021).

➤ **Affiches**

En plus des radios de proximité, la dimension communicationnelle de la mise en œuvre du processus REDD+ a fait recours aux outils tels que les magazines, les affiches et pancartes. Ces vecteurs de communication ont été cités par des participants à la recherche. Il s'agit plus précisément de la « Société civile » et des « PTF ». Ces derniers les ont mentionnés de manière importante. Ces deux

catégories sont les seules qui ont fait cas de l'utilisation des magazines et affiches comme moyens pour véhiculer le message de la REDD+ aux populations cibles. Pour ces acteurs, l'affichage reste un moyen de communication important, car il attire l'attention et la curiosité des populations tant en ville que dans les localités et villages sur un projet ou un évènement d'intérêt public. Pour eux, c'est une forme de communication non verbale qui a un impact sur les personnes qui sont exposées à ces affiches. L'affichage public fait partie des instruments de communication utilisés par la REDD+ pour sensibiliser les populations. Les extraits ci-dessous traduisent les propos de deux acteurs respectivement des PTF et de la société civile :

Dans la logique même des interventions des projets, c'est de dire que lorsqu'on exécute un projet dans une région donnée, il y a l'affichage public qu'on fait. On fait l'affichage dans le village bénéficiaire. Quand on vous construit un bâtiment, un bâtiment à réhabiliter, il y a une pancarte qu'on met pour dire que ce bâtiment il est réhabilité par, il est financé par telle structure... Il y a tout ça qu'on dit. Donc, les gens qui passent savent que y a tel projet qui existe (André, PTF; entretien réalisé le 21 mai 2021).

À cette phase de sensibilisation, quand nous avons à faire passer un message aux populations, on le met sur des affiches pour qu'elles voient. On leur présente le message à travers le PowerPoint pour qu'elles puissent avoir l'information comme il se doit. Ensuite de la passer aux autres. C'est comme cela qu'on procède avec la sensibilisation. (Dramane, Ong société civile ; entretien réalisé le 4 juin 2021).

Si l'utilisation des affiches paraît importante dans le processus de sensibilisation contre la déforestation, certains acteurs reconnaissent toutefois que leur emploi n'est pas aussi vulgarité, voire systématique comme cela devrait l'être. C'est d'ailleurs ce que relève un des acteurs « PTF » :

Le gouvernement utilise plusieurs canaux de communication. J'ai parlé des médias tantôt. Mais il y a aussi les sites internet, le canal de l'affichage qui est utilisé de temps en temps, bien que cela ne soit pas systématique dans toutes les communes (Alphonse, PTF ; entretien réalisé le 26 mars 2021).

➤ **Facilitateurs, crieurs publics (griots)**

L'un des canaux de communication employés par la REDD+ pour mener à bien ses actions de sensibilisation des parties prenantes a été de recourir aux facilitateurs et crieurs publics appelés griots. Ce sont des personnes dans les villages et quartiers qui servent de relais entre les chefs et les populations. Les facilitateurs et les griots aident à propager vers la population l'information issue

des autorités administratives et traditionnelles relative aux événements d'intérêt public. Au-delà, ils font le « porte à porte » pour informer les personnalités du village, notamment les chefs et les notables, les présidents d'associations, y compris les chefs de famille. Ils ont un rôle de mobilisateur de leurs populations en vue de répondre à une convocation de leurs chefs. C'est une fonction qui est assignée à certains individus dans les villages. Dans le cadre de la sensibilisation pour la lutte contre la déforestation, ces griots ont été utilisés pour appeler les villageois à la rencontre avec la REDD+. Sur les sept catégories d'acteurs, seuls la « Société civile » et les « Décideurs » ont parlé des facilitateurs et des crieurs publics. La catégorie « Société civile » demeure celle qui a, de manière importante évoqué l'emploi de ces canaux de communication. On note quand même quelques-uns au niveau des Décideurs qui en ont fait cas. Les deux extraits ci-dessous sont les propos respectifs d'un membre de la société civile et d'un décideur qui mettent en évidence le rôle des appeleurs publics et des facilitateurs dans le processus de sensibilisation des populations à la lutte contre la déforestation :

Bon, on n'a pas utilisé de radio. Nous avons un griot (Appaleur public) qui est là. Lorsqu'ils doivent arriver pour un tel événement pour projet, on informe le griot. Il sort et il crie! Maintenant quand c'est pour toucher les têtes, par exemple, le chef du village, les chefs de famille, la présidente des femmes, la présidente des femmes, il fait de porte en porte pour passer l'information. Sinon quand c'est tout le village, il crie. C'est ce moyen qu'on utilise en général pour informer le village. (Mathieu, association des jeunes, société civile; entretien réalisé le 8 juillet 2021).

Et en plus de cela nous nous sommes appuyés sur des griots ou encore des crieurs publics qui ont appelé aussi, qui ont appelé les populations à venir participer à ces sessions-là. Ces crieurs ont fait la mobilisation sur place lorsque nous étions là. Mais avant d'arriver, il faut dire qu'on s'appuyait sur les facilitateurs sur place. Le facilitateur, c'est lui qui connaît bien sa zone. Jusqu'au jour J, on a eu les sessions (Toumani, décideur; entretien réalisé le 20 mai 2021).

➤ **Gadgets et Tee-shirts**

Les gadgets et *tee-shirts* sont des moyens qui ont été utilisés par la REDD+ en termes de communication avec les populations. Ce sont des petits cadeaux comme des tee-shirts, des casquettes, des kits scolaires, etc. portant l'effigie ou la marque d'un événement en cours dans la société qui sont distribués gratuitement aux populations. Ceci avec pour objectif d'attirer leur attention sur cet événement. Le Sep-redd, dans le cadre de ses campagnes de sensibilisation contre la déforestation au sein des communautés locales a procédé au don de gadgets à l'effet de transmettre son message et ainsi de lui faire prendre conscience de l'initiative en cours. La

distribution de gadgets est perçue comme un moyen incitatif ayant pour but d'amener les populations à accepter le message et à adhérer au processus en question. Deux catégories d'acteurs ont fait mention de cet outil de communication. Ce sont les « Techniciens » et les « PTF ». À ce propos, l'extrait suivant est celui d'une technicienne :

[...] on a encore besoin de visibilité. Bon donc, dans les écoles, parce que on voit quand ils fabriquent les gadgets, ils distribuent des cahiers, des tee-shirts et puis ils participent à des manifestations, à des rencontres et ils les distribuent (Christine, technicienne ; entretien réalisé le 11 mai 2021).

Mais, à propos des gadgets, un PTF se veut très catégorique. Pour lui, ce n'est pas les tee-shirts qui vont amener les populations à adhérer au message de lutte contre la déforestation et par conséquent arrêter les défrichements. Il résume sa pensée dans cet extrait :

En ce qui concerne la sensibilisation qui s'inscrit dans la communication, je suis convaincu qu'on ne va pas arrêter la déforestation en donnant des tee-shirts aux villageois. (Roberto, PTF; entretien réalisé le 25 juin 2021).

Outre les gadgets, les médias sociaux figurent parmi les moyens utilisés par le processus REDD+ pour communiquer et sensibiliser les parties prenantes.

➤ **Les réseaux sociaux**

Les réseaux sociaux feraient partie des outils de communication de la REDD+. Au vu des résultats, le Secrétariat exécutif permanent de la REDD+ utilise les réseaux sociaux, (Facebook, Tweeter, etc.) pour interagir avec les acteurs du processus REDD+. Mais ces moyens de communication n'ont été mentionnés que par une seule catégorie d'acteurs. Il s'agit du « Secteur privé ». Ce constat pourrait laisser comprendre qu'en réalité l'usage des réseaux sociaux comme canal de communication reste marginal dans la mise en œuvre des stratégies de communication du Sep-redd. À propos des moyens de communication du Sep-redd, un acteur du secteur privé avance ce qui suit :

Ils (Sep-REDD+) ont les plateformes Facebook, Tweeter (devenu X), les réseaux sociaux et site web (Élimane, secteur privé; entretien réalisé le 22 avril 2021).

Comme on peut l'observer, le faible usage des médias sociaux du point de vue des participants à la recherche laisse penser que ces outils avaient peu de poids dans les stratégies de communication de la REDD+. En somme, les résultats susmentionnés laissent comprendre qu'en termes de communication, la mise en œuvre du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire a fait appel à l'usage de différents outils et canaux de communication. Les différentes catégories de participants ont différentes approches face à l'emploi de ces outils. Si la majorité des acteurs (Société civile, Décideurs, PTF, Techniciens, Privé) ont fait cas du mérite de ces canaux et outils, quelques-uns, par contre les trouvent insuffisants pour la sensibilisation effective des acteurs du mécanisme et des populations agricoles. En plus, en termes d'importance en usage le 'site internet et le Géoportail', les 'Médias (audiovisuels) et les radios de proximité', les 'courriers et circulaires' et les 'affiches' ont été les supports médiatiques les plus utilisés par les acteurs du processus. Les crieurs publics et les facilitateurs et les affiches ont été principalement utilisés lors des campagnes d'information et de sensibilisation, mais, et surtout à l'occasion de la mise en œuvre des projets pilotes dans les localités de la région de la Mé. Quant aux réseaux sociaux (Whatsapp, Facebook, etc.), ils ont été très peu mentionnés par les acteurs. À observer de près, l'on peut penser que chacun de ces outils et canaux a été choisi en fonction du besoin de communication de la REDD+ et aussi de la réalité contextuelle des populations cibles.

Tableau 5.3 : Outils et canaux de communication évoqués par les acteurs dans le processus REDD+.

Code occurrence (cases) for ACTEUR

	SOCIETE CIVILE	DECIDEUR	PTF	PRIVE	TECHNICIEN	MEDIAS	CHERCHEUR
Site internet (Spots),Géoportail	●		●●	●	●●		●
Médias (audiovisuel)/presse	●●	●	●●		●●	●	●
Réseaux sociaux				●			
Magazines, Affiches et pancartes	●		●●				
Crieur public/ le griot/Facilitateurs	●●	●					
Gadgets/ Tee shirt			●		●●		
Radio de proximité/ régionale		●			●●	●	●
Courriers et circulaires	●●	●					●

La taille des cercles représente les fréquences en termes d'évocation des outils de communication par les sept catégories d'acteurs. Huit (8) outils et moyens de communication ont été pris en considération. Trois (3) grandeurs de cercles figurent dans le tableau : gros, moyen et petit. Le gros cercle représente la fréquence la plus élevée d'évocation d'un outil par un groupe d'acteurs donné. Le cercle moyen représente une fréquence moyenne. Le troisième cercle quant à lui traduit une fréquence faible. Ainsi, le « site internet (spots)/ Géoportail » a été le plus mentionné par le groupe des PTF, suivi des techniciens. Ces outils ont été faiblement évoqués par la société civile, le privé et les chercheurs. La société civile et les chercheurs sont les catégories qui ont le plus parlé des « médias audiovisuels et presse ». Ces mêmes canaux ont été moyennement évoqués par la catégorie des PTF. Ils ont été très peu mentionnés par les décideurs, les médias et les chercheurs. Le secteur privé est la seule catégorie qui a fait très peu mention des « réseaux sociaux ». Les PTF ont plusieurs fois fait cas des « magazines, affiches et pancartes ». Cependant, ces mêmes outils ont été très peu abordés par société civile. Le moyen de communication dit « crieur public/griot » a surtout été

beaucoup évoqué par l'organisation de la société civile. La même stratégie a été à peine mentionnée par la catégorie des décideurs. Deux catégories ont parlé des « gadgets (Tee-shirt) » ; à savoir les techniciens et les PTF. Les techniciens sont ceux qui en ont beaucoup cité tandis que les PTF en ont parlé très peu. Les « radios de proximité » à l'instar des autres stratégies de communication ont été moyennement mentionnées par les techniciens. Elles ont été très peu abordées par les décideurs, les médias et les chercheurs. Enfin, les « courriers et les circulaires » ont été moyennement cités par la société civile et très peu par les décideurs et les chercheurs.

5.4 Formes et ramification de la communication dans le processus de gouvernance de la REDD+

Le processus de gouvernance de la REDD+ a permis de faire émerger à la fois des formes et une ramification de la communication à l'intérieur et entre les différents groupes d'acteurs. Les sections qui suivent apportent un éclairage sur ces réalités communicationnelles du processus en question.

5.4.1 Formes de communication de la REDD+

Au regard des stratégies de communication susmentionnées, nous sommes arrivé à la conclusion que la REDD+ communique de deux manières avec les acteurs : une *communication dite officielle* qui se fait à la fois avec les acteurs institutionnels (les ministères et institutions impliqués, les structures sous tutelle, les partenaires au développement, Ong locales et internationales, médias et chercheurs) et une *communication non institutionnelle* ou encore ouverte qui a lieu à l'occasion des rencontres et visites de terrain avec les communautés locales, y compris les populations rurales.

5.4.1.1 Communication officielle (formelle) de la REDD+

Afin de mener à bien le processus de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, le Sep-REDD+ a procédé par une communication dite officielle avec certains acteurs, à savoir les ministères et institutions impliqués, les structures sous tutelle, les partenaires au développement, Ong locales et internationales, médias et chercheurs.

C'est ce type communication qui s'est fait pendant tout le long de la phase préparatoire ou de conception dudit mécanisme. Elle a été marquée par différentes formes de rencontres ; réunions, discussions, négociations, formations et sensibilisation des acteurs. En effet, après la signature de l'engagement formel de la Côte d'Ivoire à la REDD+ par le président de la République, suivie de l'adoption du décret créant la Commission nationale REDD+ et de ses démembrements (Comité national REDD+, Comité interministériel et le Secrétariat exécutif permanent), le Sep-redd en tant qu'organe chargé du suivi-évaluation des activités REDD+ s'est aussitôt mis au travail. Ses actions ont été focalisées non seulement sur la vulgarisation (faire connaître le mécanisme dans tout le pays par la sensibilisation) et la mobilisation des parties prenantes, mais surtout sur la coordination et la validation des activités concourant à la mise en place du processus. Le mécanisme REDD+ était une initiative tout à fait nouvelle et méconnue des Ivoiriens dans leur grande majorité. Au vu de cette réalité, il y avait nécessité de communiquer sur l'ampleur du phénomène de la déforestation dans tous les paliers de l'administration publique et au sein des populations, et ce dans le but de faire naître une prise de conscience générale. Il était aussi central de faire connaître à travers tout le pays le mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts. Du coup, les actions du Sep-redd vont s'inscrire dans une logique de sensibilisation et de mobilisation des acteurs sur la gouvernance de l'environnement, notamment la forêt ivoirienne. En plus, au-delà même de la sensibilisation, la communication du Sep-redd vis-à-vis des parties prenantes va s'axer sur les ateliers et séminaires de formation pour le renforcement de leurs capacités sur le processus REDD+ et son mode de fonctionnement, surtout sur les questions d'ordre technique (séquestration du carbone, émissions de CO₂, etc.), juridique (compréhension et interprétation des lois et décrets, lois du foncier ivoirien, etc.) et financier (paiement pour services environnementaux, etc.). Sa démarche a consisté également à rencontrer officiellement chacun de ces groupes d'acteurs de manière individuelle. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce premier mode de communication a aidé le Sep-redd à communiquer sur le processus, mais surtout à impliquer toutes les parties prenantes dont la présence est fondamentale à la réussite dudit mécanisme.

5.4.1.2 Communication ouverte (avec les populations)

Quant au second type de communication orientée vers les populations et les Ong locales, il revêt un caractère fondamental au regard des enjeux climatiques en lien étroit avec la déforestation. C'est une communication qui s'est manifestée principalement lors de la mise en œuvre du projet pilote REDD+ de la Mé. C'était aussi une communication ouverte, directe et pragmatique. Le Sep-redd rencontrait les Ong et les populations locales sur la place publique et dans les foyers de jeunes pour échanger sur le mécanisme REDD+. Contrairement au premier type de communication qui avait un caractère formel, le second prenait la forme de discussions entre les entités concernées ; discussions au cours desquelles l'occasion était donnée aux populations locales et Ong d'exposer leurs préoccupations en lien avec la forêt. Ce qui reste frappant dans cette approche communicationnelle, c'est la proximité avec les populations villageoises à qui l'on veut transmettre de l'information tout en faisant abstraction des protocoles et formalités de communication. Cette communication s'est inscrite dans un contexte de sensibilisation de masse contre la déforestation. Elle constitue, de ce fait l'une des plus importantes approches au regard de l'enjeu lié à l'implication des communautés et populations rurales à l'initiative REDD+ et du développement durable. En somme, à regarder de près les deux modes de communication employés par la REDD+, l'on peut dire qu'ils ont été adaptés aux différentes cibles, car ils ont permis d'adresser, dans des discours adéquats le message d'information, de sensibilisation et de mobilisation pour une atténuation du changement climatique par la réduction de la déforestation et la préservation durable des forêts aux parties prenantes.

La mise en œuvre du mécanisme REDD+ a permis également de percevoir l'existence d'échanges et de discussions entre les différents groupes d'acteurs impliqués dans le processus. Dans les sections qui suivent, nous mettons en évidence les interactions entre ces différents groupes d'acteurs.

5.4.2 Ramification (circularité) de la communication entre groupes d'acteurs au sein de la gouvernance de la REDD+

L'analyse des stratégies de communication dans le processus de gouvernance de la forêt par la REDD+ a permis de percevoir une ramification de la communication entre les acteurs de ce

processus. L'on a pu identifier différentes communications qui ont pris forme entre les acteurs. Il s'agit d'une part des échanges entre le Sep-redd et les parties prenantes du processus (communication institutionnelle et communication non officielle) et d'autre part entre les groupes d'acteurs eux-mêmes.

5.4.2.1 Communication intragroupe (à l'intérieur des groupes d'acteurs)

Dans ce processus de gouvernance consacrée à la lutte contre la déforestation, il ressort une circularité de la communication intragroupe. Autrement dit, il existe une communication qui se fait à l'intérieur même de chaque groupe d'acteurs. C'est une communication marquée par des échanges d'informations entre individus et qui a trait à la mise en œuvre du mécanisme REDD+. Par exemple, au sein du groupement de la société civile, il y a des échanges qui se font entre les Ong, les chefs de villages et les populations, et entre les présidents des jeunes et les chefs et notables de villages. Les Ong locales sensibilisent les villageois à travers des relais que sont les chefs de villages et les présidents d'associations de jeunes et de femmes. Ces personnes sont des leaders d'opinion qui exercent une influence sur l'adhésion de leurs populations au mécanisme REDD+. On est en présence du modèle de communication à deux niveaux (Rogers, 1963). Aussi, les communications des leaders d'opinion, des Ong locales ont été rendues dans des discours adaptés aux populations (en Akié : langue locale de la région de la Mé). Ce qui a fortement contribué à la compréhension du message et milité en faveur de l'implication de celle-ci au processus de lutte contre la déforestation. Il en est de même au sein de la catégorie des techniciens qui regroupe les structures gouvernementales comme la Sodefor, l'Anader, le Sep-redd, et le Bnetd. Par exemple, le département chargé de l'environnement au Bnetd a réalisé plusieurs études techniques sur l'état de la forêt ivoirienne dont les résultats ont été utilisés par le Sep-redd, l'Anader et même la Sodefor. Aussi le Sep-redd qui appartient à cette catégorie a-t-il mis en place toutes les conditions de dialogue pour que ces structures soient impliquées dans le processus de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts. Au niveau des décideurs, les échanges se font entre les représentants des ministères tels que le MINEF, le MINEDD, MINADER et les autres membres du Comité national REDD+ au sein dudit comité. Il en est de même au sein de la catégorie Partenaires techniques et financiers dans laquelle les institutions (FAO, PNUE et PNUD) travaillent sous la bannière de l'UNREDD. Pour ce qui concerne le Secteur privé, il y a un représentant de cette

catégorie qui siège au Comité interministériel et qui a la charge d'instruire les membres de sa corporation sur l'évolution de la mise en œuvre du processus. À l'intérieur des catégories Chercheurs et Médias, il existe des points focaux qui relaient toutes les informations du processus REDD+ à leurs collègues.

5.4.2.2 Communication intergroupe (entre les groupes d'acteurs)

Par ailleurs, on observe des interactions entre les groupes d'acteurs du mécanisme. C'est le cas entre la société civile, les techniciens et les médias. D'abord, les interactions entre les techniciens et la société civile, notamment les Ong locales et les populations rurales (agriculteurs) reposent sur l'accompagnement des dernières. Par exemple, la Sodefor a assuré la formation de certaines Ong locales sur le reboisement dans le cadre du processus. Aussi, l'Anader a conseillé les planteurs quant aux choix des plants et d'arbres à intégrer dans leur plantation de cacao. Ensuite, les échanges entre la société civile et les médias se font par le rôle de relais des derniers. Ce sont les médias qui transmettent les messages de sensibilisation de la REDD+ aux populations. Mais en plus, ils interagissent avec les populations notamment à l'occasion des campagnes de sensibilisation de terrain où cette interaction de proximité entre eux et les populations prend forme. La mise en œuvre du PRM a été l'occasion de percevoir ce rapprochement entre ces deux entités.

Les techniciens, les décideurs et les chercheurs interagissent dans la mise en marche du processus. Cela se perçoit par le fait que les chercheurs mènent des recherches en termes de développement de plants ou de semences agricoles (arbres fruitiers, forestiers, etc.) qui sont reproduits à grande échelle et introduits sur le terrain par les techniciens de la Sodefor. Mais bien avant cela, la décision pour la mise à l'échelle des résultats de la recherche est validée par les décideurs. La mise en œuvre du mécanisme REDD+ a également permis de percevoir l'existence d'interactions entre décideurs, partenaires techniques et acteurs du privé. En effet, l'intervention des partenaires techniques s'est faite à travers le financement qu'ils accordent au processus pour sa réalisation. Leur engagement à cet effet donne lieu à des rencontres, à des négociations au sein du Comité national REDD+ (où siègent les décideurs) qui aboutissent à des ententes de financement des projets REDD+. L'interaction entre les décideurs et les acteurs du privé (principalement les opérateurs du domaine forestier) se manifeste à travers les contrats d'exploitation et le respect des engagements et

réglementations en vigueur dans le cadre de l'exercice de leur activité ; l'exploitation forestière. L'implication du secteur privé dans le processus de réduction des EGES s'est beaucoup appesantie sur la sensibilisation des membres de cette corporation à l'effet d'une restauration du couvert forestier ivoirien par les reboisements. Les trois groupes d'acteurs en question (Décideurs, PTF et Privé) se retrouvent aussi dans le Comité interministériel où l'occasion leur est donnée d'interagir. Enfin, on observe des échanges entre les Partenaires techniques et les Médias. Les médias représentent l'instrument qui se charge de communiquer sur les actions qui sont menées ou qui doivent être menées. Ils donnent de la visibilité au mécanisme. Dans le processus REDD+ CIV, les médias ont fait connaître les actions des PTF, notamment les financements qui ont été octroyés (à la REDD+) pour la mise en œuvre des projets. Les échanges entre ces deux groupes d'acteurs sont tout aussi importants à l'instar de ceux que les médias entretiennent avec le Sep-redd et le groupement de la société civile.

5.4.2.3 Le Sep-redd au cœur de la circularité d'information entre les acteurs

La circularité de l'information entre les parties prenantes du processus REDD+ est un fait. Ce réseau de communication est alimenté par la présence d'une source qu'est le Secrétariat exécutif REDD+. Au cœur de cette chaîne de communication se trouve le Sep-redd, qui en tant qu'organe de coordination des activités de la REDD+ interagit avec les sept groupes d'acteurs. Ces échanges se font à travers les rencontres d'information et de mobilisation des acteurs. Le Sep-redd communique avec les parties prenantes à travers des réunions techniques sur des thématiques environnementales et des formations pour le renforcement de capacités de certaines structures participantes. Il en est de même pour les interactions entre le Sep-redd, les techniciens, les médias et les chercheurs. Il coordonne à la fois l'application des résultats des recherches agronomiques et joue un rôle d'accompagnement des techniciens pour la mise en pratique de ces résultats sur le terrain. Ses échanges avec les médias s'articulent autour de la propagation de son message aussi bien à l'ensemble des acteurs du processus qu'à toute la nation. Sa communication va au-delà des entités structurelles et étatiques pour s'intéresser spécifiquement à d'autres acteurs loin des villes : les populations villageoises. L'échange entre le Sep-redd et les populations rurales est central, car de l'implication de ces dernières dépend la réussite du processus. On est dans une interaction où le Sep-redd va chercher à expliquer et à convaincre les populations rurales sur la nécessité de

sauvegarder la forêt afin qu'elles puissent, en retour contribuer aux actions de lutte contre la déforestation. En un mot, le Sep-redd en tant que coordonnateur des activités REDD+ CIV interagit avec l'ensemble des parties prenantes. En clair, ce processus de gouvernance de la forêt laisse transparaître un réseau informationnel circulaire entre les acteurs et au centre de laquelle se trouve le Sep-redd. Le schéma 5.4 illustre cette circularité communicationnelle entre les différents acteurs du réseau.

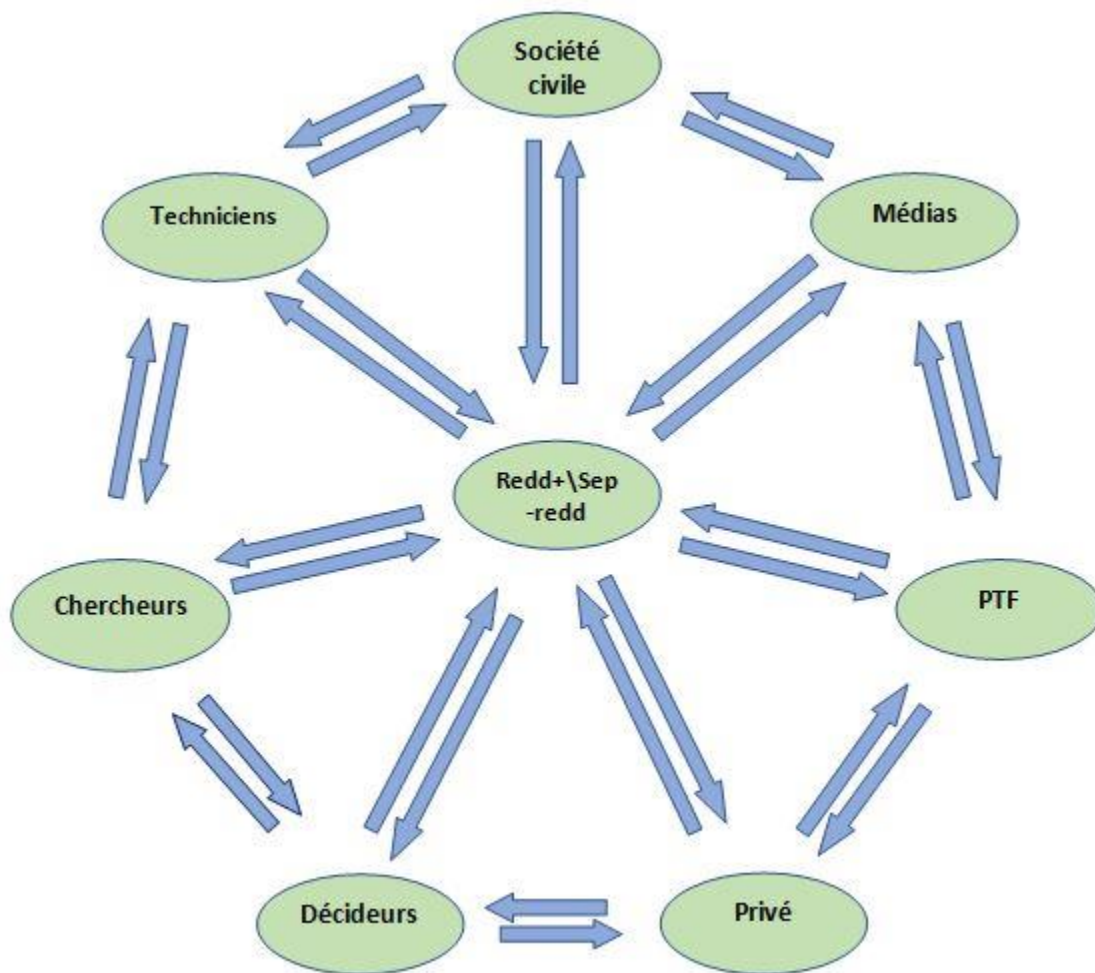


Figure 5.4 : Circularité de l'information entre acteurs du processus REDD+

En définitive, ce chapitre a permis d'aborder une partie essentielle de cette recherche, à savoir la présentation et l'analyse des résultats. Ces résultats ont porté en général sur les aspects communicationnels de la gouvernance de REDD+CIV. De même, l'analyse de ces résultats aura aidé à comprendre d'avantage les interactions entre groupes et entre individus, acteurs du processus de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire.

Pour ce qui est de la mobilisation de la communication dans le processus REDD+, les résultats ont révélé le développement de plusieurs et différentes stratégies et de canaux de communication conçus pour mener à bien les opérations de sensibilisation contre la déforestation aussi bien à l'endroit des parties prenantes qu'à l'endroit des populations locales. Ces différentes stratégies, y compris les moyens de leur mise en œuvre ont concouru à établir l'existence de différents modes de communication dont une communication officielle et une communication ouverte avec populations locales. Aussi, une ramification de la communication existe entre les acteurs d'un même groupe et entre les différents groupes du processus dont le Sep-redd demeure le principal orchestrateur. Au regard de ces différentes actions communicationnelles enclenchées par le Sep-redd entre les groupes d'acteurs, l'on est amené à penser à une réelle volonté de la REDD+ à mettre la communication au cœur de la mise en œuvre du processus.

CHAPITRE VI : RÔLES ET REGARD DES ACTEURS SUR LE PROCESSUS DE GOUVERNANCE DE LA REDD+

Ce chapitre vise à répondre à une de nos questions de départ, à savoir quels sont les rôles joués par l'État et toutes les autres parties prenantes dans le processus REDD+ ? En tant que processus multipartite, l'initiative de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts a mobilisé plusieurs acteurs. Chaque groupe d'acteurs impliqués a eu à jouer un ou plusieurs rôles dans le processus, et ce dépendamment de son rapport à l'environnement ou de son expertise dans la gestion des questions forestières et agronomiques, environnementales et climatiques. Le volet financier reste un des facteurs qui ont suscité la mobilisation de structures internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, des partenaires techniques et financiers spécialisés dans le financement des initiatives d'envergure et d'intérêt mondial. Ce chapitre aborde aussi, sous le parapluie de la gouvernance de la forêt le regard des acteurs sur les stratégies de communication de la REDD+, les questions liées à la participation, à la synergie, au pouvoir de la REDD+ et à l'environnement (changement climatique).

Le travail de terrain a permis de collecter des données relatives aux rôles des sept groupes d'acteurs relativement à la gouvernance de la REDD+. Les acteurs du processus ont parfois joué plusieurs et différents rôles, notamment ceux de 'porte-voix des populations', 'sensibilisation', 'relais', 'encadrement ou accompagnement' et bien d'autres. Au regard des données récoltées sur le terrain, il est question dans un premier temps de mettre en évidence les différents rôles joués par les acteurs en ce qui concerne leur implication dans la mise en œuvre du mécanisme REDD+. Ensuite, le regard des acteurs sur la gouvernance de la forêt sera abordé.

6.1. Rôles des différentes catégories d'acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire

Le mécanisme REDD+ et sa mise à exécution en Côte d'Ivoire ont mobilisé différents acteurs. Chaque groupe d'acteurs a eu à jouer un rôle plus ou moins important dans le processus de gouvernance de ce mécanisme. L'un des objectifs de cette recherche est l'analyse et la compréhension des rôles joués par chacun de ces acteurs. La lutte contre la déforestation imputable

aux actions anthropiques s'est matérialisée par différentes actions menées par les acteurs autant sur le plan théorique que pratique. Ainsi, les entrevues réalisées à la fois dans les bureaux et sur le terrain avec les participants ont permis de découvrir et de cerner l'apport des acteurs dans le processus. Le travail de terrain a permis d'identifier les différents rôles du point de vue des acteurs. À chaque groupe d'acteurs ont été associé le (s) rôle (s) joué (s) dans la mise en œuvre du mécanisme REDD+. Il en ressort que certains rôles comme la 'sensibilisation', l'accompagnement' et la 'formation' restent communs à des catégories d'acteurs comme la société civile, les techniciens et les PTF. Dans les sections qui suivent, nous allons cartographier chaque catégorie d'acteurs et lui associer le (s) rôle (s) qu'elle a joué (s) dans la mise en processus REDD+.

➤ **Société civile : rôle d'avant-garde de la lutte contre la déforestation**

Dans le cadre de la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par le mécanisme REDD+, plusieurs parties prenantes y ont été associées. L'organisation de la société civile qui regroupe la plate-forme de l'Observatoire ivoirien pour la gestion des ressources naturelles (OI-REN), les Ong et associations communautaires et les chefs traditionnels, etc. est l'un des acteurs de ce processus. Différents rôles ont été menés par la société civile.

- Rôle de porte-voix des communautés rurales

L'un des rôles que se sont assignés certaines Ong de l'organisation de la société civile a été celui de « porte-voix » des communautés rurales. Le mécanisme REDD+ est une initiative multi-acteurs. Autrement dit, la lutte contre la déforestation concerne tous les exploitants forestiers, surtout les populations paysannes dont la vie dépend de l'activité agricole. Les Ong de la société civile trouvent impérieux de défendre les intérêts des populations agricoles et de parler en leur nom, car celles-ci ne sont pas conviées aux prises de décisions les concernant et par conséquent les subissent. Les Ong se présentent donc comme « porte-parole » des populations, parce qu'elles estiment qu'elles sont plus proches d'elles et qu'elles connaissent mieux leurs préoccupations et problèmes. Dans les deux extraits suivants, deux membres de la société civile expliquent leur rôle de défense des intérêts des populations locales :

Et le rôle que nous nous sommes assigné dans ce processus, c'est de défendre les intérêts des communautés locales à la table de discussion. [...] La société civile intervient pour être le porte-voix des communautés locales. [...]. C'était vraiment de veiller à ce que les préoccupations des communautés locales soient prises en compte. C'était ça vraiment notre mission de départ (Adama, Ong société civile; entretien réalisé le 4 mai 2021).

[...] un projet que nous avons implémenté dans la région du Cavaly avec le label *Rain Forest & Land*. Il s'agissait pour ce projet de pouvoir faire un plaidoyer auprès du gouvernement ivoirien en vue de pouvoir vulgariser le code forestier auprès des communautés. Mais également de pouvoir assurer l'application effective la notion de propriété de l'arbre pour pouvoir inciter les producteurs à adopter l'agroforesterie. Et ce projet-là a duré 3 ans de 2018 à 2020 (Donald, Ong société civile ; entretien réalisé le 21 juin 2021).

Toutefois, défendre les intérêts des communautés en étant leur porte-parole ne semble pas être une sinécure. Jouer un tel rôle implique une dimension financière qui s'érige parfois en un obstacle pour ces Ong. Autrement dit, elles sont souvent confrontées à des problèmes budgétaires qui rendent l'accomplissement difficile. C'est ce qui ressort dans les propos suivants d'un membre de la société civile :

On communique, on travaille. On communique pour faire porter la voix des communautés comme faire porter la voix de la société civile dans ces mécanismes. J'aurais bien voulu, c'est vrai que c'est difficile, parce que nous n'avons pas les gros moyens pour faire les grandes diffusions, mais on essaie à notre niveau vraiment de communiquer sur ces genres d'aspects (Dramane, Ong société civile ; entretien réalisé le 4 juin 2021).

- Rôle d'éveilleur de consciences

La société civile avait aussi, dans le cadre du mécanisme REDD+ un rôle d'éveil de conscience par la voie de la sensibilisation des communautés locales. La REDD+ est une initiative nouvelle en Côte d'Ivoire dont l'objectif est de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts. Mais la compréhension de ce mécanisme implique nécessairement une sensibilisation accrue de tous les acteurs concernés par ledit processus, surtout les communautés locales de sorte à leur permettre d'y participer effectivement. Pour ce faire, la société civile, particulièrement les Ong locales, s'est assigné un rôle de sensibilisation des populations rurales à cette initiative pour qu'elles la comprennent et qu'elles soient également informées de toutes les mesures qui sont prises en faveur de l'implémentation de ladite initiative en Côte d'Ivoire. Les extraits ci-dessous sont tirés des propos

des membres de la société civile qui nous parlent de la nécessité de leur rôle de sensibilisation des communautés rurales :

Il s'agissait dans un premier temps de sensibiliser les communautés, les sensibiliser sur l'importance de pouvoir régénérer la forêt, arrêter la destruction de la forêt, de pouvoir comprendre l'importance de l'arbre, l'importance de la forêt et tous ces différents paramètres. On est dans une phase d'enrôlement volontaire des candidats. L'objectif est de pouvoir convaincre les populations à adhérer au mécanisme PSE. On a sensibilisé près de 2000 acteurs dans la sous-préfecture de Méagui pour qu'ils puissent adhérer au mécanisme PSE (Donald, entretien réalisé le 21 juin 2021).

Comme je l'ai dit, notre rôle est de faire en sorte que les communautés locales comprennent le processus, que pour toutes les décisions à prendre elles soient consultées; et qu'elles participent *in fine* à la mise en œuvre du processus REDD+, puisqu'après la phase de préparation on devait rentrer dans la phase d'investissement (Adama, Ong société civile; entretien réalisé le 4 mai 2021).

- Rôle de transmetteur

Au nombre des rôles joués par la société civile dans le processus REDD+, il y a celui de « transmission ». Le rôle de transmission de messages est mis en évidence surtout lors des campagnes de sensibilisation au sein des communautés villageoises. Il s'agit ici surtout des responsables d'associations (de jeunes et de femmes) et de certaines Ong locales intervenant dans le domaine forestier qui assument ce rôle. Ces acteurs reçoivent des informations et messages officiels des structures de coordination REDD+ et des autorités administratives qu'ils transmettent en retour aux populations. Les deux citations suivantes sont les propos respectifs d'un membre de l'association des jeunes dans un village et d'un notable du village Mébifon :

Il faut dire que nous avons été pour le projet lui-même. Nous avons été un tuteur, c'est-à-dire, quand ils arrivent, c'est sur nous qu'ils s'adosent pour approcher la chefferie. Après avoir annoncé à la chefferie, c'est encore sur nous qu'ils s'adosent pour sensibiliser les villageois, les jeunes qui sont là, les planteurs, pour dire que : « à tel jour y a tel groupe qui arrive pour faire tant... ». Nous sommes pour eux un canal pour communiquer. Quand ils nous informent, on sensibilise et puis on attend. L'ONG Nitidae nous a utilisés comme canal pour pouvoir joindre la population. En tout cas, nous avons joué notre rôle dans le but d'aider cette ONG à mener à bien sa sensibilisation (Mathieu, association des jeune société civile; entretien réalisé le 8 juillet 2021).

Avant de venir, ils ont donné une information. Parce que quand ils étaient venus, les premières personnes qu'ils ont rencontrées, c'est sur eux on a appris l'information. Et Dieu merci le président des jeunes était parmi ces personnes. Au début quand ils sont venus il y avait un chef. C'est l'an passé que

nous on nous a nommé. Mais, je moi je sais que c'est passé chez le président des jeunes avant d'atteindre le chef, parce que c'est un projet qui est venu pour les jeunes (Robert, notable société civile; entretien réalisé le 8 juillet 2021).

- Rôle d'encadreur / accompagnateur

L'un des rôles de la société civile dans le processus de mise en œuvre de la REDD+ a été l'encadrement (l'accompagnement) des paysans et des jeunes. Le mécanisme REDD+ est assorti de projets qui visent à amener les communautés rurales et les petites structures à embarquer dans des activités les détournant de l'exploitation des ressources forestières. Le projet pilote REDD+ de la Mé a donné l'opportunité à des Ong de la société civile d'appuyer aussi bien des individus que des structures à créer des projets et les soumettre à des demandes de financement. Les deux extraits ci-dessous témoignent de l'action d'accompagnement des communautés par des Ong de la société civile :

J'ai dit au comité de pilotage que ma formation « c'est de faire de l'accompagnement, que, est-ce qu'ils m'autorisaient d'accompagner des structures que je sens être capables de porter un projet. C'était aussi des jeunes qui avaient un niveau d'étude très bas (CM1, CM2), ce qui ne leur permettait pas de rédiger un texte. Ils m'ont dit qu'il n'y a pas de problème. Dans tous les cas, tous ceux qui vont apporter leur contribution à ce comité de pilotage sont les bienvenus. J'ai appuyé également un jeune qui s'appelle X que vous allez rencontrer après; c'est un jeune qui connaît sa matière. Tout ce qui est reboisement, c'est son domaine. Mais la partie rédaction, je me suis donné le devoir de le faire pour qu'il puisse présenter un dossier potable au niveau de la lecture, comment argumenter, etc. (Charlotte, Ong société civile ; entretien réalisé le 12 juin 2021).

Impactum dans le cadre de son engagement, de la lutte contre la déforestation, Impactum a implémenté plusieurs projets. D'abord il y a le projet pilote « Paiement service environnementaux » (PSE) au niveau de la NAWA. Impactum a implémenté ce projet avec *Mondelèz* (chocolatier). Dans le cadre de ce projet, Impactum était chargé de sensibiliser les communautés et de mettre en place un mécanisme d'incitation; comment inciter les communautés et les accompagner à la mise en œuvre et l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. C'était le rôle que Impactum a joué dans le cadre de ce projet PSE de la NAWA (Donald, Ong société civile; entretien réalisé le 21 juin 2021).

- Rôle d'observateur indépendant

Parmi les rôles joués par la société civile il y a l'observation indépendante. En plus de défendre les intérêts des communautés et de les accompagner, les Ong de la société civile ont souhaité aller plus loin dans leur implication au processus REDD+. Il s'est agi pour certaines d'entre elles d'aller sur le terrain pour constater l'exécution des projets communautaires. Selon la société civile, ce rôle vise à établir une transparence en ce qui concerne surtout la prise en compte des communautés. À propos de ce rôle dans le processus de gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire, un des membres de la plate-forme de la société civile OI-REN avance ce qui suit :

Aujourd'hui dans la phase d'investissement, je suis en train de dire que durant tout ce processus, à part la phase de début du projet, ça été piloté vraiment en solo par le Sep-redd. Nous sommes maintenant à la phase d'investissement. Donc à la phase d'investissement c'est des projets de la Banque mondiale, etc. Pour revenir à ce sujet au niveau de la phase d'investissement, nous en ce qui concerne la plateforme, nous nous sommes positionnés comme observateur indépendant. Et dans le cadre de l'observation indépendante, déjà le programme d'investissement forestier de la Banque mondiale, nous avons été identifiés pour jouer le rôle de l'observation indépendante. Pour nous, c'est important. Donc nous allons aller sur le terrain pour regarder ce que le PIF est en train de devenir, surtout certains aspects, en termes de prise en compte des communautés (Adama, Ong société civile; entretien réalisé le 4 mai 2021).

- Rôle de pépiniériste / agent de reboisement

Comme rôle assumé par la société civile dans le cadre du projet pilote de la MÉ (PRM), il y avait également la production des pépinières. En effet, un volet du projet relatif à la lutte contre la déforestation reposait sur le reboisement. Le reboisement nécessite la disponibilité de plants qui doivent être produits dans les pépinières. Les pépiniéristes sont donc les personnes chargées de produire des plants. Des membres d'une coopérative d'agriculteurs, acteurs du processus REDD+ ont assumé la production de plants destinés aux actions de reboisement. La société civile a été aussi impliquée dans le PRM à travers des Ong spécialisées dans le reboisement. Les extraits suivants relèvent d'une pépiniériste et d'un représentant d'une Ong qui fait du reboisement :

Je peux dire que cela s'est fait depuis... Au départ c'était la pépinière cacaoyère. Et maintenant cela fait trois ans que nous sommes reparties dans la pépinière des arbres d'ombrage. Donc je suis l'une des pépiniéristes. Et là, la dame qui est là aussi, nous travaillons toutes ensemble là-bas. Nous sommes trois qui travaillons là-bas dans la pépinière des arbres d'ombrage. Cayat est vraiment impliqué dans ce processus (Pauline, coopérative des femmes société civile; entretien réalisé le 1^{er} juillet 2021).

Nous avons été dans ce mécanisme quand ce mécanisme est arrivé dans la région de la Mé. Je pense que nous avons été des acteurs prépondérants, parce que nous avons été l'une des rares Ong/association à faire ses premiers pas dans le département d'Adzopé, dans la région de la Mé à participer à ce processus-là. Nous avons haut les mains embrassé ce projet. Et puis bon nous avons fait ce qu'il y avait à faire. (En termes d'activité) Nous concernant, nous avons eu à exécuter deux projets : il y a eu le projet de reboisement communautaire et puis la surveillance communautaire. En ce qui concerne le premier, à la différence de ce que nous faisons, nous on travaillait avec la Sodefor. C'est-à-dire que la forêt qui était réservée à l'État qui était protégée, c'est là-bas que nous on intervenait pour faire le reboisement. Ce deuxième volet consistait à faire le reboisement dans le milieu rural. Il était question de sensibiliser les paysans pour acquérir un certain nombre de parcelles et puis de procéder à un reboisement (Constant, Ong société civile entretien réalisé le 12 juin 2021).

➤ **Décideurs : rôle de gestion politique liée à la forêt**

Les décideurs font partie des sept catégories d'acteurs qui participent à la gouvernance de la REDD+ Côte d'Ivoire. Comme le nom l'indique, les décideurs constituent une catégorie centrale dans le mécanisme Redd. Il s'agit de l'État et de ses démembrements, notamment les ministères tels que le MINEF, le MINEDD, le MINADER et autres, qui forment l'appareil décisionnel de l'État en ce qui concerne la lutte contre la déforestation. L'engagement de la Côte d'Ivoire au mécanisme REDD+ suivi de la signature du décret de création de la Commission nationale REDD+ par le président de la République est une traduction de ce rôle en tant que décideur politique. Cela dit, la mise en œuvre des projets REDD+ a nécessité la prise de décisions tant au sommet de l'État qu'au niveau des ministères impliqués. Au vu des résultats du terrain, il ressort deux rôles joués par la catégorie « Décideur », à savoir la *gestion des forêts* et la *gestion des politiques de développement*.

- Rôle de gestion politique des forêts classées

Les forêts classées constituent un patrimoine ivoirien. C'est le domaine privé de l'État de Côte d'Ivoire. Leur gestion (les forêts classées) qui relève des compétences de la Sodefor s'inscrit dans la politique forestière du pays menée par MINEF. Dans le cadre de la REDD+, le MINEF prend des décisions concertées en ce qui concerne la préservation des forêts classées. Pour ce qui est du rôle de l'État dans ce processus, un PTF avance ce qui suit :

Justement l'État a pris une mesure pour préserver la forêt classée de Mabi-Yaya de l'est pour en faire des parcs nationaux, pour renforcer leur présence. La stratégie du ministère de transformer certaines forêts classées bien conservées en des réserves et parcs nationaux pour pouvoir bien les sauvegarder ou bien renforcer leur statut de protection. C'est déjà un bon début. Ce qui est bien conservé on essaie de

mieux le conserver. Ce qui est dégradé, on essaie de mettre en place des plans d'aménagement pour pouvoir le restaurer (André, PTF; entretien réalisé le 21 mai 2021).

La collaboration entre le MINEF et la REDD+ dans le cadre de la restitution de la forêt ivoirienne est d'une importance capitale. Ce mécanisme vient apporter un appui important à la Côte d'Ivoire pour lutter contre la quasi-disparition de sa forêt au regard de sa dégradation très avancée. À propos de cette collaboration, un décideur avance ce qui suit :

Notre participation c'est notre existence. Nous devons lutter contre la déforestation. Mais ça fait partie de notre mission, comme je l'ai dit. Ce n'est pas quelque chose de nouveau pour nous. La REDD+ est venue nous aider dans notre travail. Ce que nous souhaitons passer comme message, c'est qu'elle fait beaucoup. Elle a financé des ateliers de formation auxquels la Sodefor a participé (Arsène, décideur ; entretien réalisé le 13 juillet 2021).

- Rôle de gestion des politiques de développement

L'État à travers ses représentations administratives et territoriales a joué aussi un rôle important dans les questions de développement dans le département de la Mé conjointement à la REDD+. C'est le cas avec les 109 départements regroupés en 31 Conseils régionaux à travers toute la Côte d'Ivoire. Ces Conseils régionaux sont responsables de la gestion des politiques de développement dans les départements qu'ils couvrent. C'est le cas du Conseil régional de la Mé (qui couvre le département d'Adzopé) qui est impliqué dans le processus REDD+. Il s'est investi dans le plan de développement local avec la REDD+ pour le bien-être de ses administrés. À propos de leurs actions dans la région, un des acteurs de cette catégorie raconte :

Après ces états généraux, le projet a démarré effectivement en début 2017. Il faut dire que le projet était sous la tutelle du ministère de l'Environnement et du développement durable. Le Conseil régional était le maître d'ouvrage. Et ceux qui exécutaient le projet c'était l'Ong Etcetera qui est devenue Nitidae, une agence française. [...] Et là on a plusieurs projets dans le marketing de notre territoire. On parle d'éducation, on parle de la réinsertion comme cohésion sociale, on parle de l'agrobusiness, de l'association des femmes et de la réinsertion des jeunes dans tous les plans. Et pour ça, on a besoin de la maîtrise de l'information (Louise, décideur ; entretien réalisé le 1^{er} juillet 2021).

➤ **Partenaires techniques et financiers (PTF) : rôle de mobilisation des fonds, sensibilisation, de suivi-évaluation et d'exécution de projets**

Les PTF en tant qu'acteurs du processus REDD+ ont eu à jouer différents rôles. Ces rôles sont, entre autres le financement de projets, supervision des actions de terrain, validation des documents et développement de projets.

- **Financement des projets REDD+**

Les partenaires techniques et financiers constitués des structures et institutions internationales comme UNREDD (FAO, PNUD, PNUED), la BM, l'AFD, le C2D, Nitidae, etc. participent au financement du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire. La mise en œuvre des activités de lutte contre la déforestation par la REDD+, y compris les actions connexes de développement liées à la prise en compte des populations rurales ont bénéficié de financement des PTF. Dans l'extrait qui suit, un membre des PTF parle ici de financement de projet dans le cadre de la REDD+ :

[...]. On finance actuellement un projet pilote qui entre dans le cadre de la REDD+. C'est juste un petit projet qu'on a financé autour d'un million d'euros. Non, ce n'est même pas un projet pilote. C'est un petit projet qu'on a financé dans la région de la Mé, autour d'Adzopé puisque c'est la région qui a encore quelques forêts assez bien conservées. Et on veut essayer de mettre en place une approche opérationnelle qui puisse permettre à la population locale de prendre conscience de la préservation du couvert forestier qui existe encore dans la région du sud-est [...] On a essayé d'appuyer cette initiative en finançant ce petit projet, en collaborant avec le Conseil régional de la Mé. C'est un projet REDD+ qu'on a financé avec une approche territoriale. (André, PTF; entretien réalisé le 21 mai 2021).

- **Mobilisation de fonds**

Parmi les PTF il y a des structures qui se chargent de la mobilisation de financements pour les mettre à la disposition des gouvernements pour la mise en œuvre d'initiatives bilatérales ou multilatérales. Un acteur des PTF avance, à propos de la mobilisation des fonds ce qui suit :

L'appui de la FAO se fait sur les deux plans. Sur le plan financier, la FAO, contrairement à ce que les gens pensent, ce n'est pas un fonds. C'est la gestion des Nations unies, qui dont le rôle principal, là où elle est très forte c'est la mobilisation des fonds pour les gouvernements. Le projet ISF, c'est pas la FAO qui finance, c'est le GCF qui finance. Mais FAO est l'outil pour le GCF qui va s'assurer que les fonds vont être déployés en aide au gouvernement ivoirien. De la même manière qu'on fait cela avec le GCF on a fait ça avec GEF pour le fonds pour l'environnement mondial (Roberto, PTF; entretien réalisé le 25 juin 2021).

- Rôle d'appréciation et de validation

Dans la catégorie des « PTF », il y a certains acteurs qui ont joué le rôle d'appréciation et de validation de documents. La mise en œuvre des projets REDD+ nécessite le contrôle de certains acteurs des PTF en vue de s'assurer que la réalisation des actions de terrain est conforme aux exigences adoptées par l'ensemble des parties prenantes. L'appréciation de la mise en œuvre des projets reste déterminante, car elle permet de situer les différents acteurs sur la bonne santé du processus. Pour ce faire, ces acteurs vont s'appuyer sur le travail des Ong chargées d'exécuter les projets sur le terrain pour comprendre ce qui se fait. C'est ce qui ressort des propos de cet acteur des PTF :

Nous on vient juste pour tester les choses, pour apprécier les choses, et puis voir comment on peut passer à l'échelle. On rentre dans le dispositif. Il faut qu'on rentre avec prudence, tirer les leçons et voir ce qu'on capitalise pour passer à l'échelle. Et d'ailleurs c'est ce que nous sommes en train de faire, parce que le projet en question dont je parle là il sera passé à l'échelle dans pratiquement toute la zone est du pays; du sud vers l'est. Donc, on passe à l'échelle parce qu'on a vu qu'il y a des choses intéressantes qu'il faut faire pour sauvegarder la forêt. Voilà un peu comment, à quel niveau on se positionne par rapport à ce dispositif-là. [...] Nous on a certes été consultés pour participer à quelques ateliers de validation de documents stratégiques (André, PTF ; entretien réalisé le 21 mai 2021).

- Rôle de facilitateur REDD+

La facilitation figure aussi parmi les rôles assignés aux PTF. La facilitation dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire vise à permettre la participation effective de toutes les parties prenantes au processus Redd. Ce qui passe nécessairement par la mise à disposition de tous les acteurs dudit processus l'information qu'ils ont besoin. Le rôle de facilitateur REDD+ encapsule également la facilitation des négociations avec l'Union européenne dans le cadre de la promotion de la cacaoculture durable. Dans l'extrait qui suit, un facilitateur REDD+/Flegt explique en quoi consiste son rôle dans le processus REDD+ :

[...] Mon rôle de facilitateur ici au niveau national est de m'assurer que l'ensemble des parties prenantes reste impliqué dans ce processus participatif à la fois au niveau de l'Apv\Flegt et de la REDD+. Il est aussi de ma responsabilité de m'assurer que les parties prenantes ont accès aux informations dont elles ont besoin pour une bonne participation, parce que sans bonne information on ne peut assurer une participation. Maintenant, cela suppose parfois que des moyens soient mis à disposition pour assurer une participation effective, pour aider à identifier les risques, à donner des conseils, à aider en facilitant l'accès à certaines informations qui pourraient aider les parties prenantes à mieux assurer ce qu'elles font. Mon rôle aussi va au-delà de la facilitation au niveau national pour faciliter les négociations avec

l'UE en m'assurant en particulier que la feuille de route que les deux parties ont adoptée reste et la dynamique au niveau national permette les échéances de la feuille de route et ensemble de manière à ce que le processus de négociation soit bien mené, qu'un accord soit signé par rapport au fait que les deux parties se sont engagées. Voilà le rôle que je joue. (Alphonse, PTF; entretien réalisé le 26 mars 2021).

- Rôle de développement et d'exécution de projets

Enfin, selon les résultats du terrain, certains membres de la catégorie des PTF sont spécialisés dans le développement de projets REDD+. Le rôle de développement et d'exécution de projets dans le cadre de REDD+ Côte d'Ivoire a été accompli par certaines de ces structures. Il s'agit en réalité des structures dont les expertises, en matière de reforestation, de restructuration, de techniques et de formation agricole bénéficient d'une renommée mondiale. C'est le cas de Nitidae dont le rôle dans le cadre de la REDD+ a consisté à exécuter le projet pilote de la Mé dans l'est du pays. Un membre de cette structure parle de leur rôle dans le processus REDD+ en Côte d'Ivoire :

Nous on est un opérateur indépendant des partenaires. On a pour but de mettre en œuvre, de traduire la stratégie développée par les partenaires ivoiriens. C'est eux qui ont conçu le projet REDD+ de la Mé. C'est une traduction sur le territoire de la Mé de la Stratégie nationale REDD+ qui a été écrite par la Côte d'Ivoire. Donc, l'enjeu, il est aussi de comprendre comment... Et nous pourquoi on a fait ça? C'est parce que nous on est spécialiste de l'opération de ce projet-là. C'est ça qui est le cœur de notre métier; c'est de développer et mettre en œuvre ce projet sur le terrain, les activités qui y sont liées. Et mettre de l'avant avec les enjeux techniques de ces choses-là. Mais la vision, l'aspect politique c'est plus l'État (Fabien, PTF; entretien réalisé le 4 mai 2021).

À propos du projet REDD+ de la Mé (PRM), voici ce qu'un des représentants de Nitidae dit :

Ici on va se concentrer un petit peu sur nos actions, parce qu'on travaille beaucoup, notamment dans le domaine agricole, le domaine forestier, bioénergie, l'amélioration des *process* de formation agricole. Mais ce qui vous intéresse ici, c'est que nous on travaille beaucoup avec la REDD+. Nous on est une ONG spécifique qui entend développer des projets REDD+ un peu partout dans le monde. On a développé à Madagascar, au Mozambique et ici en Côte d'Ivoire. En Côte d'Ivoire on a développé le projet REDD+ de la Mé PRM. Le PRM est un projet qu'on a initié au tout début de 2012. Le début de la création de ce projet ça été en 2012. (Fabien, PTF ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

➤ **Secteur privé : rôle d'assistance financière et de sensibilisation**

À l'instar des autres catégories d'acteurs+, le secteur privé a eu à assumer des rôles dans la mise en œuvre du processus REDD+. Ce secteur regroupe les exploitants des ressources forestières, notamment les entreprises d'exportation de bois, les exploitants des produits cacaoyères (les

chocolatiers), etc. La participation de cette catégorie d'acteurs a été marquée par le financement des projets et la sensibilisation. Autrement dit, les acteurs du secteur privé ont eu à financer des projets de reboisement dans certaines régions de la Côte d'Ivoire, mais aussi à sensibiliser les membres de leur corporation à l'effet de la protection et de la préservation de l'environnement.

- Financements des projets REDD+

Dans le cadre de la lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire, le secteur privé vient en appui à l'État en termes de financement de projets qui s'inscrivent dans cette vision. Son financement dans le processus REDD+ vise à encourager la reforestation à travers la pratique de l'agroforesterie par les producteurs. Un acteur de ce groupe raconte leur action de financement dans cet extrait :

Notre participation, nous on finance ce projet. Pour être plus précis, on a financé à hauteur de 16 millions (26, 748 USD) d'équivalents carbone. Et justement on va travailler dans des zones spécifiques pour lutter contre la déforestation, notamment la zone ouest et la zone est que j'ai citées. Et puis on essaie de travailler dans notre scoop de production, à intégrer toutes les coopératives dans différents projets liés à la captation de carbone, à la restauration des forêts, à la formation à l'agroforesterie. On n'a pas mal de projets de financement de cet ordre qui sont mis en œuvre avec les maîtres d'œuvre au niveau de la REDD+ en Côte d'Ivoire (Georges, secteur privé ; entretien réalisé le 14 mai 2021).

- Rôle d'éveilleur de consciences au sein de la corporation

Outre le financement des projets, le secteur privé s'est assigné un rôle de sensibilisation dans le processus REDD+. Cette action est dirigée vers les entreprises privées exploitant le bois, mais aussi toutes les entreprises du même secteur d'activité qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'amener l'ensemble des industriels et opérateurs privés en Côte d'Ivoire à prendre davantage conscience de la nécessité de sauvegarder l'environnement à travers la lutte contre la déforestation. Un exploitant forestier explique son rôle dans le processus REDD+ :

Notre rôle dans ce processus est simple, parce qu'il s'agit de forêt et moi je suis dans le secteur forestier et suis industriel du bois. Notre rôle est extrêmement important. Nous devons sensibiliser énormément les opérateurs, les industriels, les exploitants forestiers à respecter les normes d'exploitation, à respecter les cahiers des charges, à respecter règles d'exploitation des sites de culture de sorte qu'on ait une gestion responsable, maîtrisée de la forêt. Et cela compte énormément à réduire les gaz à effets de serre. Nous avons un rôle de sensibilisation que nous faisons depuis. Et je pense que de plus en plus les gens observent cela (Élimane, secteur privé ; entretien réalisé le 22 avril 2021).

➤ **Les techniciens : rôle de mobilisation des fonds, de sensibilisation, de suivi-évaluation et de formation**

Les techniciens représentent une catégorie d'acteurs qui a joué plusieurs et différents rôles dans la mise en œuvre du processus REDD+. Les actions menées par ces acteurs sont, entre autres : *financement des projets, sensibilisation (mobilisation des pp), formation et encadrement (des producteurs/paysans), gestion des forêts, et étude et validation (des projets),*

- Mobilisation de fonds et financement de projets

L'un des premiers rôles joués par les acteurs de la catégorie des « Techniciens » a été la mobilisation de fonds pour le financement de certains projets du processus REDD+. Ce rôle a été mené particulièrement par le Secrétariat exécutif permanent de la REDD+, organe chargé du pilotage et de la coordination des projets dudit processus. L'un des techniciens du Sep-redd parle de la mobilisation de fonds dans l'extrait suivant :

[...] et on a mobilisé beaucoup de financements pour mettre en place la coordination REDD+. Donc, il y a un Comité national géré par la primature avec toutes les parties prenantes, une commission interministérielle, parce que c'est un processus transversal. [...] De 2011 à 2017 j'ai mobilisé 97 milliards de francs cfa (164,196,139 USD). La Sodefor à cette période a eu du mal à mobiliser un milliard. Et c'est nous qui financions en partie les activités de reboisement de la Sodefor. Pour créer la richesse, c'est des idées. La Sodefor est riche. Elle a 234 forêts classées (Charles, technicien; entretien réalisé le 25 mai 2021).

- Sensibilisation (mobilisation des PP)

Les Techniciens ont eu également pour rôle la sensibilisation des acteurs du processus REDD+. Cette action a concerné les parties prenantes, y compris les populations rurales à l'effet d'intégrer le processus REDD+ pour l'atténuation du changement climatique à travers la lutte contre la déforestation. Ce rôle d'éveil de conscience a été particulièrement mené par le Sep-redd et l'Anader. Dans les deux extraits ci-dessous, deux techniciennes expliquent comment la sensibilisation est menée dans le cadre du processus REDD+ :

Nous commençons par l'information, la sensibilisation. La REDD+ est un mécanisme nouveau. Cela commence par l'information, après avoir identifié ces parties prenantes sur la base d'une analyse de ces parties prenantes là. Il s'agit de voir un peu qui sont ceux qui, de près ou de loin peuvent impacter ou peuvent être impactés par les actions et les activités dans le cadre de la REDD+. Ce sont ces acteurs-là qui sont les parties prenantes. Après avoir identifié ces parties prenantes, y a l'information qui a été

menée depuis 2013. Un processus pour informer tous les acteurs, toutes les parties prenantes. Après avoir compris le bien-fondé, le pour et le contre de ce que nous voulons mener comme actions, activités dans le cadre de la REDD+, pour qu'ils puissent vraiment participer de façon libre, informée et éclairée. C'est de ça qu'il s'agit (Delphine, technicienne; entretien réalisé le 11 mai 2021).

Comme je l'avais dit c'est maintenant qu'on finit la première phase avec la REDD+, mais on a fait beaucoup de pas parce que vous partez dans différents secteurs quand on dit changement climatique, même au village quand on dit changement climatique si vous trouvez un intellectuel ou quelqu'un qui est venu en ville ou qui écoute la télé, qui écoute la radio il va dire oui j'ai entendu parler du changement climatique même si elle ne maîtrise pas tous les éléments. Mais, de plus en plus la population est sensible, parce qu'elle vit les effets et aussi parce qu'il y a eu des sensibilisations voilà. Donc on peut dire qu'on avance et c'est l'essentiel (Christine, technicienne; entretien réalisé le 11 mai 2021).

- Formation et encadrement

La formation a fait partie des rôles joués par les techniciens. La formation était un volet important dans le cadre du processus REDD+, car elle avait pour but de renforcer les capacités des acteurs (structures et agriculteurs) pour la réussite du processus. Un responsable d'une Ong locale rend compte de la formation reçue par une structure technique, la Sodefor :

À propos de la formation, avant même que le projet ne soit exécuté, nous avons été naturellement formés sur la nécessité du reboisement, par exemple, sur la REDD+; les effets néfastes. Il y a eu des formations dans ce sens-là, même le *planting*. Nous-mêmes avec la Sodefor, nous avons commencé d'abord avec la Sodefor. Et nous savons avec eux comment prendre les dispositions pour le *planting*, ainsi de suite. Donc, nous à la base nous avons déjà ces rudiments-là. La formation a été faite par la REDD+ et puis on a eu (à participer aux) états généraux de la forêt de la Mé. Et là, je pense qu'il y avait la REDD+ ce sont tous ceux-là qui, ... après avoir fait l'état, les recommandations, qu'est-ce qu'on devait faire et tout ça (Constant, Ong société civile ; entretien réalisé le 12 juin 2021).

La formation assurée par le Sep-redd s'est étendue aux médias audiovisuels, qui en tant que partie prenante du processus en question avait le rôle de sensibiliser la population via ses canaux d'information à la lutte contre la déforestation. C'est ce qu'affirme une technicienne du Sep-redd :

Pour ce qui est de la formation, il faut dire que le Sep-redd a procédé à la formation de plus de 60 journalistes issus de la presse nationale et internationale sur les problématiques de la lutte contre le changement climatique et le mécanisme REDD+. Les sessions de formation qui se sont déroulées entre les 4, 5 et 6 juillet 2018 à Abidjan ont été l'occasion pour les journalistes d'engager leurs plumes dans la lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire (Delphine, technicienne ; entretien réalisé le 11 mai 2021).

- Gestion des forêts classées

Dans la catégorie des « techniciens », il se trouve également des acteurs dont le rôle se situe au niveau de la gestion des forêts. Il s'agit d'une structure d'État, notamment la Sodefor ; la Société de développement des forêts en Côte d'Ivoire. Créée en 1966, les prérogatives de cette structure ont été augmentées à partir en 1993. Outre le développement des forêts, elle est chargée de la gestion des 234 forêts classées du pays. À propos de leur rôle de gestion des forêts classées, un des techniciens de la Sodefor avance :

Nous sommes dans le centre de gestion d'Abengourou qui gère au total 28 forêts d'une superficie de 412,000 hectares. Ce centre s'étend sur 6 régions administratives : La Mé, où nous sommes, le Moronou, le N'zi, Iffou, Gontougo, Indénié-Juablin. Au niveau des forêts, ce sont les 6 régions. Mais, dans la gestion des gens, parce que y a des gens qui sont limitrophes, qui sont dans le département d'Aboisso. Mais qui ont un intérêt dans la forêt de Songon. Ça c'est vers Bédié là-bas. Il arrive qu'on gère des villages au niveau de notre aire géographique. La Côte d'Ivoire dispose aujourd'hui de 234 forêts classées. Moi je gère 28 forêts parce que je suis au centre de gestion d'Abengourou (Siriman, technicien ; entretien réalisé le 14 juin 2021).

- Étude et validation

Les actions menées par les Techniciens dans l'implémentation du processus REDD+ en tant qu'acteurs comprennent l'étude et la validation des initiatives ou mécanismes dans lesquels le gouvernement est impliqué ou y porte intérêt particulier. Le Bureau national d'étude technique et développement (Bnetd). Le Bnetd est la structure d'État qui lui dispense des conseils relativement à son engagement dans les grandes initiatives. Dans le cadre du mécanisme REDD+ le Bnetd en tant que Bureau d'étude apporte son concours à la réflexion sur les études à mener et à la validation de la documentation qui lui est soumise. L'un des techniciens du département 'environnement et climat' au Bnetd parle des actions de sa structure dans le processus REDD+ :

Le BNETD par son rôle de société d'État, de Bureau d'études et conseils de l'État apporte son appui dans toutes initiatives, toutes les grandes réflexions qui ont lieu. C'est dans ce cadre-là que le BNETD est associé à toutes ces politiques : Plan directeur forestier, plan national de reboisement. Notre rôle c'est de participer à la réflexion au niveau des études, apporter notre contribution à la validation des documents qui sont établis; à la réflexion elle-même et puis à la validation. Et puis lorsque nous sommes consultés pour faire des diagnostics, nous participons également. Par exemple, les états généraux de la

forêt. Le BNETD a apporté une contribution de l'étude diagnostique de l'état de la forêt, de l'état du cadre institutionnel, de l'état de l'exploitation de la forêt pour qu'on ait une base de discussion, une base de démarrage. Le BNETD contribue aussi aux initiatives dont on a parlé comme la REDD+, le Flegt sur la gouvernance forestière, sur la lutte contre la déforestation. On fait partie de la direction technique, du comité de pilotage dans le comité interministériel (Assemien, technicien; entretien réalisé le 18 juin 2021).

➤ **Médias : rôle de sensibilisation et de relais entre le Sep-redd et les populations locales**

Les médias font partie des catégories d'acteurs qui ont joué un rôle dans la mise en œuvre du processus REDD+. Cette catégorie est représentée par un seul acteur, à savoir la radio Kanien. C'est la radio régionale de la Mé qui a pris une part active dans le processus REDD+ à travers la réalisation du projet pilote de la Mé (PRM). À cet égard, Radio Kanien a joué deux rôles majeurs : sensibilisation et relais.

- Rôle d'éveil de conscience (Sensibilisation)

La sensibilisation par radio Kanien a consisté à faire passer le message de la REDD+ sur ses antennes aux populations de la région, à couvrir les événements de la REDD+ et à organiser des émissions autour du sujet de la lutte contre la déforestation. À propos de la sensibilisation par la radio Kanien, un des journalistes raconte :

Au niveau de la radio, il faut savoir que c'était des sensibilisations à travers des spots qui nous parvenaient. Le PRM (le projet REDD+ de la Mé) ... Et il y avait aussi des visites de terrain pour voir la marche du projet dans les différentes localités. Quand je prends l'exemple de Biéby dans le département de Yakassé-Attobrou, il y a eu une visite de terrain. Et cette visite de terrain a eu lieu en présence des personnalités. Il faut noter que c'est toujours dans le cadre de la préservation de la forêt. Il y a des mécanismes qui sont mis en place pour permettre aux populations de ne pas couper les arbres. Par exemple, l'agroforesterie qui permet aux planteurs de planter des arbres à l'intérieur de leur champ de cacao. Donc, ce sont les expériences que nous avons vécues dans les différentes localités que j'ai mentionnées. On est allé à Mébifon, Biéby c'est pareil. On encourage ces populations à préserver la forêt, à protéger les plantes (Samuel, médias ; entretien réalisé le 19 août 2021).

- Véhicule d'informations

En tant que média régional, Radio Kanien a eu à jouer le rôle de relais. Elle transmettait les messages des autorités de la REDD+ et celles de la région aux populations de la Mé. Ces messages étaient des paroles de sensibilisation qui invitaient ces populations à se détourner de la déforestation tout en mettant l'accent sur l'importance de l'arbre et de la préservation des forêts, y compris les nombreux avantages qu'elles y gagnent. Un journaliste de Radio Kanien parle de son rôle de véhicule de l'information :

J'allais dire que ce qui me ressort pour ces communautés, de tout ce qui est fait pour eux, c'est-à-dire l'importance même du projet pour eux, il s'agit de dire, ce qui est ressorti des autorités aux populations que l'arbre est important, ne pas couper l'arbre de façon gratuite. S'il n'y a pas d'arbre il y a un changement climatique qui nous allons subir et qui ne sera pas bien pour l'être humain. Il faut d'abord préserver la forêt. Vous pouvez faire vos cultures, mais l'essentiel, c'est de préserver la forêt. On est venu vous montrer un mécanisme pour que vous ne puissiez pas détruire la forêt. Il s'agit là de faire vos cacaos, mais sans couper les arbres. C'est faisable! À partir du cacao qui va sortir de votre champ, vous aurez encore une plus-value. Le cacao bio encore plus rémunéré. C'est ce qu'on appelle l'aspect gagnant-gagnant dans le mécanisme. C'est-à-dire, vous conservez la forêt, vous avez une bonne production. Maintenant, on va vendre votre cacao beaucoup plus cher. Et le planteur se sent concerné par le projet. Mais l'idéal, ne coupez pas les arbres, ne détruisez pas la forêt (Samuel, médias ; entretien réalisé le 19 août 2021).

➤ **Chercheurs : rôle de validation, de développement de projets et de surveillance**

Les chercheurs font partie des catégories d'acteurs qui participent au processus REDD+ en Côte d'Ivoire. Dans ce pays, deux domaines de recherche ont été pris en compte, à savoir la recherche en techniques et productions agricoles et la recherche sur les aspects géographiques des forêts. Ces recherches se mènent au sein de deux grands instituts. Il s'agit respectivement du Centre national de la recherche agronomique (CNRA) et de l'Institut national de géographie tropicale (INGT). Ces deux instituts ont joué différents rôles dans le processus de lutte contre la déforestation menée par la REDD+. Ces rôles sont, entre autres '*développement de projets via sensibilisation*', '*recherche de solutions agraires*', '*appréciation des solutions*', '*étude et validation*', et '*surveillance spatiale des terres*'.

- Développement de projets

L'un des rôles joués par les chercheurs dans la réalisation du processus REDD+ a été de contribuer au développement de projets à travers la sensibilisation des populations. Le CNRA est l'institut qui dirige cette action en accord avec les communautés locales. Un chercheur de cet institut à ce propos avance ce qui suit :

Le CNRA mène les projets. Un projet, c'est une approche localisée, c'est-à-dire qu'on implique des populations, des institutions pour traiter d'un sujet en essayant de maîtriser tout l'environnement. Une fois qu'on a fini cette approche, l'autre étape, c'est-à-dire la mise à l'échelle, ça, ça va être la question des structures de développement, des populations (Valy, chercheur, entretien réalisé le 2 juillet 2021).

- Recherche de solutions agraires

En plus, les chercheurs ont accompagné le processus à travers la recherche de solutions agraires. Il s'agit des solutions comme l'agroforesterie ou les semences d'arbre qui aideront à restaurer le couvert forestier en amenant les agriculteurs à contribuer à la reforestation et à se détourner de la déforestation. À cet égard, dans l'extrait qui suit, un chercheur explique la contribution de la recherche :

Dans la politique de 20 % du territoire à l'horizon 2034 en arbre, l'une des voies choisies c'est l'agroforesterie, c'est-à-dire associer les cacaoyers ou bien les cultures agricoles aux arbres. On intervient en proposant les associations les plus performantes, les plus optimales, puisque c'est des choses qu'on a travaillées depuis 20 ans [...] La REDD+ est une plateforme qui regroupe l'ensemble des acteurs. Nous au CNRA en tant que structure de recherche notre contribution, c'est toujours dans le domaine de la recherche; c'est-à-dire que tous les secteurs qui peuvent permettre de reboiser, à reforester de nouveau le pays, c'est-à-dire l'agroforesterie, la production de semences et plants de qualités en mettant à la disposition des acteurs des plants de qualité qu'on a inventoriés en faisant un état des lieux (Valy, chercheur; entretien réalisé le 2 juillet 2021).

- Rôle d'appréciation (de solutions)

La participation des chercheurs à l'implémentation du mécanisme REDD+ a consisté aussi à s'exprimer, à donner leur point de vue sur les solutions agronomiques proposées pour la mise en œuvre de projets dans les localités prises en compte. Ce fut le cas pour le projet pilote de la Mé où le CNRA s'est exprimé sur la qualité des solutions agronomiques élaborées par l'agence d'exécution. Un chercheur du CNRA qui a mené ce rôle s'exprime dans cet extrait :

Je prends le projet pilote de la Mé pour servir d'exemple. Ils ont élaboré des termes de références, choisi un opérateur technique pour exécuter, Nitidae. Moi en tant que chercheur du CNRA j'étais dans le comité de pilotage. C'est-à-dire, on regarde, on analyse les performances... On a visité plusieurs fois. Ça été mon rôle avec l'œil de chercheur. Est-ce que les approches que j'utilise sont bonnes? Est-ce que les résultats sont en adéquation avec ce qui était fixé? Voilà ce qu'on a joué comme rôle (Valy, chercheur ; entretien réalisé le 2 juillet 2021).

- Étude et validation

Au nombre des rôles joués par les chercheurs dans le processus REDD+, il y avait celui de l'étude et la validation des documents. Autrement dit, ces chercheurs de l'Institut national de géographie tropicale (INGT) devaient porter des réflexions sur les projets qui leur sont soumis dans le cadre de la REDD+ en lien avec leur domaine de recherche. Leur tâche consistait à émettre leurs avis du point de vue scientifique sur l'approche de ces projets en prélude à la validation. La contribution de la recherche consistait à mettre son expertise technique en rapport avec les projets REDD+CIV. C'est ce que confirme un des chercheurs de l'INGT dans l'extrait suivant :

Quand je dis réflexion, c'est-à-dire, s'il y a une réunion pour aller valider une méthodologie, on nous appelle. On regarde, on essaie de prendre nos avis. Ensuite, s'il y a un projet qui a été réalisé et qu'on doit valider, on nous appelle pour savoir si le projet qui a été réalisé est fiable. Je ne sais pas si le mot est bien dit, ce sont des appuis techniques. C'est notre expertise qui est demandée. Si je ne me trompe c'est sur ces travaux que le nouveau code forestier a été conçu (Paul, chercheur; entretien réalisé le 4 mai 2021).

- Surveillance spatiale des terres

Les chercheurs en géographie ont également joué un rôle prépondérant dans le processus REDD+. Ce rôle a consisté à faire la surveillance spatiale des terres. C'est un rôle beaucoup plus technique qui vise à réunir des données spatiales sur la forêt en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'identifier les superficies forestières existantes par télédétection. Ces données sont primordiales pour le mécanisme REDD+, car elles lui permettront de faire l'état des lieux sur l'ampleur ou encore le niveau d'avancement du phénomène de la déforestation dans le pays. Un chercheur de l'INGT parle de son rôle dans le processus REDD+:

Je suis le point focal de REDD+ au sein de l'INGT. Notre action se situe au niveau technique. Quand je dis au niveau technique, parce que nous étant des géographes, des scientifiques, on nous demande qu'est-ce qu'on peut apporter comme idées ou bien comme actions pour qu'on puisse mener à bien ce processus. Et j'ai été dans une cellule, la cellule qu'on appelle surveillance spatiale des terres, parce que dans le processus REDD+ il y a plusieurs entités. Dans la surveillance, il s'agissait de mettre

en œuvre ou d'utiliser les données spatiales, c'est-à-dire les données de télédétection pour faire l'état des lieux de l'occupation du sol en Côte d'Ivoire. Quand on dit état des lieux, aujourd'hui on parle de gestion ou de protection des forêts. Mais à un moment donné avant de gérer il faut savoir qu'est-ce qu'on a comme superficie forestière. Donc, comme les gens ne peuvent pas aller se promener, alors, nous avons jugé que les images satellites puissent être utilisées pour au moins identifier les quelques superficies ou reliques de forêts qui existent encore sur le sol ivoirien. Et c'est après avoir identifié que les gens vont ... Donc, nous apportons le fruit de notre réflexion (Paul, chercheur ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

En somme, au vu de ce qui précède, l'on constate que l'ensemble des parties prenantes du processus REDD+CIV a pris part effectivement à mise en œuvre. L'évidence d'une telle participation est marquée par les nombreux et divers rôles qu'ont joués ces différents groupes d'acteurs. La mise en œuvre du projet pilote REDD+ de la Mé reste la phase qui a permis de découvrir l'entrée en action effective des parties prenantes. Toutefois, certains groupes d'acteurs ont joué plus d'un seul rôle ou se sont retrouvés à jouer le même que d'autres groupes. La section suivante aborde l'enchevêtrement des rôles.

6.2 Enchevêtrement des rôles

Dans ce chapitre, nous avons, dans un premier temps présenté et analysé les différents rôles qu'ont joué les groupes d'acteurs du processus REDD+. Ensuite, il a été question de la perception de ces mêmes acteurs sur l'aspect de gouvernance dudit processus. Ces deux axes ont permis de percevoir les différentes actions conduites par les participants, mais aussi de comprendre ce que ces individus pensent du mécanisme de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. Il importe à présent de revenir sur ces deux axes du point de vue des résultats.

La REDD+ en tant que processus multipartite a fait appel à différents acteurs qui en sont les parties prenantes. Ces acteurs avec des expertises diverses y participent à l'effet de contribuer à atténuer le changement climatique à travers la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. Au nombre des rôles joués par ces acteurs, on peut citer entre autres ceux de 'porte-voix' (des communautés rurales), d'éveil de conscience' (sensibilisation), de 'transmission', d'encadrement', de 'formation', de 'gestion politique des forestières', de 'gestion des forêts classées', de 'mobilisation de fonds', de 'financement de projets', de 'développement de projets', etc. Sans toutefois procéder à une classification de ces différents rôles, il apparaît que certains des rôles sont

assurés par plus d'un groupe d'acteurs. C'est le cas des rôles d' 'éveil de conscience' 'sensibilisation', de 'formation et encadrement', d'évaluation' (appréciation) et de 'validation' (des projets, solution, texte).

Concernant le rôle d'*éveil de conscience*' que nous associons à celui de 'transmission' dans la mise en œuvre du processus Redd, il est assumé par les catégories « Société civile », « Privé », « Techniciens, et « Média ». Ces groupes constituent les acteurs dont une partie des rôles vise à sensibiliser la masse dans le cadre de la réduction des EGES issues de la déforestation et de la dégradation des forêts. Si ces quatre groupes ont en commun le rôle de sensibilisation, il se dégage, cependant des particularités ou encore des singularités au niveau de chacun de ces groupes dans l'exécution de ce rôle. En effet, la sensibilisation que mène la Société civile est une sensibilisation qui a pour cible les communautés locales et rurales. Autrement dit, il s'agit d'un rôle qui est mené par des Ong locales appartenant à la plateforme de la Société civile. Ce sont des Ong dont la mission et les actions sont fondées sur la préservation de l'environnement et des forêts. Elles ont une certaine expertise dans la conduite de cette mission de sensibilisation de leur population. Cette expertise se voit aussi à travers leur approche communicationnelle vis-à-vis de leur population : une approche basée sur le corps à corps. C'est le cas d'une Ong de la localité d'Affery l'Association des propriétaires de forêts naturelles et plantations (APFNP). C'est une Ong qui sensibilise sa population avec une méthode directe, le corps à corps ou encore la proximité avec un message mesuré et adapté à sa population. Cette sensibilisation trouve donc sa particularité dans le fait qu'elle a lieu sur le terrain, dans les villages, surtout dans le cadre des projets REDD+.

Le deuxième type de sensibilisation est celui qui est mené par le Secteur privé. Contrairement à la sensibilisation de terrain, l'on a affaire à une sensibilisation corporative. En d'autres termes, c'est une sensibilisation qui se caractérise par le fait qu'elle s'adresse aux membres d'une corporation. Il s'agit des acteurs du secteur privé qui estiment important de relayer le message de la REDD+ à leurs collègues afin que ceux-là soient conscientisés sur la nécessité de préserver l'environnement, notamment la forêt ivoirienne qui est en voie de disparition. Cette forme de sensibilisation que l'on pourrait appeler « sectorielle » ou « corporative » a tout son sens dans la mesure où elle peut aider le mécanisme REDD+ à étendre la sensibilisation dans tous les secteurs d'activité du pays grâce à l'implication et aux efforts de ceux-ci.

Ensuite, le troisième type de sensibilisation est la ‘sensibilisation institutionnelle’. Il s’agit de la sensibilisation qui a pour cible les acteurs étatiques et institutionnels. Ce type de sensibilisation est organisé et mené par les Techniciens. Il s’agit du Sep-redd qui a les attributions de sensibilisation et de mobilisation de toutes parties prenantes afin de gagner leur adhésion totale au mécanisme et par conséquent à sa mise en œuvre. La coordination de la REDD+ a rencontré ces différents acteurs, à savoir les représentants du MINEF, du MINADER, de la Sodefor, de la FAO, UNREDD, AFD, C2D, etc. grâce à sa cellule de sensibilisation et de mobilisation pour qu’ils contribuent à l’implémentation du processus REDD+CIV. Cette approche s’est avérée indispensable, car il était question pour le Sep-redd de s’allier à tous les acteurs incontournables à la mise en œuvre de ce mécanisme. Par exemple, le Sep-redd a mené des sensibilisations auprès des bailleurs de fonds pour le financement des projets REDD+ ; le Sep-redd a mobilisé le MINEF et MINADER respectivement pour les lois relatives aux forêts classées et pratiques agricoles (les défrichements). En clair, la sensibilisation institutionnelle avait aussi toute son importance dans le processus REDD+ au regard des différents enjeux liés à son fonctionnement et à son implémentation.

Enfin, le quatrième et le dernier type de sensibilisation est celui qui est conduit par les Médias. Il s’agit du rôle des médias en tant qu’instruments de communication et surtout d’influence de comportement des populations. La sensibilisation pour la lutte contre la déforestation a été menée à travers les médias nationaux, notamment les chaînes de télévision, la radio (les radios de proximité) et la presse écrite (les journaux et magazines). Ces médias ont véhiculé le message de la REDD+ aux populations sur toute l’étendue du territoire national. Mais au-delà, le processus REDD+ a permis de relever une particularité de ces médias ; c’est d’aller couvrir les activités de la REDD+ sur le terrain et de les relayer sur leurs antennes. Cela a été le cas pour l’un des médias locaux lors de la mise en place du projet pilote de la Mé. Il s’agit de *Radio Kanien*. Cette radio régionale du sud-est située à Adzopé a joué rôle central en termes de sensibilisation. En plus de relayer les informations du Sep-redd sur ses antennes, y compris le temps d’antenne où des personnes étaient invitées à venir parler de l’importance de la forêt aux populations, elle avait des journalistes qui accompagnaient le Sep-redd et les autorités de la région lors des rencontres avec les populations locales. Ces rencontres (visites de terrain) étaient parfois retransmises en direct sur les ondes de la radio. C’est aussi une radio à laquelle les populations de la Mé s’identifient pour bien des raisons, notamment la communication des informations en français et surtout en *Akié* (langue locale). On voit donc que l’apport des médias à travers *Radio Kanien* a été d’une extrême

importance en ce qui a trait à la sensibilisation des populations locales. Certes, le rôle d'éveil de conscience ou de sensibilisation sous les différentes formes mentionnées représente une dimension capitale dans le cadre de la lutte contre la déforestation et de la dégradation des forêts par la REDD+. Loin de postuler que l'une des formes serait meilleure qu'une autre, l'on peut cependant mettre l'emphase sur la sensibilisation qui cible directement les populations locales. Cela apparaît justifié dans la mesure où il s'agit des populations riveraines des forêts, des agriculteurs dont l'activité et la survie dépendent de la forêt. Ils constituent de ce fait, des acteurs clés du processus de lutte contre la déforestation. Du coup, il s'avère plus que nécessaire d'amener ces populations paysannes à changer de comportement vis-à-vis des forêts (en termes d'abandon de défrichements, d'adoption de techniques culturales, de protection et de préservation des forêts) par la voie de la sensibilisation continue. Les forêts pourront être sauvegardées et préservées si les populations villageoises sont sensibilisées à en devenir les gardiens. Toute chose qui contribuerait au succès du mécanisme REDD+.

Outre la sensibilisation, la '*formation*' et l'*encadrement*' sont des rôles assumés par plus d'un groupe d'acteurs. Pendant la phase de préparation comme pendant la phase de mise en œuvre, la formation et l'encadrement de certains acteurs par d'autres se sont avérés indispensables pour l'atteinte des objectifs du mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et la dégradation des forêts. Pour ce faire, la Société civile et les Techniciens représentent les deux groupes d'acteurs qui étaient commis à ce rôle. En effet, la Société civile, notamment les Ong locales, membres de la plateforme OI-REN avaient pour mission d'encadrer les paysans qui avaient adhéré à la REDD+ pour que ceux-ci soient et demeurent en phase avec le processus de lutte contre la déforestation. La formation et l'encadrement se sont avérés importants, car d'une part la formation a aidé les paysans à connaître des techniques et des pratiques agricoles et à s'assurer qu'ils le font convenablement, d'autre part.

Enfin, les volets '*évaluation et validation*' figurent parmi les trois rôles exécutés par des groupes d'acteurs du processus REDD+. Il s'agit en réalité des PTF, des Techniciens et des Chercheurs. Ce rôle consiste pour les experts à donner leur appréciation sur un travail accompli ou sur des actions en cours de réalisation, sur la base de leur connaissance en la matière. Mais, si ces acteurs ont mené ce même rôle, on observe cependant quelques différences dans la conduite de cette tâche. En effet, au niveau des PTF, l'évaluation a consisté pour le Sep-redd et les structures mandatées à cet effet à

jeter un regard sur les actions de terrain. Elle portait surtout sur les activités des Ong locales et des populations rurales, lesquelles activités se rapportaient à la mise en application des acquis de la formation théorique. Par exemple, Nitidae, l'agence d'exécution des projets REDD+ a encadré aussi bien des Ong locales que des paysans dans le cadre des projets de développement local en lien avec la lutte contre la déforestation. Les activités de reboisement, de conservation et la mise en œuvre de nouvelles techniques culturales étaient, entre autres, les actions qui étaient évaluées par cette agence. En plus, l'évaluation avait une forme de nature théorique. En d'autres termes, ce rôle consistait pour certains acteurs (experts) à émettre leurs points de vue, voire leur appréciation sur le travail de réflexion mené par d'autres acteurs, à voir si ces réflexions sont de nature à faire avancer le processus. Ainsi, les Chercheurs de l'institut national de télédétection, par exemple, ont eu à évaluer les travaux de redéfinition de la superficie forestière ivoirienne, et ce lors de rencontres présidées par le Sep-redd. D'ailleurs, ce rôle des chercheurs en géographie a aidé à la formulation d'une nouvelle définition de la forêt inscrite dans le Code forestier de 2019⁴³. Il en a été de même pour le Centre national de la recherche agronomique (CNRA) qui a aussi participé à l'évaluation des solutions agraires dans le cadre du projet pilote de la Mé. Le représentant de cette structure en tant que chercheur a eu à regarder et à analyser les performances de Nitidae ; à contrôler pour voir si elles étaient en adéquation avec le plan de mise en œuvre défini dès le départ.

Au regard de ce qui précède, il ressort que les parties prenantes du mécanisme REDD+ CIV ont eu à jouer des rôles différents dans le processus de mise en œuvre de cette initiative. Les résultats renseignent également sur le fait que chacun des groupes d'acteurs est intervenu dans plus d'un rôle. Aussi, le (s) rôle (s) joué (s) par ces groupes d'acteurs étaient fonction du champ d'expertise de ceux-ci. Mais, en plus, ces résultats laissent apparaître une convergence des acteurs vers le(s) même (s) rôle (s). En d'autres termes, certaines catégories d'acteurs ont joué les mêmes rôles dans le processus. C'est par exemple le cas avec le rôle d'*'d'éveil de conscience'* (*sensibilisation*). Ce rôle a été joué par la Société civile, les Techniciens, le Secteur privé et les médias. Toutefois, la sensibilisation par la Société civile s'est faite surtout au sein des communautés locales et

⁴³ Le processus REDD+ a enclenché la révision du Code forestier ivoirien datant de 2014. En lieu et place un nouveau Code forestier a vu le jour en 2019, avec la participation de plusieurs acteurs impliqués (Minef, Minedd, Minader, structures étatiques, UNREDD, Ong locales, etc.) dans l'industrie de l'exploitation forestière. Ce Code définit la forêt comme « tout espace, d'une superficie minimale de 0,1 hectare d'un seul tenant, comportant des arbres forestiers dont le houppier couvre au moins 30% de la surface et qui atteignent à maturité une hauteur minimale de 5 mètres, constituant un milieu dynamique et hétérogène, exerçant un effet direct ou indirect sur le sol, le climat et le régime des eaux ».

villageoises lors de la mise à exécution du projet pilote de la Mé. Les Techniciens, notamment le Sep-redd, ont mené la sensibilisation aussi bien auprès de toutes les parties prenantes du processus REDD+ que dans tout le pays (grâce aux médias audiovisuels), y compris les populations locales de la région de la Mé. Le Privé s'est distingué dans son rôle de sensibilisation dans la mesure où cette action était menée en son sein, c'est-à-dire la sensibilisation des membres de la corporation. Quant aux Médias (Radio Kanien), leur action de sensibilisation a été fort remarquable dans le sud-est du pays (région de la Mé). Il en est de même pour l'*accompagnement* qui a été mené par la Société civile et les Techniciens. Ces actions se tenaient surtout sur le terrain, car il s'agissait des populations rurales qui avaient besoin de suivi pour la bonne pratique de nouvelles techniques agricoles. La *validation* est cet autre rôle qui a associé les Techniciens, les PTF et les chercheurs. À la différence des Techniciens et des PTF qui validaient les actions de lutte contre la déforestation sur le terrain, les Chercheurs devaient valider la documentation de tout ce qui était projet en lien avec la reforestation.

Ainsi, ces résultats de terrain laissent apparaître aussi le caractère central des actions de certaines catégories d'acteurs, guidées par la sensibilisation et l'accompagnement des populations locales, la représentation des communautés à la table de négociation, la validation et le financement des projets, etc. (Voir figure 6.1). Autrement dit, la mitigation du changement climatique à travers la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts ne peut se réaliser sans l'implication des populations qui n'ont que la forêt et l'agriculture comme moyen de survie. Partant de cette réalité, la prise en compte de cette composante de la Société civile reste déterminante pour pouvoir arriver à réduire véritablement les émissions de gaz à effets de serre et surtout à restaurer le couvert forestier ivoirien au moins à 20% d'ici à 2035.

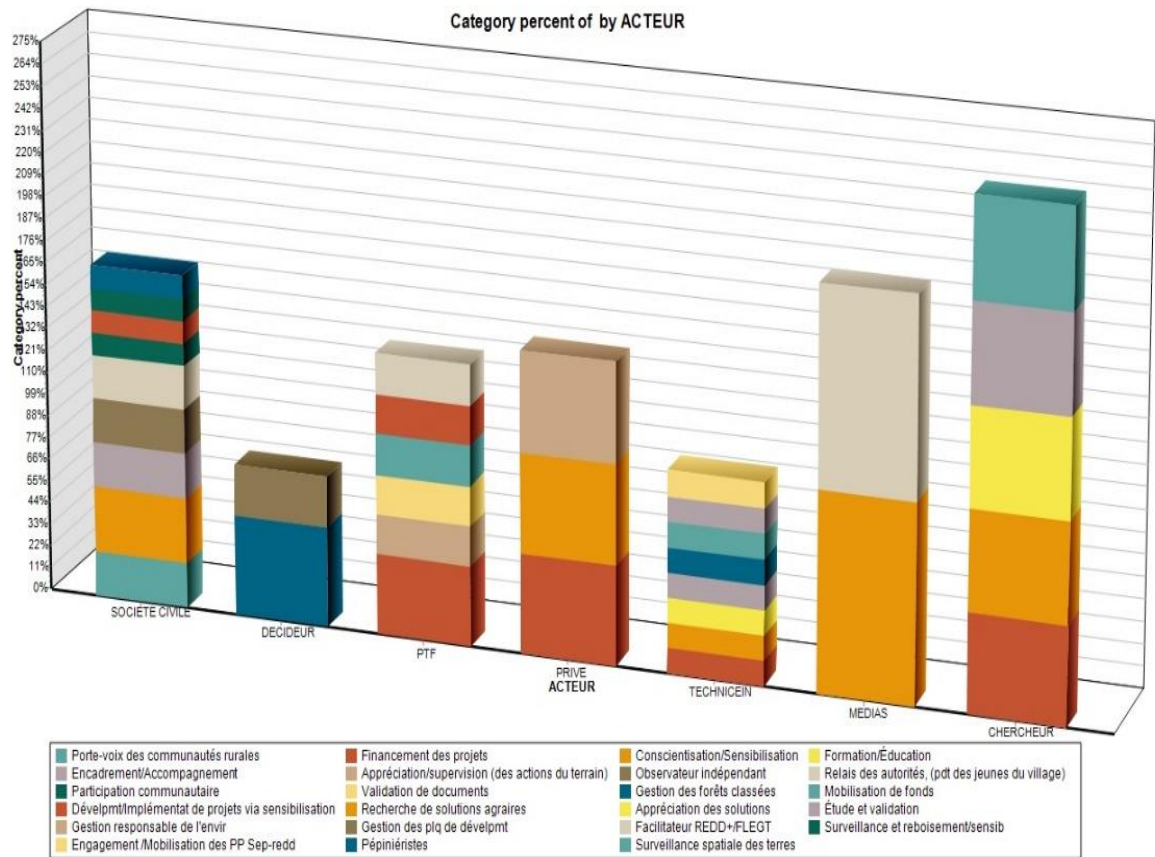


Figure (6.1) : Représentation des rôles des catégories d'acteurs du processus REDD+

6.3 Regard des acteurs sur le processus de gouvernance de la REDD+

À titre de rappel, il s'agit également dans cette thèse de comprendre et d'analyser le processus de gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par le mécanisme REDD+. À l'instar de tout processus multipartite, la gouvernance de la forêt par la REDD+ a fait émerger plusieurs enjeux qui se conjuguent avec la lutte contre la déforestation. Autrement dit, les participants à la recherche se sont exprimés sur les enjeux de cette gouvernance, lesquels enjeux se situent au niveau des stratégies de communication employées dans ledit processus, de la participation des acteurs, des questions de coordination des activités, de l'environnement (climat) et du pouvoir de la REDD+. Le travail de

terrain a été l'occasion de collecter des données qui, du point de vue des participants, constituent la traduction de la perception de ceux-ci du processus en question. Les sections qui suivent tenteront de mettre en lumière les différents points de vue des participants à la recherche sur la gouvernance de la REDD+ sur la base des quatre points évoqués.

6.3.1 Perception des acteurs sur la communication de la REDD+ (Sep-redd)

La communication constitue un pilier central dans la mise en œuvre du mécanisme REDD+CIV. Cette centralité de la communication est reconnue et martelée par le Sep-redd, y compris l'ensemble des acteurs qui participent à ce mécanisme. Cela se perçoit à travers plusieurs et différentes stratégies de communication qui ont été développées et déployées afin de permettre au processus d'atteindre ses objectifs en termes de sensibilisation de tous pour le changement de comportement à l'égard de la forêt et la nature ; c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre, cause, en partie du réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. Cela dit, la perception sur la communication de la REDD+ varie d'un groupe d'acteurs à un autre. Pour ce faire, nous avons regroupé les codes qui expriment une même idée. Ainsi, les codes « *sensibilisation effective* », « *communication massive* », « *communication participative* » et « *communication normale* » sont regroupés sous le titre 'communication positive'. Les codes « *communication timide* » et « *sensibilisation moins convaincante* » ont été regroupés sous le titre 'communication timide'. Quant au code « *communication insuffisante* », il a été classé sous le titre de 'communication timide'. Celui de « *communication mitigée* » a été rangé sous le titre de 'communication mitigée'. Enfin, nous avons classé le code « *communication en fonction du groupe d'acteurs* » sous le titre 'communication en fonction des acteurs'.

- Communication positive de la REDD+

Sur la base des données collectées auprès des participants à cette recherche, certains parmi eux reconnaissent les efforts de communication qui se font surtout dans le cadre de la sensibilisation de toutes les parties prenantes, y compris les populations rurales à la lutte contre la déforestation. Il s'agit des catégories « Société civile », « Décideur », « PTF », « Médias » et « Chercheur ». La Société civile est la catégorie qui de façon importante a fait cas de la bonne communication du Sep-

redd à travers les campagnes de sensibilisation et d'information. À la suite de la société civile, il y a les Décideurs qui ont beaucoup parlé les efforts de communication de la REDD+. Quant aux trois autres catégories (PTF, Médias et Chercheurs), ce sont certains membres seulement qui ont fait les éloges de ces actions de communication. L'avènement du mécanisme REDD+ a été salubre dans la région de la Mé, car les actions de communication et d'information via la sensibilisation ont permis de convaincre les populations dans les villages en ce qui concerne la préservation des forêts. L'un des décideurs de la région salue la bonne communication de la REDD+ :

Nous, on dit merci au projet Redd +, la réduction des gaz à effet de serre. Ce n'est pas un gros mot du système international. C'est réel. Ça se passe en Afrique, ça se passe en Côte d'Ivoire, ça se passe à Abidjan, ça se passe à Adzopé. Le projet REDD+ a permis de sensibiliser la région de la Mé lui permettant de se rendre compte que sa richesse naturelle, ses forêts naturelles très proches d'Abidjan, poumon de la Comoé, parce qu'on on avait des forêts tout le long de la Comoé, préservation de la Comoé, préservation des cours d'eau (on a pratiquement 250 km de cours d'eau) protégés par un petit couvert forestier. Donc, ce projet nous a permis de sonner l'alarme, de sonner l'alarme jusqu'aux villageois *lambda* de Diasson. Donc, pour nous, ça été un élément positif (Jeanne, décideur; entretien réalisé le 1^{er} juillet 2021).

En plus, un acteur de la catégorie des Partenaires techniques et financiers fait écho à la bonne communication dans la mise en œuvre du processus REDD+ :

La communication elle était parfaite. Nous au niveau de l'AFD, on a fait plusieurs spots sur notre site institutionnel. Il faut dire que Nitidae avait une bonne politique de communication. Tout le monde sait de quoi il s'agit quand on parle du projet REDD+ de la Mé. C'est même un projet qui est sorti du territoire ivoirien. On en a parlé dans les différentes Cop. En tout cas, la communication elle était parfaite. Les gens sont bien informés du projet. Et c'est pour ça d'ailleurs lors du passage à l'échelle, ça a d'être rassuré qu'on restera dans cette dynamique (André, PTF; entretien réalisé le 21 mai 2021).

- Communication timide (moins convaincante) de la REDD+

Si la communication dans le processus de mise en œuvre de la REDD+ fait l'objet d'éloges par certaines catégories d'acteurs participants à la recherche, il en est autrement pour d'autres. En effet, un certain nombre d'acteurs traitent de timide la communication de la REDD+. Ces acteurs pensent que le Sep-redd n'a pas communiqué de manière effective pour sensibiliser davantage contre la déforestation tant au niveau institutionnel qu'au niveau des populations. Pour cela, ils jugent la communication du Sep-redd de communication timide et inefficace. Ces acteurs parlent même de

sensibilisation moins convaincante. Il s'agit des acteurs des catégories « Société civile », « Secteur privé », « PTF » et « Techniciens ». À ce propos, un acteur de la Société civile avance :

Pour moi il faut faire l'état des lieux de la REDD+, il faut faire une évaluation générale de la REDD+ pour voir qu'est-ce qui a marché, qu'est-ce qui n'a pas marché pour que de façon vraiment fraternelle on puisse tirer les leçons du passé. Mais la communication ne doit pas se faire au niveau central seulement. La communication doit se faire par les relais : le chef du village, le chef de canton, les associations de jeunes, les leaders d'opinion, les Ong de terrain, etc. Ça n'a pas encore fonctionné (Adama, Ong société civile; entretien réalisé le 4 mai 2021).

Dans l'extrait suivant, c'est un acteur du privé qui, tout en reconnaissant les efforts de communication du Sep-redd, soulève tout de même le manque de vigueur et de poigne. Pour lui, il est plus que nécessaire pour cet organe de coordination de renforcer sa communication afin de mieux sensibiliser les populations à l'effet de la protection de l'environnement :

Je pense qu'au niveau de la mise en œuvre de la REDD+, la communication est encore timide. Mais la REDD+ communique un peu. [...] Il faut renforcer le mode opératoire de la communication. Oui, il faut vraiment intensifier la communication. C'est vrai qu'il y a des efforts qui sont faits. Certainement qu'il y a des problèmes de moyens, car la communication, ça coûte cher. Mais l'effort d'être déjà sur Facebook, sur les réseaux sociaux, le fait d'avoir un site web, c'est bon. Mais ça ne suffit pas. C'est timide! Il faut aller plus fort (Élimane, secteur privé ; entretien réalisé le 22 avril 2021).

- Communication insuffisante (ineffective) de la REDD+

Cependant, plutôt que d'avoir une appréciation négative de la communication de la REDD+, certains acteurs reconnaissent que le processus REDD+ a mis en place des stratégies de communication pour pouvoir sensibiliser le monde. Mais, ils trouvent que sa communication a été et reste encore insuffisante. Ces acteurs justifient leur propos par le fait qu'il existerait toujours des populations rurales non informées sur le mécanisme REDD+, sur ses différentes phases d'exécution et sur les questions liées à la reforestation. Les catégories d'acteurs qui ont fait montre de cette perception sont, entre autres « Société civile », « Techniciens », « PTF » et « Médias ». En termes d'importance, la société civile et les techniciens sont ceux qui ont le plus exprimé leur sentiment d'insuffisance à propos de la communication dans le mécanisme. Quant aux catégories « PTF » et « Médias », seuls quelques acteurs ont reconnu l'existence d'une insuffisance ou un déficit de communication dans le processus de mise en œuvre de la REDD+. Dans les deux extraits suivants, un acteur de la Société civile et un décideur parlent de ce déficit communicationnel :

Le fait que la Côte d'Ivoire ait adhéré au mécanisme REDD+ est vraiment la bienvenue. Vu le contexte dans lequel on se trouvait; le contexte de déforestation, c'est une bonne initiative. Et comme je l'ai dit, on ne doit pas s'arrêter en si bon chemin. Surtout il y a beaucoup de questions liées à la sensibilisation au crédit carbone, au partage de bénéfices avec les communautés qui sont encore non résolues et vers lesquelles on doit vraiment tendre pour pouvoir impliquer les communautés. Il faut renforcer la communication, car il y a beaucoup de questions qui sont floues, liées au crédit carbone et au partage de bénéfices avec les communautés qui s'engagent dans la conservation des forêts et dans la reforestation. Je pense que c'est vers ces questions-là qu'on doit plus éclaircir. Sinon je pense qu'aujourd'hui on a une initiative louable; le fait que la Côte d'Ivoire ait adhéré au mécanisme REDD+ (Donald, Ong société civile ; entretien réalisé le 21 juin 2021).

Un acteur de la catégorie « Décideurs » reconnaît que le Sep-redd a déployé des stratégies de communication. Toutefois, il pense que le plan de communication devra être soumis à une évaluation, car il s'agit d'un projet pilote :

Dire que y a pas eu un plan de communication, non! Ce serait peut-être faire l'injure à l'équipe de coordination. Je sais qu'il y a un plan de communication. On peut peut-être avoir des reproches liés au fait que c'est pas suffisamment abouti. Mais, en tout cas, ça été l'une des recommandations fortes, que ce soit assis autour d'un plan de communication. Et ce plan de communication, comme on l'a dit, fait pour le moment l'objet de test de terrain à travers les projets pilotes. Et on en voit, à travers certaines missions d'évaluation les insuffisances. Donc, du coup cela va permettre de rattraper un certain nombre de choses. Je l'ai dit tantôt c'est pas quelque chose qui a abouti. Mais l'essentiel c'est d'avoir cela en conscience, de savoir qu'il est important qu'il faille l'affiner, qu'il faille lui donner une assise d'autant plus qu'on est dans un environnement très hétérogène avec des réalités différentes d'un environnement à l'autre (Joseph, décideur ; entretien réalisé le 19 mai 2021).

- Communication mitigée

Au cours de cette recherche empirique, il y a eu des participants qui n'ont exprimé ni un sentiment positif ni négatif vis-à-vis des approches communicationnelles de la REDD+. Quoiqu'ils reconnaissent les actions de sensibilisation menées sur le terrain, ces acteurs pensent que les résultats sont mitigés, parce que la sensibilisation (la communication) n'a pas eu l'effet escompté sur le comportement de certains paysans. Ces acteurs appartiennent aux catégories « Société civile » et « Secteur privé ». Ils soutiennent que les paysans sont retournés à leurs pratiques anciennes. L'extrait suivant traduit les propos du président d'une Ong locale :

[...] les résultats sont mitigés. Il y a des personnes; ceux qui sont dans le groupement ont fait ce qu'elles avaient à faire. Tout a été correct. Mais en dehors du groupement, les populations la plupart ont rétrogradé, se sont recroquevillées. Mais, au jour d'aujourd'hui y a beaucoup de personnes qui n'avaient pas eu écho de ce projet-là qui sont demandeurs. Ils ont vu l'importance, parce que nous, au lieu de trouver une parcelle, mettre seulement tous les bois sur une parcelle entièrement, on a trouvé d'autres

stratégies : la délimitation des parcelles entre deux personnes. 'Voici ta parcelle, voici la mienne', et mettre des arbres pour faire le tour des parcelles, limiter et tout ça. En tout cas, il ne faudrait pas que ces arbres puissent déranger l'usage premier de ce que le paysan fait de sa terre. Donc, je pense qu'il doit encore reconduit, mais amélioré (Bilé, Ong société civile ; entretien réalisé le 12 juin 2021).

- Communication menée en fonction des acteurs

À l'instar de tous les mécanismes internationaux à caractère multipartite, la REDD+ regroupe différents participants qui prennent part à sa mise en œuvre. Pour ce faire, elle a développé une communication qui tient compte de ces différents groupes d'acteurs. À cet égard, certains participants à cette recherche pensent que la communication de la REDD+ se fait en fonction des groupes d'acteurs impliqués dans ledit processus. Il s'agit des catégories « Décideurs », « Secteur privé » et « Techniciens ». Ce sont quelques acteurs de chacune de ces trois catégories qui ont exprimé leur sentiment sur cette approche communicationnelle de la REDD+. Dans cet extrait, un décideur affirme :

La REDD+ a des préoccupations transversales. Vous comprenez que chacun est cloisonné dans son domaine. La préoccupation pour laquelle la REDD+ contacte la Sodefor c'est forcément pour les forêts. Ça ne peut pas être pour quelque chose d'autre. Et donc, si elle est occupée à d'autres volets de sa mission, c'est normal que nous ne soyons pas associés à sa communication là-bas. Mais, nous les communications qui nous intéressent c'est les communications qui concernent les forêts classées et leur protection, leur gestion, la gouvernance forestière au niveau des forêts classées (Arsène, décideur ; entretien réalisé le 13 juillet 2021).

Un décideur exprime son point de vue sur la communication de la REDD+ avec les acteurs pris dans leur individualité :

Il faut avoir l'honnêteté de le dire. C'est vrai que l'approche a été participative, mais elle s'est tenue par groupe d'intérêt; c'est-à-dire qu'il y avait déjà l'organisation en termes de secteur; secteur public, secteur privé, chefferie, acteurs de la société civile. C'est ces différents groupes sociaux qui ont été consultés individuellement. Donc, des ateliers thématiques étaient dédiés à ces genres de choses (Joseph, décideur ; entretien réalisé le 19 mai 2021).

Au vu des résultats, il ressort que la REDD+ à travers le Sep-redd a mis en place plusieurs stratégies de communication dans le dessein d'informer, de sensibiliser et d'éduquer l'ensemble des parties prenantes, y compris les populations rurales à l'effet de lutter efficacement contre la déforestation et la dégradation des forêts. Quoique ces stratégies aient été adoptées en fonction des objectifs de

communication de la REDD+, il n'en demeure pas moins qu'elles sont perçues différemment par les acteurs dudit processus. Les acteurs restent partagés quant à l'appréciation de ces stratégies. Il y a une majorité d'acteurs qui reconnaît que la REDD+ communique bien avec tous les acteurs grâce à l'adoption de bonnes stratégies de communication. Il s'agit des groupes d'acteurs 'Société civile', 'Décideurs', 'PTF', 'Médias' et 'Chercheur'. Ces groupes sont unanimes sur la bonne communication menée par le Sep-redd dans la mise en œuvre du processus. Par contre, quelques acteurs de la Société civile, du Secteur privé, des PTF et des Techniciens pensent que la REDD+ ne communique pas assez ou encore qu'elle a une communication qui reste timide et qui a besoin d'être renforcée. Ces mêmes stratégies de communication de la REDD+ sont vues aussi par certains acteurs, notamment les techniciens comme une communication qui est conçue en fonction des acteurs. Autrement dit, elles sont appliquées selon la cible de sensibilisation. Cela semble justifié dans la mesure où les rencontres avec les parties prenantes se tenaient par groupe. De même, les messages de sensibilisation variaient d'un groupe d'acteurs à un autre. Par exemple, le discours (du Sep-redd) vis-à-vis des acteurs du secteur privé ou de décideurs n'était pas le même pour la société civile (ex : les populations locales). À ce justificatif, on pourrait ajouter les différentes thématiques abordées en lien avec la déforestation et le changement climatique. Les discussions sur les thématiques se tenaient en fonction des intérêts de chaque groupe d'acteurs. Par exemple, les rencontres autour de la thématique de production de semences n'impliquent pas forcément les décideurs ou les PTF. Enfin, les résultats du terrain laissent constater que la communication de la REDD+ n'a été ni bonne ni mauvaise. Il s'agit d'une minorité d'acteurs de la Société civile qui pensent que la communication de la REDD+ est mitigée. Cette assertion repose sur les résultats des actions de reboisement et d'agroforesterie menées par ces acteurs (une Ong de la Mé). Pour cette structure, le fait que les populations villageoises aient adhéré seulement à 50% à ces projets est une preuve suffisante pour qualifier les résultats de la communication de la REDD+ de mitigés. En d'autres termes, c'est dire que la stratégie de communication adoptée vis-à-vis des populations rurales n'a pas été aussi efficace pour impacter leur comportement. Toutefois, il demeure important de mentionner qu'en matière de communication à des fins de changement de comportement, l'effet peut être instantané comme il peut être à long terme. Alors, le fait que certains villageois n'ont pas mis leur terre à disposition pour le reboisement ou qu'ils ont détruit les plants d'arbres dans leur plantation se justifie par la lenteur de l'effet de la stratégie de communication à leur égard. Ces mêmes planteurs auraient eu des remords après avoir commis leur forfait. Suite à leur action

déshonorante, ils auraient exprimé le besoin pour que l’Ong vienne planter des arbres dans leurs champs.

En définitive, la REDD+ a mis en place de nombreuses stratégies afin de mener à bien sa mission. Elle a communiqué avec l’ensemble des parties prenantes au mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts. Ces stratégies de communication ont pris en compte aussi bien les acteurs institutionnels, les exploitants forestiers que les populations rurales. Quoique différentes perceptions soient émises par les acteurs sur ces stratégies de communication, l’on retient que le Sep-redd a œuvré pour la sensibilisation de tous au mécanisme à travers le développement et le déploiement de stratégies de communication dans l'ultime but de mener à bien sa mission. Toutefois, au regard des perceptions très diversifiées des acteurs (voir figure 6.2), la REDD+CIV gagnerait à intensifier sa communication en termes de stratégies si elle tient à la réussite de sa mission de changement de comportement des populations vis-à-vis de l’environnement et du phénomène de la déforestation.

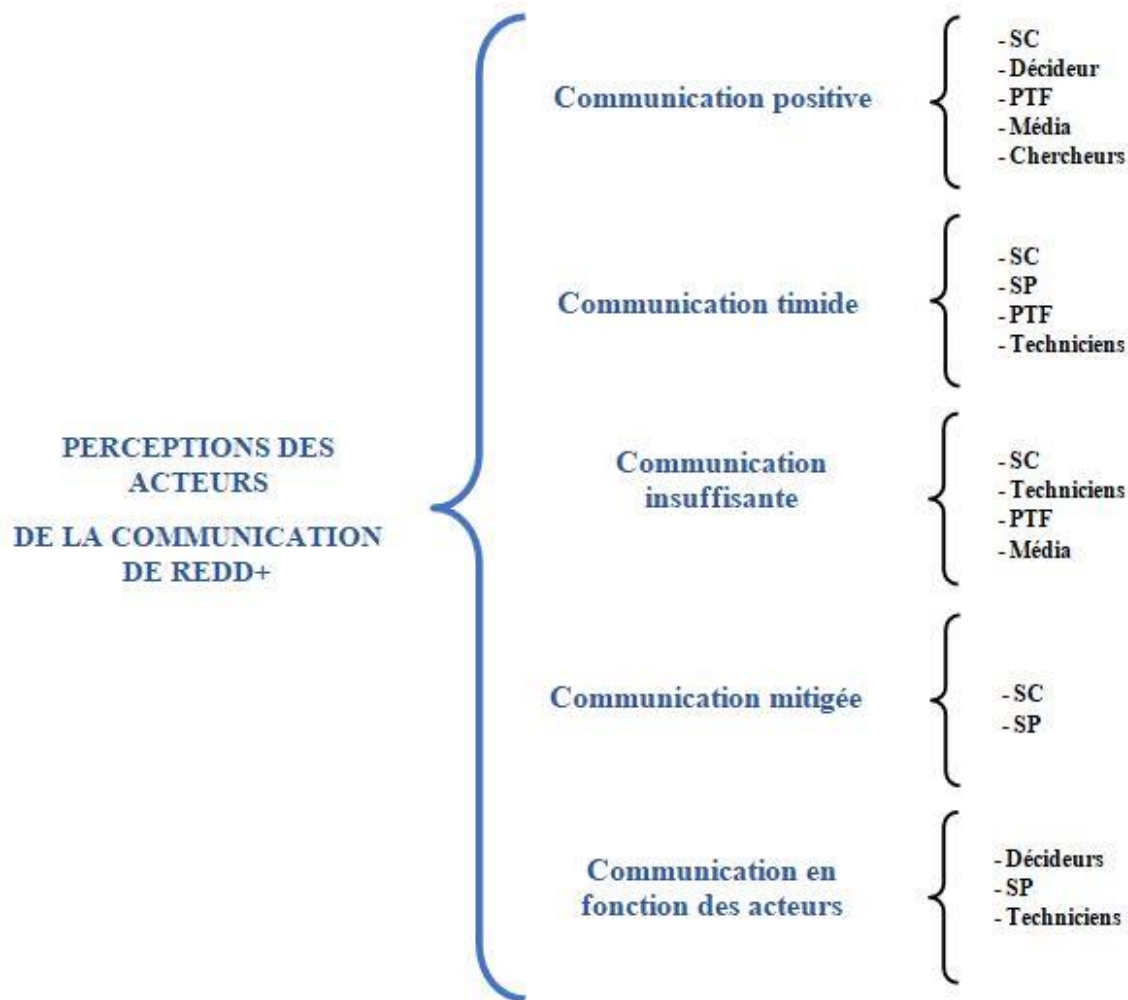


Figure 6.2 : Récapitulatif des perceptions des acteurs sur la communication de REDD+

6.3.2. Perceptions des acteurs de l'approche participative du processus REDD+

Le mécanisme de réduction des émissions de gaz à effets de serre issus de la déforestation et de la dégradation des forêts est une initiative internationale à caractère participatif. Ce qui revient à dire que le volet de « participation » représente une dimension fondamentale dans l'implémentation, voire l'atteinte des objectifs de ce processus. Comme plusieurs autres processus participatifs, le mécanisme REDD+ CIV a mobilisé plusieurs parties prenantes (décideurs, bailleurs de fonds ou PTF, techniciens, etc.) et autres groupements sociaux (société civile, Ong et populations locales,

etc.) pour sa mise en œuvre effective. Cette recherche s'est intéressée à la question de la participation des acteurs. À cet effet, les participants à la recherche se sont prononcés sur cet aspect qui reste au cœur du processus. Ainsi, cette section parle de deux types de participation du point de vue des acteurs : un « processus participatif » et d'une « participation de façade ».

- Un processus participatif (implication des acteurs)

Selon plusieurs participants à la recherche, le mécanisme REDD+ CIV, à l'instar de toutes les initiatives REDD+ à travers le monde est un processus participatif. Il a vu la participation de plusieurs parties prenantes, et ce depuis la phase de la préparation jusqu'à celle de l'opérationnalisation. Aussi le Sep-redd a-t-il en son sein une équipe chargée de la mobilisation des parties prenantes. Ces participants sont unanimes sur le volet participatif du processus de REDD+. Ils appartiennent tous aux sept catégories d'acteurs identifiées (Société civile, Décideurs, PTF, Privé, Techniciens, Médias et Chercheurs) dans le cadre de cette recherche. La société civile et les techniciens constituent la majorité des acteurs qui pense que le processus REDD+ est participatif, car il a associé tous les acteurs à sa conception et à son opérationnalisation. Ensuite, ce sont les décideurs et les chercheurs qui ont reconnu, à leur tour qu'il y a eu participation et mobilisation des acteurs par la REDD+. Il en est de même pour les catégories « Privé », « Médias » et « Chercheurs » dont les acteurs ont souligné la dimension participative du processus REDD+, surtout dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote de la Mé. À propos de la participation, les deux extraits ci-dessous sont ceux des acteurs issus respectivement des catégories « Société civile » et « Techniciens » :

Moi, je dirais que c'est bien venu. Nous, nous sommes des pions mêmes du Sep-redd, parce que nous avons tiré profit à l'entame du processus, parce que c'est participatif et inclusif également. On demandait la contribution de la société civile. Et le Sep-redd allait rencontrer les communautés pour leur présenter le mécanisme, comment il fonctionne, tout et tout; pour avoir leur adhésion, pour pouvoir constituer les différents documents. (Dramane, Ong société civile ; entretien réalisé le 4 juin 2021).

Le rôle que le BNETD joue, il y a ces acteurs qui existent, mais il y a un secrétariat exécutif de la REDD+ avec ses agents qui existent, qui sont recrutés pour travailler. Il y a des commissions qui existent sous certaines thématiques. Nous participons à ces commissions. Ensuite, il y a le Comité technique interministériel qui se réunit régulièrement. Nous participons à ces rencontres pour voir l'avancement du projet REDD+ et faire des recommandations. Nous sommes membres du Comité technique interministériel. Si vous prenez le décret de création de la REDD+ vous allez voir les différentes structures qui sont dans la gouvernance de la REDD+. Le BNETD en fait partie. C'est donc

à ce titre là que nous prenons part aux rencontres du Comité interministériel. C'est comme ça que ça fonctionne (Assemien, technicien ; entretien réalisé le 18 juin 2021).

La dimension participative et inclusive du processus REDD+ en Côte d'Ivoire est mise en évidence par une implication effective, au niveau de la catégorie « Décideurs », notamment le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER). C'est un acteur incontournable, car il s'agit de lutter contre la déforestation due en partie à l'agriculture, surtout la cacaoculture. La participation d'un décideur comme le MINADER s'est avérée centrale en ce qui concerne l'adoption de textes pouvant apporter des changements aux pratiques agricoles liées à la mise en œuvre du processus REDD+. À propos de leur participation, un décideur du ministère de l'Agriculture et du développement rural affirme ceci :

Et à l'instar des autres parties prenantes, la contribution du MINADER a consisté à participer aux différentes rencontres, aux différentes discussions, aux différentes phases, parce que le processus a commencé par une phase préparatoire avec l'appui de nos partenaires. Donc, le pays s'est véritablement préparé à l'élaboration, à la conception, à l'identification d'un certain nombre de projets. Donc, logiquement après la phase préparatoire on devrait procéder à la phase de mise en œuvre de ces différents projets qui ont été identifiés dans le cadre de ce processus. Comme je le disais tantôt, le MINADER a participé à l'ensemble des discussions, à l'ensemble des rencontres, à l'élaboration de documents et aussi à la validation de ces documents pour contribuer à sa manière à la préparation du pays à ce mécanisme de la REDD+ (Joseph, décideur ; entretien réalisé le 19 mai 2021).

À l'instar des catégories d'acteurs mentionnées, les Chercheurs aussi pensent qu'il y a eu effectivement participation et inclusion des acteurs au processus REDD+. Selon eux, ils ont été véritablement associés à la mise en place du processus ; c'est-à-dire une participation qui a commencé depuis la naissance de l'initiative ; de la phase de préparation jusqu'à l'implémentation des projets pilotes. On comprend aussi que les chercheurs étaient associés à d'autres groupes d'acteurs aux rencontres, réunions, ateliers, etc. Un acteur de cette catégorie raconte ce qui suit :

La REDD+, dès les premières esquisses de ce projet en 2011, les dirigeants de cette initiative au niveau du ministère de l'Environnement et du développement durable nous ont contactés, nous ont informés et ont pris nos avis en tant que partie prenante pour le volet de recherche. De mon point de vue c'est un des mécanismes où les aspects d'associer les parties prenantes ont été réussis. Depuis 2011 toutes les étapes du processus, la phase de préparation, les réunions, les ateliers de réflexion, les orientations, les projets pilotes... Ils nous ont associés pleinement avec d'autres acteurs pour nous permettre effectivement d'analyser les diagnostics qu'ils faisaient, les solutions qu'ils proposaient. Et puis émettre

nos avis pour corriger et réorienter ou pour corriger. Donc, c'est dans cette dynamique qu'on a travaillé (Valy, chercheur; entretien réalisé le 2 juillet 2021).

- Participation de façade

En revanche, si la majorité des acteurs du processus REDD+ reconnaissent qu'il y a eu une participation réelle de toutes les parties prenantes, il n'en demeure pas moins que quelques-uns parmi eux pensent autrement. Ces derniers estiment que la participation et l'implication des acteurs dont on parle ne sont pas réelles au sens propre du terme pour la raison qu'elles ont été écartées à un moment donné du processus. C'est le cas avec certains acteurs de l'organisation de la société civile. Ces acteurs déplorent le fait qu'ils n'aient pas été associés à la mise en œuvre des projets pilotes, notamment celui de la Mé. Dans l'extrait qui suit, le représentant de la plateforme de la société civile parle de leur mise à l'écart du projet REDD+ de la Mé :

Nous on n'a jamais été invité, associé directement au projet la Mé. Je déplore ça! C'est une plateforme qui est née qui a contribué même à faire valider le plan de préparation de la Sep-redd. Pour moi, la moindre des choses pour un projet comme le projet de la Mé on devrait être associé. Ils ont pris des organisations dans la zone. C'est tout à fait normal (Adama, Ong société civile ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

Pour le représentant de la plateforme de la Société civile, une vraie participation est conditionnée par la formation ou le renforcement des capacités des participants. Selon lui, c'est lorsque la Société civile sera bien formée et outillée qu'elle pourra véritablement participer au processus REDD+. Ainsi, le renforcement de capacité reste une conditionnalité à leur participation comme il le dit bien dans cet extrait :

Je trouve que la dimension participative, si participation doit se résumer à la participation aux ateliers de validation, je dirais qu'il y a eu participation. Mais, je ne pense pas que ce soit ça la participation. La participation, comme je l'ai dit, c'est être au quotidien auprès du Sep-REDD+, dans les négociations, dans les discussions. Je pense que cette participation de la société civile n'a pas été efficace pour la simple raison que pour participer même il faut comprendre, il faut être outillé, il faut être formé, il faut être renforcé en capacité. Et cela a manqué encore une fois. Vous ne pouvez pas demander à des gens de participer efficacement s'ils n'ont pas tous les outils qui leur permettent de participer. Je ne pense pas que ce soit ça la participation (Adama, Ong société civile ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

Au regard des résultats susmentionnés, il ressort, de manière générale que la gouvernance du processus de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire a vu la participation effective de tous les groupes d'acteurs concernés par le mécanisme REDD+. Les acteurs dans leur grande majorité reconnaissent avoir été associés aux différentes phases de mise en œuvre dudit mécanisme, notamment les phases de préparation (rencontres et discussions lors de l'élaboration des documents et validation, sensibilisation des acteurs et mobilisation des acteurs, etc.) et de l'opérationnalisation (les projets pilotes de la Mé et de la NAWA). Toutefois, il est reproché au Sep-redd de s'être débarrassé de certains acteurs à un moment donné pendant l'évolution du processus. Quoique le volet de participation reste au cœur du mécanisme REDD+, la participation à toutes les phases dépendrait des besoins de la REDD+ en expertises au niveau des acteurs dans la mise en œuvre du processus. Cela semble logique que le Sep-redd ne puisse pas associer certains acteurs comme les décideurs ou les PTF aux activités de terrain, tels que le reboisement et la production de pépinières d'arbres. Le fait de ne pas associer un acteur à une quelconque activité dans la mise en œuvre du processus pourrait se justifier par le fait que les compétences de cet acteur n'y soient pas nécessaires. Cela dit, cette recherche s'est aussi intéressée à la question de synergie dans la gouvernance de la forêt par la REDD+.

6.3.3 Manque de synergie ou de coordination

Le processus REDD+ est perçu comme faisant partie de ce chapelet d'initiatives adoptées depuis les années 1980 par le pays avec l'appui de certaines institutions, notamment la Banque mondiale pour lutter contre la déforestation. L'une des réalités auxquelles la gouvernance de la forêt par la REDD+ est confrontée est le manque de synergie. La majorité des acteurs convient que certaines parties prenantes, notamment le MINEF, le MINADER et autres mènent leurs actions de lutte contre la déforestation de manière isolée. Il existe dans le pays différentes initiatives sectorielles, des initiatives qui mènent les mêmes actions que la REDD+. Mais, les actions de ces structures ne sont pas coordonnées. Ces acteurs pensent que c'est une situation qui n'est pas de nature à aider la REDD+ dans sa mission de restauration du couvert forestier ivoirien. En réalité, ces acteurs déplorent tous le manque de synergie dans le processus de lutte pour la préservation durable de l'environnement et de la forêt. Ils vont jusqu'à dire que le mécanisme REDD+ ne pourra pas aboutir pour la raison qu'il y a un manque de coordination de programmes des acteurs (le MINEF, le

MINEDD, le MINADER) dans la conjugaison de leurs expertises. Le Secrétariat exécutif permanent devrait être un organe fédérateur de l'ensemble des politiques et activités liées à la lutte contre la déforestation et à la préservation de l'environnement. À propos du manque de synergie dans la gouvernance de la REDD+, un acteur du privé avance :

Donc, la REDD+, c'est vrai, je n'aime pas le terme « coordonnateur national », mais c'est ça en fait. Mais comment faire? Ils doivent sensibiliser les différents ministères. Il faut qu'il y ait cette synergie. On revient à cette notion de synergie. Mais on ne peut pas dire comme ça. Si on le dit, les gens vont se faire taper dessus. C'est la réalité. Sinon effectivement tout le monde doit s'arrimer à la REDD+ dans leur politique. Et c'est ce que je disais à quelqu'un que ce n'est pas parce qu'on a fait la politique nationale, mais elle ne peut pas être contraire à la vision de la REDD+. C'est pas possible. Donc, ça veut dire quoi? Cela veut dire que « Monsieur le ministre des Eaux et forêts, l'autorisation de coupe que vous donnez qui sont des émissions de gaz à effet de serre, parce que dès qu'on coupe un arbre on libère du carbone, vous devez réduire cette année les autorisations ». C'est ça! La REDD+ doit être la conscience de tous les ministères qui impactent la forêt en termes de déforestation et en termes de dégradation. C'est comme ça que je vois la REDD+ (Élimane, secteur privé ; entretien réalisé le 22 avril 2021).

Mais, si le manque de coordination ou de synergie a toujours gangrené les actions de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire, quelques acteurs, notamment les PTF pensent, au contraire qu'il y a une amélioration depuis quelques années. Selon ces acteurs, cette difficulté tend à s'aplanir, car les principaux acteurs, à savoir les ministères des Eaux et forêts, de l'Agriculture et du développement rural, des Mines, etc. ont commencé à s'inscrire dans une logique de coordination de leurs activités afin de lutter efficacement contre le fléau de la déforestation. C'est ce qui ressort dans les propos de cet acteur du groupe des PTF :

Ça s'améliore! Au début c'était comme ça carrément! Chaque ministère menait ses projets sans collaboration les uns avec les autres. Par exemple, le mécanisme REDD+ concerne et le ministère de l'Environnement et du développement durable, et le ministère des Eaux et forêts aussi bien le ministère de l'Agriculture. Mais ces ministères ont toujours mené des actions isolées. Mais ça s'améliore. Maintenant grâce au processus participatif avec l'élaboration de la SN-REDD et la SNPREF la mayonnaise commence à lier. C'est-à-dire que les ministères commencent à se parler beaucoup maintenant. Nous-mêmes en tant que bailleurs, partenaires techniques et financiers nous nous parlons et sommes en accord (Roberto, PTF; entretien réalisé le 25 juin 2021).

Comme les résultats le montrent, le manque de synergie est une réalité constatée par les acteurs eux-mêmes dans la mise en œuvre du processus REDD+. Cette absence de synergie est surtout

motivée par les financements octroyés par l'extérieur et qui sont orientés vers des initiatives sectorielles. Ce fait serait la cause d'actions isolées entraînant ainsi une absence de coordination dans la lutte contre la déforestation. Elle constitue de ce fait un obstacle à l'atteinte des objectifs de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. Il reste primordial que toutes les parties prenantes du mécanisme REDD+, surtout les acteurs étatiques collaborent franchement afin que le Sep-redd puisse mieux jouer son rôle de coordination de l'ensemble des activités liées à la lutte contre la déforestation et la protection durable des reliques de forêts en Côte d'Ivoire.

6.3.4 Ancrage institutionnel de la REDD+

L'une des difficultés auxquelles la REDD+ a été confrontée est son faible pouvoir dû à son ancrage institutionnel. La REDD+CIV, en dépit de son caractère international et transnational reste une structure sous la tutelle du ministère de l'Environnement et du développement durable. À ce titre, les pouvoirs qui lui sont conférés en tant que structure ne lui permettent pas de mener à bien ses actions vis-à-vis de certains acteurs du processus comme ceux des ministères (MINEF, MINADER, des Mines, etc.). Selon certains participants à la recherche, notamment ceux des catégories « Techniciens », « Privé » et « Chercheurs », la REDD+CIV est une structure qui est institutionnellement logée au MINEDD qui est son ministère de tutelle. Ils pensent que par cette position, elle peine à imposer sa vision à certaines parties prenantes tels que le MINEF et le MINADER, la Sodefor, etc. qui demeurent des acteurs incontournables et influents du mécanisme REDD+. Pour ces acteurs, il est impératif de renforcer le pouvoir de la REDD+ de sorte qu'elle pourra mieux coordonner ses actions à l'égard de l'environnement. Une des façons de renforcer les pouvoirs de la REDD+ serait de la rattacher à la primature pour qu'elle dépende directement du Premier ministre. Cela lui permettrait, selon ces acteurs de mieux jouer son rôle de coordination. Concernant l'encrage institutionnel de la REDD+, un acteur du secteur privé affirme :

L'environnement c'est quelque chose d'extrêmement important. Je pense qu'on doit donner les moyens à la Redd + d'être transversal véritablement dans son fonctionnement. Ça je l'ai toujours dit dans les réunions, au niveau du Comité technique qu'il faille revoir l'ancrage institutionnel de la REDD+ au niveau institutionnel. C'est-à-dire faire dépendre la Redd + et le Sep-redd de la primature; une structure de la primature, qui dépend de la primature. À partir de ce moment, elle aura beaucoup plus de possibilités de parler aux différents ministères, parce qu'en ce moment, il dépendra du 1^{er} ministre.

C'est-à-dire il ne dépendra pas d'un ministre direct (Élimane, secteur privé ; entretien réalisé le 22 avril 2021).

En plus, la question de la révision de l'autorité de la REDD+ avait été évoquée depuis longtemps par l'un des coordonnateurs. Ce coordonnateur avait estimé fondamental que la REDD+ soit directement rattachée à la primature de sorte à lui conférer un pouvoir supérieur lui permettant de coordonner l'ensemble des politiques sectorielles du pays relatives à la gestion de l'environnement et des forêts, en particulier. Cependant, cette proposition de renforcement des pouvoirs de la REDD+ n'a pu avoir un écho favorable auprès du ministre de l'Environnement d'alors. C'est ce qu'explique cet acteur de la catégorie des Techniciens :

J'ai dit à mon ministre que la REDD+ est suffisamment meilleure au ministère de l'Environnement. Envoyons la structure au niveau supra, à la primature pour que la primature puisse influencer sur toutes les politiques sectorielles nationales. Mon ministre même n'a pas voulu. Il a dit : non non! Son bébé est trop beau. Il ne peut pas le laisser aller à la primature. La primature aussi voulait tirer. La REDD+ ne peut pas rester au niveau sectoriel, parce qu'elle est devenue mûre, trop grosse. Les enjeux sont devenus énormes. Donc il faut la ramener un peu plus haut. Elle doit permettre de coordonner des actions, de faciliter avec des experts qui viendront des ministères de l'Agriculture, des Eaux et forêts, des Mines, etc. Une structure de conseil pour le Premier ministre (Charles, technicien ; entretien réalisé le 25 mai 2021).

L'une des difficultés auxquelles la REDD+ demeure confrontée dans la conduite de sa mission est son manque de pouvoir. Autrement dit, elle n'est pas assez puissante au plan juridictionnel pour pouvoir fonctionner en tant que structure de coordination de la lutte contre la déforestation. Étant sous la tutelle d'un ministère (MINEF), il lui est difficile de coordonner les activités des ministères. La résolution d'une telle difficulté passe nécessairement par la révision de son ancrage institutionnel. Il s'agit de renforcer ses pouvoirs en faisant d'elle un bras de la primature. De cette façon, elle pourra mieux coordonner les actions sectorielles de lutte contre la déforestation. La REDD+ doit pouvoir coordonner les actions, faciliter leur opérationnalisation avec les experts issus des ministères de l'Agriculture, des Eaux et forêts, des Mines, etc. Cela dit, le changement climatique est une réalité sur laquelle les participants à la recherche se sont prononcés.

6.3.5 Regard sur le changement climatique

L'avènement du mécanisme de réduction des EGES issus de la déforestation et de la dégradation des forêts s'inscrit dans la lutte contre le changement climatique. C'est une réalité aujourd'hui au regard des phénomènes climatiques tels que la sécheresse, les inondations, la pollution de l'air et des eaux, etc. Toutes ces situations qui sont ressenties par les populations aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à travers le monde sont des dérèglements climatiques dus aux activités anthropiques. Tous les sept groupes de participants à la recherche (la Société civile, les Décideurs, les PTF, les Techniciens, le Privé, les Chercheurs et les Médias) dans leur grande majorité se sont prononcés sur les effets du changement climatique, notamment les fluctuations ou perturbations en ce qui concerne les saisons de pluie, la sécheresse des cours d'eau, les glissements de terrain dus aux pluies torrentielles, la disparition de la faune, etc. Tous ces effets ressentis semblent avoir un lien direct avec la déforestation. La raréfaction des pluies ou encore les inondations représentent deux effets graves du changement climatique dans les pays tropicaux. Au-delà même de compromettre l'activité économique (agricole) de certaines populations, ces conséquences négatives constituent une réelle menace pour leur survie. Par exemple, le changement climatique est fortement ressenti au sud-est de la Côte d'Ivoire, précisément dans la localité d'Affery, car les pluies sont devenues rares. Cet état de fait n'est pas sans affecter l'activité agricole des paysans dans ladite localité. Un acteur de la société civile en parle dans l'extrait qui suit :

[...] cette question climatique, on la vit aujourd'hui! Dans le sud du pays, il ne pleut pas. En ce moment nous sommes dans le mois de juin qui fait partie de la grande saison de pluie, mais il ne pleut pas! La source qui alimente le département d'Akoupé a tari. Ce qui n'a jamais été le cas. C'est vide! Et on subit. Donc, aujourd'hui on vient ravitailler ce département-là avec des citernes d'eau. Et là j'ai des parents au niveau d'Affery qui disent que : cette année ça va un peu; on a de la nourriture. Est-ce que l'année prochaine on en aura? Parce que ici ce n'est pas de façon professionnelle que nous faisons de l'agriculture. Notre agriculture est dépendante des saisons de pluie. C'est saisonnier. Mais s'il ne pleut pas où allons-nous trouver de l'eau pour arroser nos cultures? C'est sûr que l'année prochaine, on va s'attendre à la catastrophe (Dramane, Ong société civile ; entretien réalisé le 4 juin 2021).

La réalité au niveau de la perturbation des saisons de pluie s'étend à d'autres régions en Côte d'Ivoire. C'est le cas de la région de San-Pedro au Sud-ouest. Cette région forestière subit également les effets du changement climatique en termes de pluviométrie. Les saisons de pluie connaissent des perturbations, ce qui n'est sans affecter l'activité agricole des populations locales.

Cette situation dont les conséquences sont alarmantes est martelée par un autre acteur de la Société civile :

Quand on prend, par exemple la zone de San-Pedro, Gabiadji, l'année dernière on a observé les pluies à partir d'août septembre contrairement à la période habituelle qui est de mai à juillet. Je veux dire qu'il y a clairement un décalage des saisons pluvieuses qui ont forcément un impact sur les forêts, les cultures; que ce soit les cultures vivrières ou les cultures de rentes au niveau de la Côte d'Ivoire. On a aussi un dérèglement climatique qui est aussi problématique pour le secteur qui emploie le plus de main-d'œuvre en Côte d'Ivoire qui est le secteur primaire (Donald, Ong société civile ; entretien réalisé le 21 juin 2021).

En plus, le changement climatique est à la base de catastrophes naturelles telles que les pluies diluviennes qui entraînent des inondations et des glissements de terrains, causant ainsi des pertes en vies humaines à travers le monde. La Côte d'Ivoire ne fait pas exception à ces dérèglements climatiques car elle subit depuis les dix dernières années des glissements de terrain dus à des pluies torrentielles qui font plusieurs victimes. C'est ce que confirme cet acteur du Sep-redd :

Il y a effectivement un enjeu climatique. Aujourd'hui, nous avons des pénuries d'eau, des écoulements de terre, de forte chaleur, de fortes pluies avec des inondations causant des morts partout. C'est le dérèglement climatique. Les conséquences des changements climatiques sont mondiales (Charles, technicien ; entretien réalisé le 25 mai 2021).

La réalité du changement climatique est incontestable au vu des désastres naturels qui sont subis par les populations à travers le monde. La Côte d'Ivoire n'échappe pas non plus aux aléas climatiques, car certaines régions de ce pays sont durement frappées par de fortes intempéries presque tous les ans, causant de nombreuses pertes en vies humaines, tandis que d'autres font face à une quasi-absence de pluie, nécessaire pour leur activité agricole. Outre les catastrophes humaines, les effets du changement climatique sont susceptibles de nuire à l'économie de la Côte d'Ivoire dans la mesure où c'est une économie qui repose sur l'agriculture, qui en retour dépend de la pluie. D'où le caractère doublement central de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts.

6.3.6 Une gouvernance à l'épreuve des défis de communication, de participation et de synergie d'action

Ce chapitre s'est penché sur le processus de gouvernance de la REDD+ sous les angles de la communication, de la participation, du manque de synergie, de l'ancrage institutionnel et de l'environnement. Pour ce qui concerne la communication, les acteurs en majorité demeurent unanimes sur le fait que le Sep-redd a réellement communiqué autour du mécanisme avec la mise en place de plusieurs et différentes stratégies de communication. Quoique ces stratégies de communication soient mises en cause par quelques acteurs issus notamment de la Société civile et du secteur privé, il reste quand même perceptible au vu des actions sur le terrain que le Sep-redd a fait des efforts en termes de communication pour l'information et la sensibilisation vis-à-vis de tous les acteurs concernés par le processus. L'inefficacité de la communication de la REDD+ pourrait s'expliquer par un manque de financement comme cela a été soulevé par certains acteurs interrogés. La REDD+ devra œuvrer pour un renforcement de sa communication afin de mener une sensibilisation forte et effective à l'échelle nationale contre la déforestation et la préservation des ressources environnementales. Elle devra aller chercher les financements nécessaires à cette fin. La communication constitue la pierre angulaire de la lutte contre la déforestation. La participation a été un des enjeux centraux du processus REDD+ CIV. Contrairement aux initiatives antérieures de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire (PDF, CPF, etc.) où l'enjeu de participation a été fortement discuté, le Sep-redd a mobilisé toutes les parties prenantes à s'y impliquer effectivement. Les acteurs ont reconnu en majorité l'effectivité de la participation au processus, et ce de la phase des préparations jusqu'à la réalisation des projets pilotes. C'est une participation qui avait sa particularité ; celui de faire appel aux acteurs lorsque leur intervention était jugée nécessaire pour l'avancement du processus. C'est d'ailleurs ce qui a expliqué le délaissement de certains acteurs par la suite, qui avaient déjà participé à la phase de l'élaboration de documents et textes fondateurs REDD+ CIV (préparation), car leurs expertises n'étaient pas exigées. À côté de l'enjeu participatif c'est la gouvernance qui est, *a contrario* mise en cause par plusieurs acteurs pour manque de synergie. Différentes initiatives de lutte contre la déforestation et la préservation durable des forêts existent de manière sectorielle. Les actions menées par ces institutions ou ministères ne sont pas coordonnées par la REDD+, dernier mécanisme en date de lutte contre le changement climatique par la réduction des EGES issues de la déforestation. En conséquence, cette situation présente un obstacle majeur à l'atteinte des objectifs dudit mécanisme. Cela dit, ces objectifs (la restauration du

couvert forestier ivoirien à 20 % à l'horizon 2035 et la préservation durable des forêts) ne pourront être atteints que lorsque la REDD+ parviendra à fédérer les actions de toutes ces initiatives sectorielles (évoluant en silo). Mais pour arriver à cette fin, la REDD+ devra avoir de nouvelles attributions en termes de pouvoir. Comme cela a été évoqué par plusieurs acteurs, la REDD+ est, victime de son manque de pouvoir sur le plan institutionnel. Doter cette structure d'un pouvoir supérieur au sein du gouvernement paraît *in fine* nécessaire ; la rattacher, par exemple à la primature lui permettrait d'avoir l'autorité nécessaire pour l'atteinte de ses objectifs. En dernier point, ce chapitre s'est penché sur la réalité du changement et de ces conséquences en Côte d'Ivoire. Le constat des effets du changement climatique reste alarmant comme l'ont reconnu les participants à la recherche au regard des perturbations sérieuses de la pluviométrie (les pluies ne viennent pas quand on s'y attend, elles viennent quand on s'y attend le moins), les inondations et les écoulements de terres, etc. Cette réalité du changement climatique vient justifier le bien-fondé des actions de la REDD+ CIV. Toutefois, pour y arriver ce mécanisme nécessite une restructuration qui lui attribuerait plein pouvoir à agir en faveur du climat et de la forêt dans le pays.

CHAPITRE VII : INTERPRETATION

Dans cette partie de notre réflexion, nous allons confronter les résultats de la recherche aux concepts centraux du travail de manière à apporter un éclairage utile à nos principales interrogations de recherche. À titre de rappel, la quasi-disparition de la forêt en Côte d'Ivoire est une réalité difficilement contestable aujourd'hui. De 15 millions d'hectares au début des années 1960, elle s'est retrouvée à 4 millions en 2015. Les initiatives gouvernementales ont commencé à voir le jour à la fin des années 1980 alors que le phénomène de l'exploitation massive des forêts ivoiriennes n'a cessé de se poursuivre. Cela dit, face à l'ampleur de ce fléau contre la nature et des effets climatiques néfastes qui en découlent, la Côte d'Ivoire signe en 2012 son engagement dans le mécanisme de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts. Nous avons mené une recherche empirique portant sur la dimension communicationnelle de la mise en œuvre de cette initiative en lien avec notre question générale : comment la communication est-elle mobilisée dans le cadre de la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par la REDD+ ? Après avoir présenté et analysé les résultats obtenus, cette autre phase vise à les interpréter tout en y approfondissant notre connaissance. Pour ce faire, cette partie prendra en considération les résultats de la recherche sur les questions relatives à la participation, à la communication et à la question de synergie, dans la gouvernance de la REDD+. Il s'agit de porter un regard discursif sur ces résultats avec des lunettes de chercheur.

7.1 La participation au cœur de la gouvernance du développement durable

La gouvernance est cette nouvelle approche contemporaine de gestion plurielle (avec les parties concernées) du développement durable. Du coup, la participation est au cœur de ce paradigme dont le cheval de bataille est la lutte contre le changement climatique. La REDD+ a été implémentée dans plus de 57 pays tropicaux (Jodoin, 2017) où l'emphase a été mise sur la participation de tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Essomba *et al.* (2013) ont mené une étude de cas relativement à REDD+ au Cameroun basée sur l'approche participative. L'étude a porté sur l'évaluation des émissions issues de la déforestation dans la forêt communautaire des Akak⁴⁴. Cette

⁴⁴ La forêt communautaire Akak est créée en 1999. Elle est située au sud du Cameroun dans le District de Campo. Elle couvre une superficie de 5000 hectares dont 5% est une forêt primaire (Essomba *et al.*, 2013).

étude révèle une approche participative matérialisée par l'inclusion des représentants de cette communauté à l'étude. Tout en menant l'étude avec ces représentants, les chercheurs leur montraient l'importance de la forêt dans la séquestration du carbone ; ils leur expliquaient par différents scénarios comment la dégradation de la forêt accroît les émissions en GES. L'implication de cette communauté (à travers ses représentants) a été une approche qui a permis de sensibiliser toute la communauté à l'importance de la forêt en tant que réductrice des EGES.

Dans le cadre de notre recherche en Côte d'Ivoire, les résultats corroborent l'étude précitée. Ils indiquent que le processus REDD+ n'a pas fait abstraction de cette dimension fondamentale. La participation était aussi au centre du processus dans la mesure où il y a eu une mobilisation des acteurs concernés par les problématiques environnementales, y compris l'exploitation forestière. Elle commence dès la phase de préparation R-pp⁴⁵ marquée par la constitution des textes fondamentaux REDD+. Cette phase a associé les décideurs, les techniciens, les PTF, le secteur privé, le groupement de la société civile (Ong, populations rurales, les Chefs religieux, etc.), les chercheurs et les médias. Les propos d'un participant, membre de la société civile confirment cette dimension capitale du processus :

Moi, je dirais que c'est bien venu (la REDD+). Nous, nous sommes des pions mêmes du Sep-redd, parce que nous avons tiré profit à l'entame du processus, parce que c'est participatif et inclusif également. On demandait la contribution de la société civile. Et le Sep-redd allait rencontrer les communautés pour leur présenter le mécanisme, comment il fonctionne, tout et tout; pour avoir leur adhésion, pour pouvoir constituer les différents documents (Dramane, entretien réalisé le 4 juin 2021).

Outre la participation cognitive (participation aux ateliers de réflexion, d'élaboration des textes, de discussion sur les thématiques relatives à la mise en œuvre du processus REDD+), il y a eu également une participation pratique (une participation aux activités de reboisement, d'agroforesterie et de conservation des forêts) au niveau de l'implémentation des projets pilotes. Le PRM a vu l'inclusion des Ong locales, des présidents d'associations de jeunes et des femmes. Dans cet élan, ces acteurs se sont exprimés, ont fait entendre leurs points de vue et ont vu qu'ils sont écoutés par les agents du Sep-redd. Cependant, il convient de se demander si la participation se

⁴⁵ Readiness Preparation Proposal : R-pp (Proposition de la préparation à la REDD+ ou plan de 15 Préparation à la REDD+. Dans le cadre de la REDD+CIV, cette phase a été marquée par quelques actions dont l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+, l'élaboration de décrets et lois, etc. C'est un document qui présente une proposition de plan de mise en œuvre du processus REDD+ dans le pays au CCNUCC.

limite uniquement à donner son point de vue ou à prendre part aux activités de mise en œuvre du processus.

7.1.1 Une participation qui, malgré tout, demeure restrictive

Le concept de participation a été bordé par un certain nombre d'auteurs (Bessette, 2005 ; Joiris *et al.*, 2014 ; Kassibo, 2006 ; Koffi, 2013 ; Nguinguiri, 1999 ; Rahnema, 1992 ; Servaes, 2008) dans les champs du développement et du développement durable. À lire ces différents auteurs, l'on s'aperçoit qu'ils ont une perspective du concept de participation qui va au-delà du simple fait d'associer les populations à l'implémentation d'un projet de développement ou d'une initiative qui les concerne. Par exemple, pour Bessette (2005), une participation effective des populations doit impliquer non seulement le fait pour elles de prendre part aux activités (de réalisation d'un projet de développement), mais surtout d'être « engagées dans le processus décisionnel et la planification de l'initiative ». Tel que mentionné dans la revue de la littérature, l'approche de Rahnema (1992) de la participation s'apparente à celles de Bessette et de Servaes. Pour ces deux auteurs, toute participation qui n'intègre pas ou qui ne conduit pas les acteurs sociaux aux prises de décisions est une participation de façade.

En Côte d'Ivoire spécifiquement, la gouvernance de la forêt laisse apparaître depuis plusieurs décennies des dysfonctionnements de nature structurelle (Koffi, 2013). Ces problèmes se situent au niveau des ministères qui sont impliqués dans la gestion des ressources forestières, notamment le MINEF, le MINEDD et le MINADER. Les politiques de gestion forestière actuelles suivent encore le modèle de la gestion forestière de l'époque coloniale. Cet état de fait reste perceptible à travers la présence très centralisée du pouvoir de l'État dans la gestion des forêts. C'est aussi une gestion, qui quoique dite « participative », accorde peu d'importance à la participation et à l'implication effectives des populations riveraines des forêts. La perspective du gouvernement à restaurer la forêt tout en étant le seul « maître » est structurellement gangrenée par les malversations et le manque de ressources humaines qualifiées. Cette forme de gouvernance est corroborée par la littérature scientifique et des auteurs comme Koffi (2013) et Joiris *et al.* (2014) qui, dans leurs articles respectifs, analysent la gouvernance participative des forêts classées en Côte d'Ivoire et en Afrique centrale. Ces deux études mettent en lumière les difficultés occultées inhérentes aux politiques de

gouvernance des forêts en Afrique et spécifiquement en Côte d'Ivoire. Il en ressort de manière commune la centralité du pouvoir de l'État au détriment des autres acteurs et une participation marginale des populations rurales, qui normalement constituent des acteurs clés de la lutte contre la déforestation. La dimension participative dans les processus de gestion des forêts reste donc un vain mot, car les acteurs principaux, notamment les populations rurales, ne sont pas véritablement perçus comme devant être au cœur de la gouvernance. Cependant, un changement de paradigme est en train de naître grâce à l'internationalisation des initiatives du développement durable. Dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme international et transnational REDD+ CIV, nous avons vu une gouvernance qui s'est démarquée du point de vue de la participation des acteurs. Il a associé, voire mobilisé plusieurs parties prenantes (acteurs étatiques et non étatiques, ministères, structures locales, institutions internationales, secteur privé, société civile, etc.) qui y ont participé en y apportant leur contribution. Les projets pilotes ont été l'occasion de mettre en évidence la participation des populations rurales. Aussi, le travail de terrain nous a-t-il permis de nous apercevoir de la réalité de cette gouvernance à travers les rencontres entre les acteurs dudit processus. Les participants à cette recherche empirique reconnaissent que le processus REDD+ a obéi aux normes de gouvernance dans la mesure où il a fait appel, outre le MINEF, le MINEDD, le MINADER, à d'autres acteurs tels que les opérateurs du secteur forestier, y compris les populations rurales qui ont des rapports divers avec la forêt. En un mot, il aura réuni tous les acteurs incontournables à sa mise en œuvre. De même, les interactions entre les acteurs ont favorisé la production de savoirs à la fois modernes et traditionnels (Leach et Fairhead, 2002) nécessaires à la mise en œuvre de la REDD+. Ces savoirs divers, issus des échanges avec les villageois, vont militer non seulement en faveur de la compréhension du phénomène de la déforestation, mais aussi de celle des réalités de chaque groupe d'acteurs. Ce qui va fortement contribuer à faire avancer le processus. La présence de tous ces acteurs représente un indice de bonne gouvernance. Mais, la gouvernance du développement durable ne saurait se limiter à cela, elle prend en considération d'autres enjeux.

En ce qui concerne la REDD+ CIV, ce mécanisme a adopté une approche axée sur la participation dans la mesure où le processus a réuni plusieurs parties prenantes, toutes concernées par la lutte contre la déforestation et le changement climatique. Cette dimension participative se justifierait par les rencontres multiples auxquelles auraient pris part ces parties prenantes. En revanche, cette démarche participative a connu des biais si l'on s'en tient à la posture des auteurs susmentionnés. En effet, quoique l'initiative REDD+ soit de nature « participative à l'origine », sa mise en œuvre

dans chaque pays forestier peut être influencée par les réalités politiques et autres enjeux internes. Les populations rurales ont été, certes consultées et écoutés pour leurs avis, mais n'ont pas été associée aux prises de décision concernant la réalisation des projets REDD+ dans leurs localités. De surcroît, le volet participatif de la gouvernance de la forêt par la REDD+ CIV n'a pas fait l'unanimité au sein des personnes enquêtées. Il a été entaché d'irrégularités en ce sens que certains acteurs ont été mis à l'écart, notamment la plateforme de la société civile dit avoir été exclue des discussions dans certains ateliers et des prises de décisions. Une situation qui s'explique par un manque de renforcement de ses capacités imputable au Sep-redd. La formation pour la société civile comme pour les autres groupes d'acteurs est fondamentale. C'est à travers elle que les acteurs apprennent à mieux connaître le mécanisme et son mode de fonctionnement. La plateforme de la société civile, l'OI-REN dont l'une des missions est de défendre les intérêts des populations rurales dans le cadre de la lutte contre la déforestation valorise l'acquisition de connaissances. C'est d'ailleurs grâce aux connaissances acquises sur les différentes thématiques environnementales que ses membres réussissent à mieux défendre leur prise de position lors des séances de discussion au sein du Sep-REDD+. Face à cette réalité, le renforcement de capacité devient un préalable à toute participation des membres de ladite plateforme. Cela peut se comprendre dans la mesure où aller à une discussion sans aucune notion de la thématique abordée encore moins défendre une position est qualifié de non-participation. Pour l'OI-REN, le renforcement de capacité précède toute participation à un processus donné :

Je pense que cette participation de la société civile n'a pas été efficace pour la simple raison que pour participer même il faut comprendre, il faut être outillé, il faut être formé, il faut être renforcé en capacité. Et cela a manqué encore une fois. Vous ne pouvez pas demander à des gens de participer efficacement s'ils n'ont pas tous les outils qui leur permettent de participer. Je ne pense pas que ce soit ça la participation (Adama, Ong société civile ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

7.1.2 Une participation limitée par le (s) rôle (s) des acteurs dans le processus REDD+ CIV

Mais, il reste important de clarifier que la participation à un processus se fait par degré et qu'elle dépend de la nature de celui-ci. L'initiative REDD+ depuis sa conception a adopté approche participative qui n'épouse pas nécessairement la perspective de Bessette, Rahnema et Servaes qui centralise la prise en compte des populations dans le processus décisionnel des projets de développement les concernant. Contrairement à cette approche, le processus participatif dans le

cadre de REDD+ définit le mode de participation qui se conjugue avec les rôles à jouer par les parties prenantes. Autrement dit, le mécanisme REDD+ est une forme d'initiative multipartite dans laquelle chacun des groupes d'acteurs joue un rôle selon son domaine d'expertise. C'est ce qui caractérise ces sept groupes stratégiques (Décideurs, Techniciens, Société civile, PTF, Privé, Chercheurs et Médias). Cela laisse comprendre aussi que la prise de décisions ne peut être un rôle qui doit être attribué à tous les acteurs. À propos de la participation aux prises de décisions, des participants ont avoué clairement qu'ils n'avaient pas le pouvoir de prendre des décisions au sein de la REDD+. Ils ont affirmé que leur rôle se limitait seulement à l'évaluation des études et des rapports qui leur étaient soumis dans le cadre du processus. C'est ce qui ressort des propos d'un chercheur :

On ne peut jamais prendre de décisions. Le mécanisme REDD+ vient me dire quand vous arrivez un matin que tout ce qui est décision c'est de façon politique. Ah oui! Dans tout ce qui est fait, c'est de façon politique. Nous faisons des propositions. Mais la prise de décision, ce n'est pas nous. Ce ne sont pas nous avons décidé de nous engager. C'est la Côte d'Ivoire qui a décidé de s'engager. Je suis de la Côte d'Ivoire, mais ce n'est pas moi qui signe les papiers. C'est la Côte d'Ivoire qui décide. Nous notre rôle consiste à faire des propositions (Paul, chercheur ; entretien réalisé le 4 mai 2021).

D'ailleurs, à observer de près les divers rôles des différentes catégories d'acteurs, l'on peut se rendre compte que les prises de décision relèvent des prérogatives d'une entité donnée : les « Décideurs ». En effet, la question de prise de décisions au sein de la REDD+ CIV renvoie à la structuration même de ce mécanisme. Sur le plan structurel, il y a l'institution nommée Commission nationale REDD+ (CN-REDD+) dont découlent trois structures : le Comité national REDD+, le Comité interministériel et le Sep-redd. Chacun de ces trois organes a un rôle bien spécifique dans le processus de gouvernance. Comme cela apparaît dans le Décret de création de la CN-REDD+ (voir annexe 3), c'est le Comité national REDD+ logé à la primature (dont le MINEDD, le MINEF, le CR sont membres) qui est l'instance décisionnelle de la Commission nationale REDD+. Il est chargé de donner les grandes orientations et les directives en termes de prise de décisions pour la mise en œuvre de la politique REDD+. Cela dit, les acteurs ont participé aux échanges, aux discussions et aux consultations pour la mise en place de projets de développement (dans le cadre du projet REDD+ de la Mé). Cependant, ils n'ont pas été associés aux prises de décisions. L'on se rend compte que bien que qualifié de mécanisme fondé sur une approche participative, la prise de décision au niveau de la REDD+ CIV reste assez centralisée. On constate également que les

populations sont consultées, mais ne sont pas associées à la gestion des forêts. De ce point de vue, le processus est peu participatif, en dépit de la dimension collective des actions et activités qui ont été menées par l'ensemble des acteurs.

7.2 D'importants efforts de communication déployés pour la mise en œuvre de REDD+ CIV

L'un des résultats attendus de cette recherche a été la mobilisation de la communication dans le processus REDD+. La dimension communicationnelle est l'un des enjeux cruciaux de la gouvernance de la REDD+ CIV. En effet, la communication constitue le quatrième pilier du Développement durable après les piliers social, économique et environnemental (Libaert, 2006). D'où son importance pour l'atteinte des objectifs de ce paradigme dans lesquels s'insère naturellement la REDD+. Le travail de terrain a été le lieu de constater une mobilisation de la communication à travers nombre d'actions dirigées vers parties prenantes du processus REDD+, y compris les populations rurales. Ces actions de communication mises à exécution ne sont pas le seul fait du témoignage du Sep-redd, mais aussi de celui des acteurs qui en ont été les destinataires. À cet égard, la primauté de la dimension communicationnelle dans la mise en œuvre du mécanisme REDD+ CIV a été perceptible grâce à la conception et à l'implémentation de nombreuses stratégies et moyens de communication. Cette prééminence de la communication a aussi été maintes fois évoquée par les participants à la recherche. Ces participants ont unanimement relevé le caractère primordial, voire central des échanges, des consultations, des rencontres d'information et de sensibilisation avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les populations rurales dans toutes leurs composantes et diversité. C'est donc une communication, qui loin de se limiter aux acteurs du processus de gouvernance devrait se faire à l'échelle nationale. En d'autres termes, la communication de l'initiative devrait couvrir l'ensemble du territoire, car il s'agit d'informer, de sensibiliser, de dialoguer et de négocier avec toute la nation à l'effet de lui permettre de saisir l'importance de la forêt dans la vie de tous les citoyens et même pour le pays. Du coup, l'on est amené à réaliser la centralité de la communication dans la réalisation des objectifs du développement durable. Le terrain de recherche vient ainsi conforter la posture de Libaert (2006) sur rôle incontournable et l'apport de la communication dans ce paradigme. Cet auteur pense qu'il ne peut pas y avoir de développement durable sans la communication. Pour lui, c'est par la communication ; c'est-à-dire par « l'échange, le dialogue, la confrontation » que la relation entre

parties prenantes s'établit et se développe. De ce fait, la communication se perçoit comme un facteur de crédibilisation et de légitimation des actions du développement durable. Dans le cadre de la gouvernance de la REDD+ CIV, les résultats montrent qu'il y a eu communication entre les différentes parties prenantes. Cette communication a été répartie en deux types, à savoir une communication institutionnelle et une communication à l'échelle des populations locales. Mais les efforts de communication ne se sont pas arrêtés là. Mieux, il s'est établi un réseau de communication (circularité d'informations) qui met en évidence des échanges inter et intra groupes. Les participants reconnaissent, dans l'ensemble les efforts consentis par le Sep-redd pour sensibiliser, informer et éduquer les parties prenantes, y compris les populations rurales dans le processus de lutte contre la déforestation. Ces efforts ont été appuyés par la mise en action de diverses stratégies et de l'utilisation de canaux de communication. En clair, il est indéniable que le processus REDD+CIV a manifesté une volonté réelle de communiquer avec l'ensemble des parties prenantes, gage de la réussite dudit mécanisme. À propos des efforts de communication du Sep-redd, voici que dit un acteur :

Il y a la prise de conscience au niveau local qu'il faut garder en tête, parce que c'est grâce à cette communication que les gens ont compris que les forêts ont une importance dans nos activités quotidiennes. Côté communication, il y a même pas de souci, parce on a mis le paquet là-dessus tant au niveau du Sep-redd qu'au niveau du ministère où est logée la cellule de gestion du projet et aussi au niveau de Nitidae. Côté communication, en gros, c'était bien! (André, PTF ; entretien réalisé le 21 mai 2023).

7.2.1 Une communication qui reste à renforcer

Au vu des multiples stratégies et canaux de communication déployés par le Sep-redd, l'on ne saurait nier les efforts de communication et de changement de comportement consentis vis-à-vis de la forêt. Cependant, ces actions de sensibilisation de masse n'ont pas été soutenues au point d'influencer les comportements d'un grand nombre de populations dans le pays. En réalité, afin d'affecter les comportements des populations, les actions de communication (information, rencontres, échanges, discussions) doivent durer dans le temps. Or, les campagnes de sensibilisation autour du projet REDD+ de la Mé étaient circonscrites sur la période allant de 2017 à 2020. Pendant les trois années qu'a duré le projet, le Sep-redd s'est retrouvé à un moment donné à court de financement. Cette difficulté budgétaire a sans doute réduit et écourté les actions de communication dans la mise en œuvre du processus. Du coup, le constat de la timidité ou de l'insuffisance de communication

confirmé par les résultats reste un indicateur valable pour réaliser la place de la communication dans le processus d'opérationnalisation du mécanisme REDD+. L'insuffisance de communication est relayée ci-dessous par un participant à la recherche :

Le fait que la Côte d'Ivoire ait adhéré au mécanisme REDD+ est vraiment la bienvenue. Vu le contexte dans lequel on se trouvait; le contexte de déforestation, c'est une bonne initiative. Et comme je l'ai dit, on ne doit pas s'arrêter en si bon chemin. Surtout il y a beaucoup de questions liées à la sensibilisation au crédit carbone, au partage de bénéfices avec les communautés qui sont encore non résolues et vers lesquelles on doit vraiment tendre pour pouvoir impliquer les communautés. Il faut renforcer la communication, car il y a beaucoup de questions qui sont floues liées au crédit carbone et au partage de bénéfices avec les communautés qui s'engagent dans la conservation des forêts et dans la reforestation (Donald, Ong société civile; entretien réalisé le 14 juin 2021).

Autrement dit, au regard des données du terrain, le Sep-redd a, certes communiqué à travers toutes ses stratégies, y compris les instruments mis en place à cet effet, mais cette communication n'a pas été assez efficace pour produire un changement de comportement chez tous les acteurs. Certains répondants ont souhaité que la sensibilisation à l'effet de la réduction de la déforestation soit menée par des actions communicationnelles continues pour un véritable changement de comportement. Ce résultat éclaire la question centrale de recherche de départ, à savoir : comment la communication est-elle mobilisée dans le cadre de la lutte contre la déforestation à travers l'initiative REDD+ ? En effet, le Sep-redd a mené plusieurs actions (en termes d'activités sociales) de communication qui se sont avérées moins efficaces dans la mesure où elles n'ont pas duré assez pour éduquer et transformer les comportements vis-à-vis de la forêt et du climat. En réalité, le changement de comportement constitue un aspect majeur de la communication environnementale, car il s'agit d'amener les individus à avoir une nouvelle perception de l'environnement et de ses ressources (biodiversité). Ceux-ci doivent comprendre que les ressources environnementales, y compris le climat sont une nécessité pour l'existence et le bien-être de l'humanité. Ce qui explique l'importance de préserver ces « richesses » naturelles. C'est ce qui justifie toute la communication autour de l'environnement qui doit se faire dans la durée afin d'influer sur les comportements individuels.

7.2.2 Une circularité de la communication entachée par un manque de ressources

En outre, une interprétation approfondie des résultats de la recherche a permis de mettre en lumière une ramification de la communication donnant genèse à une circularité de l'information entre les

groupes d'acteurs et entre acteurs au sein d'un même groupe. Le secrétariat exécutif permanent reste au cœur de cette circularité de l'information dans le processus. C'est également lui qui alimente cette chaîne de relations entre les acteurs du processus. En réalité, le Sep-redd a développé de bonnes stratégies de communication censées lui permettre d'atteindre ses objectifs. Cependant, l'opérationnalisation effective de ces stratégies a fait défaut, car la REDD+ a été confrontée à des difficultés financières. Cette situation de sous-financement de la REDD+ a été un frein au déploiement effectif de sa stratégie de communication. Nous avons pu constater cela lorsque nous nous sommes rendu au siège de cette structure à Abidjan Cocody Angré 7^e Tranche : l'élément indicateur « REDD+ CIV » imprimé sur une bâche accrochée au mur à l'entrée, est déchirée. À l'intérieur, on trouve une seule pancarte qui vous indique que vous êtes à la REDD+. En plus, des participants ont affirmé que la REDD+ communique moins, parce qu'elle est à court de financement. Mais comment comprendre que la REDD+ est confrontée à un déficit de financement quand on sait que ce mécanisme est financé par les pays développés ? Pourtant, le financement est même à l'origine de la création de la REDD+ dans le cadre des relations bilatérales et multilatérales (Tsayem-Demaze, 2011). Les pays développés octroient des fonds aux pays tropicaux (pays en développement) pour leurs efforts en termes de réduction des EGES. Ces fonds sont hébergés dans les institutions financières comme la BM, le FMI, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, etc. qui les versent en retour aux pays adhérents. À ces fonds s'ajoutent ceux qui sont versés par le l'AFD et le C2D. Si la REDD+ CIV est confrontée à un problème de financement, cela remonterait au niveau de la gouvernance elle-même. En réalité, le Sep-redd mobilise le financement auprès des bailleurs de fonds. Le montant du financement est déterminé par ces bailleurs par rapport aux besoins exprimés par le Sep-redd relativement aux projets REDD+ à réaliser. Il sied de comprendre que le financement n'est pas directement remis au Sep-redd. Il transite par des structures dites agences de financement (PNUD, PNUE, FAO) qui se chargent de sa distribution. Une fois le financement obtenu via le gouvernement, le Sep-redd en utilise pour ses activités de sensibilisation et en redistribue aux Ong locales pour le financement de leurs activités dans le cadre de la mise en place des projets locaux. Il faut aussi relever la réticence des bailleurs de fonds ; une réticence qui s'explique par la non-production de résultats escomptés sur les financements alloués aux initiatives antérieures de lutte contre la déforestation. Ces initiatives n'ont pas empêché l'expansion du phénomène de la déforestation dans le pays. Aujourd'hui, il existe en Côte d'Ivoire, à l'instar de la REDD+ d'autres initiatives de lutte contre la déforestation comme « Cacao ami de la forêt »,

l'« Initiative Cacao-forêt (ICF) », la « Stratégie nationale de Préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (SNPREF) » et le « Plan d'investissement forestier (PIF) », pour ne citer que celles-là. Ces initiatives ont toutes bénéficié de financements, mais sans être parvenues à faire reculer la déforestation ou à instaurer des mesures de conservation des superficies de forêts restantes. Mais, la REDD+ CIV dont la raison d'être demeure la réduction des EGES, a eu une réelle volonté de communiquer avec l'ensemble des parties prenantes dans le processus de gouvernance. Cela est tout à fait perceptible au regard des différentes stratégies et outils de communication qu'elle a développés et déployés pour l'implémentation du processus. De ce point de vue, elle pourrait être dédouanée pour son insuffisance de communication qui s'expliquerait d'ailleurs par son sous-financement.

7.3 Une absence de conjugaison des actions de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire

En plus de la communication, le processus de gouvernance de la REDD+ a révélé la question de synergie, c'est-à-dire l'existence d'une communication en dehors de la communication. L'un des problèmes de la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par la REDD+ a été le manque de synergie. Nous entendons par synergie la coordination de l'ensemble des activités qui concourent à un même but. L'enquête de terrain a permis de réaliser l'absence de coordination de l'ensemble des initiatives et activités de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire. Nombreux sont les participants qui ont déploré le manque de synergie d'action. À ce propos, l'un d'eux raconte ce qui suit :

[...] le sep-redd doit travailler en synergie étroite avec le ministère des Eaux et Forêts, avec le ministère des Mines et de l'industrie, de l'Énergie et du pétrole, avec le ministère de l'Industrie, parce que tous ces ministères ont un impact sur l'environnement [...] C'est difficile, parce que chacun veut protéger un peu ses prérogatives, son champ d'intervention. Et ça c'est pas toujours évident. C'est pour cela que j'ai parlé d'une synergie étroite. La synergie ne peut venir que de la communication. La synergie ne peut venir que de la bonne compréhension de la chose; qu'elle ne remette pas en cause leurs prérogatives, qu'elle ne remette pas en cause leurs attributions. Mais en fait, tout cela concourt à une seule chose : c'est de sauver l'environnement (Élimane, secteur privé; entretien réalisé le 22 avril 2021).

L'avènement de la REDD+ CIV en tant qu'institution chargée de lutter contre le changement climatique par la réduction de la déforestation fait face aux initiatives existantes comme la SNPREF et l'ICF. C'est à partir de cet instant que la question de synergie entre en ligne de compte. À l'instar de ces initiatives, la REDD+CIV lutte contre la déforestation. Il aurait donc fallu une coordination

des activités de toutes ces initiatives. Cette synergie est inexistante. Plusieurs participants à la recherche ont évoqué le manque de synergie avec beaucoup d'amertume. La REDD+ CIV, qui dans son fonctionnement a, en son sein une structure chargée de la coordination des activités de lutte contre la déforestation ne parvient pas à communiquer, voire fédérer les autres initiatives à sa cause. À dire vrai, le problème est lié aux prérogatives des institutions. L'incapacité de la REDD+ à pouvoir fédérer les autres initiatives est intrinsèquement liée à son statut d'institution sous la tutelle d'un ministère ; le MINEDD. En effet, comme déjà mentionné, il existe en Côte d'Ivoire un ministère des Eaux et forêts qui a en charge la gestion de la politique forestière. Ce ministère a également sous sa tutelle une structure, la Sodefor, qui gère les forêts classées du pays. La politique forestière dans le pays est décidée par le MINEF. Quant à la gestion de ses 234 forêts classées, elle relève des prérogatives de la Sodefor. De ce fait, du point de vue des prérogatives, la REDD+ à travers le Sep-redd ne peut coordonner les initiatives de lutte contre la déforestation dans la mesure où les questions forestières et leur gestion dans le pays relèvent des compétences du MINEF. Autrement dit, aucun autre ministère, ni aucune structure ne peut prétendre traiter des affaires forestières sans avoir préalablement discuté avec le MINEF sur les modalités de son intervention. La REDD+ est rattachée au ministère de l'Environnement et du Développement durable, le MINEDD. Son mandat implique une intervention sur les forêts dont la gestion ne relève pas de sa tutelle. Cette réalité est de nature à rendre extrêmement difficile, voire compliquée l'atteinte des objectifs de lutte contre le changement climatique à travers la réduction des EGES dus à la déforestation. D'où la nécessité absolue pour les décideurs d'établir une véritable communication entre le MINEF et le MINEDD, y compris le MINADER et celui des Mines et de l'Energie pour que la lutte contre la déforestation se mène de manière effective et efficace dans l'entièreté du pays. Étant en présence d'une telle réalité, la REDD+ sera toujours confrontée à des difficultés lorsqu'elle va vouloir aller sur un terrain qui n'est pas le sien. Au même moment, ses actions impliquent une réelle collaboration avec les trois ministères cités plus haut.

En réalité, le manque de synergie au sein de la gouvernance des forêts en Côte d'Ivoire par la REDD+ renvoie au manque de pouvoir ou d'autorité de celle-ci. Quoique de façon institutionnelle, la Commission nationale REDD+ soit une structure créée par décret présidentiel, elle n'a tout de même pas rang de ministère. Par conséquent, il lui est difficile de faire prévaloir sa vision à d'autres structures menant des initiatives sectorielles sur le phénomène de la déforestation. Cette situation a été décriée par plusieurs participants à la recherche qui ont suggéré une révision du statut de la

REDD+ CIV. Conférer plus d'autorité à la REDD+ paraît fondamental au regard de ses objectifs d'atténuation du changement climatique. Mais, cette idée de révision du statut juridique de la REDD+ ne paraît pas si simple. Si la REDD+, en tant que structure du MINEDD, doit coordonner les actions en rapport avec la lutte contre la déforestation, comment va-t-elle s'y prendre ? Ne serait-elle pas en train de s'engager dans un conflit avec le MINEF ou encore la Sodefor ? Même s'il advient qu'elle est dotée d'un super-pouvoir la relevant au rang de ministère, on serait tenté de s'interroger sur un possible conflit de prérogatives entre elle, le MINEF et la Sodefor dans le cadre de la gouvernance de la forêt ivoirienne. Pour ce faire, la révision du statut juridique de la REDD+ devrait faire l'objet de véritables discussions et de négociations au sein du gouvernement ; des échanges auxquels participeront certains acteurs étatiques incontournables et non étatiques (Bailleurs de fonds, le secteur privé, Ong internationales, et les représentants de la société civile) du processus REDD+ CIV.

En termes de mission, les groupes d'acteurs assument différents rôles dans le cadre de la mise en œuvre du processus. Les rôles de *décision et de gestion politiques* sont assumés par les Décideurs, ceux de *porte-voix, sensibilisation des populations, accompagnement* par la société civile, le *financement et la mise en œuvre de projets* par les PTF, *l'encadrement et sensibilisation* par les Techniciens, la *recherche de solutions agraires et appréciation* par les Chercheurs et *relais* par les Médias. Cela dit, certains groupes d'acteurs ont joué plusieurs rôles : c'était le cas avec la Société civile, les Techniciens et les PTF.

Pour ce qui concerne la perception, il y a une forte reconnaissance des efforts de bonne communication du Sep-redd avec les acteurs à travers le déploiement de stratégies de communication. Le Sep-redd a développé et actionné diverses stratégies et canaux pour informer, sensibiliser et éduquer les acteurs sur le mécanisme et à adhérer à son opérationnalisation pour l'atteinte de ses objectifs. Cependant, ces bonnes actions de communication restent insuffisantes et nécessitent d'être renforcées à travers l'obtention de financements.

7.4 Entre développement économique et exploitation des ressources forestières: le dilemme ivoirien ?

À titre de rappel, la Côte d'Ivoire est un « pays forestier » dont l'économie a toujours reposé essentiellement sur l'agriculture de rente (Cacao-café, hévéa, coton, palmier à huile, anacarde, etc.). Elle occupe depuis quelques années le rang du premier producteur mondial de cacao avec 40% de

la production mondiale (Tribune Afrique, 2022). Cependant, cet exploit du cacao ivoirien s'est réalisé au détriment de la forêt. L'extension de la production des cultures d'exportation en Côte d'Ivoire, comme plusieurs auteurs (Bertrand, 1983 ; Contamin et Mémet-Fôté, 1997 ; Koffi, 1996 ; Traoré, 2018) s'accordent à le dire, est la principale cause de la déforestation, car elle a exercé une forte pression sur la forêt (pratique de la jachère, défrichements aussi bien par les paysans que les grandes industries cacaoyères du pays). Ainsi, le pays paie le lourd prix de son essor économique dû à ses cultures d'exportation qui ont provoqué la quasi-disparition de sa forêt. À ces causes, il faut ajouter les coupes de bois (arbres) dont les permis d'exploitation sont délivrés aux exploitants forestiers par le MINEF sous la supervision de la Sodefor. Mais un pays ne peut offrir que ce qu'il possède comme atouts pour atteindre le développement socioéconomique souhaité. La Côte d'Ivoire n'avait que l'agriculture pour développer son économie. Aussi, ce sont les revenus issus du secteur agricole qui permettent depuis toujours aux paysans démunis de pouvoir se prendre en charge et même d'assurer la scolarisation de leurs enfants. Au regard de cette réalité socioéconomique, l'on peut se poser la question suivante : la production en masse du cacao, du café et des autres cultures d'exportation pouvait-elle se faire sans que la forêt ne soit considérablement diminuée ? Sans nécessairement répondre par l'affirmative, le constat est que l'on a procédé à la destruction de la forêt sans mesure sous la pression des grandes entreprises de la métropole dont ces cultures d'exportation constituent les matières premières (les chocolatiers). Certes, l'économie ivoirienne connaît aujourd'hui une prospérité grâce au dynamisme de son agriculture, mais c'est une prospérité qui a été monnayée par le sacrifice de sa forêt. De nos jours, le pays semble sous pression de l'Union européenne (UE) à l'effet de réduire la déforestation due en grande partie à la cacaoculture. D'ailleurs, en guise de réaction à ses propos récriminatoires, le président de la République de Côte d'Ivoire, lors d'une entrevue qu'il a accordée aux journalistes de Radio France International (RFI) et France 24, s'est insurgé contre les menaces de l'UE quant à leur refus d'acheter le cacao ivoirien s'il n'est pas durable (respect des normes environnementales). Le président Ouattara a souhaité qu'il y ait un dialogue entre les parties afin que non seulement la culture du cacao soit respectueuse de l'environnement, mais aussi que les engagements pris par l'UE vis-à-vis des pays africains en lien avec la pollution soient tenus. « Si les Européens ne veulent pas acheter notre cacao, y a d'autres qui vont l'acheter [...] Il faut que les engagements soient respectés. Qu'est-ce que nous, nous avons

à faire avec toutes ces pollutions, des érosions côtières ? » (RFI, 2022)⁴⁶, s'est indigné le chef de l'État ivoirien. Cette réaction montre à quel point la communication est centrale dans la résolution de la crise environnementale qui est mondiale. Si la cacao-culture est responsable de la déforestation, il y a aussi des entreprises occidentales qui en font la demande, car le cacao constitue leur matière première.

Face à une telle réalité manifeste, l'une des alternatives sur la table de l'Union européenne aujourd'hui est de produire du cacao durable, c'est-à-dire un cacao sans déforestation (qui respecte l'environnement). On parle aussi de la culture de cacao biologique (sans engrais chimique). Mais, continuer à produire du cacao tout en ayant moins d'incidences sur la forêt nécessite que et les pays producteurs et les pays acheteurs instaurent un vrai dialogue dans leur collaboration afin de pouvoir s'accorder sur les différentes modalités de cette solution qui se rapporte à la réduction des EGES et leur séquestration par les arbres. Cette solution n'est cependant pas sans susciter des interrogations liées aux volets social et économique dans les pays producteurs de cacao et autres cultures en rapport avec la déforestation, car déforester moins sous-entend cultiver sur moins d'espaces. Alors, comment réduire la production du cacao sans que cela n'affecte la productivité et, par ricochet l'économie et le tissu social des pays producteurs ? En guise de réponse à cette interrogation, la transformation locale semble une solution parmi tant d'autres. La Côte d'Ivoire, qui depuis presque une décennie s'est engagée dans le processus de transformation locale du cacao et de ses dérivés en des produits finis et semi-finis pourrait chercher à rendre ce secteur beaucoup plus dynamique. Aussi pourrait-elle diversifier ses activités économiques en investissant, à partir des retombées du cacao, dans d'autres secteurs d'activité afin de réduire cette forte dépendance du secteur agricole, qui en retour exerce une forte pression sur la forêt. Le mécanisme REDD+ qui s'inscrit dans une démarche de réduction des EGES a entrepris des actions (projets pilotes) visant à aider des populations à diversifier leurs sources de revenus de sorte à réduire la pression sur la forêt. Ces actions restent à être mises à l'échelle dans les zones forestières du territoire national.

⁴⁶ Extrait de l'Interview du président de la République de Côte d'Ivoire accordée à Christophe Boisbouvier, journaliste à RFI, à l'occasion du Sommet Union européenne-Union africaine à Bruxelles, le 17 février 2022, portant sur la protection de l'environnement. Il s'est insurgé contre une loi que l'Union européenne envisagerait, loi qui interdit l'accès à son marché aux produits issus de la déforestation comme le cacao et autres.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail s'inscrit dans le champ de la communication environnementale et porte précisément sur la déforestation. Il a pour but de mettre en lumière la communication dans la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire, d'où le titre « Communication et gouvernance de la forêt par le mécanisme de Réduction des émissions issues de la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+) : entre stratégies de communication et défis de conscientisation et de synergie ». Nous sommes parti d'une problématique dans laquelle nous avons mis en lumière la genèse des relations Nord-Sud à travers le paradigme du développement d'origine étatsunienne dans la période de la guerre froide, qui était censé alléger la pauvreté des populations dans les pays du Sud. Mais la prise de conscience de l'illusion du « Développement » après quelques décennies a favorisé l'avènement d'autres modèles de développement centrés sur la communication, la participation et l'autonomisation des populations dans les pays en développement. C'est dans cette mouvance que le développement réapparaît sous une coloration environnementale. Le Sommet de Stockholm en 1972 en Suède est le tout premier qui consacre la naissance du « Développement durable » suivi de plusieurs autres dont l'un des plus importants s'est tenu dix ans après, à Rio en 1992. Nous avons parlé des enjeux du développement durable dont la lutte contre le changement climatique à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons montré l'importance des pays et des forêts tropicaux quant à la séquestration du carbone. La création du mécanisme international et transnational de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts par la CCNUCC s'inscrit dans la poursuite de cet objectif. La Côte d'Ivoire dont la forêt est en voie de forte réduction s'est engagée officiellement dans ce mécanisme en 2012 dans le dessein de restaurer son couvert forestier d'ici à 2034. Le présent travail a eu pour but de comprendre la dimension communicationnelle en termes de stratégies, de rôles et de perceptions (de la communication) des acteurs dans le cadre de cette nouvelle initiative internationale de gouvernance de la forêt ivoirienne.

La recherche a permis de constater que la gouvernance est centrale dans la plupart des politiques et initiatives à caractère social, politique et économique. Elle constitue une approche contemporaine de gestion de politiques d'intérêt public à laquelle plusieurs pays et institutions ont recours. La gouvernance est également un concept clé dans les processus de résorption des problématiques d'intérêt national et international (Diarra et Plane, 2012 ; Theys, 2003), car elle fait appel à une

gestion plurielle des problèmes qui constituent des préoccupations sérieuses pour les populations. La gouvernance est, en sus au cœur du développement durable, car la résorption de la crise environnementale passe impérativement par un mode de gestion qui associe toutes les parties prenantes (les pays développés et les pays en développement, les bailleurs de fonds, les Ong, les groupements sociaux, etc.) (Tsayem-Demaze, 2011). Elle constitue de ce fait un instrument essentiel pour mener la lutte contre la déforestation.

En termes de méthodologie, ce travail a épousé la démarche qualitative qui permet de comprendre la réalité d'un phénomène du point des acteurs sociaux (Flick, 1999). Il s'est agi de pénétrer et de comprendre la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par la REDD+ en mettant l'emphase sur la dimension communicationnelle dudit processus. L'usage de la technique de l'effet de boule de neige a permis d'identifier les différents acteurs du processus REDD+ pour la collecte des données via les entrevues semi-dirigées réalisées à Abidjan et dans la région de la Mé. Il s'en est suivi un traitement automatisé de ce matériau par QDA Miner. La démarche de l'analyse de contenu thématique (Paillé et Mucchielli, 2008) a été adoptée pour analyser, identifier et comprendre les stratégies et instruments de communication développés, les rôles des groupes d'acteurs du processus et la perception de ceux-ci vis-à-vis de la communication de la REDD+.

Au niveau des résultats, il ressort de l'analyse des données le caractère central de la communication dans la mise en œuvre de l'initiative REDD+. Les répondants regroupés en sept catégories distinctes (décideurs, techniciens, PTF, société civile, secteur privé, chercheurs et médias) ont reconnu unanimement le rôle prépondérant de la communication dans la réalisation de ce processus. Plusieurs stratégies (sensibilisation, rencontres, formation, proximité, etc.) et canaux de communication (site internet, médias audiovisuels, radios de proximité, relais, etc.) sont développés par le Sep-redd et les structures mandatées pour interagir avec les populations locales. Il est apparu une ramification de la communication mise en évidence par la circularité de l'information entre les groupes d'acteurs et entre acteurs du même groupe à l'effet de comprendre le processus REDD+. Le Sep-redd se situe au cœur de cette circularité, car il communique à travers ses différentes stratégies avec l'ensemble des groupes d'acteurs du processus. Au regard de son objectif principal, le Sep-redd a développé plusieurs stratégies pour communiquer avec l'ensemble des acteurs du processus REDD+, quoique cette communication nécessite d'être renforcée. Ces actions de communication ont surtout été mises en exergue lors de la mobilisation des acteurs dans la phase de préparation de

la REDD et pendant celle de la mise en œuvre du projet pilote de la Mé. Cela dit, certains groupes d'acteurs ont joué plusieurs rôles : c'était le cas avec la société civile, les techniciens et les PTF. Pour ce qui concerne la perception, il y a une forte reconnaissance des efforts de bonne communication du Sep-redd avec les acteurs. Cependant, ces actions de communication restent insuffisantes et nécessitent d'être renforcées.

La participation au niveau de la gouvernance demeure relative du fait de la centralisation du pouvoir décisionnel, et ce bien que le Sep-redd ait associé tous les acteurs étatiques et non étatiques au déroulement du processus de lutte contre la déforestation. L'un des résultats de la recherche est le manque de synergie qui constitue « une communication dans une non-communication ». Les actions des initiatives sectorielles en faveur de la forêt et du climat dans le pays manquent de coordination en termes de communication. Le mécanisme REDD+ CIV peine à fédérer et coordonner l'ensemble des activités propres à ces initiatives du fait de son faible ancrage institutionnel.

Sur le plan disciplinaire, ce travail a permis de percevoir les stratégies et les modes de communication mis en œuvre dans un processus de gouvernance du développement durable. Différentes stratégies de communication ont été développées en lien avec des outils conformément aux différents groupes d'acteurs participant au processus. Outre les rencontres, les réunions, les ateliers (formation) formels qui avaient lieu avec les acteurs étatiques et institutionnels, l'on a pu voir que la communication pour les populations locales se fait autrement. C'est une approche basée sur des rencontres ouvertes qui ont lieu sur la place publique et auxquelles tout le village est invité. Ces rencontres favorisent l'avènement d'un type de communication dit de « corps à corps » ou de proximité où il est possible pour chaque personne (homme et femme) d'exprimer sa pensée en toute liberté et en toute assurance sur le processus en cours. Une approche qui reste en adéquation avec la vision de Libaert (2006) sur la centralité de la communication dans la gouvernance du développement durable.

Un autre apport de cette thèse à la recherche est, sur le plan conceptuel, l'ajout d'un cinquième pilier, à savoir « le Politique » aux quatre autres (Société, Économie, Environnement, Communication) (Libaert, 2006) du développement durable. En effet, « Le Politique » représente les États et leurs démembrements. Il s'agit des décideurs politiques dont l'implication reste fondamentale dans tout ce qui concerne la prise de décisions stratégiques afférant à la bonne gestion de l'environnement.

Ils constituent un pilier central dans la lutte pour la préservation et la sauvegarde de l'environnement et du climat. Ces décideurs à travers le monde devront tous faire preuve de volonté réelle pour l'atteinte des objectifs du développement durable. Leur engagement ferme reste un gage pour la résorption de la crise environnementale.

Des limites sont à relever dans le présent travail car cette thèse reste non exhaustive en ce qui concerne la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par la REDD+. L'une des limites de ce travail se situe au niveau de l'accessibilité à certaines catégories d'acteurs ayant participé au processus REDD+ CIV. Nous n'avons pu avoir d'entrevue ni avec la primature, ni avec le PNUE encore moins le PNUD. Certains directeurs dans des ministères n'ont pas voulu nous accorder d'entrevue. Notre arrivée sur le terrain en mars 2021 a coïncidé avec la Covid et avec un remaniement ministériel qui n'a pas aidé à rencontrer certains acteurs étatiques (la période de passation de service). Ensuite, vu le délai de notre séjour en Côte d'Ivoire qui était relativement court (4 mois), il ne nous a pas été possible d'aller rencontrer les acteurs dans d'autres villages de la région de la Mé concernés par le projet pilote. Au niveau des groupes de participants, nous n'avons pu interviewer qu'un seul acteur dans certains groupes (surtout les médias), et ce en dépit de nos efforts. Ce qui n'a pas permis de faire des croisements de données collectées dans ces groupes.

Enfin, cette thèse s'est focalisée sur la dimension communicationnelle de la gouvernance du développement durable, notamment celle du processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre issus de la déforestation et de la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire. Cependant, elle reste limitée dans la mesure où elle n'a couvert qu'une partie de ce territoire.

Le processus de lutte contre le changement climatique à travers le mécanisme REDD+ a pris en compte la dimension communicationnelle dans la mesure où plusieurs stratégies de communication ont été développées à cet effet pour favoriser les échanges et rencontres avec l'ensemble des participants. Cependant, cette communication a manqué d'efficacité et de constance à telle enseigne que des populations non sensibilisées continuent de se livrer aux défrichements. La REDD+ pourrait mieux agir sur les comportements des populations vis-à-vis de la déforestation en renforçant sa communication environnementale à l'égard de celles-ci. La lutte contre la déforestation nécessite, outre l'information, une éducation des populations pour un véritable changement de comportement. Pour ce faire, elle doit intensifier ses campagnes de sensibilisation aussi bien dans les villes que dans les villages éloignés pour atteindre les populations rurales. Cela pourrait se faire par des

rencontres périodiques rapprochées avec ces populations. Elle pourrait, en plus de la télé et la radio nationales, créer des stations de radio de proximité régionales pour intensifier et maintenir sa communication. Elle pourra également consolider l'utilisation des médias sociaux, des affiches dont l'impact sur les populations est direct et immédiat.

Sur le plan institutionnel, sachant que la REDD+ n'est pas dotée de pouvoirs lui permettant de mener à bien sa mission de lutte contre le changement climatique par la gouvernance de la forêt, il faudrait changer son ancrage pour la rendre beaucoup plus efficace. Pour ce faire, elle doit être rattachée au pouvoir central du gouvernement, c'est-à-dire dépendre de la primature. Ce statut lui conférerait plus de pouvoir à l'égard des ministères et des administrations. Le fait pour la REDD+ d'avoir plus d'autorité lui permettra aussi de résoudre la question de manque de synergie dans les initiatives de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire. Ainsi, elle pourra coordonner l'ensemble des actions à cet égard.

En outre, cette recherche avait un intérêt particulier dans la gouvernance de la forêt, celui d'analyser et de comprendre les stratégies de communication développées vis-à-vis des différents acteurs du processus. Elle n'a toutefois pas analysé d'autres aspects tels que les enjeux socioculturels et économiques de la lutte contre la déforestation. Des recherches futures pourraient s'orienter sur la compréhension des dimensions socioculturelles (les rapports spécifiques que les populations rurales entretiennent avec la forêt, la place de la forêt dans la vie des populations villageoises, etc.) et économiques (en termes de retombées financières) en lien avec la lutte contre le changement climatique. Une des questions importantes qui restent non explorées par cette recherche est celle liée au foncier en Côte d'Ivoire. L'agroforesterie est depuis quelques années l'une des solutions envisagées pour restaurer le patrimoine forestier ivoirien. Il s'agit pour les paysans de mettre à disposition leurs terres pour associer dans le même écosystème arbres et cacaoyers. Mais la mise à disposition des superficies de terres pour l'agroforesterie soulève des enjeux de propriété, d'entretien et de rentabilité des arbres. Une des pistes de recherche serait d'explorer la question de la sécurisation foncière qui est surtout en rapport avec la politique de l'agroforesterie introduite par les initiatives de lutte contre la déforestation qui affecte la santé du climat.

Enfin, l'un des enjeux de la lutte pour la préservation de l'environnement en Côte d'Ivoire se situe au niveau de la législation. Il s'agit des lois qui encadrent la gestion des différents domaines environnementaux de ce pays. Cette thèse s'est essentiellement concentrée sur l'aspect

communicationnel de la gouvernance de la forêt tout en faisant abstraction à d'autres territoires tels que le cadre juridique qui oriente cette gouvernance menée par le mécanisme REDD+ CIV ou encore celui qui régleme la communication environnementale dans sa globalité en Côte d'Ivoire. La communication environnementale est une pratique (Kane, 2016). Elle obéit à des normes qui définissent son application dans chaque pays. Une étude sur la législation de la communication environnementale en Côte d'Ivoire serait une contribution scientifique importante pour cerner la réglementation et les fondements des actions de communication qui doivent être menées et comment elles doivent être menées pour atteindre quel objectif. L'étude permettrait également de comprendre la conformité de ces actions par rapport à la réglementation en place. Toutes choses qui contribueraient à l'approfondissement des savoirs en communication environnementale.

La quasi-disparition du patrimoine forestier ivoirien due principalement à la cacaoculture est une réalité incontestable. Outre les rapports et documents qui l'ont attestée, les rencontres avec les experts du domaine forestier sur le terrain n'ont fait que confirmer davantage l'existence de la déforestation, qui d'ailleurs ne cesse de s'amplifier. Il existe depuis plusieurs années nombre d'initiatives dans le pays avec pour objectif principal de restaurer la forêt au moins ou au moins de freiner la déforestation pour le bien-être des populations rurales et du climat. Ces initiatives du fait de leurs actions sectorielles non coordonnées peinent à renverser la tendance. L'engagement du pays à la REDD+ depuis 2012 ouvre de nouvelles perspectives en termes de gouvernance de la forêt axée sur les piliers du développement durable. Les projets pilotes issus de cette dernière gouvernance, notamment ceux de la Mé et de la NAWA restent à mettre à l'échelle sur les zones forestières disparues et dégradées du pays. Ces efforts de gouvernance demeurent assortis à la fois d'une prise de conscience effective au plus haut sommet de l'État et d'une communication effective et efficace en termes de sensibilisation et de conscientisation des citoyens du pays comme l'exemple du Costa-Rica en atteste.

ANNEXES

Annexe 1 : Formalisation (lettre de demande de collaboration)

Annexe 2 : Grilles d'entrevue (des 7 catégories d'acteurs) pour la collecte de données

Annexe 3 : Formulaire de consentement

Annexe 4 : Certificat d'approbation éthique et avis final de conformité

Annexe 5 : Extraits du Décret de création de la CNREDD+

Annexe 6 : Photos du terrain

Annexe 1 : Formalisation (lettre de demande de collaboration)

Montréal, le 28 avril 2021

À : **Monsieur le Secrétaire
Exécutif Permanent de la
REDD+ Côte d'Ivoire**

Objet : Demande de collaboration dans le cadre d'une recherche doctorale

Monsieur le Secrétaire,

J'atteste par la présente que Karim Diomandé (diomandekarim@yahoo.fr; +225 0788203461) est inscrit au programme de doctorat en communication de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il effectue sa recherche doctorale sous ma direction et son sujet de thèse porte sur les enjeux communicationnels et environnementaux liés à la lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire par le mécanisme REDD+ CIV.

Il prendra attache avec votre structure dont l'implication nous paraît essentielle pour la réalisation de cette recherche.

À cet effet, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien prendre afin de faciliter sa recherche.

Je vous prie de bien vouloir me contacter pour toute information complémentaire.

Cordialement



Oumar Kane, Ph.D.
Professeur titulaire
Département de communication sociale et publique
Université du Québec à Montréal (UQÀM)
Montréal, Québec, Canada
Tél.: (514) 987-3000, poste 8201 | Téléc. : (514) 987-6186
www.dbsp.uqam.ca <<http://www.dbsp.uqam.ca>>

Courriel : kane.oumar@uqam.ca

Adresse postale
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
CANADA

Adresse géographique
Université du Québec à Montréal
Pavillon Judith-Jasmin (J), 3^e étage
405, rue Sainte-Catherine Est, local J-3190
Montréal (Québec) H2L 2C4

Téléphone : 514 987-3545
Télécopieur : 514 987-6186
dcsp@uqam.ca
dcsp.uqam.ca

Montréal, le 20 avril 2021

**À : Monsieur le Directeur de cabinet
Ministère de l'Environnement et
du Développement Durable**

Objet : Demande de collaboration dans le cadre d'une recherche doctorale

Monsieur le Directeur de Cabinet,

J'atteste par la présente que Karim Diomandé (diomandekarim@yahoo.fr; +225 0788203461) est inscrit au programme de doctorat en communication de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il effectue sa recherche doctorale sous ma direction et son sujet de thèse porte sur les enjeux communicationnels et environnementaux liés à la gestion des forêts en Côte d'Ivoire.

Il prendra attache avec votre département ministériel dont l'implication nous paraît essentielle pour la réalisation de cette recherche.

À cet effet, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien prendre afin de faciliter sa recherche.

Je vous prie de bien vouloir me contacter pour toute information complémentaire.

Cordialement



Oumar Kane, Ph.D.
Professeur titulaire
Département de communication sociale et publique
Université du Québec à Montréal (UQÀM)
Montréal, Québec, Canada
Tél.: (514) 987-3000, poste 8201 | Téléc. : (514) 987-6186
www.dcsp.uqam.ca <<http://www.dcsp.uqam.ca>>

Courriel : kane.oumar@uqam.ca

MINISTRE DES EAUX ET FORETS

LE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



Abidjan, le 19 AVR 2021

N° 00545 /MINEF/CAB01/DGFF-em

A
Monsieur Oumar Kane, Professeur
titulaire, Département de
communication sociale et
publique de l'Université de
Québec à Montréal (UQÀM)

MONTREAL, QUEBEC, CANADA

Objet : Demande de collaboration dans le cadre
d'une recherche doctorale

Monsieur le Professeur,

J'accuse réception de votre courrier cité en objet et je vous en remercie.

En réponse, je marque mon accord pour cette collaboration et vous prie de noter que le Colonel **AKE Abroba Jérôme**, Directeur Général Adjoint des Forêts et de la Faune, Tel (+225) 27 20 24 25 34/01 01 08 79 51, Email : **akabroj2@yahoo.fr**, est désigné comme l'interlocuteur de l'impétrant.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Professeur**, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de Cabinet Adjoint



Col. Major ME KOUAME Martial

Ingénieur Général des Eaux et Forêts



Direction Générale

SODEFOR

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES FORÊTS

SOCIÉTÉ D'ÉTAT

Abidjan, le 19 AVR 2021

Monsieur OUMAR Kane

Département de Communication
Sociale et Publique

Faculté de Communication
Université du Québec à Montréal

(UQAM)

N/Réf. : N° 01778-21SCOM/KK/CSSA

Objet : Votre demande de collaboration dans
le cadre d'une recherche doctorale

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier en date du 19 mars 2021, relatif à une demande de collaboration dans le cadre d'une recherche doctorale qui a pour thème : « **Enjeux communicationnels et environnementaux liés à la gestion des forêts classées en Côte d'Ivoire** ».

Je voudrais vous remercier pour l'initiative et vous indiquer que la SODEFOR accorde beaucoup d'intérêts à la recherche et espère tirer profit des résultats du travail de votre étudiant pour améliorer la gouvernance de sa gestion des forêts classées dont elle a la charge.

C'est pourquoi, je voudrais par la présente vous marquer mon accord de principe et vous prier de bien vouloir prendre contact avec le **Service Communication (Tél. : 27-22-48-30-54)** pour les dispositions pratiques.

Tout en vous souhaitant une bonne réception, je vous prie de croire, **Monsieur**, à l'assurance de ma respectueuse considération.



Directeur Général

Côl-Major Mamadou SANGARE



**Laboratoire des Sciences de la Communication, des Arts et de la Culture
(LSCAC)**

LSCAC n°0016/2020/KBA

Abidjan, le 27 juillet 2020

Objet : Lettre d'acceptation

À qui de droit,

Je soussignée Monsieur Kamaté Banhouman André directeur du Laboratoire des Sciences de la Communication, des Arts et de la Culture (LSCAC) de l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB) certifie que l'institution accepte d'accueillir Monsieur **Karim Diomandé**, doctorant en communication à l'Université du Québec à Montréal (Canada) pour ses recherches sur la « Communication et la gouvernance de la déforestation en Côte d'Ivoire par la Commission nationale de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (CNREDD+CIV) : continuité ou changement? », pour la période allant du 11 janvier 2021 au 11 mai 2021.

Pendant son séjour, l'institution lui offrira un espace de travail. Il aura accès au centre de documentation et participera aux activités scientifiques et pédagogiques du département. À la fin de son séjour, il aura à exposer les résultats de ses recherches aux chercheurs du LSCAC.

En foi de quoi, la présente lettre lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



Le Directeur

André Banhouman KAMATE
Maitre de Conférences

05 88 22 44 /48 62 96 03/banhouman@yahoo.fr

Annexe 2 : Grilles d'entrevue (des 7 catégories d'acteurs) pour la collecte de données

Grille d'entrevue catégorie : Décideurs (Ministères : MINEDD, MEF, MINADER et collectivités territoriales).

Thématiques	Questions
Environnement et développement durable	1-Parlez-moi de l'environnement dans votre localité ? 2-Que pensez-vous du développement durable ? 3-Quels rapports établissez-vous entre les ressources environnementales et les changements climatiques ? 4-Quelles sont les actions que vous entreprenez en faveur de l'environnement, notamment la déforestation dans votre localité ?
Enjeux communicationnels et gouvernance de la déforestation par la REDD+	5-Parlez-moi de la gouvernance de la forêt et de votre participation au CNREDD+ 6-En quoi consiste votre rôle dans le CNREDD+ ? 7-Que pensez-vous du rôle de la communication dans la mise en œuvre du mécanisme de la REDD+ ? 8-Quelle est votre opinion sur la question de « participation » au mécanisme REDD+CI ? 9-Comment percevez-vous le mode et les activités de communication employés par le CNREDD+ ? 10-Comment la sensibilisation des populations contre la déforestation dans votre localité se fait ? 11-Quelle est votre opinion sur votre participation et celle des autres acteurs à la mise en œuvre de la REDD+CI ? 12-Parlez-moi des initiatives antérieures de gouvernance de la forêt ivoirienne (PDF, CPF, etc.) en Côte d'Ivoire, 13-En quoi les approches communicationnelles de la REDD+ se distinguent-elles de celles des initiatives antérieures de déforestation ? 14- Selon vous comment la REDD+CI contribue au développement des communautés dans votre localité ?

Grille d’entrevue catégorie : Organisation de société civile (ONG nationales et internationales, communautés rurales, groupes religieux, Chefs coutumiers, associations des jeunes et femmes, etc.).

Thématiques	Questions
Environnement et développement durable	<p>1-Que savez-vous de l’environnement en Côte d’Ivoire aujourd’hui ?</p> <p>2-Qu’entendez-vous par « développement durable » ?</p> <p>3-Quels rapports établissez-vous entre les ressources environnementales et les changements climatiques ?</p> <p>4-Que pensez-vous du rôle de la communication dans la gestion des problèmes environnementaux de manière générale et spécifiquement en Côte d’Ivoire ?</p>
Enjeux communicationnels et gouvernance de la déforestation par la REDD+	<p>5-Parlez-moi de la gouvernance de la forêt en Côte d’Ivoire par la CNREDD+CI</p> <p>6-Comment la communication participe-t-elle à la mise en œuvre du mécanisme de la REDD+ ?</p> <p>7-Quelles sont les actions de communication autour desquelles s’articule la gouvernance de la forêt par la REDD+ ?</p> <p>8-Quels sont les dispositifs de communication utilisés par la CNREDD+CI ?</p> <p>9-En quoi consiste votre participation dans la mise en œuvre de la REDD+CI ?</p> <p>10-Comment la communication permet-elle l’implication et la compréhension du rôle de chaque acteur dans le processus d’implémentation de la REDD+CI ?</p> <p>11-Comment percevez-vous le mode de communication de la gouvernance de la déforestation par la CNREDD+CI ?</p> <p>12-En quoi la participation de la société civile contribue-t-elle à la lutte contre la déforestation ?</p> <p>13-Quel est votre avis sur la participation de la REDD+CI à travers la communication au développement des populations rurales ?</p>

Grille d’entrevue catégories : Partenaires techniques et financiers (PNUD, PNUE, FAO, AFD, MB, Coopération allemande, etc.).

Thématiques	Questions
Environnement et développement durable	<p>1-Comment évolue la question environnementale en Côte d’Ivoire ?</p> <p>2-Quelles sont les actions menées en faveur du développement durable en Côte d’Ivoire ?</p> <p>3-Quels rapports établissez-vous entre les ressources environnementales et les changements climatiques ?</p> <p>4-Que pensez-vous du rôle de la communication dans la gestion des problèmes environnementaux de manière générale et spécifiquement en Côte d’Ivoire ?</p>
Enjeux communicationnels et gouvernance de la déforestation par la REDD+	<p>5-Parlez-moi de la gouvernance de la forêt en Côte d’Ivoire par le CNREDD+CI</p> <p>6-Comment les activités de la REDD+CI se déploient-elles dans les zones forestières en Côte d’Ivoire ?</p> <p>7-Comment la communication participe-t-elle à la mise en œuvre du mécanisme de la REDD+CI ?</p> <p>8-Quels sont les actions de communication autour desquelles s’articule la gouvernance de la déforestation par la CNREDD+ ?</p> <p>9-Quels sont les dispositifs de communication utilisés par la CNREDD+ CI ?</p> <p>10-Comment la communication permet-elle l’implication et la compréhension du rôle de chaque acteur dans le processus d’implémentation de la REDD+ ?</p> <p>11-Comment la participation des acteurs tels que les communautés rurales et les chefs traditionnels est-elle motivée ?</p> <p>12- Comment la sensibilisation des communautés locales et des chefs traditionnels se fait sur le terrain ?</p> <p>13-Comment les acteurs perçoivent-ils le mode de communication de la gouvernance de la forêt par le CNREDD+ ?</p> <p>14-Comment le CNREDD+CI à travers son approche communicationnelle participe-t-elle au développement des communautés rurales ?</p>

Grille d'entrevue catégorie : Le secteur privé (exploitants forestiers, industriels du bois, etc.).

Thématiques	Questions
Environnement et développement durable	<p>1-Comment se porte l'environnement en Côte d'Ivoire ?</p> <p>2-Que pensez-vous du développement durable ?</p> <p>3-Quels rapports établissez-vous entre les ressources environnementales et les changements climatiques ?</p> <p>4-Que pensez-vous du rôle de la communication dans la gestion des problèmes environnementaux de manière générale et spécifiquement en Côte d'Ivoire ?</p>
Enjeux communicationnels et gouvernance de la déforestation par la REDD+	<p>5-Parlez-moi de la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par la REDD+CI</p> <p>6-En quoi consiste la participation du secteur privé au processus REDD+CI ?</p> <p>7-Comment la communication participe-t-elle à la mise en œuvre du mécanisme REDD+ CI ?</p> <p>8-Que pensez-vous des actions de communication autour desquelles s'articule la gouvernance de la forêt par la REDD+ ?</p> <p>9-Quels sont les dispositifs de communication utilisés par la REDD+ ?</p> <p>10-Comment les acteurs du secteur privé perçoivent-ils le mode de communication de la gouvernance de la déforestation par la REDD+ CI ?</p> <p>11-Quel a été l'apport du secteur privé dans les initiatives antérieures de gouvernance de la forêt ivoirienne (PDF, CPF, etc.) en Côte d'Ivoire,</p> <p>12- Quelle est votre opinion sur la participation à ces initiatives (PDF et CPF) ?</p> <p>13-En quoi les approches communicationnelles de la REDD+CI se distinguent-elles de celles des initiatives antérieures de déforestation ?</p> <p>14-Comment le secteur privé contribue-t-il au développement des communautés rurales à travers la REDD+CI ?</p>

Grille d’entrevue catégories : Partenaires techniques et financiers (PNUD, PNUE, FAO, AFD, BM, Coopération allemande, etc.).

Thématiques	Questions
Environnement et développement durable	<p>1-Comment évolue la question environnementale en Côte d’Ivoire ?</p> <p>2-Quelles sont les actions menées en faveur du développement durable en Côte d’Ivoire ?</p> <p>3-Quels rapports établissez-vous entre les ressources environnementales et les changements climatiques ?</p> <p>4-Que pensez-vous du rôle de la communication dans la gestion des problèmes environnementaux de manière générale et spécifiquement en Côte d’Ivoire ?</p>
Enjeux communicationnels et gouvernance de la déforestation par la REDD+	<p>5-Parlez-moi de la gouvernance de la forêt en Côte d’Ivoire par le CNREDD+CI</p> <p>6-Comment les activités de la REDD+CI se déploient-elles dans les zones forestières en Côte d’Ivoire ?</p> <p>7-Comment la communication participe-t-elle à la mise en œuvre du mécanisme de la REDD+CI ?</p> <p>8-Quelles sont les actions de communication autour desquelles s’articule la gouvernance de la déforestation par la CNREDD+ ?</p> <p>9-Quels sont les dispositifs de communication utilisés par la CNREDD+ CI ?</p> <p>10-Comment la communication permet-elle l’implication et la compréhension du rôle de chaque acteur dans le processus d’implémentation de la REDD+ ?</p> <p>11-Comment la participation des acteurs tels que les communautés rurales et les chefs traditionnels est-elle motivée ?</p> <p>12- Comment la sensibilisation des communautés locales et des chefs traditionnels se fait sur le terrain ?</p> <p>13-Comment les acteurs perçoivent-ils le mode de communication de la gouvernance de la forêt par le CNREDD+ ?</p> <p>14-Comment le CNREDD+CI à travers son approche communicationnelle participe-t-elle au développement des communautés rurales ?</p>

Grille d'entrevue catégorie : Chercheurs (universités et centres de recherche.)

Thématiques	Questions
Environnement et développement durable	<p>1-Comment se porte l'environnement en Côte d'Ivoire ?</p> <p>2-Que pensez-vous du développement durable ?</p> <p>3-Quels rapports établissez-vous entre les ressources environnementales et les changements climatiques ?</p> <p>4-Que pensez-vous du rôle de la communication dans la gouvernance des problèmes environnementaux de manière générale et spécifiquement en Côte d'Ivoire ?</p>
Enjeux communicationnels et gouvernance de la déforestation par la REDD+	<p>5-Parlez-moi de la gouvernance de la forêt en Côte d'Ivoire par la CNREDD+</p> <p>6-En quoi consiste votre participation (rôle) en tant que chercheur à la CNREDD+ ?</p> <p>7-Comment la communication participe-t-elle à la mise en œuvre du mécanisme de la REDD+ ?</p> <p>8-Quelles sont les actions de communication autour desquelles s'articule la gouvernance de la forêt par la CNREDD+ ?</p> <p>9-Quelle est la contribution de la recherche dans le processus de la REDD+ Que pensez-vous de la participation de tous les acteurs concernés par la REDD+CI ?</p> <p>10-Comment la communication permet-elle l'implication et la compréhension du rôle de chaque acteur dans le processus d'implémentation de la REDD+CI ?</p> <p>11-Comment les acteurs perçoivent-ils le mode de communication de la gouvernance de la forêt par la REDD+CI ?</p> <p>12-Parlez-moi des initiatives antérieures de gouvernance de la forêt ivoirienne (PDF, CPF, etc.) en Côte d'Ivoire,</p> <p>13-En quoi les approches communicationnelles de la REDD+ se distinguent-elles de celles des initiatives antérieures de déforestation ?</p> <p>14-Comment la communication est-elle déployée pour favoriser le développement des communautés rurales ?</p>

Grille d'entrevue catégorie : Médias

Thématiques	Questions
Environnement et développement durable	<p>1-Comment se porte l'environnement en Côte d'Ivoire ?</p> <p>2-Que pensez-vous du développement durable ?</p> <p>3-Quels rapports établissez-vous entre les ressources environnementales et les changements climatiques ?</p> <p>4-Que pensez-vous du rôle de médias dans la gestion des problèmes environnementaux de manière générale et spécifiquement en Côte d'Ivoire ?</p>
Enjeux communicationnels et gouvernance de la déforestation par la REDD+	<p>5-Parlez-moi de la gouvernance de la forêt et de votre participation au CNREDD+</p> <p>6-Comment la communication participe-t-elle à la mise en œuvre du mécanisme de la REDD+ ?</p> <p>7-Quelles sont les actions de communication autour desquelles s'articule la gouvernance de la forêt par la REDD+ ?</p> <p>8-Comment la couverture des activités de la CNREDD+ est faite par les médias ?</p> <p>9-Comment la communication permet-elle l'implication et la compréhension du rôle de chaque acteur dans le processus d'implémentation de la REDD+ ?</p> <p>10- Comment percevez-vous le mode de communication employé par la CNREDD+ ?</p> <p>11-Parlez-moi des initiatives antérieures de gouvernance de la forêt ivoirienne (PDF, CPF, etc.) en Côte d'Ivoire,</p> <p>12- Quel rôle les médias ont-ils joué dans ces initiatives ?</p> <p>13-En quoi les approches communicationnelles de la REDD+ se distinguent-elles de celles des initiatives antérieures de déforestation ?</p> <p>14-Comment les médias à travers la REDD+CI contribuent-ils au développement des communautés rurales ?</p>

Annexe 3 : Formulaire de consentement

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre : Communication et gouvernance de la déforestation en Côte d’Ivoire par la Commission nationale de Reduction des émissions issues de la déforestation et de dégradation des forêts (REDD+CIV)

Étudiant-chercheur

Karim Diomandé, Communication UQAM, 514-262-5076, diomande.karim@courrier.uqam.ca

Direction de recherche

Oumar Kane, Communication sociale et publique, 514 987 3000 poste 8201
kane.oumar@uqam.ca

Préambule

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique des entrevues. Avant d’accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Description de la recherche et de ses objectifs

La recherche porte sur les différents enjeux de la communication, notamment les stratégies de communication du point de vue des acteurs dans le processus de gouvernance de la déforestation en Côte d’Ivoire. En d’autres termes, cette recherche entend explorer, analyser et comprendre les

stratégies de communications développées par la Commission nationale REDD+CIV et leur portée, y compris celles qui ont été développées lors des premières initiatives de lutte contre la déforestation en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'essayer de comprendre si toutes les personnes impliquées sont consultées et si leurs avis sont pris en considération. Cette recherche permettra d'améliorer le processus à l'avenir pour une plus grande efficacité et une prise en compte des intérêts des acteurs par la préservation de la forêt. Le projet s'intéresse à l'ensemble des acteurs de la Commission nationale de la REDD+ CIV. Au total 31 participants et participantes sont ciblées par cette recherche.

Nature et durée de votre participation

Votre participation à cette recherche consiste à nous accorder une entrevue qui va durer environ une (1) heure. En cas de besoin, nous pourrions vous demander une deuxième entrevue avec votre permission. Le lieu et le moment de l'entrevue seront choisis en accord avec vous. L'entrevue sera enregistrée à l'aide d'un dictaphone.

Avantage lié à la participation

Aucun avantage personnel n'est lié à votre participation à cette recherche. Aucune indemnité n'est prévue à l'issue de votre participation. Cependant, votre participation contribuera à l'avancée de la recherche scientifique.

Avez-vous des questions sur la recherche ?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables du projet : [Oumar Kane, 514 987 3000 poste 8201, kane.oumar@uqam.ca; Karim Diomandé, 514 262 5076, diomande.karim@courrier.uqam.ca]

Risques liés à la participation

Votre participation à la présente recherche ne comporte aucun risque.

Confidentialité

Vous êtes libre de participer à la présente étude. Si vous décidez de participer à l'étude, vous restez libre d'annuler votre participation à tout moment. Vos informations seront gardées secrètes. Elles seront codées par des codes alphanumériques dont seul le chercheur aura accès. Elles seront par la suite détruites après cinq (5) ans. Pendant cette période, elles pourraient être utilisées par le chercheur pour d'autres études (rédaction d'articles). Le cas échéant, votre permission sera demandée. L'étude ne présente aucun risque physique ni social pour les participants.

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : [cerpe-pluri@uqam.ca, tel : 514 987 3000, poste 6188].

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de cette recherche. Je tiens à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;

(c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;

(d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

Annexe 4 : Certificat d'approbation éthique et avis final de conformité

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet:	Communication et gouvernance de la déforestation en Côte d'Ivoire par la Commission nationale de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts: continuité ou chang
Nom de l'étudiant:	Karim DIOMANDÉ
Programme d'études:	Doctorat en communication
Direction de recherche:	Oumar KANE

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



AVIS FINAL DE CONFORMITÉ

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPÉ plurifacultaire) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet : Communication et gouvernance de la déforestation en Côte d'Ivoire par la Commission nationale de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts: continuité ou chang

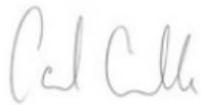
Nom de l'étudiant : Karim Diomandé

Programme d'études : Doctorat en communication

Direction(s) de recherche : Oumar Kane

Merci de bien vouloir inclure une copie du présent document et de votre certificat d'approbation éthique en annexe de votre travail de recherche.

Les membres du CERPÉ plurifacultaire vous félicitent pour la réalisation de votre recherche et vous offrent leurs meilleurs voeux pour la suite de vos activités.



Caroline Coulombe
Professeure, Département de management
Présidente du CERPÉ plurifacultaire

Annexe 5 : Extraits du Décret de création de la CNREDD+

Décret n° 2012-1049 du 24 octobre 2012
portant création, organisation et fonctionnement de la
Commission Nationale pour la Réduction des Emissions
de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la
Dégradation des forêts

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre de l'Environnement et du Développement
Durable, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de
l'Agriculture et du Ministre des Eaux et Forêts,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
adopté le 09 mai 1992 ;
- Vu la loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
- Vu le décret n° 2005-726 du 28 décembre 2005 portant adhésion de la
République de Côte d'Ivoire au Protocole de Kyoto relatif à la Convention-
Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, adopté le 11
décembre 1997 ;
- Vu le décret n° 2011-432 du 30 novembre 2011 portant organisation du
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Vu le décret n° 2012-241 du 13 mars 2012 portant nomination du Premier
Ministre ;
- Vu le décret n° 2012-242 du 13 mars 2012 portant nomination des Membres
du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2012-484 du 04 juin
2012 ;
- Vu le décret n° 2012-625 du 6 juillet 2012 portant attributions des Membres du
Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1: Il est créé une Commission Nationale pour la Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dénommée Commission Nationale REDD+, en abrégé CN-REDD+

Article 2 : Aux termes du présent décret :

Les gaz à effet de serre, en abrégé GES, sont définis comme des constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge. Le Protocole de Kyoto prend en compte les six principaux GES suivants :

- Dioxyde de carbone : CO₂ ;
- Méthane : CH₄ ;
- Oxyde nitreux : N₂O ;
- Hydrofluorocarbones : HFC ;
- Hydrocarbures perfluorés : PFC ;
- Hexafluorure de Soufre : SF₆.

La **Déforestation** est la conversion à long terme ou permanente de terrains forestiers en terrains non forestiers. La Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, en abrégé CCNUCC, définit la déforestation comme « la conversion anthropique directe de terres forestières en terres non forestières»

La **Dégradation** des forêts, selon la FAO, désigne « les changements au niveau de la forêt qui affectent négativement la structure ou la fonction du peuplement forestier ou du site, réduisant ainsi la capacité à fournir des produits et/ou services ».

La **Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation**, en abrégé REDD+, désigne l'ensemble des actions entreprises ou dispositions prises en vue de diminuer les émissions de CO₂ provenant des feux de brousse, de la destruction de la forêt, de l'utilisation du charbon de bois.

Le Programme ONU-REDD est une initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement.

Article 3: La Commission Nationale REDD+ est un cadre institutionnel intersectoriel d'analyse, de conseil et d'orientation pour la mise en œuvre du processus de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts.

CHAPITRE II : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 4 : La Commission Nationale REDD+ comprend :

- un Comité National ;
- un Comité Technique Interministériel;
- un Secrétariat Exécutif Permanent.

SECTION I : LE COMITE NATIONAL

Article 5 : Le Comité National de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts est chargé :

- de définir les orientations et les directives du processus REDD+ ;
- d'approuver les plans de travail respectifs du Comité Technique Interministériel et du Secrétariat Exécutif Permanent ;
- d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD+ ;
- de mettre en place un Fonds national REDD+ et de fixer les modalités de gestion et de redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD+.

Article 6 : Le Comité National REDD+ se compose comme suit :

- le Premier Ministre ou son représentant : Président ;
- le Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable ou son représentant: Secrétaire;
- le Conseiller du Président de la République en matière d'environnement et de forêts ;
- un représentant du Ministre chargé des Forêts ;
- un représentant du Ministre chargé de l'Economie ;

administration publique, organisme ou compétence, pouvant l'assister dans sa mission.

Le Secrétariat du Comité Technique interministériel est assuré par le Point Focal National REDD+.

Article 11 : La fonction de membre du Comité Technique Interministériel est gratuite.

Article 12 : Le Comité Technique Interministériel élabore et adopte son règlement intérieur. Il se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président et en session extraordinaire, chaque fois que de besoin.

Les conclusions des travaux du Comité Technique Interministériel sont transmises au Comité National.

Article 13 : Le Comité Technique Interministériel met en place des Comités Régionaux chargés de la mise en œuvre des décisions prises par le Comité National et le Comité Technique Interministériel au niveau régional.

Chaque Comité Régional est présidé par le Préfet de la région et son secrétariat est assuré par le représentant du Ministre chargé de l'Environnement, assisté du représentant du Ministre chargé des Forêts.

SECTION III : LE SECRETARIAT EXECUTIF PERMANENT

Article 14 : Le Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts est chargé :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie REDD+ de la Côte d'Ivoire sous la supervision du Comité National et du Comité Technique Interministériel ;
- d'assurer la Coordination des activités de surveillance des terres par télédétection avec l'appui des partenaires au développement ;
- d'assurer la mise en œuvre des activités REDD+ au niveau national et international ;
- d'assurer la mobilisation des financements et des experts nationaux et internationaux ;
- d'assurer la gestion journalière de la coordination nationale REDD+ et de suivre les activités prévues dans le plan de travail annuel afin qu'elles aboutissent aux résultats attendus ;

- d'assurer la coordination du processus REDD+ en Côte d'Ivoire avec les autres initiatives gouvernementales et les bailleurs de fonds ;
- d'assurer une démarche participative au processus REDD+ par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes, notamment des communautés locales et d'inciter à cette démarche ;
- de coordonner la mise en œuvre des projets REDD+ ;
- de vérifier la fiabilité de tout projet REDD+ et de délivrer des lettres de non objection aux promoteurs avant la mise en œuvre desdits projets ;
- de relayer les informations sur le processus REDD+ à toutes les parties prenantes nationales ;
- de sensibiliser l'ensemble des acteurs nationaux sur le processus REDD+ ;
- d'assurer la mobilisation des experts nationaux et internationaux ;
- d'assurer le secrétariat technique du Comité National et du Comité Interministériel, en liaison avec les Secrétaires désignés.

Article 15 : Le Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale REDD+ est composé comme suit :

- le Point Focal National REDD+: Secrétaire Exécutif Permanent ;
- le Coordonnateur du Programme National Changements Climatiques : Secrétaire ;
- le Directeur de la Planification du Ministère en charge des Forêts,
- le Directeur du Cadastre et du Foncier Rural ;
- un représentant de la SODEFOR ;
- un représentant de l'OIPR ;
- un représentant de l'ANADER ;
- un représentant du CNTIG ;
- un représentant du BNETD/CCT ;
- deux représentants des Organisations non gouvernementales opérant dans le secteur de l'environnement et du développement durable.

Le Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale peut faire appel à des experts nationaux ou internationaux.

CHAPITRE IV : DISPOSITION FINALE

Article 22 : Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Agriculture et le Ministre des Eaux et Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Abidjan, le 24 octobre 2012

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



Sansan Kambile

Sansan KAMBILE
Magistrat

9

N° 13 0010

Annexe 6 : Photos de terrain

Photos du terrain



1- Communication : Affiche à la direction du Sep-redd+ à Abidjan-Cocody



2- Communication : Affiche à la direction du Sep-redd+ à Abidjan-Cocody



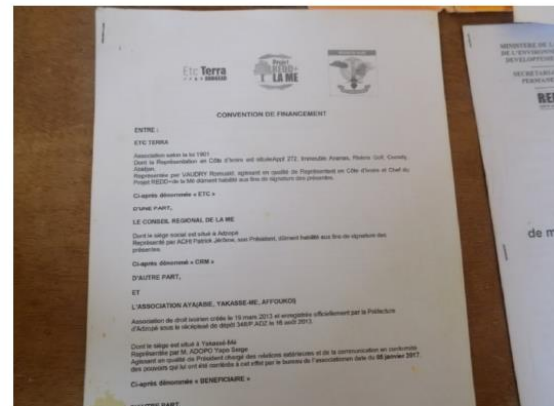
3- Focus group 1 avec l'association AYA de Yakassé-Mé



4- Focus group avec les jeunes de Yakassé-Mé



5- Pépinière dans la forêt classée d'Agbo 1



6- Extrait de la convention de financement entre l'association AYA de Yakassé-Mé et ETC Terra



7- Visite de la forêt classée de Besso en compagnie du directeur des centres de gestion de la Sodefor



8- Forêt classée d'Agbo 1 Catégorie 2



9- Visite d'une pépinière d'arbres à Akoupé



10- Direction régionale de la Sodefor Akoupé



11- Visite de la forêt classée d'Agbo1 catégorie 2



12- Reforestation dans la forêt classée de



13- Rencontre avec un chef notable du village Mébifon



14- Rencontre avec la présidente et une membre de la coopérative Cayat Adzopé



15- En compagnie de la présidente des femmes et le président des jeunes de Mébifon



16- Voyage à moto-taxi pour les villages Biéby et Mébifon



17- Direction générale de la Sodefor Abidjan-Cocody



18- Direction régionale du CNRA Abidjan-Cocody

BIBLIOGRAPHIE

- Agbobli, C. (2015). La communication internationale : état des lieux et perspectives de recherche pour le XXI^e siècle. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, (15), 65-84. <https://doi.org/10.4000/communiquer.1678>
- Akindès, F. (1997). Les contradictions des politiques d'aménagement des forêts classées en Côte d'Ivoire. Dans *Le modèle ivoirien en questions. Crise, ajustement, recompositions* (Karthala).
- Alam, S. et Karim, S. (2011). Linkages of development and environment: in search of an integrated approach through sustainable development. *Georgetown International Environmental Law Review*, 23(3), 345-363.
- André, P., Côté, L., Institut de la francophonie pour le développement durable et Organisation internationale de la Francophonie. (2013). *La participation publique dans l'évaluation environnementale en Afrique francophone*.
- Attallah, P. (2015). *Théories de la communication: histoire, contexte, pouvoir* (réimpr). Télé-université [u.a.].
- Ballet, J., Koffi, K. J.-M. et Komona, K. B. (2009). La soutenabilité des ressources forestières en Afrique subsaharienne francophone : quels enjeux pour la gestion participative ? *Mondes en développement*, n° 148(4), 31. <https://doi.org/10.3917/med.148.0031>
- Barbier, E. B. (2010). Poverty, development, and environment. *Environment and Development Economics*, 15(6), 635-660. <https://doi.org/10.1017/S1355770X1000032X>
- Beck, U. (2004). *Ulrich Beck: A critical introduction to risk society*. JSTOR.
- Bernstein, H. (1971). Modernization theory and the sociological study of development*. *The Journal of Development Studies*, 7(2), 141-160. <https://doi.org/10.1080/00220387108421356>
- Bertrand, A. (1983). La déforestation en zone de forêt en Côte d'Ivoire. *Bois et forêts des tropiques*, (202), 3-17.
- Bessette, G. (2004a). *Communication et participation communautaire: guide pratique de communication participative pour le développement*. Presses de l'Université Laval ; Centre de recherches pour le développement international.
- Bessette, G. (2004b). *Communication et participation communautaire: guide pratique de communication participative pour le développement*. Presses de l'Université Laval ; Centre de recherches pour le développement international.
- Bherer, L. (2011). Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques. *Participations*, 1(1), 105-133. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0105>
- Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale: description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18.

- Blanchon, D., Gardin, J. et Moreau, S. (2011). *Justice et injustices environnementales*. Presses universitaires de Paris Ouest.
- Boulton, C. A., Lenton, T. M. et Boers, N. (2022). Pronounced loss of Amazon rainforest resilience since the early 2000s. *Nature Climate Change*, 12(3), 271-278. <https://doi.org/10.1038/s41558-022-01287-8>
- Brimont, L., Ezzine-de-Blas, D. et Karsenty, A. (2017). The cost of making compensation payments to local forest populations in a REDD+ pilot project in Madagascar. *Madagascar Conservation & Development*, 12(1).
- Brimont, L., Ezzine-de-Blas, D., Karsenty, A. et Toulon, A. (2015). Achieving conservation and equity amidst extreme poverty and climate risk: The Makira REDD+ project in Madagascar. *Forests*, 6(3), 748-768.
- Brockhaus, M. et Di Gregorio, M. (2014). National REDD+ policy networks: from cooperation to conflict. *Ecology and Society*, 19(4).
- Brou, T. (2010). Variabilité climatique, déforestation et dynamique agrodémographique en Côte d'Ivoire. *Sécheresse*, 21(1e), 1-6.
- Brou, Y. T. (2009). Impacts des modifications bioclimatiques et des l'amenuisement des terres forestières dans les paysanneries ivoiriennes: quelles solutions pour une agriculture durable en Côte d'Ivoire. *Cuadernos Geográficos*, (45), 13-29.
- Cannon, J. (2023, 9 mai). Indigenous groups voice support for REDD+, despite flaws. *Conservation news* (USA). <https://news.mongabay.com/2023/05/indigenous-groups-voice-support-for-redd-despite-flaws/>
- Cardoso, F. H. et Trèves, E. (1974). « Théorie de la dépendance » ou analyses concrètes de situations de dépendance. *L'Homme et la Société*, 33(1), 111-123.
- Catellani, A., Pascual Espuny, C., Malibabo Lavu, P. et Jalenques Vigouroux, B. (2019). Les recherches en communication environnementale. *Communication. Information médias théories pratiques*, (Vol. 36/2). <https://doi.org/10.4000/communication.10559>
- Cavaleri, M. A., Reed, S. C., Smith, W. K. et Wood, T. E. (2015). Urgent need for warming experiments in tropical forests. *Global Change Biology*, 21(6), 2111-2121.
- Charvolin, F. (2001). 1970 : L'année clef pour la définition de l'environnement en France. *La Revue pour l'histoire du CNRS*, (4). <https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.3022>
- Chevrier, B. (2009). Recherche sociale de la problématique à la collecte de données, la spécification de la problématique. Dans *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données* (In B Gauthier (Ed), p. 535). Presse Université du Québec.
- Commission Sud. (1990). *Rapport de la Commission Sud: Défis au Sud*. https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2013/03/The-Challenge-to-the-South_FR.pdf

- Contamin, B. et Memel-Fotê, H. (1997). *Le modèle ivoirien en questions: crises, ajustements, recompositions: Bernard Contamin et Harris Memel-Fotê (éds.)*. Karthala, Éditions de l'ORSTOM.
- Corbett, J. B. (2006). *Communicating nature: how we create and understand environmental messages*. Island Press.
- Cox, J. Robert. (2010). *Environmental communication and the public sphere* (2nd ed.). Sage.
- Dados, N. et Connell, R. (2012). The Global South. *Contexts*, 11(1), 12-13. <https://doi.org/10.1177/1536504212436479>
- Dardot, P. et Laval, C. (2014). *Commun: essai sur la révolution du XXIe siècle*. La Découverte.
- Dearing, J. W. (2009). Applying Diffusion of Innovation Theory to Intervention Development. *Research on Social Work Practice*, 19(5), 503-518. <https://doi.org/10.1177/1049731509335569>
- Deneault, A. (2013). *Gouvernance: le management totalitaire*. Lux Editeur.
- Denis, B. (2007). Le mécanisme pour un développement propre. Un instrument politique au service du développement et de la préservation du climat ? Dans *Environnement et inégalités sociales* (Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 157-170).
- Département de l'information, organisation des Nations unies. (1993). *DÉCLARATION DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT
 PRINCIPES DE GESTION DES FORÊTS*. <https://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm#two>
- Desanker, P. V. (2002). *Impact of climate change on life in Africa*.
- De-Sardan, J.-P. O. (2008). *Anthropology and Development: Understanding Contemporary Social Change*. Bloomsbury Publishing.
- Diarra, G. et Plane, P. (2012). La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance. *Mondes en développement*, 158(2), 51-70. <https://doi.org/10.3917/med.158.0051>
- Dierckxsens, G. I. (2017). *Strategie nationale REDD+ Cote d'Ivoire (full report) - UN-REDD Programme Collaborative Online Workspace*. <https://unredd.net/documents/un-redd-partner-countries-181/16601-la-strategie-nationale-redd-cote-divoire-full-report.html?path=un-redd-partner-countries-181>
- Dörnyei, Z. et Scott, M. L. (1997). Communication Strategies in a Second Language: Definitions and Taxonomies. *Language Learning*, 47(1), 173-210. <https://doi.org/10.1111/0023-8333.51997005>
- Eaux et forêts. *Le Code forestier c. Loi N-2019-675 du 23 juillet 2019*.
- Eriksen, T. (2005). How can the global be local? Islam, the West and the globalisation of identity politics. Dans *Media & Glocal Change Rethinking Communication for Development* (Oscar Hemer&Thomas Tufte, p. 493). CLACSO. <http://biblioteca.clacso.edu.ar/clacso/coediciones/20100824061923/glocal.pdf>

- Escobar, A. (1992). Imagining a Post-Development Era? Critical Thought, Development and Social Movements. *Social Text*, (31/32), 20. <https://doi.org/10.2307/466217>
- Esteva, G. (1992). « Development ». Dans *The Development Dictionary: A Guide to Knowledge as Power* (Zed Books, p. 6-25). W, Sachs.
- FAO. (2017). *Analyse du cadre juridique de la mise en oeuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire*. <http://www.fao.org/3/a-i6601f.pdf>
- FAO. (2018). *Zero-deforestation commitments: A new avenue towards enhanced forest governance?: Forestry Working Paper 3, Forestry Working Paper 3*. FAO. www.fao.org/3/i9927en/i9927EN.PDF
- Favreau, L. (2004). Théories et stratégies de développement au Sud : itinéraire de 1960 à aujourd'hui. *Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités*, (36).
- Flick, U. (1999). Social constructions of change: qualitative methods for analysing developmental processes. *Social Science Information*, 38(4), 631-658. <https://doi.org/10.1177/053901899038004007>
- Gakou-Kakeu, J., Di Gregorio, M., Paavola, J. et Sonwa, D. J. (2023). To what extent is REDD + integrated into land-use sectors driving deforestation? Insights from Cameroon. *Environment, Development and Sustainability*. <https://doi.org/10.1007/s10668-023-03791-z>
- Gatti, L. V., Basso, L. S., Miller, J. B., Gloor, M., Gatti Domingues, L., Cassol, H. L. G., Tejada, G., Aragão, L. E. O. C., Nobre, C., Peters, W., Marani, L., Arai, E., Sanches, A. H., Corrêa, S. M., Anderson, L., Von Randow, C., Correia, C. S. C., Crispim, S. P. et Neves, R. A. L. (2021). Amazonia as a carbon source linked to deforestation and climate change. *Nature*, 595(7867), 388-393. <https://doi.org/10.1038/s41586-021-03629-6>
- Gemenne, F. (2015). *L'enjeu mondial: l'environnement*. Sciences po, les presses.
- Georges, É. (2005). Éléments de réflexion sur la dimension sociologique de l'approche de l'économie politique de la communication et de la théorie des industries culturelles (p. 276). XVIIe congrès international des sociologues de langue française Tours, 5-9 juillet 2004 Actes de travaux du groupe de travail « Sociologie de la communication ».
- German, L. A., Karsenty, A. et Tiani, A.-M. (2010). *Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation*.
- Gibbs, H. K., Ruesch, A. S., Achard, F., Clayton, M. K., Holmgren, P., Ramankutty, N. et Foley, J. A. (2010). Tropical forests were the primary sources of new agricultural land in the 1980s and 1990s. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 107(38), 16732-16737.
- Gillet, P., Vermeulen, C., Feintrenie, L., Dessard, H. et Garcia, C. (2016). Quelles sont les causes de la déforestation dans le bassin du Congo ? Synthèse bibliographique et études de cas. *BASE*, 20(2), 183-194. <https://popups.uliege.be:443/1780-4507/index.php?id=13022>
- Gualerzi, D. et Cibils, A. (2014). High Development Theory, CEPAL, and Beyond. *Economic Development and Global Crisis. The Latin American Economy in Historical Perspective*, 139-58.

- Hansen, M. C., Potapov, P. V., Moore, R., Hancher, M., Turubanova, S. A., Tyukavina, A., Thau, D., Stehman, S. V., Goetz, S. J. et Loveland, T. R. (2013). High-resolution global maps of 21st-century forest cover change. *science*, 342(6160), 850-853.
- Hemer, O., Tufte, T. et Eriksen, T. H. (dir.). (2005). *Media and glocal change: rethinking communication for development* (1. ed. in English). Nordicom ; CLACSO.
- INS. (2021). *5e Recensement général de la Population et de l'Habitat de Côte d'Ivoire 2021. Résultats globaux*. <https://www.ins.ci/>
- Intergovernmental Panel On Climate Change (Ippc). (2023). *Climate Change 2022 – Impacts, Adaptation and Vulnerability: Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (1^{re} éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781009325844>
- Jodoin, S. (2017a). The transnational policy process for REDD+ and domestic policy entrepreneurship in developing countries. *Environment and Planning C: Politics and Space*, 35(8), 1418-1436. <https://doi.org/10.1177/2399654417719287>
- Jodoin, S. (2017b). The transnational policy process for REDD+ and domestic policy entrepreneurship in developing countries. *Environment and Planning C: Politics and Space*, 35(8), 1418-1436. <https://doi.org/10.1177/2399654417719287>
- Joiris, D. V., Logo, P. B. et (+) S. C. A. (2014). La gestion participative des forêts en Afrique centrale: Logique développementiste, gouvernance antiparticipative et stratégies d'acteurs. *Revue d'ethnoécologie*, (6). <https://doi.org/10.4000/ethnoecologie.1960>
- Kacowicz, A. M. (2013). *Globalization and the Distribution of Wealth: The Latin American Experience, 1982–2008*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139227117>
- Kane, O. (2016). *La communication environnementale: enjeux, acteurs et stratégies*. L'Harmattan.
- Kane, O. (2018). La communication internationale à l'épreuve de la crise écologique. Contours d'un modèle de la double présence. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, (24), 95-114. <https://doi.org/10.4000/communiquer.3534>
- Karsenty, A. et Pirard, R. (2007). Changement climatique: faut-il récompenser la « déforestation évitée » ? *Natures Sciences Sociétés*, 15(4), 357-369.
- Kassoum, T. (2018). Le couvert forestier en Côte d'Ivoire : une analyse critique de la situation de gestion des forêts (classées, parcs et réserves). *The International Journal of Social Sciences and Humanities Invention*, 5(2), 4387-4397. <https://doi.org/10.18535/ijsshi/v5i2.02>
- Kiss, A. C. et Sicault, J.-D. (1972). La Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 5/16 juin 1972). *Annuaire Français de Droit International*, 18(1), 603-628. <https://doi.org/10.3406/afdi.1972.1717>
- Koffi, K. J. (2013). *Gestion participative, capacités et résilience dans les forêts classées de Côte d'Ivoire*.

- Koné, H. et Sy, J. H. (1995). *La communication pour le développement durable en Afrique*. Les Presses universitaires de Côte d'Ivoire.
- Koné, T. (1993). Ajustement structurel et politique agricole en Côte d'Ivoire: l'impact environnemental. *Labour, Capital and Society / Travail, capital et société*, 26(1), 86-101.
- Kooiman, J. (2003). *Governing as Governance*. <https://doi.org/10.4135/9781446215012>
- Kruid, S., Macedo, M. N., Gorelik, S. R., Walker, W., Moutinho, P., Brando, P. M., Castanho, A., Alencar, A., Baccini, A. et Coe, M. T. (2021). Beyond Deforestation: Carbon Emissions From Land Grabbing and Forest Degradation in the Brazilian Amazon. *Frontiers in Forests and Global Change*, 4, 645282. <https://doi.org/10.3389/ffgc.2021.645282>
- La Tribune Afrique. (2022, 28 février). *Le cacao: assurant 40% de l'offre mondiale, la Côte d'Ivoire va tracer son or brun*. La Tribune. <https://afrique.latribune.fr/economie/strategies/2022-02-28/cacao-assurant-40-de-l-offre-mondiale-la-cote-d-ivoire-va-tracer-son-or-brun-905009.html>
- Lachapelle, G. (2018). Mondialisation des angoisses, communication et démocratie citoyenne. Dans *Développement durable: une communication qui se démarque* (Trembley et al, p. 59-76). Presses de l'Université du Québec.
- Laramée, A. (1997). *La communication environnementale de la problématique à l'évaluation*. Télé-université.
- Larrère, C. et Larrère, R. (1997). *La crise environnementale: Paris (France), 13-15 janvier 1994*. Editions Quae.
- Lascoumes, P. (2012). *Action publique et environnement*. Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/action-publique-et-environnement--9782130594826.htm>
- Lasswell, H. D. (1948). The structure and function of communication in society. *The communication of ideas*, 37(1), 136-139.
- Latouche, S. (2001a). En finir, une fois pour toutes, avec le développement, *Le monde diplomatique*.
- Latouche, S. (2001b). « En finir, une fois pour toutes, avec le développement (France).
- Lawrence, D., Coe, M., Walker, W., Verchot, L. et Vandecar, K. (2022). The Unseen Effects of Deforestation: Biophysical Effects on Climate. *Frontiers in Forests and Global Change*, 5, 756115. <https://doi.org/10.3389/ffgc.2022.756115>
- Leach, M. et Fairhead, J. (2002). Modes de contestation : le « savoir indigène » et la « science des citoyens » en Afrique de l'Ouest et dans les Caraïbes. *Revue internationale des sciences sociales*, 173(3), 337. <https://doi.org/10.3917/riss.173.0337>
- Lemieux, V. (2002). *L'étude des politiques publiques: les acteurs et leur pouvoir* (2e éd. rev. et augm..). Presses de l'Université Laval.
- Lerner, D. (1958). *The passing of traditional society: Modernizing the Middle East*.

- Libaert, T. (2006). Communication et développement durable : des relations ambiguës. *Communication & Langages*, 150(1), 127-133. <https://doi.org/10.3406/colan.2006.5367>
- Libaert, T. (dir.). (2016). *La communication environnementale*. CNRS Éditions.
- Libaert, Thierry. et Guérin, A.-J. (2008). *Le développement durable*. Dunod.
- Loum, N. (2017). Questions épistémologiques à propos d'une « interdiscipline »: La communication internationale dans l'univers global des sciences sociales. *Communication, technologies et développement*, (4). <https://doi.org/10.4000/ctd.835>
- Maigret, É. et Rebillard, F. (2015). La nécessaire rencontre des *cultural studies* et de l'économie politique de la communication. *Réseaux*, n° 192(4), 9. <https://doi.org/10.3917/res.192.0009>
- Maniatis, D., Malhi, Y., Saint André, L., Mollicone, D., Barbier, N., Saatchi, S., Henry, M., Tellier, L., Schwartzenberg, M. et White, L. (2011). Evaluating the Potential of Commercial Forest Inventory Data to Report on Forest Carbon Stock and Forest Carbon Stock Changes for REDD+ under the UNFCCC. *International Journal of Forestry Research*, 2011, 1-13. <https://doi.org/10.1155/2011/134526>
- Meisner, M. (2015). *Environmental Communication - What it is and why it matters*, 2. https://markmeisner.files.wordpress.com/2022/08/meisner-environmental_communication-what_it_is_and_why_it_matters.pdf
- Melkote, S. et Steeves, H. L. (2015). Place and role of development communication in directed social change: a review of the field. *Journal of Multicultural Discourses*, 10(3), 385-402. <https://doi.org/10.1080/17447143.2015.1050030>
- MINEDD. Politique nationale de l'environnement et du développement durable. 2018.
- Ministère des Eaux et Forêts. (2018). *Politique nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts*. http://www.eauxetforets.gouv.ci/ministere/direction_gle/directions-generale-des-forets-et-de-la-faune123
- Mintzberg, H. (1987). The Strategy Concept I: Five Ps for Strategy. *California Management Review*, 30(1), 11-24. <https://doi.org/10.2307/41165263>
- Missé, M. (2006). La communication stratégique: De l'appui au «développement» à la promotion du «changement social». Une communication de connivence? ». Dans *1er colloque international sur Communication et changement social en Afrique et dans les Caraïbes: Bilan et perspectives*.
- Moemeka, A. (1991). Perspectives on Development Communication. Dans *Module on Development communication 1* (The African Council for Development Education, p. 15-30).
- Montagne, P. et Ramamonjisoa, B. (2006). Politiques forestières à Madagascar entre répression et autonomie des acteurs. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (294-295), 9-26. <https://doi.org/10.4000/economierurale.894>

- Mowlana, H. (1997). *Global Information and World Communication: New Frontiers in International Relations*. SAGE.
- Mucchielli, L. (1996). Psychologie des peuples, races, régions et milieu social. Problèmes scientifiques et enjeux disciplinaires d'une théorie de l'histoire autour d'Henri Berr et de la revue de synthèse historique (1890–1925). *Revue de synthèse*, 117(1-2), 81-110. <https://doi.org/10.1007/BF03181304>
- Myers, M. D. et Newman, M. (2007). The qualitative interview in IS research: Examining the craft. *Information and Organization*, 17(1), 2-26. <https://doi.org/10.1016/j.infoandorg.2006.11.001>
- Nguinguiri, J.-C. (1999). *Les Approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale: revue des initiatives existantes*. CIFOR.
- Ongolo, S. et Karsenty, A. (2011). La lutte contre la déforestation en Afrique centrale: victime de l'oubli du politique ? *Ecologie & politique*, 42(2), 71-80. <https://doi.org/10.3917/ecopo.042.0071>
- Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles* (1re éd.). De Boeck.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2008). L'analyse à l'aide des catégories conceptualisantes. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales Paris Armand Collin*, 234-74.
- Park, H.-W. (1998). A Gramscian Approach to Interpreting International Communication. *Journal of Communication*, 48(4), 79-99. <https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.1998.tb02771.x>
- Paye, O. (2005). La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique. *Études internationales*, 36(1), 13. <https://doi.org/10.7202/010730ar>
- Peixoto, A. C. (1977). La théorie de la dépendance: bilan critique. *Revue française de science politique*, 601-629.
- Petitjean, M. (2000). Les effets de la globalisation sur les inégalités régionales: quelques apports fondamentaux de l'économie géographique. *Revue Tiers Monde*, 775-790.
- Picard, D. (1992). De la communication à l'interaction : l'évolution des modèles. *Communication & Langages*, 93(1), 69-83. <https://doi.org/10.3406/colan.1992.2380>
- Pomel, S. et Salomon, J.-N. (1998). *La déforestation dans le monde tropical*. Presses Univ de Bordeaux.
- Pradip, N. T. (2017). Communication for social change, making theory count. *Nordocom Review*, 36(Special Issue), 71-18.
- Rahnema, M. (1992). Participation. Dans *The development dictionary: A guide to knowledge as power* (Zed Books, p. 116-131). W. Sachs.
- RFI. (2022, 17 février). *Alassane Ouattara : pas de leçons à recevoir sur la déforestation ! • RFI*. <https://www.youtube.com/watch?v=V8xNi0blGC8>

- Ribot, J. C. (2001). *Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest: Ou: comment la " science" exclut les paysans*. International Institute for Environment and Development, Programme zones
- Rist, G. (1996). *Le développement Histoire d'une croyance occidentale* (4e éd. e éd.). Presses de Sciences Po. <http://proxy.bibliotheques.uqam.ca/login?url=http://www.cairn.info/le-developpement--9782724612790.htm>
- Robert, P., Rey-Debove, J. et Rey, A. (dir.). (2013). *Le petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (Nouv. éd. millésime 2013 du Petit Robert de Paul Robert). Le Robert.
- Rogers, E. M. (1963). Diffusion of innovations. BY Everett M. Rogers. The Free Press of Glencoe Division of The Macmillan Co., 60 Fifth Avenue, New York 11, N. Y., 1962. xiii + 367 pp. 14 × 21 cm. *Journal of Pharmaceutical Sciences*, 52(6), 612-612. <https://doi.org/10.1002/jps.2600520633>
- Rogers, E. M. (1976). Communication and Development: The Passing of the Dominant Paradigm. *Communication Research*, 3(2), 213-240. <https://doi.org/10.1177/009365027600300207>
- Rogers, E. M. (1996). Up-to-date report. *Journal of Health communication*, 1(1), 15-24.
- Rogers, F. Diffusion of Innovations, New York/USA: NY. Free Press. University of Chicago Press. 1983.
- Rosenau, J. N. (2006). *The Study of World Politics : Volume 2: Globalization and Governance*. Taylor & Francis Group. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=259053>
- Rosendal, G. K. et Schei, P. J. (2014). How may REDD+ affect the practical, legal and institutional framework for 'Payment for ecosystem services' in Costa Rica? *Ecosystem Services*, 9, 75-82. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2212041614000370>
- Rousseau, S. (2004). Dimensions humaine et sociale du développement durable : une problématique séparée du volet environnemental ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Dossier 3). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1214>
- Sachs, W. éd. (1992). *The Development dictionary a guide to knowledge as power*. Zed Books.
- Sarrasin, B. (2013). *Environnement et développement à Madagascar: du plan d'action environnemental à la mise en valeur touristique des ressources naturelles*. Auteurs UQAM. Éditions Karthala.
- Saunders, M. N. K., Lewis, P. et Thornhill, A. (2007). *Research methods for business students* (4th ed). Financial Times/Prentice Hall.
- Savoie-Zajc, L. (2006). L'entrevue semi-dirigée. Dans *Recherche sociale: de la problématique à la recherche des données* (4e éd., p. 293-316). Presses de l'Université du Québec.
- Savoie-Zajc, L. (2007). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? *Actes du colloque de l'Association pour la Recherches Qualitative*, 5, 99-111. https://www.researchgate.net/publication/237504691_Comment_peut-on_construire_un_echantillonnage_scientifiquement_valide

- Scott, A. et Scott, J. (1997). *The Limits of Globalization : Cases and Arguments*. Taylor & Francis Group. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=166768>
- Scott, C. E., Monks, S. A., Spracklen, D. V., Arnold, S. R., Forster, P. M., Rap, A., Äijälä, M., Artaxo, P., Carslaw, K. S., Chipperfield, M. P., Ehn, M., Gilardoni, S., Heikkinen, L., Kulmala, M., Petäjä, T., Reddington, C. L. S., Rizzo, L. V., Swietlicki, E., Vignati, E. et Wilson, C. (2018). Impact on short-lived climate forcers increases projected warming due to deforestation. *Nature Communications*, 9(1), 157. <https://doi.org/10.1038/s41467-017-02412-4>
- Senarclens, P. de et Ariffin, Y. (2007). *La politique internationale: th?ories et enjeux contemporains*. A. Colin.
- Serge, A. (2009). *ENVIRONNEMENT: DEFINITION et HISTOIRE (1ere Partie)*. L'Africain Réveillé. <http://goussarno.over-blog.com/article-environnement-definition-37520106.html>
- Servaes, J. (1991). Toward a new perspective for communication and development. *Communication in development*, (52).
- Servaes, J. (2008). *Communication for Development and Social Change*. SAGE Publications India Pvt Ltd.
- Servaes, J. et Malikhao, P. (2007). Communication et développement durable. *COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE*, 1.
- Seyller, C., Desbureaux, S., Ongolo, S., Karsenty, A., Simonet, G., Faure, J. et Brimont, L. (2016). The 'virtual economy' of REDD+ projects: Does private certification of REDD+ projects ensure their environmental integrity? *International Forestry Review*, 18(2), 231-246.
- Shiva, V. (1992). Resources. Dans *The development dictionary a guide to knowledge as power* (p. 206-218). Wolfgang Sachs.
- Stephenson, J. B. (1968). Is everyone going modern? A critique and a suggestion for measuring modernism. *American Journal of Sociology*, 74(3), 265-275.
- Stiglitz, J. E. (2002). *Participation and development: Perspectives from the comprehensive development paradigm.*, 6(2), 163-182. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/1467-9361.00148>
- Teheranian, M. (1979). Communication and international development—some theoretical considerations. *Media Asia*, 6(3), 157-160.
- Theys, J. (2003). La Gouvernance, entre innovation et impuissance. *Développement durable et territoires*, (Dossier 2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1523>
- Tremblay, S., Almeida, N. d' et Libaert, T. (dir.). (2018). *Développement durable: une communication qui se démarque*. Presses de l'Université du Québec.
- Triplet, P. (2016). Dictionnaire encyclopédique de la diversité biologique et de la conservation de la nature. *Ouvrage en ligne*.

- Trisos, C. H., Adelekan, I. O., Totin, E., Ayanlade, A., Efitre, J., Gameda, A., Kalaba, K., Lennard, C., Masao, C. et Mgaya, Y. Nine principles for encouraging a context-driven, inclusive and proactive approach to planning for climate risk in African cities. *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. 2022.
- Tsayem Demaze, M. (2008). Quand le développement prime sur l'environnement. La déforestation en Amazonie brésilienne. *Mondes en Développement*, (143), 1-22. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00308975>
- Tsayem-Demaze, M. (2011). *Géopolitique du développement durable: les états face aux problèmes environnementaux internationaux*. Presses universitaires de Rennes.
- Valente, T. W. et Rogers, E. M. (1995). The origins and development of the diffusion of innovations paradigm as an example of scientific growth. *Science communication*, 16(3), 242-273.
- Van Ypersele, J. P. et Gaino, B. (2016). Communication et changements climatiques: le cas du GIEC. Dans *Communication environnementale* (p. 145-152). CNRS Éditions.
- Vellas, F. (1981). La fonction de pays-relais dans les échanges Nord-Sud. Le cas de la Côte d'Ivoire. *Revue Tiers Monde*, 22(85), 121-139. <https://doi.org/10.3406/tiers.1981.4003>
- Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Actes du Colloque Bilan et Perspectives de la Recherche Qualitative*, 3, 243-272.
- WCCC. (2005). *Geoengineering research, World Climate Change Challenge, Vietnam*. plan-b. <https://www.geoengineering-research.com>
- Weatherley-Singh, J. et Gupta, A. (2017). An ecological landscape approach to REDD+ in Madagascar: Promise and limitations? *Forest Policy and Economics*, 85, 1-9.
- Weber, J. (2013). Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche. Cairn.info. Dans *Rendre possible* (p. 35-52). Editions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.bouam.2013.01.0035>
- Weiss, L. (2005). The state-augmenting effects of globalisation. *New Political Economy*, 10(3), 345-353.
- White, R. A. (2004). Is 'empowerment' the answer? Current theory and research on development communication. *Gazette (Leiden, Netherlands)*, 66(1), 7-24.